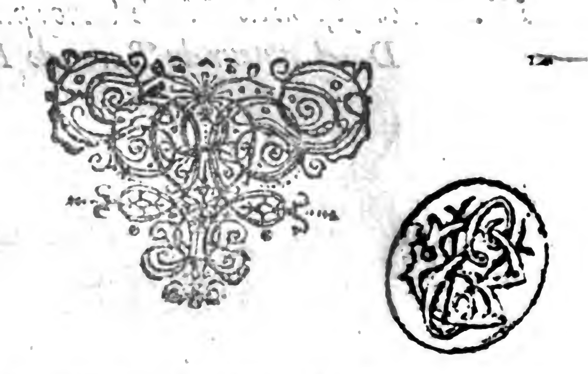

8
4-C
58
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
7
6G
71

RECUEIL
DE
DIVERSES PIECES,
SERVANS
A L'HISTOIRE
DE
HENRY III.
ROY DE FRANCE
ET DE POLOGNE
Dont les tiltres se trouvent en la Page suivante.



A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.
M. DC. LXII.



JOURNAL
DES
Choses Memorables advenues durant tout le Regne
DE
HENRY III.
Roy de France & de Pologne.

ANNE'E 1574. *May.*

LE Lundy dernier jour du mois de May au matin la Cour de Parlement s'assembla au Palais, combien qu'il fust feste, & deputa certains Presidents & Conseillers d'icelle pour aller au Chasteau de Vincennes, supplier Madame Catherine de Medicis Mere du feu Roy d'accepter la Regence, & entreprendre le Gouvernement du Royaume, en l'absence & en attendant la venue du Roy Henry son Fils estant en Pologne.

A mesme effect ledit jour l'apresdinée les Prevost des Marchans & Eschevins de Paris suivis de plusieurs Conseillers & Notables Bourgeois de laditte Ville, allerent audit Chasteau de Vincennes faire semblable Priere & Requeste à laditte Reyne Mere du feu Roy, qui volontairement accepta la ditte Regence & charge suivant l'intention du feu Roy son Fils, qui peu d'heures avant son deceds l'avoit ainsi declaré & ordonné.

C'est mesme apresdinée le corps du feu

Roy qui par l'espace de 24. heures avoit demeuré mort en son lict, le visage descouvert, ou chacun le pouvoit voir, fut par les Medecins & Chirurgiens ouvert & embaumé, & mis dedans un Plomb.

Iuin, Le mercredy 2. jour la Reyne regente fit murer toutes les portes & entrés du Chateau du Louvre, & n'y laissa autre entré que celle de la grande porte qui est entre les jeux de Paume, regardant vers l'hostel de Bourbon: de laquelle encores ne laissa-on que le guichet ouvert, avec grande garde d'archers par le dedans, & un corps de garde de Suisses par le dehors, mesme fit clorre de murs les deux bouts de la ruë du Louvre, y laissant portes de chaque costé, pareillement gardes de Suisses: & estoit bruit que ce faisoit elle pour doute des entreprises & conspirations secrettes ja des les Pasques precedentes descouvertes, & pour raison desquelles des la fin du mois d'Avril precedent, Turtel Secretaire, de Grand Champ, Conconnas Gentilhomme Piémontois, & la Mole Gentilhomme Provencal, avoient esté decapitez & mis en quatres quartiers en la place de Gréve & les Seigneurs Mareschaux de Montmorency & Cossé, des le quatriéme jour de May mis prisonniers en la Bastille, & arrestez sous seure garde.

Le Ieudy 3. les lettres de la Regence de la Reyne furent Publiées a la Cour en plaine audience, ouy & ce requerant le Procureur

reur General du Roy, entherinées, homologuées, & puis imprimées.

Le Samedy 5. commiſſion fut decernée aux Seigneurs Vialard Preſident de Rouen & Poiſle Conſeiller de la grande Cambre au Parlement de Paris, pour aller faire le procez au Comte de Mongommery, chef des Huguenots ſouſlevez au Païs de Normandie, lequel apres s'eſtre emparé des Villes de S. Lo, Querentan, & autres place de la baſſe Normandie, s'eſtant retirè a Damfront en Piſſaye, le junde 27. jour de May avoit eſtè par les Seigneurs de Matignon, Fervaques, & autres Capitaine Catholicques, pris priſonnier audit Chaſteau de Damfront, & depuis menè aù Chaſteau de Caen, & la detenu ſoubs bonne & ſeure garde.

Le Mardy 5. mourut a Paris Meſſire Charles de Gondy Seigneur de la Tour, Frere des Comtes de Retz, Mareſchal de France, & de l'Eveſque de Paris, de deſpit, & melancholie (comme en fut le bruit tout commun) de ce qu'eſtant Maiſtre de la Garderobe du Roy na guerres deffunct, il avoit eſtè privè des meubles & accouſtremens dudit defunct Roy, & autres droicts à luy appartenans audit tiltre, par ſondit frere aiſnè le Comte de Rets, qui avoit voulu avoir la deſpouille & droicts des ſuſdits, comme ayant billè ou fait bailler audit la Tour ſon frere, ledit Eſtat de Maiſtre de Garderobe, & eſtant cauſe de tout ſon bien & avancement.

Le Samedy vint-cinquiéme, le Comte de Mongommery par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, fut tiré de la Conciegerie du Palaïs, mis en un tombeau, les mains liées derriere le dos, avec un Prestre & le Bourreau, & de là mené en la place de Greve, ou il fut decapité, & son corps mis en quatre quartiers: Par ledit Arrest il fut condamne comme atteint & convaincu de crime de lese Majeste, à souffrir en son corps les peines susdictes, ainsi que l'execution en ensuivit, & encores à avoir la question extraordinaire, qu'il eut Declarez & degradez de Noblesse ses enfans, (qu'il laissa unze en nombre, neuf fils & deux filles) vilains, intestables, incapables d'Offices, ses biens acquis & confisquez au Roy, & autres ausquels la confiscation en pourroit appartenir. Quand son Arrest luy fut prononcé, & en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa Religion, qu'il n'avoit oncques fait trahison, ne autre faute à son Prince: combien que la verité fust qu'ayant sa vie, ses moyens, & sa Religion asseurée en Angleterre, ou il estoit bien venu, mesme prés de la Reyne, il avoit passé la Mer, exprez pour venir trouble son Païs & l'Estat de son Maistre, dont il s'excusoit sur le commandement que luy en avoit fait un Grand, sans l'avoir jamais voulu nommer, mesmes à la question, sinõ qu'on le tenoit pour la second personne de France. Il dit aussi qu'il n'avoit fait mal ou offense à per-

à personne quelconque, qu'il estoit prisonnier de guerre, & qu'on ne luy gardoit pas les promesses qu'on luy avoit faites à Damfroit, quand il s'y rendit prisonnier entre les mains du Seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il auroit vie & bagues sauves. Il ne voulut point se confesser à nostre Maistre Vigor Archevesque de Narbonne, qui s'alla presenter à luy en la Chappelle pour l'admonnester, ny prendre ou baiser le croix qu'on a accoustumé de presenter à tous ceux qu'on mene au dernier supplice, ny aucunement escouter le Prestre qu'on avoit mis au tombeau prés de luy, mesmes à un Cordelier qui le pensant divertir de son erreur luy commença à parler & dire qu'il avoit esté abusé: Le regardant fermement luy respondit, Comment abusé, & si je l'ay esté, sa esté par ceux de vostre ordre: car le premier que me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fit lire, ce fut un Cordelier comme vous, & la dedans j'ay appris la Religion que je tiens, qui seule est la vraye & en laquelle ayant depuis vecu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'huy.

Estant venu sur l'eschaffaut il pria le peuple de prier à Dieu pour luy, recita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir: puis ayant fait sa priere à Dieu à la mode de ceux de la Religion, il eut la teste tranchée, laquelle le Lundy ensuivant vint-huictiéme Juin fut mise sur un poteau en la

place de Grève, & la nuict en fut ostée par le commandement de la Reyne Mere qui assista a l'execution: & fut à la fin vengée comme des long-temps elle desiroit, de la mort du feu Roy Henry son mary, par le moyen du Seigneur de Vassè, qui usant de la foy du temps, luy mit entre les mains ce pauvre Gentil-homme.

Iuillet. Le Mardy 6. Iuillet furent en la Cour de Parlement de Paris publièes & Registrèes les lettres patentes du Roy Henry III. portans confirmation, ratification & amplification du pouvoir de la Reyne sa Mere, touchant la Regence & administration des affaire de France durant son absence, donnèe a Cracovie en Pologne le 15. jour de Iuin, & depuis imprimèes.

Le Jeudy 8. le cœur du feu Roy Charles fut porté aux Celestins de Paris, par monsieur leur Duc son Frere, & illec inhumè aves les Solemnitez & Ceremonies en tel cas accoustumèes; & le Dimanche ensuivant fut le corps de S. Anthoine des Champs apportè à nostre Dame de Paris, & le lendemain porté de nostre Dame è S. Denys en France, ou le mardi ensuivant il fut enterrè avec toutes les magnificences d'obseques & Ceremoniales Solemnitez qu'on a accoustumè d'observer aux enterremens de Roys de France.

En ces obseques & en l'ordre de marcher & tenir rang, se meurent quelque differens & propos d'altercation, entre Messieurs de la

la Cour de Parlement de Paris , & Messire Jacques Amyot Evesque d'Auxerre, grand Aumosnier de France , Messire Pierre de Gondy Evesque de Paris, Messire Albert de Gondy Comte de Retz Mareschal de France, le Seigneur de Fontaines, & autres Gentils-homme de la Chambre du feu Roy, qui revindrent en fin à quelques insolences qui furent faictes par le sieur de Fontaines, & à hautes paroles qui furent dites de part & d'autre : toutesfois la Cour de Parlement le gagna, & tint à l'accustumée les environs & les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raisons desquels lieux estoit survenue la dite contention.

Novemb. Le lundy 1. feste de toussaints, Roy, le Roy de Narrave, & le Duc d'Alencon firent à Lion leurs pasques, & receurent ensemble leur Createur : à ladite Communion le Duc d'Alencon & le Roy de Navarre prosternez à genoux, protesterent devant le Roy de leur fidelité, le suppliants de mettre en oubly tout le passé , & luy jurans sur la part qu'ils pretendoiens en Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidelles à luy & à son Estat, comme ils avoient tousiours esté, jusques à la derniere goutte de leur sang, & luy rendre service & obeïssance inviolable, comme ils recognoissent luy devoir.

Decemb. En ce mois le Roy estant en Avignon va à la processiõ de battus, & se fait cõfrere de leur confrairie, la Reyne Mere com-

me bonne penitence en voulut estre aussi, & son gendre le Roy de Navarre, que le Roy disoit en riant n'estre gueres propre à cela. Il y en avoit de trois sortes audit Avignon, de blancs qui estoient ceux du Roy, de noirs qui estoient ceux de la Reyne Mere, & de bleus qui estoient ceux de Cardinal d'Armaignac.

Le Dimache 26. à cinq heures du matin Charles Cardinal de Lorraine, agé de 50. ans, mourut en Avignon d'une fievre simptomée d'un extréme mal de teste, provenu du serein d'Avignon qui est fort dangereux, qui luy avoit offensé le cerveau à la procession des batus, ou il s'estoit trouvé en grande devotion avec le Crucifix en la main, les pieds à moitié nuds, & la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on luy avoit donné le jour de sa mort: & la nuict ensuivant s'esleva en Avignon, à Paris, & quasi par toute la France un vent si grand & impetueux que de memoire d'homme il n'avoit esté ouy un tel foudre & tempeste, dont les Catholicques Lorrains desoient que la vehemence de c'est orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France, d'un si bon, si grand & si sage Prelat: Les Huguenots au contrarie disoient que c'estoit le Sabbat des Diables qui s'assembloient pour le venir querir, & qu'il faisoit bon mourir ce jour, pource qu'ils estoient bien empeschez: ses partisans disoient qu'il avoit fait une belle & Chrestienne fin que rien

rien plus, les Huguenots souſtenoient au contraire que quant on luy penſoit parler de Dieu durant ſa maladie qu'il n'avoit eu en la bouche pour toute reſponce que des vilainies dont Monſieur de Rheims ſon nepveu l'eſtant allé voir, & le voyant tenir tel langage auroit dit en ſe riant, qu'il ne voyoit rien en ſon oncle pour en deſeſperer, & qu'il avoit encores toutes ſes parolles & actions naturelles. Invoquant & appellant horriblement les diables ſur les derniers ſuſpirs, choſes teſmoignées de tous ceux qui luy aſſiſtoient contre ce qu'en eſcrit le Jeſuite Anger qui le fait parler comme un ſaint. Or la verité eſt que ſa maladie eſtoit au cerveau lequel il avoit tellement trouble qu'il ne ſcavoir ce qu'il faiſoit, ne diſoit; en quoy il continua juſques à la fin, mourant en grand trouble & inquietude d'eſprit.

Pour en parler ſans paſſion, c'eſtoit un Prelat que le Cardinal de Lorraine qui avoit d'auſſi grandes parties & graces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien uſé ou abuſé le jugement en eſt a celuy devant le troſne duquel il eſt comparu comme nous comparoiſtrons tous. Le bon arbre, dit noſtre Seigneur, ſe cognoit par le fruict: Ce fruict eſtoit (par les teſmoignages meſme de ſes gens) que pour n'eſtre jamais trompé il falloit croire tousjours tout le contraire de ce qu'il vous diſoit.

Ce jour la Reyne Mere ſe mettant à table

dit ces mots, nous avons à cette heure la Paix puis que Monsieur le Cardinal de Lorraine est mort, qui estoit celuy (ce dit-on) qui l'empeschoit, ce que je ne puis croire; car c'estoit un grand & sage Prelat, & homme de bien, & auquel la France & nous tous perdons beaucoup : Et en derriere disoit que ce jour estoit mort le plus meschant homme des hommes, puis s'estant mise à disner avant demandé à boire, comme on luy eut baillé son verre, elle commenca tellement à trembler qu'il luy cuida tomber des mains, & s'escria Jesus, Voila Monsieur le Cardinal de Lorraine que je voy: En fin s'estant un peu rassise & rasseurée, elle dit tout haut, c'est grand cas de l'apprenhension, je suis bien trompée si je n'ay veu ce bon homme passer devant moy pour s'en aller en Paradis, & me sembloit que je luy voyois menter. Les nuicts aussi elle en avoit des apprehensions au dire de ses femmes de chambre, & se plaignoit de ce qu'elle le voyoit, & ne le pouvoit oster & chasser de sa fantaisie, encores que des qu'il fut mort on ne parla non plus du Cardinal de Lorraine que s'il n'eust jamais esté; & en fit-on moins de bruits à la Cour (ce qui est digne de remarque) qu'on eut fait d'un simple Protonotaire ou Curé de Village, il y en eut seulement quelques-uns de la Religion quis s'en souvindrent pour le mal possible qu'il leur avoit procuré de son vivant.

1575. *Fevrier.* Le Vendredy 11. le Roy arri-

arriva à Rheims où il fut Sacré le Dimanche 13. dudit mois l'An revolu de ſon Sacré en Pologne qui fut à meſme jour & heure. Quant on vint à luy mettre la Courronne ſur la teſte. Il dit aſſez haut qu'elle luy bleſſoit, & luy roulla par deux ſous de la teſte comme ſi elle eut voulu tomber, ce qui fut remarqué, & interpreté a mauvais preſage.

Le Jeudy 17. le Roy ayant adviſé Meſſire Francois de Luxembourgh de la maiſon de Brienne venu à ſon Sacré & Mariage, & ſcachant qu'il avoit fait l'amour à la Reyne ſa femme, pretendant l'Eſpouſer, luy dit ces mots, mon Couſin j'ay Eſpousé voſtre maiſtreſſe; mais je veux en contr'-eſchange que vous eſpouſiez la mienne, entendant de Chaſteauneuf, Domoiſelle Bretonne, de la ſuite de la Reyne Mere, qui avoit eſté ſa favorite avant qu'il fut Roy & marié, à quoy ledit de Luxembourgh luy reſpondit qu'il eſtoit fort joyeux de ce que ſa maiſtreſſe avoit rẽcontre tant d'heur & de grandeur, & tant gagné au change: mais qu'il luy pleuſt l'excuſer d'eſpouſer Chaſteauneuf pour encor, & qu'il luy donna temps pour y penſer, à quoy le Roy luy reſpõdit qu'il voloit & deſiroit que tout à l'heure il l'eſpouſa: ſur quoy ſe ſentant ledit Luxemb. ſi fort preſſé, ſupplia le Roy de luy donner la patience de 8. jours, laquelle eſtant moderé par le Roy à 3. jours ſeulement, mõta à cheval & ſe retira de la Cour en diligence.

May. Le Mardy 10. May la nuit fut derobée

bèe la vraye Croix estant en la saincte Chappelle du Palaïs à Paris, dequoy le peuple & toute la Ville furent fort troublez. Et s'esleva incontinent un bruit, qu'elle avoit esté enlevée par les menées des plus grans, & mesmes de la Reyne Mere que le peuple avoit tant en horreur & mauvaise reputation que tout ce qui arrivoit de mal encontre, luy estoit imputé & disoit on qu'elle ne faisoit jamais bien que quant elle pensoit faire mal. La commune opinion estoit qu'on l'avoit envoyée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers du consentement tacite de la Reyne Mere.

Iuillet. Le Mardy 5. Iuillet fut pendu à Paris & puis mis en 4. quartiers, un Capitaine nommé la vergerie, condamné a mort par Biragues Chancelier & quelques Maistres des Requestes nommez par la Reyne Mere, qui luy firent sou procez bien court dedans l'Hostel de laditte Ville de Paris, toute la charge estoit que s'estant trové en une compagnie ou on parloit de la querelle des Escoliers & des Italiens, il avoit dit qu'il falloit se ranger du costé des Escoliers & saccager & couper la gorge à tous ces bougres Italiens, qui estoient cause de la ruine de la France, sans avoir autre chose fait ny attenté contre iceux: le Roy le vid executer, encore qu'au dire d'un chacun il n'approuvast point c'est inique jugement, lequel fut trouvé fort estrange de plusieurs.

Octob.

Octob. De Dimanche 9. Octobre feste de St.Denys le Roy fit faire procession generale & solemnelle à Paris, en laquelle il fit porter les St. Reliques de la St. Chappelle, & assista tout du long disant son Chappelet en grand devotion, le corps de la Cour avec celuy de la Ville, & toutes les autres Compagnies s'y trouverent, aussi firent par le commandement de sa Majesté tous les Provinces, Seigneurs, Officiers & Gentils-hommes de sa maison, horsmis les Dames que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit de devotion ou elles estoient.

Novemb. Au commencement de Novembre le Roy fit mettre sus par les Eglises de Paris les Oratoires, autrement dits le Paradis, ou il alloit tous les jours faire ses aumosmes & prieres en grande devotion. Laissant ses chemises a grands goderons, dont il estoit auparavant si curieux, pour en prendre a collet renversé a l'Italienne, alloit ordinairement en coche avec la Reyne son espouse, par les ruës & maisons de Paris, prendre les petits chiens, qui leur plaisoyent. Alloyent aussi par tous les monasteres des femmes aux environs de Paris, faire pareilles questes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoyent. Se faisoyent lire la grammaire, & apprendre à decliner.

1576. *Ianvier.* En ce temps le Roy, nonobstant toutes les affaires de la guerre, & de la rebellion qu'il avoit sur les bras, ne laisse

pas

pas d'aller aux en virons de Paris, de costé & d'autre se promener avec la Reyne son espouse, visiter les monasteres des Nonains, & les autres lieux de plaisir, & en revenir la nuit, souvent par la sange & le mauvais temps, & mesme le Sabmedy 7. de ce mois, son coche estant rompu, il marcha bien une lieüe à pied, par le mauvais temps qu'il faisoit, & arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuit.

Le Dimanche 1. jour de c'est an, vinnent Nouvelles à Paris que Monsieur le Duc, le Seigneur de Thoré & Cimier, le 26. Decembre avoient beu du vin empoisonné en la collation d'aprés supper, lequel vin avoit esté apporté par un valet de chambre dudit Seigneur Duc, nommé Blondel ou Blondeau, qui avoit autresfois servy le Chancelier de Birague, ce qui rendit le fait beaucoup plus suspect. De fait Monsieur le Duc des le vingt-septiéme Decembre avit depesché exprez le Seigneur de Marivaux par devers le Roy pour l'en advertir & le prier de luy en faire Justice, & un autre Gentil-homme par devers la Reyne sa Mere, qui estoit demeurée malade à Chasteleraux d'un catarrhe, laquelle en fut fort marie, & prit toute peine d'en purger elle & le Roy son Fils : cependant le procez fait auditBlondeau ayant esté mis par plusieurs fois à la question, n'ayant recognu aucun empoisonnement par luy ou autre fait ou procuré, & ne s'estant contre

luy

luy trouvé aucune autre charge, tant que par cõtrepoiſon ceux qui en avoient beu avoient eſté incontinent garentis, fut ledit Blondeau relaſché & neantmoins chaſſé apres qu'on luy eut fait faire amende honnorable pour n'avoir fait l'eſſay avant que preſenter le vin à mondit Seigneur, comme on a de couſtume de faire aux Princes de c'eſt qualité.

Avril Le 5. Avril jour de Paſques flories, le Roy fit Publier aux proſnes de toutes les parroiſſes de Paris, qu'il avoit fait faire une Croix de nouveau, ſemblable à celle qui ſouloit eſtre à la ſaincte Chappelle de Paris, qui avoit eſté derobée l'Année precedente, & qu'en icelle il avoit fait enchaſſer une partie d'une grand piece de la vraye Croix de Noſtre Seigneur, des pieca, gardée en une autre grande Croix double au threſor de la ſaincte Chappelle, & que chacun l'allaſt la ſaincte Semaine & autres jours de devotion baiſer & adorer, comme de couſtume, de quoy le peuple de Paris fut fort joyeux & content.

May. Le Lundy 7. May furent en la Cour de Parlement en publicque audience, publiées & enterinées les lettres patentes du Roy, contenant l'annulation de l'empriſonnement du Mareſchal de Montmorency & la declaration de ſon innocence.

Ledit jour les Advocats & Procureurs de Parlement furent par le premier Preſident appellez & aſſemblez au Palaïs en la ſalle St. Louys,

St. Louys, affin de se quotiser & prester au Roy la somme de cent mil livres qu'il s'estoit promis de tirer de leurs deux Communautez : de fait chacun fit quelques offres, lesquelles ne furent suivies, ains augmentées par lesdits taxeurs, lequels envoyerent tous apres à chacun des plus apparens & aysez Advocats & Procureurs, un billet de leur taxe signé Pottier, qui estoit Secretaire des finances, à ce commis par le Roy, dont y eut gronde plainte & murmure, & toutesfois il ne falloit laisser de payer, & porta chacun la somme de sa taxe aux coffres du Louvre, & en rapporta quittance pour luy servir en temps & lieu; semblables taxes furent faites sur les autres Officiers Praticiens & Notables Bourgeois de Paris. Desquels le Roy tira en moins d'un moins bonne somme de deniers. Le 14. Juillet le Roy & la Reyne arriverent à Paris revenans de Normandie dont ils rapporterent grande quantité de Guenons & de Perroquets.

Le Lundy 6. Juillet le Roy fu au Palais & fit au Parlement en sa presence publier l'Edit de l'alienation des deux cens mil livres de rente, accordées par le Clergé de France, & voulant faire recevoir Guillaume Dauvet Seigneur d'Arennes President en la Chambre Mypartie, ledit Dauvet voyant les difficultez que on luy en faisoit à cause de sa Religion, supplia le Roy de na 'passer outre, luy disant qu'il aimoit mieux ne l'estre point que d'estre receu par contrainte. Le

Le Lundy 23. le Cardinal de Bourbon qui estoit Archevesque de Rouen, accompagné de plusieurs Chanoines de la grande Eglise dudit Rouen, estant precedé de sa Croix Archiepiscopale, alla au lieu ou les Huguenots faisoient leur presche en ladite ville, suivant la permission de l'Edit du Roy, pour leur faire quelques salutaires remonstrances: mais le Ministre & les auditeurs esmeus de crainte de pis, en estans advertis s'escoulerent les uns apres les autres, & gagnerent le haut.

Le lendemain on en fait le conte au Roy, & comme monsieur le Cardinal avec le baston de la Croix avoit chassé tous les Huguenots de Rouen: *de voudrois*, dit le Roy, *que les autres fussent aussi aisez à chasser, à la charge qu'on y deux porter le benoistier aussi.*

Aoust. En ce temps le Roy alloit a pied par les ruës de Paris gagner les pardons du Iubile, envoyé en France par Gregoire XIII. accompagno de 2. ou 3. personnes seulement, tenant en sa main de grosses Patenostres disant & marmotant par les ruës, ont disoit qu'il le faisoit par le Conseil de sa mere affin de faire croire au peuple qu'il estoit fort devot & Catholicque, pour mieux fouiler aux bourses des Bourgeois de Paris c'est pourquoy on luy donna ces Tiltres: *Henry par la grace de sa mere inutile Roy de France & de Pologne imaginare, Concierge du Louvre, Marquillier de St. Germain de Lauxerrois, Bastileur des Eglises de Paris, Gendre de Colas, Gaudronneur*

des

des collets de sa femme, & Friseur de ses cheveux, Mercier du Palais, Visiteur d'estuves, Gardien des quatre mandians, Pere conscript des blancs battus & Protecteur des Capuchins.

Semptemb. Le Dimanches 23. & trentiéme, aux Huguenots de Paris revenans en trouppe du Presche qu'ils avoient commencé à faire à Noisy-le-sec suivant l'Edit, furent faites tout plain de bravades & insolences par la populace, les allans voir à leur retour, & furent ruez de part & d'autre quelques coups de pierres & d'espés, dont advint tumulte, & y en eut de tuez & blestez. Et en fut fait plainte au Roy, lequel cependant courrit la bague vestu en Amazone, & faisoit tous les jours balets & festins nouveaux, comme si son estat eut esté paisible.

Novemb. Le Samedy 10. Novembre arriverent à Paris les tristes novelles du sac de la Ville d'Anvers, & comme le Dimanche 4. de ce mois sur le midy, les Espagnols estoient sortis en furie de la Citadelle, avoient chargé les pauvres habitans d'Anvers, & defait trois mil Allemans qu'ils y avoient fait entrer nonobstant le secours du Païs que le Comte d'Egmont y avoit envoyé. Et comme les Espagnols estans demeurez les maistres de c'est belle Ville, avoient bruslé la maison des Ostrelins, leur hostel de Ville, & bien huit cens maisons, de Bourgeois tuez, massacré & bruslé pour trois ou quatre millions de marchandises qu'il n'ayvoient peu emporter,

porter, dura le ſac environ quinze jours durant, leſquels on faiſoit compte de ſept à huit mil perſonnes de morts de tous ages, ſexes & qualitez: car l'Eſpagnol victorieux eſt ordinairement inſolent, & cruel, & fut ruiné un des plus belles, & riches villes du monde.

1577. *Ianvier.* Le Mercredy 9. Janvier les obſeques & funerailles de defunct Maximilian d'Auſtriche Empereur, Beau-pere du feu Roy Charles IX. furent faites en l'Egliſe de Paris avec grande magnificence & Ceremonies en tel cas accouſtumées.

Fevrier. Le Dimanche 24. Fevrier jour de St. Mathias, le Roy receut advis que les Hugnenots avoient fait une contreligue, en laquelle eſtoient entrez le Roy de Suede & Dannemarc, les Allemans, les Suiſſes Proteſtans, & la Reyne d'Angleterre, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladite ligue & la ſigner. Cependent le Roy faiſoit jouſtes, balet, & tournois, & forces maſcarades, ou il ſe trouvoit ordinairement, habillé en femme, ouvroit ſon pourpoint, & deſcouvroit ſa gorge, y portant un collier de perles & trois collets de toile, deux à fraiſe, & un renversè, ainſi que lors le portoyent les Dames de ſa Cour, & eſtoit bruit que ſans le decés de meſſire Nicolas de Loraine, Comte de Vaudemont, ſon beaupere, mort peu auparavant, il auroit deſpensè au Carneval au yeux de maſcarades 2. ou 3. cens mil francs.

May. Le mercredy 15. May, le Roy au Pleſ-

ſis les Tours fit un feſtin à Monſieur le Duc ſon Frere, & aux Seigneurs & Capitaines qui l'avoient accompaigné au ſiege & priſe de la Charité: auquel les dames veſtues de vert en habits d'hommes firent le ſervice, & y furent tous les aſſiſtans veſtus de vert, & a c'eſt effet fut levé à Paris & ailleurs pour ſoixante mil francs de draps de ſoye verte. La Reyne Mere fit apres ſon bancquet à Chenonceau qui luy revenoit à ce qu'on diſoit apres de cent mil livres qu'on leva comme par forme d'enprunt ſur les plus aiſez ſerviteurs du Roy, & meſmes de quelques Italiens qui s'en ſceurent bien rembourſer au double. En ce beau banquet les plus belles & honneſtes de la Cour eſtans à moitié nuës, & ayans leurs cheveux eſpars comme eſpouſées furent employées a faire le ſervice.

Le Dimanche 19. les Comediens Italiens ſurnommez *I. Geloſi* commencerent à jouer leurs comedies en la ſalle de l'hoſtel de Bourbon à Paris, ils prenoient de ſalaire quatre ſols pour teſte de tous les Francois qui les voloient aller voir jover, ou il y avoit tel cõcours & affluence de peuple que les 4. meilleurs Predicateurs de Paris n'en avoient pas enſemble autant quant ils preſchoient.

Iuin. Le Samedy 5. Iuin les Monnoyes furent deſcriées par lettres patentes du Roy, modifiées & corrigées par quelques arreſts & ordonnances de la Cour de Parlement ſur ce par diverſes fois aſſemblée, ce deſcry apporta

porta

porta grande incommoditè au pauvre peuple de France, pource que par toutes les Villes du Royaume ne se pouvoient voit ny recouvrer, ny douzains ny Carolus, ny autres menue monnoye qui toute avoit estè transportée hors du Roauyme pour l'escharger à l'or, estant à haut prix en France, comme l'escu soleil à trois livres douze sols six deniers: le double ducat à deux testes a dix livres, les ducats doubles de Portugal dits St. Estienne ou Millerays â neuf livres cinq sols, le noble rose à douze livres, l'Imperialle de Flandres d'Or double a six livres, les reales d'Espagne d'Argent simple a six & sept sols les Philippus d'Argent à cinq livres, le teston de France à 20. & 22. sols, les ducats dits de Pologne, dont couroit lors un nombre efrené par tout le Royaume de France, & que mesmes on disoit estre forgez en France à quatre livres quinze sols, qui n'estoient toutesfois que d'Or d'escu, & ne pesoient que deux grains plus que l'escu soleil, & neantmoins n'y donnoient le Roy ny la Cour, ne les generaux des monnoyes, ny tous les autres officiers du Roy aucun ordre ny remede: ains vivoit le peuple à sa discretion, pour ce regart; aussi ne furent lesdittes ordonnances observèes ny gardèes, & se mettoit publicquement au premier jour d'Aoust l'escu soleil à la Boucherie & par tout ailleurs ne Marchendise à tois livres quinze sols la piece, & les autres especes à l'equipollent.

Iuil-

Iuillet. Le Samedy 27. Juillet *li Gelosi* Comediens d'Italie, apres avoir presentè à la Cour de Parlement les lettres patentes par eux obtenues du Roy, affin qu'il leur fut permis de jouer Comedies, nonobstant les deffences de la Cour, furent renvoyez par fin de non recevoir, & deffences à eux faites de plus obtenir & presenter à la dite Cour telles lettres, sur peine de dix mil livres Parisis d'amende, applicable à la boëtte des pauvres: nonobstant lesquelles au commencement de Septembre ensuivant, ils recommencerent à jouer leurs Comedies en l'hostel de Bourbon, comme aupavant, par la permission & jussion expresse du Roy. La corruption du temps estant telle, que les farceurs, bouffons, putains, & mignons avoyent tout le credit aupres du Roy.

Septembr. Au commencement du mois de Septembre le Seigneurs de Villequier Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de 50. hommes d'annes dedans le Chasteau de Poictiers, ou lors estoit le Roy, & ou ledit Villequier comme favory de sa majesté estoit aussi logè, tua sa femme sortant de sou lict, & la poignarda avec une de ses Damoiselles qui luy tenoit un miroir, & luy aidoit á se pimplocher: & ce fut le subjet d'un pacquet que ledit Villequier surprit, duquel il prit asseurance de sa paillardise (que des pieca toutesfois il estoit bien adverty qu'elle exercoit avec plusieurs personnes) ce pacquet estoit

estoit par elle addressé au Seigneur de Barbizi, qui estoit un beau jeune homme Parisien, & qui avoit espousé la veufve de Villemain maistre de requestes avec laquelle il paillardoit du vivant de son mary, & luy mandoit qu'elle estoit grosse de son fait, combien que son mary plus de dix mois auparavant n'eust couché avec elle : & encores disoit-on que ledit Villequier avoit descouvert une entreprise que sa femme avoit fait de l'empoisonner, ayant trouvé dans ses coffres la mixtion en paste dont il devoit estre empoisonné, comme le dit Barbisi avoit empoisonné la sienne affin de se marier ensemble apres la mort de l'un & de l'autre, ce qu'on avoit trové dans le coffre de la Dame.

Ce meurtre fut trouve cruel comme commis en une femme grosse de deux enfans, & estrange comme fait au Logis du Roy, sa Majesté y estant : mais l'issuë & la facilité de la grace qu'en obtint ledit Villequier sans aucune difficulté, firent croire qu'il y avoit en ce fait un secret commandement du Roy, qui haïssoit cette dame, pour un refus en cas pereil.

En ce mois les escus sols nonobstant l'Ordonnance du Roy se mettoient à Paris pour quatres livres cinq sols, le teston pour 22. sols: à Orleans & autres Villes du Roy aume l'escu se mettoit pour cinq & six livres, & le teston pour trente & trente-cinq sols; & ce à cause du peu d'Argent & d'Or qu'on disoit

qu'il y avoit en France, mais principalement à cauſe de la diſette de la monnoye dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fut.

Le Jeudy 7. Novembre commença â paroiſtre une comete vers le midy, dont la queuë fort longue tiroit vers l'Orient eſtival, elle ſe levoit avec la Lune peu apres le Soleil couché, & s'abaiſſoit ſur l'orizon ſur les 9. ou 10. heures du ſoir, & fut veuë 40. jours. Ces ſots d'Aſtrologues diſoient qu'elle preſageoit la mort d'une Reyne ou de quelque grande Dame, avec quelque remarquable & inſigne malheur : ce qu'ayant entendu la Reyne Mere entra incontinent en frayeur & apprehenſion que ce fut elle: ſurquoy un docte Courtiſan compoſa l'Epigramme qui s'enſuit, qui fut ſemé & divulgué par tout.

DE COMETA

ANNI 1577.

Ad Reginam Matrem.

Spargeret audaces cum triſtis in æthere crines
Venturique daret ſigna cometa mali,
Ecce ſuæ Regina timens male conſcia vitæ
Credidit inviſum poſcere fata caput.
Quid Regina times? namque hæc mala ſi qua minatur,
Longa timenda tua eſt, non tibi vita brevis.

Le Mardy 10. Decembre Claude Marçel nagueres Orfeure du Pont au change, lors Conſeiller du Roy & l'un des Surintendans de



de ses finances, maria l'une de ses filles au Seigneur de Vicourt, la nopce fut faite en l'Hostel de Guise, disnerent le Roy, les trois Reynes, monsieur le Duc, & messieurs de Guise: apres souper le Roy y fut luy trentiéme masque en homme, avec trente que Princesses que Dames de la Cour, masquées en femmes toutes, & toutes vestuës de drap & toile d'Argent, & autres soyes blanches, enrichies de perles & pierrieries, en grand nombre & de grand prix, les mascarades y apporterent telle confusion pour la grande suite qu'elle avoient, que la pluspart de ceux de la nopce furent contraints de sortir, & les plus sages Dames & Damoiselles se retirerent, & firent sagement: car la confusion y apporta tel desordre & vilenies que si les tapisseries & les murailles eussent peu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses.

En ce mesme an fut prise & descouverte dans le Convent des Cordeliers de Paris une garse fort belle, desguisée & habillée en homme, qui se faisoit appeller Anthoine, elle servoit entre les autres frere Jacques Berson, qu'on appelloit l'enfant de Paris, & le Cordellier aux belles mains, pensant & eux tous (ainsi qu'ils disoient) que ce fut un vray garçon, dont on se rapporta à leur conscience, & quant a c'est fille-garçon elle en fut quitte pour la gehenne & pour le foüet, que je luy vis donner dans le preau de la Conciergerie, sur la grande chasteté de c'est femme,

 qui

qui se disoit mariée, & par devotion avoir servi bien dix ans les beaux peres sans avoir jamais esté interessée en son honneur.

1578. *Ianvier*. Le Lundy 6. jour des Roys, la Damoiselle de Pons de Bretagne Reyne de la Febue, par le Roy desesperément brave, frisé & gauderonné, fut menée du Chasteau du Louvre à la Messe en la Chapelle de Bourbon, estãt le Roy suivy de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que luy. Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur Frere du Roy s'y trouva à la suite de Monsieur le Duc son maistre, habillé tout simplement & modestement, mais suivy de six pages vestus de drap d'Or frisé, disant tout haut que la saison estoit venuë que les belistres seroient les plus braves: dequoy suivirent les secrettes haines & les mescontentemens & querelles qui parurent bien est apres.

Avril. Le Roy pendant ce caresme alloit deux ou troix fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de Paris, avec ses mignons frisis & fraisis & les dames de la Cour & de la Ville entre autres chez la Presidente Boulencourt, ou il passoit le temps avec la Demoiselle Bassi sa belle fille.

Le Dimanche 27. Avril pour demesler une querelle née pour fort legere occasion, le jour precedent en la Cour du Louvre entre le Sieur de Quelus l'un des grands mignons du Roy, & le jeune Antragues qu'on appelloit Antraguet favory de la maison de Guise.

Le

Le dit Quelus avec Maugiron & Livarot, & Antraguet avec Riberac, & le jeune Chomberg se trouverent des 5. heures du matin au merché aux chevaux, anciennement les tournelles prés la Bastille sainct Anthoine, & la combattirent si furieusement que le beau Maugiron & le jeune Chomberg demeurerent morts sur la place : Riberac des coups qu'il y receut mourut le lendemain à midy, Livarot d'un grand coup qu'il y eut sur la teste fut six sepmaines malade, & en fin reschapa, Antraguet, s'en alla sain & sauf avec un petit coup qui n'estoit qu'une esgratignure. Quelus autheur & agresseur de la noise de dix-neuf coups qu'il receut languit trente trois jours, & mourut le Jeudy 29. May en l'hostel de Boisy ou il fut porté du champ du combat comme lieu plus amy & plus voisin, & ne luy profita la grande faveur du Roy qui l'alloit tous les jours voir & ne bougeoit du chevet de son lit, & qui avoit promis aux chirurgiens qui le pensoient cent mille francs au cas qu'il revint en convalescence, & à ce beau mignon cent mille escus pour luy faire avoir bon courage de guerir, nonobstant lesquelles promesses il passa de ce monde en l'autre ayant tousiours en la bouche ces mots, mesmes entres ses derniers soupirs qu'il jettoit avec grande force & grand regret ! Ah mon Roy, mon Roy sans parler autrement de Dieu ne de sa Mere : à le verité le Roy portoit a Maugiron

giron & à luy une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs testes & emporter & serrer leurs blonds cheveux, osta à Quelus les pendants de ses oreilles, que luy mesme auparavant luy avoit donnez & attachez de sa propre main. On en fit ces deux vers.

Seigneur recoy en ton giron
Schomberg, Quelus, & Maugiron.

Telles & semblables facons de faire, indignes à la verité d'un grand Roy, & magnanime comme il estoit, causerent peu à peu le mespris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ses mignons qui le possedoient donna un grand advantage à ceux de Lorraine, & pour corrompre le peuple, & dans le tiers estat créer & former peu à peu entierement leur party qui estoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens des l'An precedent 1577.

Le Lundy 28. Messire Charles de Lorraine Duc de Mayenne fut par le 1. President installé au siege de la table de marbre en signe de prinse de possession de l'Admirautée de France que le Roy luy avoit donné à la survivance du Comt de vilars son beaupere.

May. En ce mois à la faveur des eaux qui lors commencerent, & jusques à la S. Martin continuerent d'estre fort basses, fut commencé le pont neuf de pierre de taille qui conduit de Nesle à l'escolle S. Germain sous l'ordonnance du jeune du Cerceau Archite-

cte du Roy, & la surintendance de messire Christophe de Thou premier Presidens, M. Pierre Seguier Lieutenant Civil, M. Jean de la Guesle procureur general. M. Claude marcel surintendant des finances: & furent en ce mesme an les quatre piles du canal de la riviere de Seine fluant entre le quay des Augustins & l'isle du Palaïs levées environ une toyse chacune par dessus les rez de la chaussée, les deniers furent pri sur le peuple par je ne sçay qu'elle cruë ou dace extraordinaire, & disoit-on que la toyse de l'ouvrage coustoit quatrevingts cinq livres.

Iuillet. Le Lundy 21. Juillet, St. Mesgrin june Gentil-homme Bourdelois, beau, riche, & de bonne-part, l'un des mignons fraisez du Roy fortant à unze heures du soir du Louvre ou le Roy estoit en la mesme ruë du Louvre, vers la ruë St. Honoré fur chargé de coups de pistolets, d'espée & de coutelas par 20. ou 30. hommes incogneus qui le laisserent sur le pavé pour mort, comme aussi mourutil le jour ensuivant, & fut merveilles comme il peut tant vivre estant attaint de 34. ou 35. coups mortels, le Roy fit porter son corps mort au logis de Boisi prés la Bastille ou estoit mort Quelus son compagnon, & enterrer à St. Pol avec semblable pompe & solemnité qu'avoient esté auparavant inhumez en la dite Eglise, Quelus & Maugiron ses compagnons. De cet assassinat n'en fut fait aucune instance. Sa Majesté estant

bien avertie, que le Duc de Guise l'avoit fait faire pour le bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir sa femme, & que celuy qui avoit fait ce coup portoit la barbe & la contenance du Duc du Mayne son Frere. Les nouvelles venues au Roy de Navarre dit, je sçay bongré au Duc de Guise mon Cousin de n avoir peu souffrir, qu'un mignon de couchette, comme St. Maigrin le fait cocu, c'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous les autres petits galands de Cour qui se meslent d'approcher les Princesses pour leur faire l'amour.

Septemb. Le Mercredy 3. Septembre en la place Maubert à Paris, par arrest de la Cour de Parlement, un jeune enfant laquais aagé de treize ans seulement fut pendu & estranglé pour avoir donné quelques coups de dague à un Marchant de Paris son maistre, dormant la nuict en son lict au pont Antoni, & c'estre efforcé de le tuër, & fut c'est execution trouvée estrange, tant à cause du bas aage de l'enfant qu'a l'esgard à ce que le Marchanr estoit guary de ces coups.

Le Jeudy 4. le Roy partit de Paris pour aller à Fontaine-bleau, en s'en allant laissa à sa Cour de Parlement 22. Edits nouveaux, & boursaus pour les voir & homologuer, laquelle le Mardy 9. par un arrest notable declara qu'elle ne pouvoit proceder à la verification d'iceux pour estre la creation des offices & estats y mentionnez une taille &

char-

charge sur le peuple de ce Royaume qui ne se peut porter, & non necessaire, ny vallable, ains subtile, pernicieuse & dommageable au public, & qui pourroit engendrer une émotion & sedition qui seroit la ruine de Paris & de l'estat, & fut l'Advocat du Roy Brisson envoyé par la Cour à Fontainebleau porter au Roy ledit Arrest, lequel des 22. Edits n'en verifioit que deux, & renvoyoit les vingts autres, dequoy le Roy mal content envoya le Seigneur de Chavigny & le President de Bellievre, le Mardy 23. en ladite Cour pour les faire publier & verifier, ce que la Cour refusa fort vertueusement, respondant qu'elle ne pouvoit ny ne devoit: ce que le Roy ayant entendu, dit, je vois bien que Madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller; j'y iray, mais je leur diray ce que possible de seront gueres contens d'entendre, dequoy la Cour advertie trouva bon pour appaiser le Roy d'en verifier encores quelques uns des moins fascheux & meschants.

Le Lundy 29. du dit mois de Septembre jour de sainct Michel, maistre Francois de Seignes, Sieur de la Garde, Conseiller en la grande Chambre, Benificier, natif de Tholouse au Languedoc, aagé de 55. ans, homme ignorant, mais violent, se leva du lit au matin devant jour, ou il estoit detenu & affligé d'une retention d'urine avec fievre, & se sentant agité de grandes douleurs, & pres

de la fin de sa vie, monta sur son mulet, defendit à ses gens de le suivre, & approchant des bons hommes du costé du prés aux Clercs, ou estoit sa maison, apres estre descendu de dessus son mulet, se precipita en la Riviere de Seine, & se noya. Et neantmoins fut solemnellement enterré au choeur des Cordeliers à Paris, avec l'assistance du premier President de Thou, & bon nombre de Presidens, maistres de requestes & Conseillers de la Cour de Parlement, sous couleur, qu'il estoit en fievre chaude & frenetique. Aussi qu'il avoit donné son estat, & benefices à Jacques de Thou, Fils du dit premier President, lequel il avoit nommé & fait seul executeur de son testament.

1579 *Ianvier.* Le Jeudy 1. Janvier, le Roy establit & solemnisa son nouvel Ordre de Chevalliers du St Esprit en l'Eglise des Augustins de Paris, en grande pompe & magnificence & les 2. jours ensuivans traicta à disner audit lieu ses noveaux Chevalliers, & l'apresdiné tient conseil avec eux. Ils estoient vestus d'un barette de velours noir, chausses & pourpoint de toille d'Argent, soulliers & fourreau d'Espée de velours blanc, le grand manteau de velours noir bordé à l'entour de fleurs de Lys d'Or & langues de feu, entremeslées de mesme broderie, & des chiffres du Roy de fil d'Argent, tout double de satin orengé, & un mantelet de drap d'Or en lieu [de] chapperon par dessus ledit grand manteau,

au, lequel mantelet estoit pareillement enrichy de fleurs de Lys, langues feu & chiffres comme le grand manteau, leur grand collier faconé d'un entrelas de chiffres du Roy, fleurs de Lys & langnes de feu, auquel pendoit une grande Colombe denotant le S. Esprit: ils s'appellent Chevalliers Commandeurs du S. Esprit, & journellement sur leurs cappes & manteaux, ils portent une grande Croix de velours orengé, bordé d'un passement d'Argent, ayant quatre fleurs de Lys d'Argent aux 4. coins du croison, & le petit ordre pēdu à leur col avec un ruban bleu. On disoit que l Roy avoit de nouvel inventé c'est Ordre, pour adjoindre à soy d'un nouvel & plus estroit lien ceux qu'il y vouloit nommer, à cause de l'effrené nombre des Chevalliers de l'Ordre St. Michel, qui estoit tellement avili que l'on n'en fasoit non plus de conte, que de simples aubereaux ou gentilastres, & appelloit-on le grand collier de c'est Ordre le collier à toutes bestes. Et pour se les rendre plus loyaux & affectionnez serviteurs, il les obligeoit à certains sermens contenus aux articles de l'institution de l'ordre, & mesmes estoit son dessein de leur donner à chacun 800. Escus de pension en forme de Commanderie sur certains Benefices de ce Royaume, & pour ce les fit-il appeller commandeurs: Et ce faisoit il (à ce qu'on disoit) pourçe que beaucoup de ses subjets agitez du vent de la Ligue, qui secrettement & par

soubsmain ourdissoit tousiours son fuseau, tendoient comme à rebellion, s'y laissans transporter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit à sus. A quoy sa Majesté desirant pourvoir, s'estoit advisée de se fortifier desdits nouveaux Chevalliers, qu'elle croyoit avec ses mignons & un Regiment des Gardes, qui journellement l'assistoient, luy estre prompts & fidelles deffenseurs, advenant quelque emotion. On disoit aussi que c'est erection de nouvel ordre avoit esté confortée de ce que le Roy estoit né le jour de la Pentecoste, crée Roy de Pologne & fait Roy de France en semblable jour, lequel sembloit luy estre fatal, pour tout bon-heur & prosperité, comme avoit esté le jour sainct Mathias à l'Empereur Charles V.

Le Vendredy 23. le Roy alla à Olinville se bagner & purger, le semblable fit la Reyne sa femme qu'il laissa à Paris, puis alla faire sa Feste de Chandeleur en l'Eglise de Chartres, & ses vœux & prieres à la belle Dame, & y prit deux chemises de nostre Dame de Chartres, l'une pour luy, l'autre pour la Reyne sa femme : ce qu'ayant fait il revint à Paris coucher avec elle, en esperance de luy faire un enfant: Dont il estoit incapable pour la verole qui le mangeoit & les lascivitez qui l'avoient encrué.

Le 29. dudit mois, fut donné un Arrest notable en la grande Chambre du plaid, pour le fait des Notaires, par lequel il fut ordon-

donné qu'à peine de nullité & de faux, suivant l'Ordonnance de Moulins 1564. qui n'estoit observée par lesdits Notaires de Paris ; les Notaires seroient tenus faire signer les parties contractantes, & ou elles ne pourroient signer, qu'il en seroit fait mention par les contracts. Lequel Arrest le mesme jour fut signifié au Scyndic des Notaires, & publié a son de trompe par la Ville. En ce mois une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris, que le Roy avoit dressé au Louvre un deduit de jeu de Cartes & de dez, vindrent à la Cour, & gaignerent au Roy dans le Louvre trente mille escus, à la Prime & aux de.

Avril. La nuit du Mercredy 1. du mois d'Avril, la Riviere de St. Marceau au moyen des pluyes des jours precedens, creut a la hauteur de quatorze a quinze pieds, abbatit plusieurs murailles, Moulins & maison, noy a plusieurs personnes de tous sexes & aages, surprinses dans leurs maisons & dans leurs lits, ravagea grande quantité de bestial, & fit du mal infiny, le peuple de Paris à milliers le lendemain & jours ensuivans, courut veoir ce desastre avec grande frayeur, l'eau fut si haute qu'elle se respandit par l'Eglise, & jusques au grand Autel des Cordelieres St. Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle neantmoins ne dura que trente heures ou un peu plus. La Cour de Parlement en

corps le Samedy ſuivant vint à la grande Egliſe noſtre Dame, ou fut dite une Meſſe ſolemnelle, avec prieres à Dieu qu'il luy pleuſt appaiſer ſon ire, & à meſme fin fut le Lundy enſuivant faite proceſſion Generale à Paris.

May. En ce mois le Chapitre General des Cordeliers s'aſſembla aux Cordeliers de Paris, ou ſe trouverent environ douze cens Freres de l'ordre S. Francois, de toutes les natiõs du monde, & firent leur General Meſſire Scipion de Gouzagues Cordelier de la caſe Mantuane : le Roy pour leurs alimens pendant leur ſejour à Paris leur donna dix mil Francs : Monſieur le Duc ſon Frere quatre mil livres, & les Colleges, Chapitres, Communautez, Abbez, Prieurs, & Prelats de Paris, leur fireut tous particulieres aumoſnes, comme firent tous les habitans de Paris.

Iuin. Le Vendredy 26. Juin les Generaux de la juſtice des Aydes ſont ſuſpendus pour n'avoir voulu publier l'edit de la ſuppreſſion de tous les Privileges de tous les exempts du 8. à 20. & autres ſemblables daces, apres plusieurs expreſſes & comminatoires juſſions du Roy, & pour ce au lieu de Generaux ſont appellez genereux, leſquels en fin apres que le Roy eut declaré qu'il ne s'en vouloit plus ayder, & que ſa volonté eſtoit ſeulement qu'ils le fiſſent Publier & homologuer pour eſtre reſtituez, le firent ſimplement regiſtrer en leur greffe & non autre choſe, dont ſa Majeſté indignée dit ces mots, qu'il n'avoit eu

" faſcherie

fascherie il y avoit long-temps qui luy eut plus touché au cœur que la bravade de ces petits gallans de Generaux, mais qu'il la leur feroit sentir. Cependant pource qu'il y agissoit en ce fait du public, ils en furent fort loüez, & ceux de la Cour de Parlement blasmez par les deux vers suivans.

Tu generosa Minor Generalis Curia, Major,
Tu Parlementi Curia degeneras?

Aoust. Le Mercredy 19. Bussi d'Amboise premier Gentilhomme de Monsieur le Duc, Gouverneur d'Anjou, Abbé de Bourgueil qui faisoit tant le grand & le hautain à cause de sa saveur de son maistre, & qui tant avoit fait de maux, & pilleries és Païs d'Anjou & du maine, fut tué par le Seigneur de Montsoreau ensemble avec luy le Lieutenant criminel de Saumur, en une maison dudit Seigneur de Montsoreau, ou la nuit ledit Lieutenant qui estoit son messager d'Amours, l'avoit conduit pour coucher c'est nuit la avec la femme dudit Montsoreau, à laquelle Bussi dés long-temps faisoit l'amour, & auquel ladite Dame avoit donné exprés c'est fauce assignation pour le faire surprendre par Montsoreau son mary, à laquelle comparoissant sur la minuit fut aussi tost investy & assailly par 10. ou 12. qui accompagnoient le Seigneur de Montsoreau, lesquels de furie sa ruerent sur luy pour le massacrer: ce Gentil-homme se voyant si pauvrement trahy, & qu'il estoit seul (comme on ne s'accompaigne

gne gueres pour telles executions) ne laissa pourtant de se defendre jusques au bout, monstrant que la peur comme il disoit souvent, jamais n'avoit trouvé place en son cœur: car tant qu'il luy demeura un morceau d'espée dans la main il combattit tousiours, & jusques à la poignée, & apres s'aida des tables, bancs, chaires & escabelles avec lesquels il en blessa 3. ou 4. de ses ennemis, jusques à ce qu'estant vaincu par la multitude, & desnué de toutes armes & instrumẽs pour se deffendre, fut assommé pres une fenestre, par laquelle il se vouloit jetter pour se cuider sauver. Telle fut la fin du Capitaine Bussi qui estoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux, aussi vaillant que son espée, & pour l'aage qu'il avoit qui n'estoit que de 30. ans, aussi digne de commander à une armée que Capitaine qui fut en France: mais vicieux & peu craignant Dieu : ce qui luy causa son mal'heur n'estant parvenu à la moitié de ses jours, comme il advient ordinairement aux hommes de sang comme luy, il possedoit tellement Monsieur le Duc son maistre qu'il se vantoit tout haut d'en faire tout ce qu'il vouloit, voires, & avoir la clef de ses coffres & de son argent, & en prendre quand bon luy sembloit, de laquelle vanterie on disoit qu'il se fut aisement passé, il aimoit les lettres combien qu'il les pratiquast assez mal, se plaisoit à lire des Histoires, & entre autres les vies de Plutarque: Et quand il

il y lisoit quelque acte signalé & genereux fait par un de ses vieux Capitaines Romains, il n'y a rien tout cela, disoit-il, que je n'executasse aussi bravement qu'eux à la necessité, ayant accoustumé de dire qu'il n'estoit né que Gentil-homme, mais qu'il portoit dans l'estomac un cœur d'Empereur : si bien qu'en fin pour sa gloire Monsieur le prist à desdain, & de tant plus qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le hayt : ayant consenty (suivant le bruit commun) à la partie qu'on luy dressa pour s'en deffaire : En quoy se verifie un meschant proverbe ancien, parlant des Princes, qui dit, tres-heureux est qui ne les cognoist, mal-heureux qui les sert, & pire qui les offense.

1580. *Fevrier.* Le Mardy 22. Fevrier, en la grande sale de l'Evesché de Paris richemeut tapissée & accommodée pour c'est effect, Messire Christofle de Thou premier President, assisté de Monsieur Violle, Amorant, Longuevil & Chartier, Conseillers en la Cour de Parlemenr à ce Deputez, commencerent à proceder a la reformation & redaction de la Coustume de Paris.

Mars. La nuit du Ieudy 10. de ce mois, de l'ordonnance de l'Evesque de Paris, assisté d'un secret consentement de la Cour de Parlement, fut osté & enlevé du lieu ou il estoit, le crucifix, surnomme Macquereau, & par les gens du guet porté à l'Evesché, & ce à cause du tres scandaleux surnom, que le com-

commun peuple luy avoit donné. A raison que c'estoit un Crucifix de bois plein de la grandeur de ceux que l'on voit ordinairement aux paroisses, lequel estoit plasque & attaché contre la muraille d'une maison, scize au bout de la vielle ruë du temple, vers & proche les esgouts, en la qu'elle maison aux environs se tenoit un bordeau, ce qui donna occasion de donner à ce Crucifix le surnom de Macquereau, pour ce qu'il servoit de marque & enseigne à ceux, qui alloient chercher les bordeliers repairés.

Aoust. En ce mois d'Aoust M. Barnabé Brisson fut fait President en la grand Chambre du Parlement de Paris, par la cession de Messire Pomponne de Bellieure; & maistre Jacques Faye Advocat du Roy audit Parlement par la cession dudit Brisson, & maistre Pierre du Rancher fut fait maistre des Requestes ordinaires du Roy par la cession dudit Faye. On disoit que Brisson avoit payé à Belliéure pour l'estat de President soixante mil livres, Faye à Brisson pour l'estat d'Advocat du Roy quarante mil livres; Et du Ranches à Faye pour l'estat de maistre des Requestes vingt-cinq mil livres. Je laisse à penser comme le peuple de France pouvoit attendre bonne Justice d'Officiers pourveuz d'estats si cherement acheptez.

Decemb. Au commencement de ce mois, d'Else Alemand Chevalier de l'Ordre, qui avoit en secondes nopces espousé la Thresoriere

riere Allegre, fut pendu & estranglé à Blois, par jugement des Chevaliers de l'Ordre qui luy firent son procez, par lequel il fut convaincu & atteint d'avoir l'Esté precedent pris argent du Roy pour aller en Allemagne lever quelques cornettes de Reistres pour le service de sa Majesté: neantmoins estant allé à c'est effect fut trouvé qu'ils les avoit levés & arrestés des deniers du Roy pour venir au service de Prince de Condé & de ses partisans, tenans la Fere & autres places contre le Roy.

1581. *May*. En ce mois un Conseiller, nommé Jehan la Voix en la Cour de Parlement à Paris comme il entretenoit publicquement la femme d'un Procureur en Chastellet, nommé Boulanger aduint que c'est femme couchée d'un remors de conscience, declara audit Conseiller l'envie qu'elle avoit de se retiret de son peché: lequel entendant ces propos se mocqua, & voulant faire d'elle comme au paravant, elle luy resista vertueusement, le Conseiller entrant en colere luy dit milles injures, l'appella putain & rusée, la menaca de l'accoustrer en femme de son mestier. De fait quelque temps apres estant adverti que son mary la menoit jouer aux champs la veille de Pentecoste, monte à cheval & prend avec luy quelques ruffisques de Tanchou; qui l'attraperent en un chemin estroit, ou en presence de son mary la firent descendre de cheval, & luy demandans le

nez

nez pour luy coupper, n'en pouvans venir à bout, luy defchiqueterent & tailladerent toutes les jouës avec un getton qui coupoit comme un rasoir (instrumẽt dont on dit que les ruffiens de Paris se servent ordinairement pour telles executions) ayant fait ce coup s'en reviennent à Paris avec ledit Conseiller, contre lequel la Cour ayant veu & receu les informations decerna prise de corps, au moyen de laquelle ledit Conseiller fut contrait de s'absenter, & par amis & par argent fit évoquer cause au Parlement de Rouen, ou il fut plainement absous, & en sortit par la porte dorée, ayant composé avec sa partie à deux mil escus, luy en ayant cousté deux mil autres à corrompre la Justice: & encores qu'un tel acte meritast punition, toutesfois s'il eut confessé le fait à Monsieur Augustin de Thou Advocat du Roy, qui le fut trouver jusques en sa maison pour luy en parler, ou l'eust fait sortir pour moins de deux mil escus. La Mere dudit Conseiller apres son Arrest justificatif obtenu au Parlement de Rouen, & son restablissement à la Cour, fut trouver le Roy & la Reyne pour les remercier, à laquelle le Roy fit responce qu'elle ne le remerciat point, mais la mauvaise Iustice qui estoit en son Royaume: car si elle eut esté bonne son fils ne luy eut jamais fait de peine.

Iuillet. Le Mardy 4. Iuillet le Roy estant venu à Paris exprés alla au Palais tenir son

lit

lit de justice, & en sa presence fit publier neuf Edits boursaux de la creation de nouveaux officiers & de nouvelles charges & impositions sur le peuple, dont l'Advocat du Roy de Thou consentit la registration & publication, & le Chancellier de Biragues en prononça l'arrest. A ladite publication, assisterẽt le Cardinal de Bourbon, le Marquis de Conty son nepveu, le Prince Dauphin, le Duc de Guyse, le Seigneur de Villeguier comme Gouverneur de Paris & Isle de France, & les Cardinal de Guyse assis en haut, & les mignon Do, d'Arques, la Valette & la Guiche assis en bas: la pluspart des Presidens & Conseillers assistans à ladite publication, dirent au Chancellier de Biragues qui recueilloit les opinions, qu'ils n'avoient autre opinion a dire que celle qu'ils avoient dite le jour precedent en l'assemblé de toutes les chambres où il avoit esté resolu d'une commune voix que les edits ne pouvoient ny ne devoient passer, duquel le Roy adverti sur l'heure par le Chancellier, luy commanda que nõobstant tout cela il passast outre a la publication. Lors le 1. President dit tout haut que selon la loy du Roy qui est son absoluë puissance, les edits pouvoient passer, mais que selon la loy du Royaume qui estoit la raison & l'equité, ils ne pouvoient ny devoient estre publiez: nonobstant lesquelles remonstrances le Chancellier Biragues qui n'estoit pas Chancellier de France, mais Chancel-

lier du Roy de France par le commandement de saMajesté les fit publier incõtinent.

Aoust. Le Mardy 1. Aoust fut plaidée au privé Conseil à St.Maur, le Roy present, la cause d'entre le Duc de Nivernois & les habitans dudit païs, contre Ruscellai Romain fermier des imposts du sel, sur l'execution de l'Edit nagueres par luy obtenu du Roy, par lequel chaque habitant des Villes & Villages de France, devoit estre contraint de prẽdre par chacun an aux magazins par le Roy establis, telle quantité de sel qu'il seroit par les Commissaires à ce deputez advisé luy estre necessaire, fut Marion Advocat au Parlement de Paris plaidant pour ledit Duc & Païs de Nivernois blasmé d'avoir trop hautement & librement parlé contre les novelles daces & imposts en presence du Roy & au Roy mesmes, de facon que sa Majesté trouvant ces propos fort mauvais & picquans, le chassa en chollere de devant luy, & mesmes le vouloit envoyer à la Bastille sans quelques Seigneurs du Conseil qui luy remonstrerent qu'elle estoit la liberté des Advocats plaidans au Bareau du Parlement de Paris, ausquels on permettoit de dire souvent des propos qui hors de la eussent semblé trop hardis, voire punissables: mais qu'on avoit accoustumé de le tollerer pour ce qu'ils servoient à soustenir & à esclaircir le droit de la cause qu'ils plaidoient, dont toutesfois le Roy ne se pouvoit contenter, disant

disant que le lieu de son Conseil ou il estoit assis n'estoit le Bareau des Advocats du Palais, & qu'on le devoit autrement respecter: & ne le peut-on jamais tant adoucir qu'il ne suspendit ledit Marion de toute postulation pour un an : mais c'est suspension animeuse par le moyen du Duc de Nevers & de la Reyne Mere qui en prierent le Roy, fut le lendemain levée, demeurant Ruscelay rudement baffoué & injurié par ledit Marion, qui en presence de son Conseil l'avoit fort mal mené.

Septemb. Le Jeudy 7. Septembre jour des arrests en robbes rouges, le Seigneur d'Argues premier mignon du Roy vint en Parlement en personne, & assisté des Duc de Guise, d'Aumale, Villequier & autres Seigneurs, fit en sa presence publier les lettres de l'erection du Vicomté de Joyeuse en Duché & Pairrie, & icelles enteriner & registrer, ouy & ce consentant le Procureur General du Roy par l'organe de monsieur Augustin de Thou son Advocat, avec la clause qu'il precederoit tous autres Pairs (fors les Princes yssus du sang Royal, ou de maisons souveraines, comme Savoye, Lorraine, Cleves & autres semblables,) & tout ce ne faveur du mariage d'entre luy & Damoiselle Marguerite de Lorraine fille de Vaudemont, sœur de la Reyne. Ils furent fiancez au Louvre le Lundy 18. Septembre en la Chambre de la Reyne, & le Dimanche suivant 24. dudit

mois

mois furent mariez à S.Germain de Lauxerrois a 3.heures apres midy. Le Roy mena la mariée au monstier, suive de la Reyne, Princesses & Dames de la Cour, tant richement & pompeusemēt vestues, qu'il n'est memoire d'avoir veu en France chose si somptueuse: les habillemens du Roy & de marié estoient semblables, tant couvers de broderie, perles, & pierreries, qu'il estoit impossibile de les estimer: car tel accoustrement y avoit qui coustoit dix-mil escus de façon, & toutesfois aux 17. festins qui de rang de jour à autre par l'ordonnance du Roy; depuis les nopces, furent faits par les Princes & Seigneurs parēs de la mariée, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accoustremens, dont la pluspart estoit de toille & drap d'Or & d'Argent enrichis de passemens, grimpeures, recameures, & brodures d'Or d'Argent & pierreries, & perles en grand nombre & de grand prix, la despense y fut faite si grande, y compris les mascarades, combars à pied & à Cheval, jouxtes, tournois, musiques danses d'hommes & femmes, & Chevaux, presens & livrées, que le bruit estoit que le Roy n'en seroit point quitte pour douze cens mil escus.

Le Roy donna à Ronsard & Bayf Poetes, pour les vers qu'ils firent pour les mascarades, combats, tournois & autres magnificences des nopces, & pour la belle musique par eux ordonnée à chanter, avec les instrumens

à

à chacun deux mil escus, & donna en son nom & de sa bouche les livrées de draps de soye a chacun : mesmes donna & promit payer au marié dans 2. ans prochains, la somme de quatre cens mil escus, pour le dot de la mariée. Et jour ce que tout le bien d'elle qui luy pouvoit estre écheu des successions de ses deffuncts pere & mere, ne pouvoit valoir plus de vingt mil escue au plus, le Roy fit au contract de mariage intervenir le Duc de Mercœur, aisné de la maison de Vaudemont, & faire valoir le bien de la mariée sa sœur cent mil escus, qu'il en promit payer au Duc de Joyeuse, en luy quittant ses droits successifs, dont le Roy s'obligea envers le Duc de Mercœur pour sa décharge & pour l'en acquitter, & disoit-on que quand on remonstroit au Roy la grande despense qu'il faisoit, il respondit qu'il seroit sage & bon mesnager apres qu'il auroit marié ses trois enfans, par lesquels il entendoit d'Arques, la Valette & Do, ses trois mignons.

Octob. Le mardy 10. Octobre le Cardinal de Bourbon fit son festin des nopces du Duc de Joyeuse en son Abbaye de S. Germain des Prez, & fit faire à grands frais sur la Riviere de Seine un grand & superbe appareil d'un grãd bac accõmodé en forme de char triomphant, auquel le Roy, Princes & Princesses, & les Mariez devoient passer du Louvre au pré aux clercs en pompe fort solemnelles: car ce bac ou char triomphant devoit estre

tiré par dessus l'eau par autres batteaux deguisez en chevaux marins, tritons, balleines, sereines, saulmons, dauphins, tortues, & autres monstres marins jusques au nombre de vingtquatre, en aucuns desquels estoient portez à couvert au ventre desdits monstres, les trompettes, clairons, hault-bois, cornets, violons & autres musiciens d'excelence, mesmes quelques tireurs de feus artificiels, qui pendant le traject devoient donner maints passetemps tant au Roy qu'à cinquante mil personnes du peuple de Paris qui estoit sur les deux rivages : mais le mistere ne fut pas bien joüé, & ne peut-on faire marcher les animaux ainsi qu'on avoit projecté, de façon que le Roy ayant aux Tuilleris depuis quatre jusques à sept heures du soir, attendu le mouvement & acheminement de ces animaux aquatiques sans en voir aucun effect, depité & mary dit qu'il voyoit bien que c'estoient des bestes qui commandoient à d'autres bestes, & estant monté en coche avec les Roynes & tout le train alla au festin qui fut jugé le plus magnifique de tous, nommmément en ce que ledit Cardinal fist representer un jardin artificiel garny de fleurs & de fruits, comme si l'on eust esté en May ou en Aoust.

Le Dimanche quinsiéme la Roye fist son festin au Louvre, lequel elle finit par un ballet de Cerés & de ses nimphes le plus beau, le mieux ordonné & executé qu'aucun d'auparavant.

Le

Le lundy 16. en la belle & grande liſſe à grands frais & peines, & en pompeuſe magnificence dreſſée & baſtie au jardin du Louvre, executa le Roy un combat de quatorze blancs contre quatorze jaulnes à huict heures au ſoir aux flambeaux, & le mardy dix-ſeptiéme un combat à la picque, à l'eſtoc, au tronçon de la lance à pied & à cheval : & le jeudy dix-neufieme pour fin des carrouſels & ballets fut fait le ballet des chevaux, auquel les chevaux d'Eſpagne courſiers & autres du conbat en combattants avançoient & reculoient & ſe tournoient au ſon & a la cadance des trompettes & clairons ſonnans, y ayants eſté dreſſez cinq ou ſix mois auparavant. Tout cela fut beau & plaiſant, mais la plus grande excellence qui ſe veit, leſdits jours de mardy & jeudy fut la muſique de voix & d'inſtrumens, la plus harmonieuſe & deſliée qu'on aye jamais ouy, furent auſſi les feus artificiels qui brillerent avec incroyable eſpouvantement & contentement de toutes perſonnes ſans qu'aucun fuſt offencé, vray eſt que le feu priſt en une grange où l'on reſerroit ces chariots & autres harnois de galeres, & animaux accommodez auſdits combats : mais n'en advint autre dommage que de ladicte grange, & de tout ce qui eſtoit dedans qui fut tout bruſlé.

Le mercredy huictiéme deux Ambaſſadeurs du grand Turc arriverent à Paris où ils furent magnifiquement receus & bien traictez,

ctez, l'un deux par commission particuliere vint prier le Roy d'assister à la circoncision du fils aisné du grand Seigneur qui se devoit solemnellement celebrer à Constantinople au mois de May ensuivant, & l'autre venoit pour la confirmation des anciennes considerations entre les Othomans Empereurs des Turcqs, & les Roys de France, ils furent logez en la ruë de Seine aux fauxbourg St. Germain, & partirent de Paris pour s'en retourner le dixiéme Decembre chargez de beaux presens.

1582. *Fevrier.* Le Lundy 8. Fevrier Monsieur Frere du Roy apres avoir demeuré à Londres trois mois prez la Reyne d'Angleterre, de laquelle il avoit receu toutes les courtoisies & honneurs qu'il eut peu desirer, s'embarqua pour aller à Anvers ou le Prince d'Orenges & les deputez des Estats de Flandres l'attendoient pour faire un voyage: la Reyne luy continuant ses faveurs & courtiosies, luy prestat trois Navires de guerres equipez à l'advantage, & le fit accompaigner par les Milords Comte de Lecester, de Havard & de Housedon, & de plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes Anglois: il arriva à Anvers le dix-septiéme Fevrier, & le dix-neufiéme luy fut faite uue reception & entrée autant somptueuse magnifique, qu'onques y avoit esté faite à l'empereur Charles cinquiéme, & Philippes Roy d'Espaigne son fils, grands festins luy furent faits,

faits, feus de joye, quatre jours continuels monnoye forgée à ses armes & à son nom, d'Or & d'Argent jettée & esparse au peuple par forme de largesse, & luy fut donné tiltre & habit de Duc de Brabant & Marquis du sainct Empire.

Le Mardy treiziéme Fevrier l'aisné la Valette Frere du Duc d'Espernon fut marié au Louvre à Paris avec la Damoiselle du Bouchage tout simplement sans sumptuosité, & ce du commandement du Roy qui vouloit qu'on se restraignit en publiques parades, pour ce qu'il luy avoit esté rapporté que les Ambassadeurs Suisses venus a Paris demander de l'Argent qu'on leur devoit: quand l'on leur respondit que le Roy n'avoit d'Argent, & qu'il falloit avoir patience, dirent toute haut qu'il n'estoit pas croyable que le Roy n'eust ses coffres pleins d'escus, puis que depuis 4. ou 5. mois aux nopces du Duc de Joyeuse simple Gentil-homme (avant qu'il l'eust honoré du tiltre de mignon de sa Majesté,) il avoit despendu en masquarades, habillemens, danses & autres follies la somme de douze cens mil escus, & que s'il n'avoit craint de despendre une si notable & grosse somme en chose de neant, qu'il estoit bien croyablé que pour subvenir aux affaires d'importance de son Royaume, il en avoit encores bien d'autres qu'il n'y plaindroit pas, ou autrement, qu'il seroit Prince mal advisé, & mal conseillé, ce qui n'estoit pas.

Mars. Le mardy 20. Mars le Nunce du Pape discipline à sainct Germain des Prez quelques Cordeliers du Convent de Paris, parce qu'ils avoient esleu un Pere gardien de leur Convent contre la volonté du Pape & du General de l'ordre qui estoit Mantuan de la maison de Gonzagues qui en vouloit mettre un à sa poste, & de sa prive auctorité contre les ordonnances & statuts dudit ordre: le Procureur general du Roy s'estant porte pour appellant de l'execution de la Bulle du Pape en vertu de laquelle ledit Nunce s'estoit ingere de faire ladite discipline, par Arrest de la Cour prononcé en publique audience, le jeudy vingt-neufiéme fut declaré bien recevable appellant, & ordonné que ledit Nunce seroit appellé en ladicte Cour pour venir deffendre audit appel comme d'abus, & cependant deffences a luy faictes d'aucune chose attenter ou innoüer contre les saincts Decrets, auctorité du Roy, & privilege de l'Eglise Gallicane: Sur ce sourdit une grande contention au Convent des Cordelliers, qui divisa en factions, vindrent aux mains plusieurs fois: mais en fin par les menées de Monsieur de Nevers cousin du general, & auctorité de la Reyne mere, ceste contention fut appaisée au desir desdits Nunces & General, admonestez toutesfois de ne plus faire telles entreprinses.

Le Dimanche 25. viurent a Paris, nouvelles que le Dimanche precedent le Prince d'O-

d'Orange a l'issuë de son disner en logis a Anvers, comme il entroit de sa salle en la chambre avoit esté d'un coup de pistolet atteint a la joüe au dessous de l'oreille par un Biscain serviteur d'un Espagnol banquier d'Anvers, party quelques jours auparavant de la dicte ville, & retiré a Tournay vers le Duc de Parme: celuy qui fist le coup avoit nom Jaurigny âgé de vingt-cinq ans, lequel pour ce que le coup fut grand traversant les deux joües de part en part (sans avoit offencé toutesfois ne les dens ne la langue, ny le palais) fut sur le champ dagué & tué per le bastard dudict Prince & autres gentil-hommes & archers de ses gardes, grand tumulte s'esmeut incontinent par la ville, & prirent les bourgeois tout aussi tost les armes par tous les quartiers & dixaines, ignorans le fonds de ceste entreprinse; mais Jaurigny mort fut trouvé chargé de papiers & memoriaux par lesquels fut descouvert le dessein de leur entreprinse, mesmes ayant esté le corps mort dudit Jaurigny exposé en lieu public sur un eschaffaut, fut recogneu pour domestique dudit marchant Espagnol banquier fugitif d'Anvers cinq ou six jours avant le coup, qui fut cause de faire prendre au corps un serviteur dudit marchand nommé Anthonio Venere, & un Iacobin desguisé, lesquels interrogez furent trouvez complices de la conjuration par ledit banquier nommé Amiastro, faicte de la mort dudit Prince d'Orange

à la suscitation de Philippes Roy d'Espagne qui avoit promis audit Amiastro 80. ou cent mil escus incontinent apres l'execution d'icelle, & estoit en propos ledit Amiastro de faire de sa main ledit coup sans Iaurigny, qui de franche volonté se chargea dudit meurtre, persuadé par un Iesuite que si tost qu'il auroit fait le coup, soudain seroit porté en Paradis par les Anges qui luy avoient ja retenu sa place prés Iesus-Christ au dessus de la Vierge Marie : Lesdits Iaurigny tout mort, & Venero & Tunermain Iocobin tous vifs (apres que leur procez leur eut esté fait) furent publicquement executez, & le Prince d'Orange si bien pensé qu'au bout de trois mois il fut guery de toutes ses playes.

Iuillet. Au commencement de ce mois, Monsieur Frere du Roy assembla ses forces en Flandres, entre autre quinze cens Reistres qui passerent au long de la Ville de Rheims par le Rhetelois, ou ils firent mille maux : arrivez au Païs-bas, coururent, saccagerent & brulerent l'Artois, le Hesdinois, & Païs voisins. Les tiltres que ledit Seigneur Duc Frere du Roy prenoit lors estoient tels; *Francois Fils de France, Frere unique du Roy, par la grace de Dieu Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourgh, du Gueldres, d'Alencon, d'Anjou, de Turaine, de Berry, d'Eureux, & de Chasteau-Thierry, Comte de Flandres, de Holande, de Zelande, de Zutphen, du Maine; du Perche, de Mante, Moulans & Beaufort,*

fort, Marquis du sainct Empire, Seigneur de Frizes & de Malines, Deffenseur de la liberté Belgique.

Aoust. Au commencement du mois d'Aoust, à Bruges en Flandres (ou lors Monsieur d'Alençon est estoit) furent descouverts environ trente Espagnols, qui soubs la conduite d'un Balduin Flamant Italianisé, ayant charge du Prince de Parme, avoit conspiré de faire mourir ledit Duc d'Alençon, dont les uns furent tuez, les autres pendus & bruslez & exemplairement par forme de Iustice punis. Balduin se voyant descouvert, & mesme saisi au corps & arresté prisonnier, craignant plus cruel supplice, s'il attendoit l'issuë du procez Criminel qu'on luy vouloit faire, de sa dague se donna quelques coups en l'estomach, dõt il mourut si tost apres: neantmoins fut son corps mort exemplairement & publicquement roüe, Salsede le jeune né en France, fils de ce vieil Espagnol Salsede, qui tant avoit fait la guerre au Cardinal de Lorraine, & qui fut tué a Paris 1572. le jour St. Barthelemy par ceux de Guise, estant trouvé complice de c'est entreprise, fut arresté prisonnier, & luy fut cõmencé à faire son procez criminel en Flandres: par lequel se sentant perdu, on dit qu'il s'advisa de charger de c'est conjuration ceux de Lorraine & de Guise & quelques autres grands Seig. estans à la Cour auprez du Roy, affin d'estre mené en France pour leur estre confronté, esperant par les

chemins estre recoux par le moyen du Duc de Parme. De faict il fut envoyé en France: mais le seigneur de Belliéure à cest effect exprez envoyé en Flandres, le fit si dextrement & seurement conduire jusques à Paris, qu'il ne peut estre recoux, & luy fut faict & parlequel atteint & convaincu de la conspiration de mort contre ledit seigneur Duc, & mesmes contre le Roy, & de plusieurs autres enormes crimes & capitaux ja auparavant dés pieça par luy commis, fut condamné par Arrest de ladicte Cour d'estre tiré à quatre chevaux. De qui fut executé en la place de Gréve à Paris le 27. d'Octobre prochainement suivant, ou par l'intercession de la Dame de Martigues Duchesse de Mercœur, qui luy estoit parente ou alliée, il ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis fut estranglé, sa teste coupée fut envoyée à Anvers, & les quatre quarties de son corps pendus prés les quatre principales portes de la ville de Paris, le Roy & les Roynes assisterent à l'executiõ en une chambre de l'hostel de Ville, exprez accoustrée & parée pour eux, & y firent venir le President Brisson & les Conseillers Chartier, Perrot, Michon & Angenoust Rapporteur du procez, pour en conferer avec eux. Et quand Tanchou Lieutenant de robbe courte present à l'execution avec ses Archers, vint dire au Roy que sur le bas eschaffaut sur lequel estoit son corps quand il fut tiré, il s'estoit faict deslier les deux mains

pour

pour ſigner ſa derniere confeſſion, qui eſtoit qu'il n'eſtoit rien plus grands de ce Royaume : le Roy s'eſcria, ô le meſchant homme, voire le plus meſchant dont j'aye jamais ouy parler, ce diſoit le Roy ; Pource qu'à la derniere queſtion qu'on luy avoit baillée, où le Roy avoit aſſiſté caché derriere une tapiſſerie, il luy avoit ouy jurer & affermer au milieu des tortures, que tout ce qu'il avoit dit contre eux eſtoit vray, comme beaucoup auſſi l'ont creu & le croyent encores adjourd'huy, veu les tragedies qui ſe ſont joüées en France par les accuſez. Bruit fut qu'il eſtoit atteint & convaincu d'entrepriſe de faire rendre Calais & Dunquerque entre les mains du Duc de Parme, & per meſme moyen à l'Eſpagnol, ſoubs les bonnes intelligences qu'il y avoit.

On compte ceſte mine pour la premiere de la Ligue, qui ne peut joüer.

En ce mois d'Aouſt vint à Paris un Italien de Boulogne, qui ſe diſoit avoir eſté eſclave des Turcs par l'eſpace de huict ans, & y avoit appris pluſieurs gentilleſſes & dexteritez rares & remarquables. Il ſe fiſt voir premierement au Roy, apres a la Cour eſtant a Fontainebleau; puis vint a Paris, où s'eſtant faict voir en quelques endroits particuliers, & ſentant qu'on prenoit gouſt a ſon baſtelage, il ouvrit boutique en une carriere aux longs des murs de la ville, tirant de la porte de Buſſi a la porte de Neſle, & y ayant fait

dresser une forme de lice avec des paux & des cordes, y receut tous venans à 5. sols pour teste. Ce qu'il sçavoit faire estoit que sur son cheval courant a toute carriere, il demeuroit debout sur les deux pieds tenans une zagaye en la main qu'il dardoit assez dextrement au bout de la carriere, & se renfourchoit en selle, en mesme estat & forme il tenoit un masse d'Armes en main qu'il gettoit en l'air & reprenoit en main par plusieurs fois durant la carriere, en une autre carriere ainsi debout sur la selle le cheval courant, il contournoit ladite zagaye qu'il tenoit en main autour de sa teste & de ses espaules, fort agilement & subtilement: en une autre carriere assis en selle le cheval tousiours courant sans arrest, mettoit un de ses pieds a terre & resautoit en selle, cinq ou six fois durant la carriere: en une autre carriere debout sur la selle, d'une lance qu'il tenoit soubs le bras comme en arrest, il emportoit un grand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimeterre pendu à son costé hors en fourreau, & l'y remettoit cinq ou six fois durant ladite carriere: assis en selle durant une autre carriere d'un arc Turc qu'il tenoit en main, le cheval tousjours courant a toutes brides, il tiroit fleches en avant & en arriere, a la mode des Tartares: & pour dernier mets de son service, le cheval ainsi courant a toute carriere, il se tenoit des mains a l'arcon de devant, & ayant la teste bas & les pieds en haut, fournissoit
en

en ce point la carriere, au bout de laquelle il se renfourchoit en la selle fort dextrement. La dexterité & souplesse du compagnon qui autrement estoit petit, rare & maigre, & mieux semblant a un vray Turcq qu'a un Italien Turquisé, a la verité estoit rare & grande: car encores voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement & agilement, de toutes sortes, & en toutes facons: mais l'homme & le cheval se cognoissans de longue main & rompus à telles soupplesses, faisoient paroistre les merveilles plus grandes qu'elles n'estoient. Il gaigna pour quelques mois beaucoup d'Argent, puis se retira quand il sentit qu'on commencoit a se lasser de luy.

Septembr. Le Mercredy 28. Septembre, un jeune homme nommé Claude Tonart, enfant de l'hostellerie de l'escu de France d'Estampes, ayant esté condamné per sentence du Prevost de Paris ou son Lieutenant Criminel, confirmée par Arrest de la Cour de Parlement, à estre pendu & estranglé en la place de Gréve a Paris, fut mené au lieu du supplice ou il fut recoux par publicque force des mains des Ministres de la Iustice, au moyen de quelques jeunes gens de sa cognoissance & amitié, qui de propos deliberé se trouverent la garnis d'espées, dagues & pistolets, & commencerent la noise; puis se mit la pluspart du peuple avec eux & en grand tumulte chargerent sur les Sergens du

Cha-

Chastelet, Archers de Tanchou, & autres gens du Guet illec assistans, pour tenir main-forte a la Iustice; dont y eut deux Sergens tuez & plusieurs autres blessez : & fut en fin Tonart sauvé. Le peuple pendant sa cause d'appel tumultuoit par toute la ville, de ce que pour avoir faict un enfant a la fille d'un President des comptes nommé Baillif, homme de mauvais nom & reputation (soubs couleur de mariage) on l'avoit coudamné a mourir, & que un Conseiller de la Cour, nommé Poisle, chargé & convaincu de plusieurs crimes, sans comparaison plus enormes & plus punissables, avoit esté seulement condamné a une petite amende; & ores que ledict Tonart lors du delict par luy commis fust Clerc, & consequemment serviteur domestique, dudit President, toutesfois la fille par luy engrossie avoit tousiours maintenu qu'elle l'avoit solicité a ce faire, & non luy elle : que c'estoit un vray & legitime mariage contracté entre eux mesmes avant la copulation charnelle; aussi avoit la Cour condamné a mort ledit Tonart a la poursuite des parens & alliez de la fille, pour expier la honte faicte a leur famille, & aussi pour l'exemple & la consequence : Et telle estoit la voix de tout le peuple, ce qui le poussa a la sedition & a la recousse du criminel: laquelle encor qu'elle ne valust rien, & qu'il ne faille s'arrester au dire d'une populace ignorante & legere, la verité est toutefois que ce

juge-

jugement estoit inique, & trouvé tel de tous hommes d'esprit : car l'un & l'autre maintenoit qu'ils estoient mariez ensemble par mutuél consentement. Apres le garçon estoit beau & capable de faire quelque chose de bon, pour a quoy s'acheminer ses parens offroient luy fournir jusques a dix ou douze mil livres pour luy achepter un Estat. Quant a la pretenduë inegalité, on ne pouvoit ny ne devoit avoir esgard : car outre ce que l'offre que faisoient ses parens, la couvroit (si aucune y en avoit) on sçait que la mere de la fille estoit fille d'un bien mediocre marchãt, & son pere fils d'un petit Commissaire du Chastelet, & que la fille n'avoit pas plus de bien que le jeune homme offroit employer en un Estat, joint la bonne affection qu'il s'estoient tousiours portez, & la grossesse & enfantement advenus du vivant du pere, qui l'avoit bien sceu, & n'en avoit jamais faict plainte, ains leur avoit pardonné la faute comme ils disoient : tellement qu'en consommant ce mariage en face d'Eglise & en publique assemblée (comme il devoit) le jeune homme en demeuroit beaucoup plus interessé que la fille : vray est que la forme de la recousse estoit pernicieuse a cause de la publique desobeyssance, aussi le Roy la trouva fort mauvaise, & la Cour de Parlament aussi, voyant ses jugemens rendus vains & illusoires ; de faict elle fit tout ce qu'elle peut pour descouvrir les aurheurs de la sedi-

tion,

tion, & en fin en fit attraper un qu'on disoit n'en pouvoir mais : mais toutesfois avoit bien merité la mort d'ailleurs; estant un matois diffamé par tout, & Archer de Tanchou, lequel fut executé à mort au lieu mesme, la seiziéme Octobre ensuivant. Et ainsi fut verifié en luy ce qui est dit par le Poëte,

unum pro multis dabitur caput.

Novemb. A la St. Martin à l'ouverture du Parlement furent faictes deffences aux Procureurs de passer aucuns appointemens en droit, de ne plaider ou faire poursuitte d'aucune cause sur peine de cens livres parisis, & de prison avant qu'ils eussent payé la dace des procés, remise sus par edit du Roy, publié en ladite Cour en sa presence par le Chancellier de Biragues le vingt-sixiéme jour de Iuillet mil cinq cens quatre-vingts, l'exemption duquel edit avoit tousiours esté surcize par Monsieur le premier President de Thou: mais sa mort advenuë il fut executé.

Le Lundy 28. arriverent à Paris les deputez des Cantons des Suisses venans jurer la Ligue par eux accordée avec le Roy, nonobstant les brigues & menées du Roy d'Espagne, lequel depuis quatre ou cinq ans estoit à les gaigner jusques à offrir de leur payer content les huict cens mille livres que le Roy leur devoit des arrerages de leurs pensions, & leur doubler à l'advenir, & charge encores de se departir par eux de son alian-

aliance si bon leur sembloit, des le premier terme qu'il faudroit à les payer. Le Roy contre la coustume fit aller les Prevost des Marchans & Eschevins de Paris avec leurs robbes myparties de rouge & tanné, & leurs Archers & Officiers au devant d'eux hors la porte S. Anthoine, & accompagner jusques à l'hostel de Ville, d'ou leurs furent tous les jours qu'ils demeurerent a Paris envoyez pas lesdits Prevost des Marchans & Eschevins treize pastez de jambons de Majence, trente quartés d'Hippocras blanc & clairet, & quarante flambeaux de cire, & ce par commandement du Roy, qui pour soulager d'autant la Ville de c'est despence & du festin qu'elle leur fit, donna quatre mil escus.

Le Dimanche quatriéme Decembre vindrent tous & le Roy aussi ouyr la Messe en la grande Eglise de Paris, pares laquelle les articles de la conference furent jurez de part & d'autre: le Roy ce fait les traicta magnifiquement au Logis de l'Evesque de Paris, & l'apresdinée fut chanté le *Te Deum*, & des feux de joyes faits en l'hostel de Ville, & tirez plusieurs coups d'Artillerie: les Princes & Seigneurs les traiterent à leur rang, & lesdits Suisses le jour sainct Thomas reprindrent leur chemin pour s'en retourner en leur Païs contens de la bonne reception & des beaux presens qu'on leur avoit donnez: car outre une bonne somme de deniers qu'ils toucherent sur & tant moins des arrerages de leurs

leurs pensions, le Roy leur donna à chacun une chesne d'or pesant la plus haute sept cens escus, & la moindre deux cens escus, au bout de laquelle estoit penduë une medaille d'or à son pourtraict pesant douze escus.

Decemb. En ce mois fut confirmé par Edit du Roy la reformation du Calendrier faict par le Pape du retranchement des dix jours.

1583 *Ianvier.* Le 21 Janvier le Roy apres avoir faict ses Pasques, & ses prieres & devotions au Convent des bons hommes de Nigeon ausquels il donna cent escus, s'en revint au Louvre où arrivé il fist tirer à coups d'arquebusades les Lyons, Ours Taureaux & autres semblables qu'il souloit nourrir pour combattre avec les Dogues, & ce à l'occasion d'un songe qui luy estoit advenu, par lequel luy sembla que les Lyons, Dogues & Ours le mangeoient & devoroient. Quelques uns de ses Serviteurs luy dirent sur ce sujet, que ce n'estoient pas ces lions ou ces animaux-la qui luy en vouloyent, mais les grands Seigneurs du temps, qui estoyent contre son Estat, & contre son service.

Fevrier. Le jour de Caresme prenant le Roy avec ses mignons furent en masque par les ruës de Paris, & la nuit allerent voir les compagnies faisant mille insolences vileines lascivitez avec ses mignons frises, bardaches & fraises : jusques a six heures du matin premier jour de Caresme, auquel jour la plus-part des prescheurs de Paris en leurs sermons

le

le manierent ouvertement, ce que le Roy trouva fort mauvais, mesmes de la bouche de Rose Docteur en Theologie, lequel il manda venir parler à luy, dequoy ledit Rose fist difficulté, craignant qu'on le voulust mal traicter: mais en fin s'estant presenté au Roy, il eut de luy une legere reprimende, mais fort convenable audit Rose: car il luy dit qu'il avoit bien enduré de courir dix ans les ruës jour & nuit sans jamais ne luy en avoir fait ne dit aucune chose, & que pour les avoir courues seulement une nuit encores au jour de Caresmerenant il l'avoit pre ché en plaine chaire qu'il n'y retournast plus, qu'il estoit temps qu'il fust sage, dequoy ledit Rose demanda pardon à sa Majesté: laquelle usant de sa bonté accoustumee non seulement luy pardonna: mais quelques jours apres l'ayant envoye querir luy donna une assignation de quatre cens escus pour achepter (luy dit le Roy) du sucre & du miel pour ayder à passer vostre Caresme, & adoucir vos trop aspres & aigres parolles.

Mars. Le lundy 17. Mars le Roy alla au palais accompagné de ses deux mignons à fin de faire en sa presence publier au Parlement de Paris plusieurs Edits que la Cour avoit refusez de publier, pour ce qu'ils estoiēt boursaux & à l'oppression du peuple. Remonstra le Roy par sa harangue qui fut belle & bien faicte, la grande charge d'affaires que les Roys ses predecesseurs luy avoient laisse

laissé sur les bras, pour ausquels subvenir il estoit contraint de faire beaucoup d'Edits, à la verité durs & fascheux, & à son tres-grand regret : mais qu'il n'avoit trouvé aucun plus aisé & prompt moyen pour y satisfaire ny moins onereux à son peuple : partant prioit saCour vouloir consentir la verification desdits Edits, suivant ce que plus amplement leur en remonstreroit messire René de Birague son Chancellier la present, lequel aussi se levant entra bien avant en discours, aussi long & inepte que celuy du Roy avoit esté court & à propos, remonstra la necessité des affaires de sa Majesté, sans toutesfois en specificer aucune, fors la crainte & apparence d'une guerre defensive de prés imminente: Messire Achilles de Harlay premier President remonstra briefvement, mais vertueusement la charge qu'apportoit au peuple François le grand nombre d'Edits que le Roy faisoit de jour à autre, & conclud à ce qu'il pleust à sa Majesté de ne prendre l'advis de sadite Cour, sur des Edits qui ne luy avoient esté communiquez. Messire Augustin de Thou au contraire Advocat du Roy, magnifia la presence de sa Majesté, & l'honneur qu'il faisoit a la Cour de la venir veoir & seoir en son lit de Iustice, concluant a la lecture, publication, & registration des Edits, lesquels furent passez au nombre de douze de l'exprez commandement du Roy (luy present) ouy & consentant son Procureur General,

ral, combien que tous revinssent à la manifeste oppression du peuple, & que les deniers revenans de la ferme d'iceux (prise par les Italiens) tournassent au profit des mignons, & encor plus de ceux de Guise qui les poursuivoient eux-mesmes, & toutesfois soubs mains animoient le peuple & l'en faisoient crier & tumultuër contre la Roy & ses mignons; la Ligue commençant des lors à ourdir à bon escient le mystere d'iniquité.

En ce mois le Roy institua & erigea une nouvelle confrairie qu'il fit nommer des penitents, de laquelle luy & ses deux mignons se feirent confreres, & y fit entrer plusieurs Gentilshommes & autres de sa Cour, y conviant les plus apparens de son Parlement de Paris, chambre des Cõptes, & autres Cours, & jurisdictions avec un bon nombre des plus Notables, Bourgeois de la Ville: mais peu se trouverent qui se voulussent assujettir a la reigle, statuts & Ordonnances de ladite confrairie qu'il fit imprimer en un Livre, le tirant de la Congregation des Penitents de l'Annonciation nostre Dame, pour ce qu'il disoit avoir tousiours en singuliere devotion envers la Vierge Marie Mere de Dieu: de fait il en fit les premiers services & ceremonies le jour de la Feste de l'Annonciation; qui estoit le Vendredy 25. de ce mois, auquel jour fut faite le solemnelle procession desdits Confreres Penitents, qui vidrent sur les quatre heures apres midy du

Con-

Convent des Auguſtins en la grande Egliſe noſtre Dame, deux à deux, veſtus de leurs accouſtremens tels que les battus de Rome, Avignon, Thoulouze, & ſemblables, à ſcavoir de blanche thoille de Holande de la forme & facon qu'ils ſont deſſeignez par le Livre des Confrairies. En ceſte proceſſion le Roy marcha ſans garde ne difference aucune des autres Confreres, ſoit d'habit, de place ou d'Ordre: le Cardinal de Guyſe portoit la Croix, le Duc de Mayenne ſon frere eſtoit Maiſtre des ceremonies, & frere Emont Auger Ieſuite (Baſteleur de ſon premier meſtier, dont il gardoit touſiours les bouffonneries avec un nommé du Peirat Lionnois) conduiſoient le demeurant, les Chantres du Roy & autres marchoient en rang veſtus de meſme habit en trois diſtinctes compagnies, chantans melodieuſement la Letanie en faux-bourdon. Arrivez en l'Egliſe noſtre Dame chanterent tous à genoux le *Salve Regina* en tres-harmonieuſe muſique, & ne les empeſcha la groſſe pluye qui dura tout le long de ce jour, de faire & achever avec leurs ſacs tous percez & moüillez, leurs myſteres & ceremonies encommencees. Sur quoy on fit ce quadrain:

Aprés avoir pillé la France,
Et tout le peuple deſpouillé
N'eſt-ce pas belle penitence
De ſe couvrir d'un ſac mouillé.

Le Dimanche vingt-ſept le Roy fiſt empri-

prisonner le moine Poncet, qui preschoit le Caresme à nostre Dame, pource que trop librement il avoit presché le Samedy precedent contre c'est nouvelle Confairie, l'appellant la Confrairie des hypocrites & atheistes, & qu'il ne soit vray (dit-il en ces propres mots) j'ay este adverty de bon lieu que hier au soir, qui estoit le Vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le soupper de ces gros pœnitents, & qu'apres avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour colde nuict le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah! mal-heureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu soubs le masque, & portez par contenance un fouet à vostre ceinture: ce n'est pas la de par Dieu ou il le faudroit porter, c'est sur vostre dos & sur vos espaules, & vous en estriller tres-bien il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Pour lesquelles paroles le Roy sans vouloir autrement parler à luy, disant que c'estoit un vieil fol, le fit canduire dans son coche par le Chevalier du Guet en son Abbaye de S. Piere à Melun, sans luy faire autre mal la peur qu'il eut y allant, qu'on ne le gettast dans la Riviere. Le Duc d'Epernon le voulut veoir, en riant luy dit, Monsieur nostre maistre on dit que vous faictes rire les gens à vostre sermon, cela n'est gueres beau, un Predicateur comme vous doit prescher pour edifier, & non pas pour faire rire. Monsieur, respondit Poncet sans s'estonner autrement, je veux bie-

bien que vous ſcachiez que je ne presche que la parole de Dieu, & qu'il ne vient point de gens a mon ſermon pour rire, s'ils ne ſont meſchans ou atheiſtes, & auſſi n'en ay-je jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. Reſponſe hardie pour un moine a un Seigneur de la qualité d'Eſpernon, & qui pour le temps fut trouvée fort a propos.

Le Ieudy St. 7. Avril ſur les 9. heures du ſoir, la proceſſion des Penitents ou le Roy eſtoit avec tous ſes mignons, alla toute nuict par les ruës & aux Egliſes, en grande magnificence de luminaire & muſique excellente, & y en eut quelques uns des mignons qui ſe foueterent en c'eſt proceſſion. En la Chapelle des battus aux Auguſtins a Paris, on eſcrivit ce jour avec du charbon contre le muraille le quatrain ſuivant:

Les os des pauvres treſpaſſés
Qu'on te peint en troix Bourguignonne.
Monſtrent que tes heures ſont paſſés
Et que tu perdras ta Couronne.

Le lendemain de Paſques 11. du mois le Roy & la Reyne furent à Chartres & à noſtre Dame de Clairy a pied, offrir leurs offrandes a la belle Dame pour avoir lignée.

Le jeudy 14. Avril ſur les 2. heures apres midy, le Seigneur de Movy qui ja long temps cherchoit tous moyens à luy poſſibles de trouver le Seigneur de Maurevert à ſon advantage, pour venger la mort du Seigneur

de

de Movy son Pere, lequel meschamment il avoit tué prés Niort l'An mil cinq cens 69. le trouva prés la Croix des petits champs vers St. Honoré, & le chargeant l'espée au poing, apres que Maurevert eut tiré son pistolet inutilement il recula tousiours vers la barriere des Sergens devant St. Honoré, & pource qu'il estoit manchot il ne peut tirer son espé pour s'en ayder tellement qu'en reculant estant roidement poursuivi par ledit Mony il receut 2. ou 3. grands coups d'esbee, & un entre autres dont il fut percé par le bas du ventre jusques à la mamelle gauche, & luy donna le Seigneur de Mony ce coup, pource qu'il le pensoit armé d'une cuirasse, comme ordinairement il estoit, combien que lors il ne le fut point : & doutant qu'il n'eust à mourir des coups qu'il luy avoit donnez, pource qu'il estoit tousiours sur les pieds, reeculant & parant aux coups incessamment, il le poursuivit jusques au ruisseau de la grande ruë sainct Honoré, ou il le joignit de si pres qu'il avoit son espée soubs la gorge pour la luy couper, quand l'un des soldats de Maurevert (car a ce conflit ils se trouverent 9. ou 10. de chaque part) mirant de fort prés ledit Seigneur de Moy d'un poitrinal, luy tira le coup de la mort: car la balle ramé entrant par la bouche luy rompit la machoire inferieure & la langue, & traversant le cerveau sortit par le derriere de la teste & tomba mort dans le ruisseau : le jeune Sei-

de Saucourt combattant pour le Seigneur de Mony ſon parent y fut bleſſé d'un coup de poitrinal à la cuiſſequi luy rompit l'os & la veine avec la balle ramée, & toſt-apres mourut. Maurevert morut la nuit enſuivant.

En ce temps Meſſire Francois de Roſiéres Archidiacre de Thou ſubject du Duc de Lorraine, ayant eſté envoyé priſonnier à la Baſtille par commandement du Roy pour avoir employé en un Livre par luy compoſe intitulé *Stemmatum Lotharingiæ, ac Barbari Ducum Tomi vii.* Pluſieurs choſes repugnantes a la verité de l'hiſtoire, tant contre l'honneur & reputation des Roys de France predeceſſeurs de ſa Majeſté, que meſmes contre l'honneur & la dignité d'icelle, fut ce 26. Avril par le Chevallier du Guet Capitaine de la Baſtille, amené pardevant le Roy aſſiſté d'un grand nombre de Princes, Chevaliers & autres Seigneurs de ſon Conſeil privé, ou eſtant il ſe miſt à deux genoux implorant la grace & bonté de ſa Majeſté ſur la grande offence par luy commiſe, laquelle encores qu'elle ne peut eſtre reparée que par punition de la vie, comme luy remonſtra en peu de paroles le Garde des ſeaux de Chivermy: Neantmoins le Roy a la requeſte de la Reyne ſa Mere qui le ſupplia de luy vouloir pour l'amour d'elle & de Monſeigneur de Lorraine pardonner & uſer de miſericorde en ſon endroit, luy donna la vie, & luy commandant de ſe lever, luy enjoignit de de-

demeurer prés mondit Seigneur de Lorraine, jusques a ce qu'il eut satisfait à ce qui luy seroit declaré touchant le susdit Livre, par le President Guesle, ses Advocats & Procureur General. Ce beau Livre fut in folio imprimé a Paris par Guillaume Chaudiere l'an mil cinq cens quatre-vingts, avec Privilege du Roy, signé Nicolas, contre la Majesté duquel toutesfois il y avoit des traits injurieux & scandaleux, & principallement au fueillet 369. Tome 5. ou il darle ainsi,

Et abhinc Henricus male aliquantulum apud nos audit. Mox enim Remis inunctus à Ludovico Guisio Cardinale (quod Ludovicus Nepos loci Archiepiscopus, cui jus inungendi Regem competit sacris nundium initiatus esset) Lutetiamque profectus jam à publico rerum statu videbatur alienior, domesticæ privatæque curæ indulgere cœpit, nutare, certoque duci persuasu, quæ singula generosum regem emolliunt & dejiciunt.

Au reste le plus inepte & plus impertinent Livre, & le plus mauvais Advocat de la maison de Lorraine & de la Ligue qui ait esté de ce temps.

Le Samedy 25. l'Evesque de Riminy Nunce du Pape prés sa Majesté, mourut a Paris en l'hostel de Sens, & sur le Dimanche suivant enterre au chœur de l'Eglise nostre Dame de Paris, de nuit sans aucune ceremonie, ainsi qu'il l'avoit ordonné exprés par son testament: toutesfois le jeudy ensuivant par le commandement du Roy, on luy fit obseques

solemnelles en ladite Eglise de Paris ou il e-stoit inhume, à Chappelle ardente, chœur tendu de drap noir haut & bas, avec une liste de velours noir par le haut sans armoiries; au service assisterent Messieurs de la Cour de Parlement & des Aydes, de la chambre des Comptes, Prevost des Marchans, & Eschevins de la ville, les Ducs de Guise & du Maine & plusieurs autres Seigneurs: 80. pauvres habillez de deuil porterent 80. torches, la Ville y envoya 24. torches, les Cardinaux de Guyse, de Biragues & de Vaudemont chacun une douzaine de torches blanches, armoiriées de leurs armoiries, lesquels toutes fois ny assisterent: le Theologien de St. Germain fit le sermon funebre.

Septemb. Le 10. Semptembre vindrent à Paris en forme de procession 8. ou 9. cens que hommes que femmes & enfans tous de la Brie, habillez de toille en penitens.

Octob. Le 5. Octobre le Roy ayant passé a Clery & à Chartres ou il fit ses prieres ariva à Paris & le lendemain s'en alla à Limoux voir le Duc de Joyeuse qui y estoit malade, & apprendre de luy qu'elle responce il avoit eu du Pape sur les 4. chefs de sa demande, qui luy dit: que pour le regard du 1. Chef, le Pape luy avoit respondu qu'il ne pouvoit accorder aucune alienation du temporel de l'Eglise, pour ce que le Roy, ne faisoit de guerre ne autres frais pour l'Eglise, & que toute ce qu'il en avoit dernierement vendu

a son

a ſon grãd regret, avoit eſté inutilement deſpendu & employé en preſens, que le Roy avoit fait a 2. ou 3. de ſes favorits pour les avancer en biens & en eſtats. Quant au deuxiéme point, qu'il ne pouvoit ne devoit excommunier le Duc de Montmorency Mareſchal de France, comme rebelle a ſon Prince, pource que l'Egliſe n'a pas accouſtumé de s'empeſcher de la rebellion que font les ſubjets a leurs Princes, s'il n'y va du fait de la Religiõ. Que le Duc de Montmorency eſtoit fils d'un Pere & d'une Mere notoirement bons Catholicq. Apoſtolicques & Romains, & luy de meſme. Au 3. qu'il ne pouvoit bailler au Roy la Ville d'Avignon, & le Comtat de Veniſe : pour le Marquiſat de Saluces qu'il luy offroit en eſchange pour pluſieurs raiſons a propoſer en temps & lieu. Au 4. qui adviſeroit de bailler un Chappeau de Cardinal à l'Archeveſque de Narbonne ſon Frere, à la premiere opportunité, en la faveur du Roy & de luy qui l'en avoient prié.

Novemb. Le Dimanche 13. Novembre la Prevoſt de l'Hoſtel & ſes Archers prirent a Paris 50. ou 60. que Damoiſelles que bourgeoiſes contrevenantes en habits & bagues à l'Edit de la reformation des habits, 7. ou 8. mois devant publié, & les conſtituerent priſonnieres au For l'Eveſque ou elles coucherent, nonobſtãt remõſtrances & offres de les cautionner & payer les amendes encouruës par l'Edit: ce qui fut fort rigoureux, attendu

que par l'Edit il n'y avoit peine aucune que pecuniarie. Mais il y avoit en ce fait un tacite commandent du Roy, ce qui ferma la bouche à ceux qui en voulurent parler. Les jours ensuivans, les Commissaires de Paris donnerent assignation à plusieurs personnes contrevenantes à cét Edit, & ce pardevant le Lieutenant Civil qui en condamna plusieurs en amendes selon la qualité des personnes & de la contravention.

Le 25. advint au disner du Roy, que Monsieur du Perron fit un excellent discours contre les Atheistes, & comme il y avoit un Dieu; ce qu'il prouva par belles raisons, à quoy le Roy prit grand plaisir & l'en loua: mais du Perron dit au Roy; Sire, j'ay prouvé aujourd'huy, qu'il a un Dieu, demain, s'il plait à vostre Majesté me donner encor audiance, je vous prouveray par raisons aussi bonnes, qu'il ny ne a point du tout. Sur quoy le Roy entrant en colere chassa le dit du Perron, & l'appella meschant, luy deffendant de plus se trouver devant luy.

Le jundy 24. mourut René de Biragues Cardinal, Chancelier de France aagé de soixante & seize ans en la maison prioralle du Convent de St. Catherine du Val des escolliers a Paris, mort il fut mis sur un lit de parement vestu en Cardinal prem[illegible]rement, puis en Evesque ayant la mitre en la teste, & son chapeau de Cardinal à ses pieds d'un costé, & de l'autre son habillement de penitent, avec

la

la corde, la discipline & le chappelet ou il demeurra 8. jours visité du peuple de Paris.

Ce Chancelier estoit Italien de nation & de religion, bien entendu aux affaires d'Estat, fort peu en la Justice: de sçavoir n'en avoit point, au reste liberal, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontez du Roy, ayant dit souvent qu'il n'estoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roy de France: il mourut pauvre pour un homme qui avoit long temps servy les Roys de France, n'estant aucunement ambitieux & meilleur pour ses amis & seiviteurs que pour soy, il disoit peu auparant son deceps qu'il mouroit Cardinal sans tiltre, Prestre sans benefice, & Chancelier sans seaux.

Decemb. Le mardy 6. Decembre ledit messire René de Biragues Cardinal fut magnifiquement enterré en sa Chapelle du Convent saincte Catherine: le Princes de la maison de Bourbon & de Guyse menoient le deüil suivis des Cours de Parlement, des Aydes, de la chambre des Comptes, des Esleus & autres, des Prevost des Marchans, Eschevins & Conseillers de la Ville, & de l Université de Paris. Ce fut le premier de la Royale confrairie des penitens qui mourut, fut enterré & porté par eux, de fait ils assisterent à son convoy & enterrement en leurs habits & en leur ordre: le Roy mesme costoyé du Duc d'Espernon y assista en son habit de penitent, Messire Regnault de Beaune Archeves-

que de Bourges nagueres Evesque de Mandes , & Chancelier de Monsieur Frere du Roy fit & prononça l'oraison funebre par le commendement du Roy.

En ce mois le Pape fit 17. Cardinaux, dont l'Archevesque de Norbonne Frere du Duc de Joyeuse en fut un.

Fevrier. 1584. Le jour de Caresme-prenant venu ils allerent de compagnies suivi de leurs mignons & favoris par les ruës de Paris a cheval & en masques desguisez en Marchans, Prestres, Advocats, & toutes autres sortes d'estats courans à bride avallée, renversants les uns & battans les autres à coups de bastons & de perches, singulierement ceux qu'ils rencontroient masquez comme eux, pour ce que le Roy seul vouloit avoir ce jour Privilege d'aller par les ruës en masque, puis passerent à la foire St. Germain protogée jusques a ce jour, & toute la nuit jusque au lendemain dix-heures coururent par toutes les bonnes compagnies & assemblées qu'ils sceurent estre a Paris ou ils firent des insolences inoüiës

Le 20. l'Erection de la Chambre Royale & lettres d icelle pour faire le procés des Tresoriers, furent publiées & homologuées en la Cour de Parlement de Paris, & commencerent les Commissaires a faire le proces des Tresoriers Habert & Iaupitre.

Mars. Le 10. Mars le Roy estant au Conseil en son Chasteau du Louvre , entra en

grand

grande collere contre le Chevallier de Seure grand Prieur de Champagne jusques a luy donner des coups de pied & de poing, pour ce que comme il est haut a la main & furieux en sa collere, il avoit dit à Milon Seigneur de Videville premier Intendant des finances, qu'il estoit un larron & assassin du peuple de France, d'ailleurs dar trop affligé l'ayant chargé de huit millions d'escus sous couleur de payer les debtes du Roy qu'il disoit monter a ladite somme, combien qu'elles ne mõtassent qu'à cinq millions, & par ce moyen surchargeoit furtivement le peuple de trois millions: & au Roy survenant sur ces propos, osa encores dire, Sire, vous sçavez bien ce qui en est, & luy ayant respondu le Roy qu'il ne s'en souvenoit point, fut d'abondant si temeraire que d'y repliquer hautement & superbement; Si vous voulez mettre la main sur la conscience, Sire, vous sçavez ce qui en est. Ce que le Roy (ne prenant pas d'ailleurs plaisir à tels propor) prit pour une forme de dementy, & par une prompte collere mit la main sur ledit Chevalier, l'excedant ainsi que dit est, & plus avant eut passé son courroux & maltalent sans le Duc d'Espernon amy dudit Chevalier, qui remonstra au Roy qu'il n'estoit seant a un grand Prince comme luy, d'user de mainmise a l'endroit d'un sien subjet, duquel il pouvoit chastier les remeritez & forfarctures par la voye de la Iustice, qui estoit en sa main.

Le Vendredy 9. le Roy partit de Paris pour aller en voyage à nostre Dame de Chartres & à nostre Dame de Clery : lesquels voyages il fit à pied, accompagné de quarante-sept freres penitents, des plus jeunes & dispos pour bien aller à pied, & tout du long de leur voyage porterent tousiours par les champs habits de penitens.

Le Vendredy sainct par l'indication de l'Abbé de S. Genevieſve au mont de Paris, en une maison à luy appartenante, contiguë de l'Abbaye, devant le College de Montaigu, furent prins prisonniers & menez en la Conciergerie du Palaïs un Ministre nommé du Moulin, un Pedagogue & ses Escoliers, & quelques autres Huguenots qui s'estoient la assemblez pour faire la Cene, & quelque autre exercice de leur Religion, jusques au nombre de 20, ou 25. au plus, dont le Roy adverty, & mesmes en ayant commandé l'emprisonnement, leur fit faire leur procez: tellement que par Arrest de la Cour du 14. Avril ensuivant, le Ministre & le Pedagogue furent bannis à perpetuité de la Prevosté & Vicomté de Paris & du Royaume de France pour neuf ans, deux Allemans & quelques estrangers & escolliers qui y estoient, furent bannis seulement à temps de la Prevosté de Paris, & furent traictez ainsi doucement par commandement du Roy.

Iuin. Le jeudy 9. Juin, Monsieur de Chiverny Chancellier de France vint au Palaïs ouvrir

ouvrir la chambre Royale, pour faire le procez aux Tresoriers suivant les lettres patentes du Roy, publiées à c'est effect. Elle estoit composée du premier President de Harlay, du President de Morsan, du President Brisson, du premier President des Comptes Nicolay, de deux maistres des Comptes, de 14. Conseillers de la Cour de Parlement Esleuz, faisant le nombre de vingt Iuges.

Le Dimanche 10. environ midy, Monsieur Frere du Roy mourut au Chasteau de Chasteau-Thierry, d'un flux de sang accompagné d'une fiéure lente, qui l'avoit à petit attenué & rendu tout sec & ethique. Il disoit que depuis qu'il avoit esté à Paris voir le Roy son Frere (qui fut à Caresme-prenant) qu'il n'avoit point porté de santé, & que c'est veuë & la bonne chere qu'on luy avoit faite a Paris, luy coustoit bien cher. Ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours & apprehensions.

Le 21. son corps fut amené a Paris, & mis à S. Magloire aux fauxbourgs S. Iacques.

Le 24. jour de la S. Iean, le Roy vestu d'un grand manteau de 18. aulnes de serge de Florence violete, ayant la queuë plus large que longue, portée par 8. Gentils-hommes, partit du Louvre l'apresdinée pour aller donner de l'eau benitte sur le corps dudit deffunct son frere, gisant audit lieu de S. Magloire aux fauxbourgs S. Iacques. Il estoit precedé d'un grãd nombre de Gentils-hommes, Seigneurs

 &

& Princes. Evesques & Cardinaux, tous vestus en deüil: C'est assavoir les Gentils-hommes & Seigneurs montez sur chevaux blancs & vestus de robbes de deüil, le chapperon sur l'espaule, les Evesques des roquets avec le scapulaire & mantelet de serge de Florence noire, & les Cardinaux de violet à leur mode. Devant luy marchoient les Suisses, le tambour couvert de crespe, sonnant, & les Archers de la garde Escossoise autour de sa personne, & les autres Archers de la garde devant & apres luy, tous vestus de leurs hocquetons de liurée ordinaire, mais de pourpoints, chausses, bonnets & chappeaux noirs, & leurs hallebardes crespés de noir. Il estoit suivy de la Reyne sa femme seant seule en un carrosse, couvert de tanné, & elle aussi vestuë de tanné: apres laquelle suivoient 8. coches vestus de noir a leur ordinaire.

Le Lundy 25. le corps fut apporté a nostre Dame de Paris.

Le 26. y fut fait son service.

Et le 27. fut enterré en grand pompe & Royale magnificence, avec toute cire blanche, armoires de l'escu d'Alençon seulement, qui sont les armoiries de France, qui ont un orlet de gueules tout à l'entour.

Le Lundy 25. le corps fut apporté en l'Eglise nostre Dame, le Roy vestu de violet demeura en une fenestre d'une maison faisant le coin du parvis devant l'hostel Dieu, à visage descouvert, ou il eut cinq heures à voir passer

passer la pompe funebre, se laissant voir a tout le monde. Et estoit accompagné du Duc de Guise (qu'on remarqua fort triste & melancholicque, plus de discours comme on croyoit, dont il entretenoit ses pensées, que d'autre chose) des Seigneurs de Liancour son premier Escuyer, & de Villeroy son Secretaire d'Estat.

Le Mardy ensuivant 26. il vit encores passer la pompe funebre en une maison de la ruë St. Denis, & pour ce que le jour precedent il avoit trouvé indecent que l'effigie de son frere fit accompagnée des Seigneurs de la Rochepot, de la Ferté-Imbauld & Daurilly simples Gentils-hommes sans le collier de l'Ordre, n'y ayant que la Chastre qui faisoit le quatriesme qui en eut un, comme estant ancien Chevalier; Le soir du Lundy le Roy les envoya querir tous trois & leur donna a chacun un collier dudit ordre qu'ils porterent le lendemain sur leurs robbes de deuil; Messire Regnault de Beaune Archevesque de Bourges fit l'oraison funebre: & pour ce qu'en procurant ladite harangue ou il ne fit rien qui vaille, il mettoit souvent la main a sa barbe, on sema ce Distique suivant de luy:

Quod timet & patulo promissam pectore barbam
Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet.

Le 11. Iuillet de ce mois a Paris devant l'hostel de Bourbon furent pendus un nommé Larondelle, & un autre sien complice,

chacun

chacun d'eux âgé de 60. ans & plus, attaints & convaincus, l'un d'avoir gravé des ſeaux de la Chancellerie du Roy, & l'autre ſcellé pluſieurs lettres d'importance avec leſdits faux ſeaux, deſquels ils uſoient avec telle dexterité, que meſme le Chancelier & les Secretaires d'Eſtat deſquels ils contrefaiſoient les ſeings & ſeaux y eſtoient abuſez. En ce temps Guillaume, Gentil-homme de Londres, & Docteur és loix fut executé a mort, pour avoir voulu, à l'inſtigation de Ieſuites, attenter à la vie de la Reyne Eliſabeth.

Septemb. Au meſme temps le Roy s'alla esbatre à Gaillon, ou eſtant il par la au Cardinal de Bourbon, & luy demanda s'il luy diroit pas la verité de ce qu'il luy demanderoit, à quoy il reſpondit qu'ouy, pourveu qu'il il la ſceuſt. Alors ſa Majeſté luy dit, mõ couſin vous voyez que Dieu ne m'a point donné de lignée juſqu'à c'eſt heure, & qu'il y a apparence que je n'en auray point, ſi Dieu diſpoſoit de moy aujourd'huy (comme toutes les choſes de ce monde ſont incertaines) la Couronne tombe de droicte ligne en voſtre maiſon, cela advenant, encores que je ſcache que ne le deſirez point, eſt-il pas vray que vous voudriez preceder le Roy de Navarre voſtre neveu, & l'emporter par deſſus luy, comme le Royaume vous appartenant & non pas à luy. Sire (reſpondit lors ce bon-homme) je croy que les dents ne me feront pas de mal, quand cela adviendra; auſſi je prie

prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant que je voye un ſi grand mal-heur, & eſt choſe à quoy je n'ay jamais penſé pour eſtre du tout hors d'apparence & contre l'ordre de nature. Oüy, mais dit le Roy, vous voyez comme il eſt tous les jours interverty, & que Dieu le change comme il luy plaiſt : Si cela donc advenoit, comme il ſe peut faire, je deſire ſçavoir de vous & vous prie me le dire librement ſi vous ne le voudriez pas diſputer avec voſtre nepveu. Alors Monſieur le Cardinal ſe ſentant preſſé de reſpondre, Sire (luy dit il) puis que vous le voulez & me le commandez, encores que cét accident ne ſoit jamais tombé en ma penſée pour me ſembler eſloigné du diſcours de la raiſon ; toutesfois ſi le mal-heur m'en vouloit tant que cela advint, je ne vous mentiray point, Sire, que je penſe qu'il m'appartiendroit & non pas à mon nepveu, & ſerois fort reſolu de ne luy pas quitter, lors le Roy ſe prenant à ſoufrire & luy frappant ſur l'eſpaule ; Mon bon amy, dit-il, le Chaſtelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'oſteroit ; & à l'inſtant ſe mocquant de luy s'en alla.

Novemb. Le 25. en la Cour de Parlement fut publié lettres Patentes de la ſuppreſſion des 66. Edicts paravant publiez en ladite Cour. En ce mois un Gentilhomme du païs Chartrain, nommé Pierre d'Eſguain ſieur de Bellevile, Huguenot aagé de 60. & 10. ans,

fut par commandement du Roy envoyé prisonnier a la Bastille, pour ce qu'il avoit esté trouvé saisi de quelques pacquets, & vers, diffamans sa Majesté, & qu'il avoit (sur ce interrogé) recogneut les avoir faits. Le Roy luy-mesme le voulut ouyr & luy demanda si la religion dont il faisoit profession le dispensoit de mesdire de son Roy, & de son Prince, & si luy ou autres de ceux de sa religion pouvoient prendre juste occasion de ce faire, pour quelque mauvais traictement qu'ils eussent receu de luy. A quoy ledit Gentil-homme respondit que non: Pourquoy donc, dit le Roy, & sur quel subjet avez vous escrit ce que vous avez escrit en mesdisant de moy; de moy dis-je, qui outre ce que je suis vostre Roy, ne vous en ay jamais donné d'occasion. Alors le Gentilhomme se sentant pressé, au lieu de recognoistre sa faute & en demander pardon a sa Majesté, s'oublia tant qu'il luy va respondre qu'il s'estoit disposé de ce faire sur le bruit tout commun, & qui estoit la voix du peuple, de quoy le Roy indigné dit: Ie sçay qu'elle est la voix de mon peuple, c'est qu'on ne fait point de justice, principalement de telles gens que vous: mais on vous la fera, & le r'envoyant en sa Cour de Parlement, luy enjoignit de luy faire & parfaire son procez, par Arrest de laquelle le 1. jour de Decembre suivant, il fut mené dans un tumbeau en Greve & la pendu & estranglé, puis son corps

corps avec ses libelles diffamatoires bruslez.

En ce temps le Duc de Guisse fut voir Messieurs de la Sorbonne & leur demanda s'ils estoient assez forts avec la plume, sinon qu'il le falloit estre avec l'espée.

1585. *Ianvier.* Le 15. le Roy tira des prisons du Chastelet de fils de la Dame de Granache, lequel auparavant se faisoit appeller le Duc de Genevois, comme soy pretendant fils aisné du Duc de Nemours, les debtes duquel il paya ou s'obligea de payer ne pouvant autrement sortir de la ou il estoit.

Le 22. le Duc d'Espernon accompaigné des Marquis de Conty, Comte de Soissons, Duc de Montpensier, Duc de Nevers, d'Aumale, de Ioyeuse, de Rayz & de grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, vint en Parlement & fit le serment de Colonnel General de l'Infanterie Francoise, tant deca que de la les monts & en c'est qualité Officier de la Couronne, apres le serment fait on le fit monter en haut & seoir sur les fleurs de Lys au rang des Princes, avec restriction toutesfois telle que portent ces mots exprés, Duc d'Espernon montez icy comme Pair de France, & non comme Colonnel General, car en c'est derniere qualité vous n'avez point icy de sceance.

Le 23. arriverent a Paris les Ambassadeurs d'Angleterre, desquels le Comte de Warvich estoit chef, suivis de deux cens chevaux bien en conche que le Roy fit bien rece-

voir

voir à ses despens & disoit õ que leur despence revenoit a prés de 500. escus par jour, les Chefs furent logez en l'hostel d'Anjou jadis de Villeroy prés le Louvre & la suitte aux logis des Bourgeois par Fourriers. Ils apportoient au Roy le Collier de l'Ordre de la jartiere que la Reyne d'Angleterre envoyoit au Roy, comme a son bon Frere, garny de perles & de pierreries estimé à cent mil escus & mieux, & sous c'est converture venoient pour exciter sa Majesté a prendre les Flamans en sa protection. Offrans au nom de leur Reyne contribuer au tiers des fraiz qu'il conviendroit faire en c'est guerre.

Fevrier. Le Jeudy dernier de ce mois, le Roy en grand pompe & magnificence, vestu d'un habit tel que portent les Chevaliers de l'Ordre Anglois reçeut apres Vespres dans l'Eglise des Augustins a Paris le Collier de la main du Comte de Warvich & fit entre ses mains le serment de l'Ordre de la jartiere, & le soir mesme audit Comte & Ambassadeurs fit un festin magnifique.

Mars. Le 3. jour du Dimanche gras le Roy en faveur des Ambassadeurs Anglois, leur fit un festin magnifique en la grande salle haute de l'Evesché de Paris, auquel il convia un bon nombre des plus belles & braves Dames de tous les quartiers de Paris, & y fut apres le repas fait un ballet, auquel ballerent & dancerent six vingts personnes des deux sexes masquez & si somptuesement habillées

lées & diaprées qu'on le disoit couster pres de vingt mille escus.

May. Le 14. par Arrest du grand Conseil fut devant l'hostel de Bourbon decapité un Gentil-homme Gascon nommé Montaud, qui estoit penitent savory du Duc d'Esper-non, lequel l'avoit donné au Roy, & estoit l'un de ses 45. appoinctez à douze cens escus de gage & bouche à Cour, que le Roy avoit mis sus depuis ces derniers troubles pour e-stre tousiours prés de luy, comme seures gardes de son corps: se deffiant de chacun & se voyant comme deffié par ceux de la Li-gue par leur desobeïssance. Croissant par l'impunité, & par la foiblesse du superieur. Son procez luy fut fait surce qu'il avoit dit au Roy que le Duc d'Elbœuf luy avoit fait offrir dix mille escus pour faire mourir le Roy, & pource que le Roy luy avoit fait responce que s'il verifioit ce qu'il disoit il luy donneroit vingt mille escus, & se trou-vant court & n'en pouvant monstrer ne preuve ne indice, fut mis à la question, ou il confessa, que mensongerement & contre ve-rité il avoit advancé ce propos, afin de tirer de la bourse du Roy quelque bonne somme de deniers a raison d'un tant important & si-gnalé advertissement.

Iuillet. Le 22. Messire Philippes de Lenon-court Abbé de Barbeau & de Rebais Con-seiller du Roy en sou Conseil d'Estat, & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, ac-

com-

compagné du President Boulart,du Sieur de Poigny, de Prevost de Cueilly Theologien de Sorbonne,partit de Paris par le commandement du Roy pour aller trouver le Roy de Navarre en Gascongne,ou il estoit & tascher a le reduire a la Religion Romaine,afin d'eviter la fureur de la guerre qui alloit fondre sur luy & sur ceux de son party & religion. On faisoit desia a Paris son Epitaphe, pource qu'on disoit qu'il seroit incontinent bloqué & pris. Toutefois beaucoup trouvoient l'instruction estrange qu'on luy vouloit donner pour sa conversion qui estoit avec l'espée sur la gorge. Ainsi Madame d'Uzaiz voyant qu'à la queuë de ceux qu'on y envoyoit pour c'est effect il y avoit une armée,ne se peut tenir de dire au Roy en gaussant a sa maniere accoustumée, en presence de plusieurs Ligueurs qui estoient la,qu'elle voyoit bien que l'instruction du Bearnois estoit toute faite, & qu'il pouvoit bien disposer de sa conscience, puis qu'à la queuë des confesseurs qu'on y envoyoit il y avoit un bourreau. En ce temps le Roy commenca deporter un bilboquet a la main, dont il se jouoit par les ruës; le Duc d'Espernon & les autres Courtisans firent ce semblablé au grand mespris d'eux tous.

Septemb. Sur la fin de ce mois on publia a Paris la bulle d'excommunication contre le Roy de Navarre & Prince de Condé, donnée a Rome a S. Marc,par le Pape,le neufié-

me

me de ce mois, par laquelle au lieu d'instruction on ne respiroit que destruction, changeant sa houlette pastorale a un flambeau effroyable pour perdre entierement ceux qu'il doit regaigner au troupeau de l'Eglise, s'ils en sont esgarez.

La Cour de Parlement fit remonstrance au Roy sur icelle, tres-grave & tres-digne, du lieu qu'elle tient, & de l'Authorité qu'elle a en ce Royaume, disant pour conclusion que la Cour avoit trouvé & trouvoit le style de c'est bulle si nouveau & si esloigné de la modestie des anciens Papes, qu'elle ny recognoissoit aucunement la voix d'un successeur des Apostres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les registres, ny par toute l'Antiquité que les Princes de France eussent jamais esté sujets a la Iustice du Pape qu'elle ne pouvoit deliberer sur icelle, que premierement le Pape ne fait apparoir du droit qu'il pretendoit en la translation des Royaumes establis & ordonnez de Dieu avant que le nom du Pape fut au monde. Fut dit par un Conseiller que ladite Bulle estoit si pernicieuse au bien de toute la Chrestienté & a la souveraineté de c'est Couronne qu'elle ne meritoit autre responce que celle qu'un de ses predecesseurs Roys avoit fait faire a la Cour, a une pareille Bulle qu'un predecesseur de ce Pape leur avoit envoyée; Ascavoir de la jetter au feu en presence de toute l'Eglise Gallicanne & enjoindre au

Pro-

Procureur General de faire diligente perquisition de ceux qui en ont poursuivy l'expedition en Cour de Rome, pour en faire si bonne & brefve justice qu'elle serve d'exemple a toute la posterité.

Octob. Le dernier de ce mois le Roy s'en alla à Vincennes pour passer les Festes de Toussaincts & faire les penitences & prieres accoustumées avec ses confreres Hieronimites, ausquels le dernier jour du mois de Septembre precedant, Feste St. Hierosme, il avoit luy mesme fait & de sa bouche, le presche ou exhortation à sesdits confreres Hieronimites en leur Convent du Bois de Vincennes, & quelques jours auparavant auroit fait faire pareille exhortation ausdits confreres, & audit lieu par Philippes des Portes Abbé de Tyron, de Iosaphat & d'Aurillac son bien aymé & fauory Poëte.

1586. *Ianvier.* Le 10. le Roy grandement pressé & importuné par le Clergé de France par la Ligue, a laquelle s'estoit joinct le Nonce du Pape de faire publier & recevoir en son Royaume les Decrets & Ordonnances de Concile de Trente, en demanda advis a Monsieur Iacques Faye son Advocat au Parlement de Paris, lequel sieur luy feit une belle & grave remonstrance, luy faisant par icelle entendre le tort qu'il feroit à son Estat, s'il le faisoit publier & recevoir en son Royaume & alleguant pulsieurs belles raisons & histoires à ce propos, deduisit si bien

son

son fait que le Roy apres l'avoir ouy comme il fit aussi l'Archevesque de Vienne parlant au contraire pour le Clergé, dit a Messieurs les Ecclesiastiques qu'ils ne l'en importunassent plus, & qu'il n'en vouloit oüyr parler que la guerre encommencée ne fut finie. Le Clergé la dessus se divise en deux factions dont l'une favorise le Roy, & l'autre le Pape : Le Roy donne comme devant les benefices aux Seigneurs & Gentils-hommes & aux Dames, pour en joüyr par œconomat sans en parler au Pape.

En ce mois un Medecin nommé de Sylva accusé de sodomie, apres avoir tue en prison un Gentil-homme fut renfermé plus estroitement en un cachot ou avec du linge arraché de sa chemise fit des pelottes en guise de pillules, lesquelles mises en sa gorge il se suffoqua & fit trouvé le matin suivant mort, & fut traisne a la queuë d'un cheval a la voyrie, ou il fut pendu par les pieds.

Fevrier. Le 10. de ce mois, je vis un homme sans bras, qui escrivoit, lavoit un verre, ostoit son chapeau, jouoit aux quilles, aux cartes & aux dez, tiroit de l'Arc, demontoit, chargeoit, bandoit & delaschoit un pistolet, il se disoit natif de Nantes en Bretagne aagé de quarante ans.

Mars. Au commencement de ce mois, le Clergé de France forma opposition à la Bulle du Pape, par la quelle il avoit permis au Roy d'aliener & vendre pour cent mille escus

cus de rente du temporel du Clergé : Ce que ledit Clerge trouvoit fort dur & estrange, & en murmuroit, disant qu'on le vouloit rendre taillable & tributaire, ce qu'on n'avoit jamais veu. Le 7. l'Evesque de Noyon fut ouy en Parlement sur les moyens & raisons de l'opposition de ceux de Clerge, lesquelles il deduisit hautement & longuement sans rien espargner, le premier President l'ayant ouy luy fit une remonstrance en forme de reprimande, luy disant qu'il avoit tenu propos trop hautains & piquans contre le Roy, en ce mesme qu'il avoit voulu dire que depuis l'An mil cinq cens seize l'Eglise de France estoit comme tributaire a son Roy, ayant tousiours esté depuis ce temps chargée de decimes & autres subventions extraordinaires auparavant non ouyes ny usitées & combien que le Clergé ne se fut jamais espargné à jecourir son Roy en sa necessité, mesmes sous les derniers Roys & en ces derniers troubles, ou il y alloit de son Estat & de la Religion, neantmoins qu'ils avoient esté fort mal traictez, que c'estoit icy la 5. alienation du temporel de l'Eglise & que tout le spirituel des Ecclesiastiques estoit revenu comme à neant, ne faisant le peuple plus de de conte de faire des offrandes, ne payer dixmes ne donner ou leguer chose que ce soit & plusieurs autres choses semblables que ledit Evesque avoit alleguées tendantes a la descharge du Clergé & trop licentieusement taxan-

taxantes le Roy a present regnant, lequel il l'avoit blasme en mots expres de faire des exactions effrences sur le Clergé, à quoy les Gens du Roy ne dirent mot, dont le Roy adverty fut mal-content, cependant la Cour fit retirer ceux du Clergé sans rien prononcer.

Le 25. Feste de l'Annonciation nostre Dame, le Roy ne ne fit point aller par la Ville la procession des penitens comme on avoit accoustumé & le port l'institution de la penitence, mais le lendemain matin il partit des Chartreux, accompagné d'environ 60. de ses Confreres penitens, & avec eux à pied en habit de penitent s'en alla à nostre Dame de Chartres, dont il revint a pied, & en mesme habit en 2. jours, & arriva a Paris le dernier Mars; la nuit du Ieudy absolu fit la procession accoustumée par les ruës & Eglises de Paris accompaigné d'environ deux cens desdits penitens: & depuis la veille jusques au mardy de Pasques ne bougea des Capucins a y faire prieres & penitence.

Avril. En ce mois garçon aagé de 3. ans au cloistre de l'Eglise de Paris, un Escolier aagé de 18. ans College de Bon-cour, & un Gentil-homme aagé de 50. ans aux faux-bourgs St. Germain des Prés, se pendirent & estranglerent miserablement.

Iuin. Le Lundy 6 le Roy vint en sa Cour de Parlement tenir son lit de Iustice, & fit en sa presence publier 27. Edits de creation

de nouveaux Officiers & autres Edir, Bourſaux par ſon Chancelier, qu'il avoit longtemps auparavant envoyez ladite Cour, laquelle avoit touſiours fuy à les homologuer à cauſe du mauvais temps. Tous ces Edits furent appellez les Edits des Guiſars.

Depuis le 18. de ce mois juſques au 12. de Juillet, les Procureurs de la Cour & du Chaſtelet s'abſtiennent tous unanimement & comme par une commune communication & intelligence, d'aller au Palaïs & au Chaſtellet, à cauſe de l'Edit que le Roy avoit fait publier contre eux: par lequel leur eſtoit deffendu de faire aucun exercice de leurs eſtats de Procureurs, ſinon apres avoir pris de ſa Majeſté ou de Scipion Sardini, qui en avoit pris le party, lettres de Confirmation, en payant cent ou deux cens eſcus de finances.

Le 25. le Comte de Soiſſons accompagné du ſieur de Lanſac & d'autres Chevalliers de l'Ordre du S. Eſprit, par commandement du Roy alla à la Chambre des Comptes, pour y faire publier l'Edit des ſurvivances, ou ſucceſſion des Offices venaux, en financant la moitié du prix commun d'iceux; Auquel ceux de la chambre firent reſponſe qu'ils ne pouvoient admettre, ne devoient conſentir la publication de cét Edit, & le lendemain 26. revinrent encores en la chambre les deſſuſdits, par meſme commandement du Roy, & firent entendre que la volonté & la reſolution du Roy eſtoit, que ledit

dit Edit y feut (vousissent ou non; ceux de la chambre des Comptes)publié & registre. Lors s'eleverent tous les Presidens Maistres & autres Officiers des Comptes estants en la chambre, & s'en allerent, fors le president Nicolai, l'Advocat du Roy, Pasquier, & Dannes le Greffier, en la presence desquels, ledit Comte de Soissons fit publier & registrer ledit Edit. Et le Vendredy 27. le Roy par le sieur de Lansac & de Rostain, envoya à ladite chambre une lettre d'interdiction.

Le 28. les Procureurs de la Cour assemblez aux Augustins apres avoir veu les lettres patentes du Roy, par lesquelles il declaroit & entendoit que faisant & continuant l'exercice de leurs Estats, ils ne s'obligeassent en rien au contenu de l'Edit, qu'il avoit publié contre eux. Et que de grace il leur donnoit encores une mois de delay pour opter ou de prendre de luy lettres de confirmation de leurs estats en payant la finance qu'il entendoit d'eux exiger, ou quitter tout a fait leurs dits estats,resolurent de n'aller plus au Palais & de quitter deslors leurs estats, si le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer sans payer aucune finance , dequoy la Cour de Parlement troublée , pource que les plaidoyés & autres exercices de la Justice defailoient à raison de leur absence, les manda le lundy ensuivant 30. dudit mois, ou ils firent la mesme declaration & demanderent acte,lequel la Cour leur permit, & leur pro-

mit d'abondant le premier President de tant faire pendant le mois de Iuillet qui leur restoit encore. Surquoy l'apresdinée ils s'assemblerent derechef aux Augustins ou par l'advis des plus anciens fut arresté que le lendemain premier Iuillet, ils iroient au Palaïs faire leur charge comme devant: Mais le jour ensuivant ils changerent d'opinion, au moins les jeunes qui firent retirer comme par force trois ou quatre des anciens, qui le matin vindrent au Palaïs, & s'estans assemblez l'apresdinée prindrent resolution de n'y plus aller, & d'y molester ceux qui s'y transporteroient pour y faire exercice: Autant en firent ceux du Chastellet, ou les anciens Procureurs furent empesches par les jeunes en l'exercice de leurs estats.

Iuillet. Le Samedy 12. les Procureurs de la Cour, par l'exhortement de quelques uns des plus grands d'icelle allerent au Louvre en grand nombre se jetter a genoux devant le Roy, & luy demandant (par l'organe de Maistre Louys Buisson Advocat) pardon de la faute qu'il avoient faite, delaissant l'exercice de leurs estats, tres-humblement supplierent sa Majesté d'avoir pitié d'eux, & de leur pauvreté. A quoy le Roy fit respõse, que si plustost ils luy eussent fait entendre ce que lors ils luy remonstroient, le cours de sa justice ne fut pas demeuré si long-temps interrompu, qu'ils se levassent & s'en allassent faire l'exercice de leurs estats, comme ils fai-

faiſoient auparavant la publication de leur Edit, & qu'ils ſe comportaſſent en gens de bien, qu'ayant d'eux la pitié dont ils luy avoient fait Requeſte, il revocquoit ledit Epit, & qu'ils priaſſent Dieu pour luy, ce que fit le Roy, pource que a l'exemple de Paris le cours de la Iuſtice ordinaire avoit ceſſé par tous les ſieges de Iuriſdictions du Royaume de France.

Le 14. fut publié en la Cour de Parlement la revocation des Procureurs, auquel de Procureur General la Gueſle ayant conſenty, comme aux autres, & a la publication & a la revocation, on en fit une riſée au Palaïs, diſant, que comme mineur il s'en feroit relever, & qu'il pouvoit eſtre reſtitué juſque à l'aage de vingt cinq ans.

Le Mardy 15. le Roy fit venir au Louvre chez le Chancelier, les Preſidents & Conſeillers du grand Conſeil, & leur remonſtra qu'il ſcavoit bien que contre droit & raiſon, il avoit fait l'Edit de la creation de deux Nouveaux Preſidents, & huit Nouveaux Conſeillers en leur Compagnie, lequel dés pieca il leur avoit envoyé pour le publier, mais qu'à ce faire il avoit eſté forcé par la neceſſité de ſes affaires, dont ils avoient aſſez claire cognoiſſance : pour ce les prioit de ne faires plus tant les retifs a publier cet Edit, leur promettant que la neceſſité paſſé, il les reduiroit tous a l'ancien nombre. Louys Chaudon Preſident dudit Con-

seil porta la parole, & supplia tres-humblement le Roy de leur pardonner, remonstrant que ce qu'ils avoient si longuement differé de publier cet Edit, n'estoit procedé d'aucun mespris de ses commandemens, car ils luy avoient tousiours esté & estoient tres-humbles & obeyssans serviteurs, mais de ce qu'ils ne voyoient aucune apparence d'augmenter leur nombre, veu qu'ils estoient en nombre plus que suffisant pour satisfaire à leur charge, laquelle ils avoient jusques à lors tousjours faite au plus prés du bien qu'il avoient peu, & de fait qu'ils ne s'estoient point encores apperçeux qu'aucun ny mesme sa Majesté eut onques receu mescontentement de faute qu'ils eussent faite, mais que pour assauvir l'ambition de ceux qui abboyoient comme chiens affamez apres ces estats, de nouveau erigez, librement & liberalement ils remettoient leurs offices entre les mains du Roy, le priant tres-humblement de disposer d'iceux à sa volonté, & ce dit, tous mirent leurs comettes sur la table, à quoy le Roy fit responce que c'est remise ne luy estoit aucunement agreable, & que son intention estoit qu'ils continuassent l'exercice de leurs estats, comme ils avoient accoustume, & qu'il se contentoit bien de leur service.

Decemb. Environ la my-Decembre, le Roy fit saisir tous les revenus temporels des benefices du Cardinal Pelleué, & donner aux pauvres, à cause des mauvais offices qu'il avoit

voit faits à Rome à sa Majesté envers le Pape & les Cardinaux, dont le Cardinal d'Est l'avoit auparavant adverty, les Huguenots l'appelloient le Cardinal Pelé.

Sur la fin de cét an le sieur de Bellieure arriva à Londres en Angleterre, ou il fut par la Reyne bien receu & patiemment ouy, auquel elle mesme de sa propre bouche seante en son conseil, respondit en ces mots, extraicts fidellement de l'original envoyé à l'Ambassadeur.

Messieurs les Ambassadeurs, je me fie tant la bonté du Roy mon bon frere, que je m'asseure qu'apres avoir entendu & cogneu cõme toutes choses se sont passées, il ne prendra en mauvaise part la procedure que j'ay faite contre celle qui tant de fois a conspiré contre ma personne & mon Estat, & suis tres-faschée qu'un tel personnage que vous, Monsieur de Bellieure, ayez pris la peine de passer en ce Royaume pour un affaire duquel il n'y a aucun honneur de parler, ayant eu cognoissance des choses desquelles avez receu toute louange, mesmes en un subjet si clair, que chacun peut juger mon innocence. I'appelle icy devant vous Dieu à tesmoin, si jamais j'ay eu volonté de luy donner aucun mescontentement, chacun cognoist assez combien de fois elle m'a offencée, & comme je l'ay porté patiément: on doit peser combien est precieuse la dignité Royale, & le rang que je tient, estant mon inferieure, puis

qu'elle est en mon Royaume. Je luy ay demonstré beaucoup d'Offices d'amitié ce qui ne l'a divertie de sa mauvaise volonté en mõ endroit. Jamais quelques afflictions & fascheries que j'aye eues, comme de la mort du Roy mon pere, du Roy mon Frere, & de la Reyne ma sœur, ne m'ont tant touché au cœur, comme le subjet dont nous traictons maintenant. J'appelle Dieu a tesmoin encores un coup, si j'ay voulu user en cét endroit comme elle a fait au mien, & prenez le tout sur ma salvation, ou damnation. J'ay veu beaucoup d'histoires, & leu possible autant que Prince ou Princesse de la Chrestienté: mais je n'y ay jamais trouvé chose semblable à c'est-cy; il me souvient fort bien de tout vostre discours, Monsieur de Bellieure, je l'ay si bien compris que je n'en ay pas perdu un mot: mais tout cela ne me peut inciter à changer de volonté: car le sang des Princes est trop precieux, & de l'inferieur au superieur n'y a apparence de droit: maintenant je suis tousjours en peine pour n'estre en seureté dans ma maison, & dans mon pauvre Royaume: ains suis assaillie & espiée de toutes parts; Je ne suis libre, mais captive, je suis sa prisonniere au lieu qu'elle doit estre la mienne; elle m'a suscité de toutes parts tant d'ennemis, que je ne scay quel costé me tourner: mais j'espere que Dieu me conservera avec mon peuple, & pour iceluy duquel j'ay juré la protection a

Dieu,

Dieu, devant le throsne duquel j'en suis responsable, & ny manqueray; si je vous accordois ce que me demandez, je me parjurerois, & prendrois son St. nom en vain. Je ne voudrois faire pareille Requeste au Roy mon bon Frere vostre maistre, ny à aucun Prince & Potentat de la Chrestienté, la ou il iroit de leur Estat, comme il y va du mien en c'est affaire, ains desire qu'ils soient preservez & gardez de tous leurs ennemis. Et moy qui ne suis qu'une pauvre femme, que je puisse resister a tant d'assauts & d'embusches.

Ianvier. 1587. Le Roy demanda a la Ville. 600. mille escus, avec encore un autre imposition de 120 mille escus, & 600. mille escus sur tout le Royaume.

Fevrier. Dominicque Miraille & sa femme le 27. furent accuséz de magie, furent pendus & estranglez, puis bruslez, on trouva c'est execution toute nouvelle a Paris; pource que c'est vermine y estoit tousiours demeurée libre & sans estre recherchée. Et mesmes du temps du Roy Charles IX. estoit provenue par l'impunité, jusque au nombre de trente mille, comme confessa leur Chef, l'An 1572.

Mars. Mort de la Reyne d'Ecosse, Princesse du sang d'Angleterre, & de la droite descente de Henry 7. nasquit le 7. Decembre mil cinq cens quarante deux, Couronnée dix-huit mois, assavoir le vingt-uniesme

Aoust,conduite en France à 6. ans, mariée à 15. ans au Dauphin de France,apres sa mort remariée à Henry d'Harlay Gentil-homme, aagé de 22.ans,espousa en 3.nopces leComte de Bothuel , fut 18. ans prisonniere en Angleterre,puis fut decapitée. Apres sa mort luy fut fait un solemnel service a Paris , ou tous les Princes assisterẽt, & toute la Iustice.

May. Le 1. jour de ce mois,60.tant. Presidents que Conseillers de la Cour, allerent au Louvre faire remonstrances au Roy , sur ce qu'il avoit deliberé de prendre les deniers destinez au payement des rentes de la Ville, pour le quartier escheant le dernier jour de Iuin mil cinq cens quatre-vingts sept,& luy firent entendre librement que le pauvres veufues & orphelins, qui avoient tout leur bien sur la Ville,crieroient contre luy,& demanderoient vengeance à Dieu, de ce qu'il leur retiendroit les moyens de vivre &avoir du pain en un temps si sec & miserable. Que pour payer les cinq cens mil escus qu'il vouloit prendre,il y avoit bon moyen de les recouvrer ailleurs,& ce,en prenant le quart du bien de quelques uns qui n'avoient du commencement vallant 5. sols, & maintenant se trouvoient riches de cinq & six cens mille escus : qu'il y avoit à craindre une sedition, criant le peuple tout haut qu'on luy voloit son bien pour le donner à je ne scay quels mignons,vrais sangsuës & pestes du Royaume,qu'il se trouveroit que luy seul avoit leué plus

plus de deniers en France depuis qu'il estoit Roy, que n'avoient fait en deux cens ans auparavant, les Roys ses predecesseurs : & qui estoit le pis, qu'on ne sçavoit ou tout estoit allé, le peuple ne s'en estant senty, soulagé, ny amendé, au contraire beaucoup pis & en plus piteux & pauvre estat, qu'il n'avoit jamais esté. Que si les finances estoient bien deuëment & loyalement administrées, il y auroit asses & trop pour subvenir à la necessité de ses affaires. Que ceux qui luy donnoient conseil de prendre les deniers des payemens des rentes de la Ville, estoient gens meschans, sans foy, sans loy, non vrais François, mais ennemis jurez de son Estat, & de la France : & plusieurs autres raisons qu'ils deduisoient hautement a sa Majesté avec beaucoup d'eloquence, gravité & liberté. Nonobstant lesquelles, le Roy apres les avoir fort patiemment ouys, leur respondit avec une grande Majesté, entremeslé toutesfois de colere, comme il parut à son visage. Qu'il scavoit & cognoissoit aussi bien, & mieux qu'eux, la necessité de son peuple, l'Estat de ses affaires & finances, & qu'il y scavoit donner bon ordre, sans qu'ils s'en empeschassent plus avant. Qu'ils rendissent la Iustice a son peuple, qui estoit ce de quoy il crioit & se plaignoit le plus, n'ayant les oreilles battuës d'autres choses que de leurs injustices, du reste qu'il y scauroit bien pourvoir au contentement de son peuple. Que

s'il sçavoient quelques moyens prompts pour toucher les cinq cens mil escus dont il avoit necessairement affaire, qu'il ne toucheroit point a leurs rentes: mais sinon, sa resolution estoit de les prendre, bien qu'avec regret, pour n'avoir aucuns moyens d'en recouvrer d'ailleurs.

Le 30. certain nombre de Presidents & Conseillers de la Cour furent au Louvre faire au Roy remonstrances sur la saisie des deniers destinez aux payement des rentes de la Ville, & arrest de leurs gages, & luy dire que s'il n'en bailloit mainlevée, ils estoient resolus de n'aller plus au Palaïs: a quoy le Roy tout fasché leur dit, qu'ils feissent ce qu'ils voudroient, qu'ils luy feissent bailler main-levée de la guerre, qu'il leur feroit raison sur l'un & l'autre des points de leur Requeste mais qu'il voyoit bien que c'estoit qu'ils marchandoient de ce faire jetter dans un sac en la Riviere, ce qu'il dit, pource qu'un jour de la Feste Dieu, la plusparti des Predicateurs avoient declamé contre ceux de la Justice, jusques à avoir dit qu'il les falloit tous jetter dans un sac en l'Eau.

Venuë des Feuillans de Thoulouse.

Iuillet. Le Mardy 21. le Cardinal de Bourbon Abbé de St. Germain des prez, fit faire une procession solemnelle, a laquelle il fit marcher tous les enfans, fils & filles des fauxbourgs St. Germain, pour la pluspart vestus de blanc, & pieds nuds: portant les

garcons

garcons un chapeau de fleurs ſur la teſte nuë, & tous tant maſles que femelles un cierge de cire blanche en la main, les Capucins, les Auguſtins, les Penitens blancs, les Preſtes de St. Sulpice, & les Religieux de St. Germain portoient les Reliques, & y avoit une Muſicque tres-harmonieuſe, meſmes y eſtoint portées les ſept Chaſſes de S. Germain par hommes nuds en chemiſe, aſſiſtez d'autres qui portoient flambeaux ardens en grande devotion, a icelle aſſiſta le Roy veſtus en penitent blanc, marchant en la troupe des autres, & les Cardinaux de Bourbon, & Vendoſme en leurs habits rouges, ſuivis d'une grande multitude de peuple de l'un & l'autre ſexe : le Roy a ſon diſner loüa c'eſt proceſſion, & qu'il n'en avoit veu de long-temps une mieux ordonnée ny plus devote que celle la, & que ſon Couſin le Cardinal y avoit honneur. A quoy chacun qui eſtoit prés de luy, va reſpondre que c'eſtoit la devotion meſme que Monſieur le Cardinal, ouy dit le Roy, c'eſt un bon homme, je deſirerois que tous les Catholicques de mon Royaume luy reſſemblaſſent, nous ne ſerions en peine de monter à chaval pour combattre les Reiſtres.

Aouſt. Le 23. Jean Louys de Nogaret Duc d'Eſpernon premier mignon du Roy, & qu'il appelloit ſon fils aiſné ; fut marié a petit bruit au Chaſteau de Vincennes, le bruit eſtoit que le Roy luy avoit donné en

faveur

faveur de mariage la somme de quatre cents mille escus.

Le 30. le festin de la nopce du Duc d'Espernon & de la Comtesse de Candales fut fait tres-magnifique en l'hostel de Montmorency, ou le Roy & toutes les Dames assisterent, & y balla le Roy en grande allegresse portant neantmoins son chapelet de testes de morts attaché & pendu à sa ceinture tant que le bal dura: donna ce jour a la mariée un colier de cent parles estimé a cent mil escus.

Septemb. Le 26. à la Croix du tiroiuer fut rompu & mis sur la rouë a Paris un Normand nommé Chantepie, qui avoit envoyée au Seigneur de Millan d'Allegre, par un laquais, une boëte artificieusement par luy composée, dans laquelle estoient arrangez 36. canons de pistolets chargez chacun de deux bales, & y estoit un ressort accommodé de facon qu'ouvrant la boëte ce ressort laschant, faisoit feu, lequel prenant a l'amorce a ce preparée, faisoit à l'instant jouer les 36. canons, & jetter 60. & 12. balles, dont a peine se pouvoient sauver ceux qui se trouvoient a l'environ: cette boëte fut par ce laquais envoyée souz le nom de la Damoiselle de Compigny, sœur dudit Millan, avec une lettre, par laquelle elle luy mandoit qu'elle luy envoyoit une boëte de rare & esmerueillable artifice, afin qu'il la vit. Or avoit Chantepie monstré au laquais, comme il falloit ouvrir ladite boëte, lequel de fait l'ouvrir en

la

la presence dudit sieur de Millan, & soudain se lascherent tous lesdits canons , desquels neantmoins ne fut ledit Millan que peu ou point offencé,2. ou 3. basles donnerent dans les cuisses du laquais & n'en mourut , Chantepie fut apprehendé , confessa avoit fait l'instrument & fut executé.

Octob. Au commencement de ce mois le Duc d'Espernon en la presence du Roy fit un rude affront a Monsieur de Villeroy , Secretaire d'Estat , l'appellant petit coquin, & le menaca de luy donner des coups d'esperons,comme a un cheval retif,mesme luy reprochant certaine intelligence,qu'il disoit avoir avec la ligue , & le Roy d'Espagne , auquel il reveloit tous les secrets du Roy soul ombre d'une pension de doubles pistoles qu'il en tiroit.

En ce mois jour 20. fut la bataille de Coutras , avant qu'entrer au combat le Roy de Navarre & ceux de la religion s'estans prosternés en terre pour prier Dieu , le Duc de Ioyeuse les regardant comme gens qui paroissent ja tout humiliez & abbatus , dit a Monsieur de Laverdin,ils sont a nous,voyez vous pas comme ils sont à demy battus & defaits,a veoir leur contenance, ce sont gens qui tremblent ; ne le prenez pas la, luy respondit Monsieur de Laverdin,je les cognois mieux que vous,ils font bien les doux & les chattemittes, mais que se vienne a la charge vous les trouverez diables & lions, & vous souvenez que je vous l'ay dit.

Le

Le Cardinal de Bourbon ayant ouy la mort du Duc de Joyeuse, dit qu'il eut voulu que Roy de Navarre eut esté en sa place & qu'il n'y eut eu tant de perte de luy que dudit Duc, ce qu'ayant esté rapporté au Roy il dit, que cette parole estoit digne de ce qu'il estoit.

Le 3. Monsieur Maillard maistre des Requestes fut condamné par contumace d'avoir la teste tranchée.

Decemb. En ce mois le Roy fit une capitulation avec les Reistres, ce que les Ligueurs trouverent fort mauvais, les Predicateurs crioient que sans la proüesse & constance du Duc de Guise, l'Arche fut tombée entre les mains des Philistins, & que l'heresie eut triomphé de la Religion. Et la dessus, la Sorbonne fit un resultat secrets qu'on pouvoit oster le Gouvernement aux Princes, qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur, qu'on avoit pour suspect. Ce sont les propres termes de l'arresté de la Sorbonne, fait en leur College le Mercredy 6. du present mois.

Le 30. le Roy manda venir au Louvre sa Cour de Parlement, & la faculté de Theologie, & fit une aspre & forte reprimende aux Docteurs Theologiens, en la presence de la Cour, sur leur insolente & effrenée licence de prescher contre luy & contre toutes ses actions, mesmes touchant les affaires de son Estat, & s'addressant particulierement

à Bou-

à Boucher Curé de St. Benoist, l'appella meschant, luy dit que deffunt Poisle son oncle qui avoit esté indignement Conseiller de la Cour, estoit un meschant homme, mais qu'il estoit encore pire que luy, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux: mais qu'il s'addressoit particulierement à luy, pour ce qu'il avoit esté si impudent que de prescher qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlat fut tous les jours avec luy, beuvant mangeant & se gaussant, leur disant davantage, qu'ils ne pouvoint nier qu'ils ne seussent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité, detracté contre luy, leur Roy naturel & legitime, & avancé plusieurs calomnies contre son honneur: ce qu'il leur ést deffendu par toute l'Escriture saincte. l'Autre, que sortant de la chaire, apres avoir bien menty & mesdit de luy, ils s'en alloient droit à l'Autel dire la Messe, sans se reconcilier & confesser desdits mensonges & mesdisances, combien que tous les jours ils preschent que quand on a menty ou parlé mal de quelqu'un que ce soit, suivant le texte de l'Evangile, se faut aller reconcilier avec luy avant que se presenter a l'Autel. Scait aussi la belle resolution de la Sorbonne du seiziesme de ce mois, a laquelle il a esté prié de n'avoir esgard, pource que c'estoit apres desjeuner, que l'ayant outragé en

en toutes ces ſacons,il ne s'en vouloit neantmoins venger, comme il en avoit la puiſſance,& comme avoit fait le Pape Sixte V. à preſent regnant, lequel avoit envoyé aux Galeres certains Preſtres Cordeliers, qui en leurs ſermons avoient oſé meſdire de luy, qu'il n'y en avoit aucun d'entre eux qui n'en meritat autãt,ou d'avantage, mais qu'il vouloit le tout oublier, & leur pardonnoit à la charge de n'y retourner plus,que s'il leur advenoit jamais il prieroit ſa Cour de Parlement cy preſente,de luy en faire la raiſon,& en faire faire une ſi bonne Iuſtice,que les ſeditieux (comme luy) y peuſſent prendre exemple,pour ſe contenir en leur devoir.

En ce meſme temps vindrent a Paris nouvelles de la mort du Capitaine Sacremore, tué à Dijon par les mains du Duc de Mayenne ſon maiſtre, a cauſe de quelques faſcheux propos que ledit Sacremore avoit eſté ſi temeraire de luy tenir a ſa barbe touchant le mariage d'entre ledit Sacremore & Madamoiſelle de Villars, fille aiſnée de Madame du Mayne, laquelle ledit Sacremore maintenoit luy avoir eſté promiſe par le Duc de Mayenne & ſa femme, & bien d'avantage, ladite fille s'eſtre obligée de l'eſpourſer, ſurquoy ledit Duc le tua.

Sur la fin de c'eſt an, le Roy fut adverty que le Duc de Guiſe avoit fait un voyage a Rome luy 6.tellement deſguiſé qu'il n'avoit peu eſtre recogneu:& qu'ayant eſté a Rome

trois

trois jours seulement, il s'estoit descouvert au seul Cardinal de Peleué, avec lequel il avoit communiqué jour & nuit.

Sa Majesté aussi en mesme temps eut advis que le Pape avoit envoyé au Duc de Guise l'espée gravée de flammes, & que le Prince de Parme luy avoit envoyé ses armes, & mandé, Qu'entre tous les Princes de l'Europe, il n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine porter les armes & estre chef de l'Eglise.

1588. *Ianvier.* Le 12. le Duc d'Espernon fut en la Cour de Parlement receu Admiral de France, & par le premier President de Harlay installé au siege de la table de Marbre: l'Advocat Marion le presenta & harangua en sa faveur, avec magnificques loüanges. Faye Advocat du Roy barangua hautement & une peu flateusement à la loüange du Roy: car il l'appella le St. des Saincts, disant qu'il meritoit d'estre canonisé, autant ou plus, qu'un des ses predecesseurs Roys de France, que nous adorons pour sainct, & loüant le Duc d'Espernon, dit que le feu Admiral de Chastillon avoit fait tout ce qu'il avoit peu pour ruyner l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine: mais que cestuy-cy la maintiendroit & restablieroit en sa propre splendeur & dignité. Sur ce nouveau sainct de Roy de Monsieur Faye, on sema ce jour au Palars ce distique suivant:

Quis neget Henricum miracula prodere mundo.
Qui fecit montem, qui modo vallis erat.

Le

Le Dimanche 24. s'esleva sur c'est Ville de Paris & aux environs, un si espais broüillard, principalement depuis midy jusques au lendemain, qu'il ne s'en est veu de memoire l'homme un si grand : car il estoit tellement noir & espais que deux personnes cheminans ensemble par les ruës, ne se pouvoient veoir, & estoiton contraint de se pourveoir de torches pour se recognoistre encore qu'il ne fut pas trois heures, furent trouvées tout plein d'oyes sauvages & autres animaux volans en l'air, qui estoient tombez en des courts des maisons tous estourdis, qui volans s'estoient frappez contre les maisons & cheminées & en a esté pris plusieurs en c'est Ville de Paris de c'est facon.

Mars. Le Jeudy 3. un jeune Normand aagé de 19. à 20. ans ayant esté surpris coupant a l'entrée du parquet de l'Audience, la monstre d'un Gentil-homme qu'il portoit penduë au col, representé devant Messieurs en la grande Chambre ayant advoué le fait, fut sur l'heure condamné a estre pendu & estranglé en la Cour du Palais, ce qui fut executé sur le champ.

Le 5. de ce mois, mourut a St. Jean d'Angely Henry de Bourbon Prince de Condé, se second jour de sa maladie, ayant esté empoisonné, comme on disoit, par un page. A la suscitation de sa femme, de la Maison de la Trimouille, laquelle fut constituée prisonniere, se trouvant grosse du fait dudit page

page ſans que le Mary y eut aucunement part. Lequel ſe ſauva des premiers & fut defait en effigie & condamné par contumace, & uu nommé Brilland domeſticque dudit Prince en perſonne, ayant eſté tiré a quatre chevaux en la place publicque de St. Iean d'Angely, & plusieurs autres emprisonnez, auſquels on commenca à faire le procés. Monſieur le Cardinal de Bourbon ſon oncle en ayant entendu les nouvelles vint trouver le Roy, auquel avec une grande exclamation il dit, Voila, Sire, que c'eſt d'eſtre excommunié, quant a moy je n'attribuë ſa mort a autre choſe qu'au foudre d'excommunication, dont il a eſté frapé: auquel le Roy en riant reſpondit, il eſt vray mon couſin, que ce ſoudre la eſt dangereux: mais ſi n'eſt-il pas beſoin que tous ceux qui en ſont frappez en meurent, il en mourroit beaucoup, je croy que cela ne luy a pas ſervy: mais autre choſe luy a bien aydé.

May. Tout ce mois le Duc de Guiſe en paſſant par les ruës, on croit vive Guiſe.

Les Barricades le vingt-deuxieſme.

Le Dimanche 15. fut ſemè le ſuivant quatrain, qu'on trouva bien rencontrè ſur le jeu de Prime, auquel le Duc de Guiſe jouoit fort ſouvent.

La fortune a jouant le Guiſard bien traicté,
Car ayant un valet & un Roy eſcarté.
Une & une autre Reyne en ſa main retenuë.
O trois fois heureux ſort, Prime luy eſt venuë.

Le

Le Jeudy 19. le President de la Guesle, le Procureur General, son fils, & les Conseillers de la Cour, qui le Dimanche precedent deputez par icelle estoient allez trouver le Roy à Chartres, pour scavoir son intention & recevoir ses commandemens, revindrent a Paris, & rapporterent que l'intention de sa Majesté estoit, que ladite Cour & toutes autres Iurisdictions continuassent l'exercice de la justice : entres autres propos notables que le Roy leur tint, il leur dit, il y a qui en ce fait s'arment du manteau de la Religion, mais meschamment & faussement, ils eussent mieux fait de prendré un autre chemin, ma vie & mes actions les dementent assez, & veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde Prince plus Catholique, ny qui desire tant l'extirpation de l'heresie que moy, & voudrois qu'il m'eust cousté un bras, & que le dernier heretique fut en peinture dans c'est chambre. Au President de Nully lequel deputé de la Cour des Aydes, faisant la harangue pleuroit, & s'excusoit de ce qui estoit advenu. Il dit ces mots, Hé pauvre homme, pensez-vous que si j'eusse eu quelque volonté envers vous & les autres de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien peu executer, qui m'en eut gardé si jen eusse eu envie ? Non, non, jáyme les Parisiens en despit d'eux cōbien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasiō, retournez vous-en, faites vostre estat comme de coustume, vous & les autres, & vous monstrez

strez aussi bons subjets comme je me suis monstré bon Roy, en quoy je desire continuer, pourveu que vous vous en mõstriez digne. Le mesme jour en escrivit sur le porte de la Presidente Seguier, avec laquelle logeoit l'Advocat du Roy son fils (*Valet à Louer.*)

Aoust. Le Mardy 12. Aoust, sa Majesté entretenuë du Duc de Guise pendant son disner, luy demanda à boire, puis en riant luy demanda à qui ils boiroyent: A qui il vous plaira Sire, respondit le Duc, c'est a vostre Majesté d'en ordonner: mon Cousin, dit le Roy, beuvons à nos bons amys les Huguenots: C'est bien dit, Sire, respondit Monsieur de Guise: & à tous nos bons barricadeurs de Paris, va dire le Roy aussi tost, beuvons aussi à eux & ne les oublions pas. A quoy le Duc de Guise se prit à sous-riré, mais d'un ris qui ne paissoit point le nœud de la gorge, mal content de c'est nouvelle union que le Roy vouloit faire des Huguenots avec les barricadeurs.

Le 6. Septembre le Prevost des Marchants & les Eschevins de Paris envoyerent priet l'Advocat du Roy Seguier, lequel on avoit chassé de Paris le jourde S. Barthelemy, par des Placards attachez à sa porte fort seditieux & comminatoires, de revenir a Paris, exercer sa charge, & qu'il le tiendroyent en leur protection & sauvegarde. Et de fait il y revint, & assista à la prononciation des Arrests le Mercredy septiéme de Septembre, & on di-

disoit a Paris, que ledit Seguier leur avoit promis de faire publier & recevoir au Parlement le Concile de Trente, & que a cette occasion ils l'avoient r'appellé.

Octob. Le seiziesme de ce mois, l'ouverture des Estats de Blois.

Novemb. Le trentisme de ce mois un de mes amis s'estant addressé a Pericart Secretaire du Duc de Guise, pour avoir un passeport, Pericart luy dit qu'il patientast encores un peu, & que bien tost ils changeroient de qualité.

Decemb. On fit le 4. de ce mois promettre & jurer au Roy sur le S. Sacrement de l'Autel, perfaite reconciliation & amitié avec le Duc de Guise, & oubliance de toutes querelles & simultés passées, ce que sa Majesté fit fort librement en apparence: mesme pour les contenter & amuser, declara qu'il s'estoit resolu de remettre sur son cousin de Guise & la Reyne sa Mere, le Gouvernement & conduitte des affaires de son Royaume, ne se voulant plus empescher de prier Dieu & faire penitence.

Le 23. Decembre est la mort du Duc de Guise, & lors qu'on le tuoit, il disoit, mon Dieu je suis mort, ayez pitié de moy, ce sont mes pechez qui en sont cause, & fut la son corps jetté sur un tapis; & la laissé quelque temps exposé aux mocqueries des courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris: Nom que le Roy luy avoit donné, estant en son

ſon Cabinet , demanda s'ils l'avoient fait ſortir, & donna un coup de pied au viſage de ce pauvre mort, ainſi, que le Duc de Guiſe en avoit donné au feu Admiral de Chaſtillon. Choſe veritable & remarquable. Le Roy l'ayant un peu contemplé, dit, Mon Dieu qu'il eſt grand, il paroit un corps plus grand mort, que vif.

Le vingt-quatrieſme, la mort du Cardinal de Guiſe.

Le ſoir de ce jour les corps du Duc & Cardinal de Guiſe, furent mis en pieces par le commandement du Roy en une ſalle baſſe du Chaſteau, puis bruſſez & mis en cendres, leſquelles apres furent jettées au vent; affin qu'il n'en reſtat ny relique ny memoire.

1589. *Ianvier*. Le premier jour de l'An Linceſtre apres le ſermon qu'il fit a St. Berthelemy, exigea de tous les aſſiſtans le ſerment (en leur faiſant lever la main pour ſigne de conſentement) d'y employer juſques au dernier denier le leur bourſe, & juſques a la derniere goutte de leur ſang, pour venger la mort des Princes Lorrains Catholicques, aſſavoir le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon Frere, maſſacrez dans le Chaſteau de Blois, a la face des Eſtats; & du 1. Preſident de Harlay, qui aſſis a l'œuvre devant luy, avoit ouy ſa predication, exigea ſerment particulier, de luy diſie, qui avoit accouſtume le recevoir des autres, l'interpellant par deux diverſes fois, en ces mots, Levez

la Main Monsieur le President, levez-la bien haut, s'il vous plaist, afin que tout le monde le voye. Ce qu'il fut contraint de faire, non sans scandale & danger du peuple, auquel on avoit fait entendre que ledit President avoit sceu & consenty la mort de ces deux Princes Lorrains, que Paris adoroit comme ses Dieux tutelaires.

Le 2. le peuple continuant les furies & insolences, ausquelles les animoient leurs Curez & Predicateurs, abatit & demolit les sepulchres & figures de marbre que le Roy avoit fait eriger auprez du grand Autel a l'Eglise St. Paul a Paris, de deffunt St. Maigrin, Quelus & Maugiron ses mignons, disant qu'il n'appartenoit pas a ces meschans, morts en reniant Dieu, sangsuës du peuple & mignons du tyran, d'avoir si braves monumens & si superbes en l'Eglise de Dieu, & que leurs corps n'estoient dignes d'autrement que d'un gibet.

Le 7. arriverent les nouvelles de la Reyne Mere du Roy, decedée au Chasteau de Blois, le Lundy precedent cinquiesme de ce mois. Elle estoit aagé de soixante & un an, & portoit bien l'aage pour une femme pleine & grasse comme elle estoit: elle mangeoit bien & se nourrissoit bien, & n'aprehendoit pas fort les affaires, combien que depuis 30. ans que son mary estoit mort, elle en eut eu d'aussi grandes & importantes qu'oncques eut Reyne du monde, elle mourut endebtée de

de quatre cens mille escus, estant prodigue & pardela la liberté, plus que Prince ny Princesse de la Chrestienté, ce qu'elle tenoit de ceux de sa maison.

Ceux qui l'approcherent de prés en sa maladie, eurent opinion que le desplaisir qu'elle avoit prins de ce que son fils avoit fait, luy avoit advancé ses jours non pour l'amitié qu'elle portat aux deux Princes occis, lesquels elle aimoit à la Florentine, c'est à dire pour s'en servir, mais pource que par la elle voyoit le Roy de Navarre son gendre estably, qui estoit tout ce qu'elle craignoit plus au monde, comme celle qui avoit juré sa ruine par quelque moyen que ce fut. Toutesfois le peuple de Paris eut opinion qu'elle avoit donné consentement & occasion a la mort des deux Princes Lorrains, & disoient les Guisards, que si on apportoit le corps a Paris pour l'aller enterrer à St. Denis au sepulchre magnifique, que de son vivant elle avoit basty a elle & au feu Roy Henry son mary, qu'ils le traineroient a la voyrie ou le jetteroient dans la Riviere, Voila pour le regard de Paris. Pour le regard de Blois, ou elle estoit à doüaire & reverée comme la Junon de la Cour, elle n'eust plustost rendu le dernier souspir, qu'on n'en fit non plus d'estat que d'une cheure morte. Quant au particulier de sa mort, le desespoir & la violence y ont esté remarquez, comme en une fin tres-miserable, conforme a sa vie.

Le Dimanche 8. le petit Fueillan en ſon ſermon faiſant un apoſtrophe au feu Duc de Guiſe, dit ces mots, en ſe retournant vers Madame de Nemours ſa mere qui eſtoit vis a vis de luy : O ſaint & glorieux martyr de Dieu, benit eſt le ventre qui t'a porte & les mammelles qui t'ont allaité.

Le lundy 6. Ianvier, maiſtre Iean le Clerc nagueres Procureur en la Cour de Parlement, lors Capitaine de ſon quartier & gouverneur de la Baſtille de Paris, accompagné de 25. ou trente coquins, tous comme luy, armez de leurs cuiraſſes, ayant le piſtole en la main, dit haut & clair, Vous tels & tels qu'il nomma, ſuivez moy, venez en l'hoſtel de la Ville, ou l'on a quelque choſe a vous dire. Et au premier Preſident & autres, qui luy voulurent demander de par qui & en qu'elle puiſſance, il vouloit faire cet exploit. Il reſpondit qu'ils ſe haſtaſſent ſeulement & ſe contentaſſent d'aller avec luy, & que s'ils le contraignoient d'uſer de ſa puiſſance quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trouver. Lors le premier Preſident, le Preſident Potier & le Preſident de Thou s'acheminerent pour le ſuivre, & apres eux marchoient volontairement, juſques au nombre de cinquante ou ſoixante Conſeillers de toutes les chambres de Parlement, meſmes des Requeſtes du Palais, & pluſieurs qui ne ſe trouverent point ſur le billet du Clerc ne laiſſerent de marcher & accompagner les autres, diſans qu'ils

qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs Capitaines.

Marchant le premier, il les mena sur le dix heures du matin par le pont au change, comme en monstre & triomphe jusques en la place de Greve, ou se voulans arrester pour entrer en l'hostel de Ville, suivant la proposition de maistre Iean le Clerc en furent empeschez & contraints par luy de passer outre, & menez en la Bastille St. Anthoine, tout au travers des ruës pleines de peuple, qui espãdu par icelles les armes au poing & les bouticques fermées pour les veoir, les lardoient de mille brocards & vilenies. Il alla encores prendre quelques uns ce jour la en leurs maisons, qui ne s'estoient pas trouvez en la Cour, & mesmes de la Cour des Aydes, Chambre des Comptes & autres cõpagnies, dont il y en eut quelques uns serrez en la Conciergerie & aux autres prisons de la Ville: mais les uns furent eslargis dés l'apresdinée, les autres, les deux ou trois jours ensuivans, pour ce qu'ils ne se trouvoient sur la liste du Clerc, & qu'ils estoient estimez bons Catholicques: & a la verité la face de Paris estoit miserable, car l'on eut veu un Clerc, un Louschard, un Senault & un Morliere, un Olivier & autres, qui avec main armée fourageoient les meilleures maisons de la Ville, principalement ou ils scavoient qu'il y avoit des escus, & ce sous un masque digne de voleurs, pour ce qu'ils

estoient (disoient-ils) Royaux, & pourtant de bonne prisé : mais par dessus tous les autres avoit Monsieur Bussi le Clerc, ainsi se faisoit-il appeller, grande puissance : car encores que par la Ville, ou par le conseil, quelques uns de ses prisonniers eussent ordonnance de sortir, ne sortoient point toutesfois, que quand il plaisoit a Monsieur de Bussi, auquel outre les 3. 4. & 5. escus qu'il exigeoit de chaque teste pour sa journaliere despence, il falloit encore faire quelques presens de perles ou de chaisnes d'or a Madame, de Vaisselle d'Argent, de deniers contans à Monsieur, avant qu'en pouvoir sortir.

Le Mardy 17. on playda à la grand Chambre à huis ouverts, nonobstant l'emprisonnement des plus saines & meilleures parties de la Cour & fut tenë l'Audience par le President Brisson, qui combien qu'il fut des plus suspects par quelque promesse aux seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit & sauva des prisons, & demeura tousiours depuis en la Cour, exercant de fait l'Estat de premier president.

Le Samedy 21. furent nommez par la Cour Monsieur Molé Conseiller en icelle, pour exercer l'Estat de Procureur General, lequel y accepta en fin à son grand regret, estant vaincu de la voix & multitude de ce peuple eschauffé qui crioit Molé, Molé, & aussi d'une vive apprehension de la mort, ou pour

pour le meilleur marché d'une prison, venant sortir d'une Bastille, ou il s'asseuroit bien d'y rentrer au cas qu'il le refusat. Furent aussi nommez & esleus pour Advocats du Roy, maistre Iean le Maistre & Louys d'Orleans Advocats en Parlement, le matin dudit jour, le Commissaire Louchart & Esmonnet avoient esté chez Monsieur Molé, le prier d'en raporter luy-mesme la Requeste, & le consolans sur sa prison, luy dirent que c'estoient des probations que nostre Seigneur envoyit souvent aux siens.

Ce jour Messire Barnabé Brisson premier President de la Ligue, craignant un catastrophe de tragedie à la ruine de luy & de sa maison, pour estre forcé en son ame à faire & passer tous les jours choses iniques & injustes contre le service du Roy, desirant qu'à l'advenir il ne luy en fut rien imputé, comme ayant tousiours esté bon serviteur du Roy, & qu'on cogneust que ce qu'il faisoit, au contraire estoit contre son gré & volonté, y estant induit par la terreur des armes la violence d'un peuple mutiné, qui le tenoit prisonnier sans pouvoir sortier, & aussi pour garantir sa vie & celle des siens de leur fureur, feit la protestation suivante, qu'il escrivit & signa de sa main, & la feit recognoistre le lendemain pardevant deux Notaires en forme de disposition & ordonnance de derniere volonté, de laquelle la teneur s'ensuit, extraicte fidellement de mot à mot de l'original.

Je soubs signé declare, qu'ayant consulté & tenté tous les moyens à moy possibles pour sortier de c'est Ville, afin de m'exempter de faire ou dire chose qui peut offencer mon Roy & souverain Seigneur, lequel je veux servir, obeïr, respecter & recognoistre toute ma vie & perseverer en la fidelité que je luy doibs, detestant toute rebellion contre luy, il m'a esté impossible de me pouvoir retirer & sauver pour estre mes pas observez de toutes personnes, guettez, gardés, & que plusieurs qui en habit disguisé ont tasché de sortir, ont esté surpris & emprisonnez, & d'ailleurs on a emprisonné le General le Comte, mon gendre, saisi sa maison, & desnie l'entrée d'icelle a ma fille qui a esté contrainte de se refugier chez ses amis, a raison de quoy estant contraint de demeurer en c'est Ville & adherer és deliberations ausquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ay fait, dit & deliberé en la Cour de Parlement, & ce que je feray, diray & delibereray, jugeray & signeray cy apres, a esté & sera contre mon gré & volonté & par force & contrainte y estant violenté par la terreur des armes & licence populaire qui regne à present de c'est Ville, & aussi par le Conseil des gens de bien & d honneur, bons & fidelles serviteurs du Roy, exposez a mesmes perils & injures, qui me conseillent & exhortent de temporiser & m'accommoder aux desirs

&

& vouloirs d'un peuple, quoy qu'ils soient injustes & desraisonnables, & contre le debuoir de subjets, & ce tant pour sauver ma vie & a ma femme & enfans, qui seroient en peril & danger indubitable & nos biens en proye, que pour tascher avec le temps, à profiter quelque chose pour la reconciliation & reduction dudit peuple avec le Roy, quand l'occasion se pourra presenter d'en parler, dont a present on n'oseroit ouvrir la bouche, a peine de hazarder sa vie: & afin qu'à l'Advenir me demeure & residence en c'est Ville & mes actions & deportements ne me soient imputez a blasme, dont j'appelle Dieu a tesmoin, qui cognoit l'interieur de mon cœur, & la candeur, pureté, & sincerité de ma conscience, j'ay escrit & signé la presente protestation en continuant la precedente, ja par moy faite voulant que la presente serve une fois pour toutes, pour tout le temps futur. Fait à Paris ce vingt uniesme Janvier mil cinq cens quatre vingt neuf, signé Brisson.

Aujourd'huy messire Barnabé Brisson sieur de Gravelle Conseiller du Roy & President en sa Cour de Parlement a recogneu & declaré avoir escrit & signé de sa main, la disposition & ordonnance de derniere volonté cydessus, & de l'autre part contenuë, qu'il veut & entend sortir son plein & entier effect, selon sa forme & teneur, dont il a requis le present acte à luy delivré.

Ce fut fait apres midy en la maiſon dudit ſieur Preſident l'An mil cinq cens 80. & 9. le 22. jour de Janvier, & a ſigne Briſſon, ſigne auſſi Luſſon & le Noir.

Le Jeudy 26. le Heraud ſurnommé Auvergne envoyé de la part du Roy, arriva a Paris, portant au Duc d'Aumale (qui s'en diſoit Gouverneur) mandement d'en vuider, & interdiction a la Cour de Parlement, a la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, au Prevoſt de Paris & à tous les autres Officiers & Juges Royaux de plus exercer aucune Juriſdiction, il ne fut ouy, ny ſon pacquet veu, ains empriſonné en danger d'eſtre pendu & eſtranglé, finalement r'envoyé ſans reſponce avec injure & contumelie, tant eſtoient les Pariſiens animez contre leur Roy, duquel le nom eſtoit ſi odieux entre le peuple, que, qui l'eut proferé ſeulement eſtoit en grand danger de ſa vie.

Furent faites a Paris force images de cire qu'ils tenoient ſur l'Autel, & les picquoient a chacune des quarante meſſes, qu'ils faiſoient dire durant les 40. heures en pluſieurs parroiſſes de Paris, & a la quarantieſme picquoyent l'image a l'endroit du cœur, diſans a chaque picqueure quelque parole de Magie, pour eſſayer a faire mourir le Roy.

Aux proceſſions pareillement, & pour le meſme effect, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par mocquerie cierge benits, qu'ils faiſoient eſteindre au lieu

lieu ou ils alloient, renversant la lumiere contre bas, disans, je ne sçay qu'elles paroles que des sorciers leur avoient apris.

En ce mesme temps, la Sorbonne & faculté de Theologie comme trompettes de la sedition, declarerent & publierent a Paris, tout le peuple de ce Royaume, absous du serment de fidelité & obeïssance, qu'ils avoient jurez a Henry de Valois, nagueres leur Roy, rayerent son nom de prieres de l'Eglise, firent entendre au peuple qu'en saine conscience, ils pouvoient s'unir, s'armer & contribuer deniers pour luy faire la guerre, comme a un tyran execrable qui avoit violé la foy publicque, au notoire prejudice & contentement de leur saincte foy Catholicque Romaine, & de l'assemblée des Estats du Royaume.

Le Chevalier d'Aumale, faisoit ces jours grandes processions nocturnes, qui se faisoient a Paris, s'y trouvoit ordinairement, & mesmes aux grands ruës & aux Eglises jettoit au travers d'une sarbatane des dragées musquées aux Damoiselles qu'il cognoissoit, & apres rechauffées & refectionnées par les collations qu'il leur apprestoit, tantost sur le pont aux chandes autresfois sur le pont nostre Dame, & ailleurs & y en avoit de couvertes seulement d'une fine thoile avec un point couppé a la gorge, [La Saincte Beufue qu'il entretenoit] selaissans mener par dessous les bras a travers des E-

 glisee.

Un sire de Paris, fit peindre en ce temps le Duc de Mayenne avec une Couronne Imperiale sur la teste.

Le vendredy 23. le Roy fit faire un Edit, par lequel il transporta en la Ville de Tours l'exercice la Iustice, qui se souloit rendre en la Cour de Parlement de Paris, & la fut fait Advocat du Roy maistre Loys Servin, par demission de maistre Iacques Faye, que le Roy honora de l'Estat de President en la Cour.

Lincestre le vendredy sainct, dit à un des premiers de l'Union, qu'il faisoit scrupule de faire ses Pasques pour la vengeance qu'il avoit empreinte dans le cœur contre Henry de Valois, qu'il s'arrestoit en beau chemin, & qu'il faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous, & luy mesme le premier, qui consacroit chacun jour en la Messe le corps de nostre Seigneur, n'eust fait conscience de le tuer, ores qu'il eust esté a l'Autel tenant en main le precieux corps de Dieu.

Avril. Accort & entreveuë du Roy avec le Roy de Navarre à Tours, qui fut faite avec une grande liesse & joye de part & d'autre, & le Roy de Navarre se retirant le soir, dit ces mots: Je mourray content dés aujourd'huy de quelque mort que ce soit, puis que Dieu m'a fait la grace de voir la face de mon Roy: & au passage de la riviere, dit à un des siens qui luy vouloit mettre quelque ombrage, à ce qu'il alloit faire.

Dieu me dit que je passe & que je voise, il n'est en la puissance de l'homme de m'en garder, car Dieu me guide & passe avec moy; je suis asseuré de cela, & si me fera voir mon Roy avec contentement, & trouveray grace devant luy, comme il advint.

En ce temps, le Roy ayant receu nouvelle que le Pape le vouloit excommunier, & en ayant en advis de Rome, assembla son Conseil & y proposa tous moyens possibles & faibles pour rompre ce coup, & divertir l'orage qui le menacoit, disant, que qui voudroit se mocqueroit de foudres, mais quant à luy qu'il les avoit tousiours craints & craignoit plus qu'il ne faisoit toutes les forces & canons de la Ligue.

Le Roy ne voulut pour suivre d'avantage le Duc de Mayenne, apres avoir fait une chauffourée dans un des fauxbourgs de Tours, ny que le Roy de Navarre y allat, disant, qu'il n'estoit raisonnable de hazarder un double Henry contre un Carolus.

Apres la prise de ce fauxbourg, le Duc d'Aumale fit plusieurs cruautez & voleries, & plusieurs femmes & filles furent forcées, apres se transporterent à l'Eglise ou couperent la corde qui tenoit le Ciboire, pensans qu'il fut d'Argent, mais le trouvant de cuivre, le jetterent par terre, & ayant trouvé deux Calices, l'un d'estain & l'autre d'Argent, laisserent celuy d'estain, pour ce qu'ils disoient qu'il estoit de la Ligue, & prirent celuy

celuy d'Argent qui estoit Heretique & Royal, & pourtant de bonne prise. Le Chevalier d'Aumale eut pour butin une fille de Tours aagée de 12. ans, qu'il força dans un grenier le poignard souz la gorge : & le Duc de Mayenne eut le corps mort, selon les memoires de l'union, de S. Mallin, qu'on disoit avoir donné le premier coup de poignard au feu Duc de Guise son Frere, à l'occasion dequoy par Arrest de son grand Prevost, il eut le poing & la teste coupée & pendu par les pieds, & pour servir de tesmoignage de sa trahison un escriteau attaché au dessus, contenant, que pour la punition exemplaire de sa damnable execution, la teste seroit porté à Mont-faucon, attendant qu'elle fut accompagnée de celle de Henry de Valois, autheur de si lasche trahison. Ce sont les propres mots, extraits du livre imprimé a Paris, par Nivelle Thierry, intitulé, Discours ample & veritable de la deffaite obtenuë aux Fauxbourgs de Tours sur les trouppes de Henry de Valois.

Et est à notter, que lors que les Escharpes blanches parurent en l'Isle, pour le secours du Roy, le Duc de Mayenne & ses trouppes leur commencerent à crier, retirez-vous escharpes blanches, retirez vous Chastillon, ce n'est pas à vous à qui nous en voulons, c'est aux meurtries de vostre Pere: voulant par la donner à entendre, qu'ils n'en vouloient qu'au Roy, & non pas aux Huguenots, &

que

que la vengeance & l'attentat à la Couronne estoit le vray subject de leurs armes : mais Chastillon entre autres leur respondit, qu'ils estoient tous des traistres à leur patrie, & qu'où il y alloit du service de son Prince & de l'Estat qu'il mettoit souz le pied toute vengeance & interest particulier, ce qu'il prononça si haut, que sa Majesté mesme l'entendit, qui l'en loüa & l'en ayma.

Le mardy 20. fut faite à Paris une solemnelle procession, en laquelle furent portées, par les Evesques, les corps S. Denis, de sainct Rustic, & de saint Eleuthere, & la Chasse sainct Louys, son chef & le chef sainct Denis furent portez par des Conseillers de la Cour de Parlement, vestus de leurs robbes rouges.

Iuin. En ce mois, deux honnestes Dames de Paris de la Religion, lesquelles pour en faire ouverte profession, & n'avoir obey aux Edits du Roy, estoient dépuis les Barricades tousiours demeurées cachées, qui çà qui là, tantost en un endroit, tantost en l'autre : ayant esté finalement descouvertes, tomberent entre les mains du peuple, qui sans autre forme ny figure de procez, les vouloient saccager & traisner en la riviere, estants recogneuës de tout le monde pour Huguenottes, qui n'alloient point à la Messe : d'où elles furent recouvrées & garanties miraculeusement par Lincestre un des Docteurs, tirans gages de Madame de Montpensier pour misdire

mesdire du Roy & des plus seditieux & fendans Predicateurs de Paris, qui ne preschoiēt que le sang & le meurtre, principalement contre telles gens, au logis duquel à ceste occasion ces deux Dames furent trainées par ceste populace furieuse, affin d'avoir plus de couverture de les faire mourir, apres avoir parlé à ce Docteur, qu'ils croyoient leur devoir servir de guide & port'enseigne a l'execution qu'ils se preparoient d'en faire, comme aussi ces deux bonnes Dames ne s'attendoient à gueres mieux, attendu la renommée & qualité du personnage, & le temps & la Religion dont elles faisoient profession: & toutesfois comme si de coup en un instant c'est homme eust esté transformé en Agneau, & devenu tout un autre homme, elles trouverent en luy tant de douceur & d'humanité, qu'apres avoir conferé amiablement avec elles, remonstré & disputé sur les poincts de leur religion, les ayant trouvées fermes & resoluës d'y persister, & mesmes ayant trouvé à une desdictes Dames une Meditation de Th. de Beze sur le Psal. 80. apres la luy avoir renduë, non seulement les conduisit luy mesme en lieu de seureté, les tirant des mains de c'est populace enragée, à laquelle il fist acroire qu'elles estoient toutes reduittes & converties à retourner à la Messe, encores qu'elles n'en eussent rien promis: mais aussi leur donna moyen d'evader & sortir de la Ville, & leur ayda.

da en ce qu'il peut, Dieu les retirant du gouffre de la mort, par les mains de cét homme, leur capital ennemy ; & se servant de luy en cét œuvre pour les conserver & mettre en liberté. Ce qui seroit mal aisé à croire s'il n'avoit esté tesmoigné par la bouche de ces honnestes Dames, lesquelles avec exaltation & loüanges à Dieu le conterent à une honneste Damoiselle de mes amies, de laquelle je l'ay appris.

Le Roy estant à Estampes receut les nouvelles de son excommunication, qui le fascherent fort; & le dit au Roy de Navarre son beau frere, qui luy respondit, qu'il n'y avoit qu'un remede en cela, qui estoit de vaincre: car il seroit incõtinent absous, qu'il n'en doutat point : mais s'ils estoient vaincus & battus qu'ils demeureroient excommuniez, voire aggravez & raggravez plus que jamais.

Ce jour les Cordeliers osterent la teste à la representation de la figure du Roy, qui estoit peint à genoux priant Dieu aupres de la Reyne sa femme, au dessus du maistre Autel de leur Eglise, & aux Jacobins estant peint de c'est facon en leurs cloistres, ils barbouillerent & luy chaffourerent tout le visage, Belle occupation & amusement de gens qui n'ont que faire, & ouvrage disoit on de moines.

Mort du Roy Henry III. Au mesme lieu, au logis mesme, à l'heure mesme, le Roy revenant de la garde-robbe, comme il faisoit quand

quand il fut tué, le massacre de la S. Barthelemy avoit esté conclu: le pauvre Roy qu'on appelloit, Monsieur, alors, presidoit au Conseil le 1. jour d'Aoust 1572. dans la mesme chambre, à la mesme heure, qui estoit huit heures du matin le desjeuner qui estoit de trois broches de perdreaux attendant les conspirateurs de cette mauditte action.

Aoust. Le corps mort du Iacobin fut tiré à 4. chevaux, & mis en quatre quartiers, puis bruslé en la place qui est devant l'Eglise dudit Bourg St. Cloud, par le commandement de Henry de Bourbon quatriesme du nom, Roy de Francc & de Navarre; duquel le regne commenca ce Mercredy 2. Aoust mil cinq cens quatre-vingts neuf, & prit fin celuy des Valois, qui avoient regné en France depuis l'An mil cinq cens 15. par la mort de Henry III. Roy de France & de Polongne, dernier de ladite race de Valois.

CERTIFICAT.

De Plusieurs Seigneurs de qualité qui assistent le Roy depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort.

NOus soubssignez, apres avoir consideré qu'il est tres-veritable que Dieu est seul scrutateur des cœurs, & qu'il cognoist l'interieur d'iceux, s'estant reservé cela comme chose à luy propre & particuliere, & qn'au contraire les hommes jugent par l'apparence du bien ou du mal d'autruy. A c'est occasion

ſion avons bien voulu faire la preſente atte-ſtation, & ſi beſoin eſtoit la ſigner de noſtre propre ſang, à vous Monſieur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Cardinal de Gondy, comme Eveſque et Paſteur de ce Dioceſe, et à tous autres a qui il appartiendra, ſur le decez & treſpas de Tres-haut, Tres-puiſſant, Tres-Magnanime et Tres-Chreſtien Prince Henry III. Roy de France et de Pologne, qui paſſa en une meilleure vie, ce jour d'hier en ſon camp de S. Cloud, au tres-grād regret de tous ſes bons, fidelles et affectionnez ſubjects, d'une bleſſure par luy receuë avec toute la felonnie et acte plus que barbare et ſi deteſtable qu'a peine la poſterité le pourra croire, attendu la profeſſion du malfaicteur et la bonté et pieté de ſa Majeſté envers ceux de ſon ordre. Laiſſans doncques à d'autres perſonnes pour atteſter comme durant le temps de ſa vie il a employé les meilleures heures aux exercices de la religion Catholique, Apoſtoliques et Romaine, pour ſervir d'exemple et miroir à ſas ſucceſſeurs, nous ſuffira de repreſenter les divers actes de ſa vie, à commencer de l'heure de ſa bleſſeure, qui fut ſur les ſept a huict heures du jour de Mardy, premier de ce Mois, eſtant en ſa chambre, juſques à l'inſtant de ſon treſpas. Comme il ſe ſentit bleſſé il ſe recommanda tout auſſi toſt à Dieu, comme au ſouverain medecin : Et apres le premier appareil, il auroit en nos preſences demandé à ſon

ſon premier Chirurgien quel jugement il faiſoit de ſa playe, et qu'il luy commandoit de ne luy celer le mal, affin qu'il na fut prevenu de la mort, ſans avoir recours aux remedes de l'ame, qui ſont les Sacremens de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique et Romaine, à ſçavoir, la Saincte Confeſſion et Sacrement de penitence, la Saincte Communion du corps et ſang de Ieſus-Chriſt et Extreme-Onction, qui luy autroit reſpondu avec le jugement des autres Chirurgiens ſes Compagnons, qu'on ne cognoiſſoit pas qu'il fut en danger, et qu'ils eſperoient avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il mõteroit à cheval. Ce qui donna à ſa Majeſté une grande aſſeurance. Quelque temps apres ayant demandé ſon Chapelain pour ouyr la Saincte Meſſe, il auroit eſté dreſſé un autel vis à vis de ſon lict dans ſa chambre, laquelle il auroit ouye avec toute l'attention & devoir qu'on ſcauroit deſirer : & au temps de l'elevation du S. Sacrement & precieux Corps & ſang de Ieſus-Chriſt, ayant ſa Majeſté la larme à l'œil, auroit à haute voix proferé telles paroles, Seigneur Dieu, ſi tu cognois que ma vie ſoit utile & profitable à mon peuple & à mon Eſtat, que tu m'as mis en charge, conſerve moy, & me prolonge mes jours: ſinon, mon Dieu, prend mon corps & ſauve mon ame, & la mets en ton Paradis, ta volonté ſoit faicte, y adjouſtant ces beaux mots, que l'Egliſe chante à telle action,

O ſa-

O salutaris hostia,&c. Et la messe finie, il print quelque rafrischissement pour pouvoir reposer, & tout le reste du jour il ne par la que de Dieu , & combien il estimoit heureux ceux qui mouroient en sa grace & qu'il desiroit sur tout de s'y disposer pour estre plus asseuré, encores qu'il n'y avoit que dix jours qu'il avoit receu son Createur, qui fut le jour de Dimanche 20. du mois dernier , estant en son Camp de Pontoise. Il est venu a nostre cognoissance comme son Confesseur signa avec nous, que luy ayant dit , que le bruit estoit que nostre S. Pere le Pape avoit envoyé une montion contre sa Majesté , sur ce qui s'estoit passé dernieremẽt aux Estats a Blois: toutesfois qu'il ne scavoit pas les clauses de ladite monition , mais qu'il ne pouvoit sans manquer a son devoir faillir de l'exhorter de satisfaire a ce que sa Saincteté demandoit de luy, & que autrement il ne luy pouvoit donner l'absolution des fautes qu'il venoit de luy confesser: A quoy il auroit respondu qu'il estoit premier Fils de l'Eglise Catholicque, Apostolicque & Romaine, & qu'il vouloil vivre & mourir tel , & qu'il contenteroit sa Saincteté en ce qu'elle desiroit de luy Quot oyant le Confesseur, il luy en donna absolution, suivant le pouvoir qu'il en avoit. Sur le soir du mesme jour du Mardy , sa Majesté commenca a sentir quelques douleurs & grandes tranchèes pour avoir asté blessé au petit ventre, lesquelles douleurs s'accreurent

sur

ſur les onze heures, & ſe ſentant foible envoya querir ſondit Chappelain pour l'ouyr en confeſſion, & eſperant que les douleurs s'appaiſeroient par les remedes que l'on appliqueroit, il deſiroit ſe confeſſer. Sur les 2. heures apres minuit ſon mal rengregea ſi fort, que luy meſme cõmãda audit Chappelain d'aller predre le precieux corps de Ieſus-Chriſt, afin qu'eſtant confeſsè, je le puiſſe adorer & reçevoir pour viatique; car je juge que l'heure eſt venuë que Dieu veut faire ſa volontè de moy, qui fut cauſe que nous tous preſens, commencames a luy donner courage, & de vouloir prendre la mort en patience, qu'il recogneuſt que Dieu luy pardonneroit ſes pechez, pour le merite de la mort & paſſiõ de Ieſus-Chriſt ſon fils. Ce qu'il cõfeſſa fort libremeut & fort aſſeurement, un autre d'entre nous luy dit. Sire, Monſtrez nous a ce coup que vous eſtes vray Catholicque, & recognoiſſez la puiſſance de Dieu, & monſtrez nous que les actes de pieté & de Religion qui ont eſtè faits par vous, que vous les avez faits franchement & ſans contrainte, parce que vous y avez touſjours creu. Ouy, dit-il, Ie veux mourir en la Religion Catholicque Apoſtolicque & Romaine, mon Dieu ayez pitiè de moy, & me pardonnez mes pechez, Diſant, *In manus tuas &c.* & ce Pſalme, *Miſerere mei Deus, &c.* Le quel il ne peut tout achever, pour eſtre interrõpu de l'un de nous, qui luy dit, Sire, puis que deſirez que Dieu vous

vous pardonne, il faut premierement pardonner a vos ennemis; ſur quoy il reſpondit, Ouy, Je leurs pardonne de bien bon cœur; mais Sire, luy fut-il dit, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchaſſé voſtre bleſſeure. Je leur pardonne auſſi, & prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je deſire qu'il pardonne les minnes. Du depuis il fit approcher ſon Chapelain, qui a la verité luy trouva la parole fort foible, & ne peut faire la confeſſion ſi longue qu'il eut bien deſiré, lequel luy donna l'abſolution, & ayant perdu la parole, bien toſt apres, il rendit l'Ame a Dieu, faiſant par deux fois le ſigne de la Croix, au regret de tous nous-autres ſes ſerviteurs. Et du depuis a la facon qu'on a accouſtumé de faire Prier Dieu pour les Roys, l'on y a procedé le mieux qu'il a eſté poſſible, & ne luy avons pas peu rendre les honneurs derniers, que la grandeur de ſa Majeſté meritoit, pour la neceſſité du temps. Ce que nous certiſions & diſons tout ce que deſſus eſtré veritable, & l'avons ſigné de nos mains au Champ de St. Cloud, le troiſieſme jour d'Aouſt, en l'Année quatre-vints & neuf. Ainſi ſigné, Charles d'Orleans, grand Prieur de France. I. Loys de la Valette, Duc d'Eſpernon, qui l'a aſſiſte juſques au diernier ſouſpir, & a ouy ce que deſſus de ſes oreilles, Biron pere l'ayant ouy & aſſeurè par gens d'honneur Rogier de Belle-garde, grand Eſcuyer de France, qui luy

luy ay entendu dire de ſa propre bouche tout ce qui eſt porté cy deſſus, Francois d O, Gouverneur de Paris & Iſle des France, qui luy ay aſſiſté iuſques a la fin, Certifie luy avoir ouy dire ce que deſſus, De Chaſteuvieux, premier Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté qui luy ay aſſiſté depuis qu'il a eſté bleſſé, juſques a ce qu'il a rendu l'eſprit, certifie luy avoir ouy dire ce que deſſus, Charles de Balſac, Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, qui luy ay aſſiſté depuis l'heure de ſa bleſſeure juſques a la fin, certifie luy avoir ouy dire ce que deſſus, M. Lanon Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, certifie ce que deſſus eſtre veritable, Ruzé premier Secretaire d'Eſtat du feu Roy, Certifie ce que deſſus eſtre veritable, Charles du Pleſſis premier Eſcuyer de ſa Majeſté, certifie ce que deſſus eſtre veritable, Loys de Parades Aumoſnier ordinaire du Roy, certifie ce que deſſus eſtre veritable, Eſtienne Bolongne, Chappelain ordinaire du feu Roy en ſon Cabinet, certifie ce que deſſus eſtre veritable, & l'ay confeſſé.

Collationné à l'Original, par moy Conſeillier, Notaire & Secretaire du Roy.

Signé

BEAU-CLERC.

 LET-

LETTRE

D'un des Premiers Officiers de la Cour de Parlement, escrite à un de ses amis sur le subjet de la mort du Roy.

MOnsieur, j'ay veu par vostre lettre le desir extrème qu'avez de sçavoir le triste & pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy nostre maistre, & estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulierement & plus au vray que moy, d'autant que le commandement de sa Majesté & mon extreme mal-heur m'en ont rendu partie. Et combien que mon ame refuye d'y entrer, & ayt horreur de s'en souvenir, Neantmoins pour le desir j'ay de vous contenter, & aussi que j'estime estre necessaire qu'un chacun sçache comme le tout s'est passé, afin de cognoistre la barbare cruauté des ennemis de la France, Je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray) Que le dernier de Juillet de c'est mal-heureuse année mil cinq cens 80. & 9. retournant avec quelques uns de mes amis de devers Paris au Bourg de St. Cloud, ou le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un Religieux Jacobin, de l'aage, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de 27. à 28. ans, qui estoit parmy 2. soldats du Regiment de Conblanc, estimant qu'ils le tinssent prisonnier, & sçachant l'intention du Roy estre que telles person-

nes

nes demeuraſſent ſaines , ſauves & libres, combien que pour la plus part ce fuſſent les trompetes de c'eſt ſangiante ſedition, je leur demanday s'il eſtoit leur priſonnier ; leur reſponce fut, que non, mais que c'eſtoit un Religieux qui apportoit a ſa Majeſté lettres & nouvelles de quelques ſerviteurs qu'il avoit dans Paris, & qu'à c'eſt fin ils le conduiſoient vers ſon quartier, & que m'ayant rencontré a propos, ils me ſupplioient de luy mener. Ce que je fis, penſant que ce fut quelque advertiſſement qui pourroit ſervir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeay fort particulierement de ce qui le menoit, & apres pluſieurs difficultez & refuz, comme ſi c'eut eſté choſe qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à ſa Majeſté, il me dit qu'il venoit de la part de Monſieur le premier Preſident, pour dire a ſa Majeſté, que luy & tous les ſerviteurs qu'elle avoit dans Paris, eſtoient merveilleuſement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de ſon armée ; Combien qu'ils ſceuſſent qu'elle fut fort prés. Que ceux qui reſtoient dans la Ville de ſes ſerviteurs eſtoient fort tourmentez, comme en ayant eſté le jour precedent empriſonnez mil ou douze cens ; Que tous ces rudes traictemens augmentoient bien leur douleur: mais ne diminuoient point leur vertu, & que le meſme conſentement & la meſme volonté de la ſervir demeuroit en leurs cœurs, qu'ils eſtoient en tel nombre, qu'aiſement ils

 pou-

pouvoient faire un bon service, & que partant ledit sieur premier President, qui encores qu'il fut prisonnier, ne laissoit pas de sçavoir leurs intentions, & le moyen qu'ils avoient de servir, l'envoyoit vers sa Majesté, pour luy dire de sa part, qu'ils estoient prets de se saisir d'une porte, & luy donner entrée dans la Ville, disoit d'avantage, avoir charge luy faire entendre quelque autre chose plus particuliere. Sur lequel propos j'insistay fort long temps, l'interrogeant plus avant sur la facon & sur les paroles dudit sieur President, s'il estoit seul ou en compagnie, lors qu'il luy tint lesdits propos, il me dit que de Rivault Abbé de Laigny estoit avec luy, par qu'elle facon & par quel moyen il entroit dans la Bastille, que c'estoit faisant semblant d'aller voir un Conseillier de la Cour, qui y estoit prisonnier nommé Portail, fils de Portail, Chirurgien du Roy, avec lequel il avoit familiarité & habitude, recevant de luy & de sa mere plusieurs biens & commoditez, & qu'il alloit souvent en ladite Bastille. Je luy demanday s'il avoit lettre dudit sieur premier President, ou quelque autre signe ou marque, lequel monstrant, il pouvoit estre creu. Sur quoy, il me monstra un petit billet escrit en lettre Italienne, qu'il disoit estre de la main du sieur President; & de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre Italienne est fort aisée a imiter & contrefaire, & contenoit a peu prés ces paroles,

Sire,

Sire, ce present porteur vous fera entendre l'estat de vos serviteurs, & la facon de laquelle ils sont traitez, qui ne leur oste neantmoins la volonté & le moyen de vous faire tres-humble service, & sont en plus grand nombre que vostre Majesté peut-estre n'estime, il se presente une belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre vostre volonté, suppliant tres-humblement vostre Majesté croire ce present porteur en tout ce qu'il dira. Apres ces paroles il y avoit une Croix enfermée dans un O. Ayant leu ce billet, & luy ayant demandé quel moyen il avoit tenu a sortir de Paris, il respondit, qu'il avoit fait entẽdre qu'il s'en alloit a Orleans, & que soubs ce pretexte il avoit demandé un passeport au Comte de Brienne, prisonnier au Louvre, lequel a l'instãt il m'exhiba. Ce discours fut fort long entre nous deux taschant par tous moyens a descouvrir quel il estoit, me doutant que ce fut quelque espion, sans neantmoins jamais penser qu'il couvat en son ame une si desesperée & enorme trahison: mesme je luy dis, que peut-estre il estoit suscité de la part des ennemis, pour sous ces belles paroles & promesses, nous faire dõner en quelque embusche: mais je le trouvay ferme & resolu, en ce que premierement il m'avoit dit, & mesme respondant pertinemment sur mõ doute, a scavoir qu'apres qu'il auroit fait entendre a ceux de Paris la volonté du Roy, il viendroit retrouver

 sa

ſa Majeſté pour l'advertir du jour & heure, & qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviſeroit jusques a ce que l'entrepriſe eut reüſſi pour reſpondre ſur ſa vie de la faute qu'il auroit commiſe, ſi aucune y en avoit de ſa part. Lors ne pouvant tirer autre choſe de luy, je le delaiſſi parmy les miens & m'en allay trouver le Roy, leque n'eſtoit encores revenu de devers Paris, ou il eſtoit allé. Je l'attends en un Logis d'un de mes amis, prochain du ſien, chez lequel ayāt ſouppé & ſcachant ſa Majeſté eſtre de retour, je luy fis entendre tout ce que deſſus; de quoy eſtant extrememēt aiſe, pour le moyen qu'il ſe voyoit ouvert, ſans plus grande ruyne de ſes ſubjets, laquelle il deploroit, de tirer ſes bons ſerviteurs qu'il avoit dans la Ville, de la ſanglante & cruelle tyrannie ſoubs laquelle ils languiſſoient, me commanda de le luy amener le lendemain de bon matin ſur les 6. à 7. heures, nonobſtant que je luy diſſe que s'il luy plaiſoit par ſon commandement, je luy demanderois s'il avoit quelque autre choſe a luy faire entendre, outre ce qu'il m'avoit ja dit. Cependant (comme depuis j'ay aprins) le meſchant & miſerable demeure en mon Logis ſouppa gayement avec les miens, taillant ſes morceaux du funeſte couſteau, meuble ordinaire de tels oyſeaux, meſme l'un d'eux luy diſant qu'il y en avoit de ſon ordre ſix qui avoient (à ce qu'on diſoit) entrepris de tuer le Roy, luy froidemēt ſans changer

ger de couleur,respondit qu'il y en avoit par tout & de bons & de mauvais. Le lendemain au matin premier jour d'Aoust, jour a jamais lamentable pour la France, m'estant leué pour aller trouver sa Majesté suivant son commandement, je le fis esueiller ayant paisiblement dormy toute la nuit, & devant qu'entrer au Logis du Roy, je le fis parler a Portail, auquel il donna des remarques fort particulieres de sa femme,de son fils, & de sa maison. Entré au logis & peu de temps apres appellé par du Halde, qui fit pareillement entrer par le commandement du Roy ce mal-heureux, je le trouvay, assis sur sa chaise tout debraillé,qui fut cause que je le fis arrester a la porte, & pris de luy les billet & passe-port,& les presentay a sa Majesté, qui les ayant leuz, deceuẽ de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier President, lequel parce qu'il ne portoit que creance il fit approcher ce moyne pour entendre de luy ce qu'il avoit a dire,lequel approché m'estant mis entre le Roy & luy, & de l'autre costé estant Monsieur le Grand Escuyer,qui lors estoit en la chambre. Il luy dit qu'il venoit de la part dudit sieur President,& des autres serviteurs que sa Majesté avoit dans Paris, pour luy dire choses d'importance, & qui concernoient grandement son service,lesquelles il ne pouvoit dire qu'à luy seul, surquoy, je ne scay par quel instinct,ou si quelque esprit aymant la France

ce me pouſſoit, je prins la parole, luy diſant qu'il eut a parler haut, & qu'il n'y avoit dans la chambre autres que ſerviteurs tres-fidelles de ſa Majeſté. Ce que luy inſiſtant de parler en ſecret, je repetay une autre fois, & enfin m'adreſſant au Roy meſme, luy dis qu'il n'eſtoit beſoin qu'il approchat de ſi prés : mais lors le mal-heur de la France eſtant trop puiſſant, ſuivant ſa benignité & facilité accouſtumée le fit paſſer du lieu, ou il eſtoit en la place dudit ſieur le Grand, & luy tendant l'oreille, nous deux reculez, nous ſeuſmes tous eſtonnez que nous le viſmes s'eſcrier, en diſant hâ mal-heureux que t'avois-je fait pour m'aſſaſſiner ainſi, & ſe lever le ſang luy ſortant du ventre, duquel il tira le couſteau, qui incontinent fut ſuivy des boyaux, & d'iceluy frappa ce mal-heureux aſſaſſin ſur ſe front, lequel ſe tenant ferme vis a vis de luy, j'eux crainte qu'il eut encore quelques armes & deſſein d'offencer ſa Majeſté, qui me fit ſacquer l'eſpée au poing, & luy baillant des gardes contré l'eſtomac, je le pouſſay & jettay dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, deſquels l'un tiran l'aſſaſſin de la ruelle ou il eſtoit, incontinent fut tué par les autres : nonobſtant que je leur craiſſe par pluſieurs fois qu'ils n'euſſent a le tuer ; mais leur juſte colere ne peut permettre que mon advertiſſement ſervit d'aucune choſe. Vous pouvez juger, Monſieur, quel eſtoit ce piteux & miſerable ſpectacle, de voir d'un co-

ré le Roy ensanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre ses bons serviteurs qui arrivoient a la file, pleurans, crians, se desconfortans extrémement, remplissans l'air de regrets, & l'eschauffans de leur ardans souspirs & gemissemens. Quant a moy ce tres-grand & non preveu mal-heur, me toucha de telle sorte que la force m'abandonna, le sens se troubla, & mon ame estant ja sur le bord de mes levres ne s'arrestoit que sur un seul point, qui estoit un desir merueilleux de la mort, que je priois un chacun me donner, & mon œil (fenestre de mon ame) devint pierre immobile, insensible, sans que pour lors les larmes en coulassent, le mal estant trop grand, trop fraischement & vivement empreint en icelle, pour se pouvoir repaistre de larmes, comme c'est ancien Psammenitus Roy d'Ægypte, apres la prinse de luy, des siens, & de la Ville, estant par son cruel victorieux mis en un faux-bourg pour le combler d'injure & fascherie, voyant sa fille avec les filles des autres Princes & Seigneurs d'Ægypte, qui en habit d'esclave alloit tirer de l'eau, & son fils avec 2. mil autres gentilshommes, les mains liés, la bouche bridée, tirans a la mort tous ceux qui estoient avec luy, pleurans & se lamentans, il ne jetta ny souspir ny larmes, ny ne fit autre signe de douleur, sinon qu'il baissoit le visage: mais lors qu'il vit un de ses familiers chargé d'ans & de pauvreté allant par le Camp demander l'au-

l'aumosne, il se mit fort a pleurer & a se frapper la teste, & faire autres signes d'homme tres-affligé, dequoy son ennemy estonné, & luy en ayant demandé la raison, il respondit, que les miseres & calamitez des siens estoient trop grandes pour estre plorées, celles de ses amis comme luy touchans moins au cœur estre dignes de larmes & pleurs. Tel estoit lors le mal que je sentois: mais incontinant apres ce premier estonnement & stupeur, les larmes en sont coulées en grand nombre; larmes qui sont perpetuelles & desquelles au souvenir de mon mal-heur, ou plustost du mal-heur public je laveray a jamais mon visage. Le Roy blessé s'estant mis sur son lit fut visité par ses Medecins & Chirurgiens, & qui asseurerent qu'avec l'ayde de Dieu ils le gueriroient, ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, & nous nonna a tous esperance que c'est effort, puis qu'il n'avoit reussi, seroit le dernier de la rage ennemie.

LE PROCEZ VERBAL D'UN NOMME NICOLAS POULAIN,

Lieutenant de la Prevosté de l'Isle de France, qui contient l'Histoire de la Ligue, depuis le second Ianvier 1585. jusques au jour des Barricades, escheües le 12. May 1588.

L'An 1585. le 2. jour de Janvier, furent a moy Nicolas Poulain Lieutenant de la Pre-

Prevosté de l'Isle de France, natif de St. Denys en France, envoyez de la part du party de Messieurs de la Ligue de Paris : Maistre Jean le Clerc Procureur en la Cour de Parlement, & Georges Michelet, Sergent a verge au Chastelet de Paris , qui me cognoissoient de 20 ans & plus, & avec lesquels j'avois ordinairement frequenté. Et apres m'avoir parlé de plusieurs affaires, me firent entendre qu'il se presentoit une belle occasion, ou si je voulois il y avoit moyen de gaigner une bonne somme de deniers pour se mettre a son aise, avec la faveur de pleusieurs grands Seigneurs & personnages de la Ville de Paris: & d'ailleurs, qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fusse fidelle en ce qui me seroit donné par eux en charge, qui n'estoit sinon pour la conversation de la foy Catholicque, Apostolicque & Romaine. Ce que je leur juray & promis faire. Et sur c'est asseurance il me fut donné jour par ledit le Clerc le lendemain en son Logis. Et ledit jour du lendemain 3. dudit mois, sur les 8. heures du matin, me serois transporté au Logis dudit le Clerc , ou estoient aucuns des habitans de ladite Ville, qui estoienr du party, & avec eux un Gentilhomme nomme le Seigneur de Mayneville, qui leur estoit envoyé (comme ils disoient) par le Duc de Guise, pour leur communicquer de leurs affaires & entreprises : en la presence duquel me fut dit par ledit le Clerc,
 que

que la Religion Catholicque estoit perduë, si on n'y donnoit ordre & prompt secours, pour empescher ce qui se preparoit pour la ruyner, & qu'il y avoit plus de dix mil Huguenots aux faux-bourgs St. Germain, qui vouloient couper la gorge aux Catholicques, pour faire avoir la Coronne au Roy de Navarre, & qu'il y en avoit plusieurs tant aux fauxbourgs que dans la Ville, attitrez, qui tenoient son party, moitié Huguenots, moitié Politicques : que plusieurs du Conseil & de la Cour de Parlement favorisoient le Roy de Navarre, a quoy il estoit besoin de pourvoir : mais aussi qu'il estoit tres necessaire que les bons Catholicques prissent les armes secrettemẽt, pour se rendre les plus forts & empescher telles entreprises : qu'ils avoient de bons Princes & grands Seigneurs pour les soustenier, assavoir le Duc dẽ Guise, de Mayenne, d'Aumale, toute la maison de Lorraine, & qu'en leur faveur le Pape, Cardinaux, Abbes Evesques, & tout le Clergé, joint avec Messieurs de la Sorbonne, les assisteroient, pour estre portez & soustenus par le Roy d'Espagne, le Prince de Parme, & le Duc de Savoye, qu'ils cognoissient qu'à la verité le Roy favorisoit le Roy de Vavarre: & qu'à c'est effet il luy avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher par pret ou autrement, la somme de 2. cent mil escus, pour faire soubs main la guerre aux Catholicques, mais qu'il y avoit desia un

un bon nombre d'hommes secrettement praticques dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer : ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre & ruyner les forces que le Roy avoit dans Paris, qui estoient foibles & en petit nombre, assavoir 2. ou 3. cent des ses Gardes qu'on mettoit en garde au Louvre, le Prevost de l'Hostel & ses Archers & le Prevost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le Roy se pouvoit ayder dans Paris. Et quant au Prevost Hardy qui estoit vieil, ils sçavoient qu'il ne faisoit les executions des mandemens qui luy estoient donnez, & qu'il les renvoioit a moy : & que si je voulois estre de leur party auquel je pouvois beaucoup servir, je ne manquerois de moyens. Ce que je leur juray & promis. Eux aussi me jurerent que le premier d'entre-eux, feut ce moy ou un autre, qui seroit mis prisonnier pour c'est querelle, qu'on employeroit la vie & les & moyẽs pour le secourir, mesmes par les armes, si autrement faire ne se pouvoit, & qu'il ne falloit rien craindre : car a la premiere occasion le Duc de Guise seroit pret pour les secourir, qui avoit des forces levées secretement en Champaigne & Picardie, jusques au nombre de 4. mil hommes souldoyez par beaucoup de gens de bien, ce qu'ils me firent cõfirmer par le sieur de Mayneville : & remirent au lendemain pour me faire cognoistre aux principaux de

de Paris qui avoient c'eſt affaire en main.

Le lendemain 4. Janvier me tranſportay au logis dudit le Clerc ou eſtoit Michelet, lequel il avoit prié me mener au logis de la Chappelle Marteu, ou il y avoit pluſieurs des principaux de la Ligne, pour me preſenter a eux, & leur faire entendre que j'eſtois le Lieutenant du Prevoſt Hardy, dont il leur avoit parlé: Ce que ledit Michelet auroit fait, & m'auroit mené au logis dudit de la Chappelle, ou eſtoient aſſemblez les ſieurs de Bray, Hotteman qui eſtoit Receveur de Monſieur de Paris, le Turc, Rolland General des Monnoyes, le Pere la Bruyere, de Santevil, prés St. Gervais, Droüart Advocat, Crucé Procureur au Chaſtellet, Michel Procureur en Parlement, & pluſieurs autres. Et leur dit ledit Michelet qui j'eſtois, & l'aſſeurance que le Clerc luy donnoit de moy: & lors me firent entendre ce que ledit le Clerc & eux m'avoient le jour procedent propoſé avec le Seigneur de Mayneville apres leſquels le propos fut conclu entre eux, qu'il falloit que les armes fuſſent achetées par moy afin qu'ils ne feuſſent deſcouverts: d'autant que le Roy avoit fait deffences a tous Quinqualliers & Armuriers de Paris de vendre aucunes armes ou cuiraſſes, ſans ſcavoir a qui: & me donnerent un pretexte pour acheter leſdites armes: a ſcavoir, de dire, au cas que je vinſſe a eſtre deſcouvert, que c'eſtoit pour aller en une commiſ-

ſion

sion secrette en une maison forte, ou il estoit besoin mener quantité d'hommes : & me donnerent des memoires, ou eux-mesmes sçavoient qu'il y avoit des armes & gens atiltrez par eux, qui faisoient semblant de les vendre secrettement. Et toutesfois je faisois le prix desdites armes sans dispute, & les faisois payer soubs main par un autre, & les faisois porter la nuit en certaines maisons, qui estoient l'Hostel de Guise, du Clerc, Compan, Commissaire de Bar, Rolland, Crucé, & autres lieux en tous les quartiers de la Ville. Et en feut par moy achepté en six mois pour six mil escus suivant l'arrest qu'ils en avoient fait, & comme je m'enquerois un jour dudit le Clerc, qui balleroit l'Argent pour payer lesdites armes ; Il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient declarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts : & toutesfois il m'en nomma plusieurs, & entre autres un Seigneur de Paris, duquel je tairay le nom, qui avoit ballé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulut declarer : Pendant lequel temps & achapt desdites armes, je serois entré plus avant en cognoissance de leur affaire, voyant tous les jours practiquer plusieurs personnes a leur devotion soubs les pretextes dessus declarez : & se practiquoient de la facon suivant. Ceux de la Chambre des Comptes, par la Chappelle Marteau. Ceux de la Cour, par le President

dent le Maistres. Les Procureurs d'icelle, par le Clerc & Michel Procureur. Les Clercs du Greffe de la Cour, par Senaut. Les Huissiers par le Leu, Huissier en ladicte Cour, voisin de Louchart. La Cour des Aydes, par le President de Nully. Les Clercs par Choulier, voisin du Clerc. Les Generaulx des Monnoyes, par Rolland. Les Commissaires du Chastelet, par de Bart, & Louchart Commissaires Lesdicts Commissaires ont aussi practique la plus grand part des Sergents à cheval & à verge, cōme aussi la plusspart des voisins & habitans de leurs quartiers, sur lesquels ils avoient quelque puissance. Le Lieutenant Particulier la Bruiere, avoit charge de practiquer ce qu'il pourroit des Conseil: du Siege du Chastelet, comme aussi Crucé qui a practiqué la plusspart des Procureurs, & une grande partie de l'Université de Paris. De Bart & Michelet ont aussi practiqué tous les Mariniers & garcons de riviere du costé de deca, qui sont nombre de plus 500. tous mauvais garcons. Toussaints Poccart Potier d'estain, avec un nommé Gilbert, Chaircutier, ont practiqué tous les Bouchers & Chaincutiers de la Ville & fauxbourgs, qui sont nombre de plus de 1500. hommes. Louchart Commissaire a practiqué tous les Marchans & Courtiers de chevaux qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les Huguenots vouloient couper la gorge aux Catholicques, & faire venir

le

le Roy de Navarre à la Couronne. Ce qu'il estoit besoin d'empescher, & s'ils n'avoient des armes que l'on leur en forniroit. Ce qu'ils avoient tours juré & promis se tenir prest quand l'occasion se presenteroit.

Quelque temps apres le Clerc m'auroit mené au logis de Hottoman, qui estoit ou avoit esté Receveur de Monsieur de Paris, demeurant ruë Michel le Compte, devant les estuves S. Martin, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils renoiẽt fort homme de bien, & fort zelé au party, ou estant seroit venu la Chappelle, la Bruiére, le pere Droüard Advocat au Chastellet, Ameline & Santevil, lesquels furent d'advis que suivant la lettre qu'ils avoient receuë du Duc de Guise, qu'il estoit necessaire de praticquer le plus qu'ils pourroient des meilleures Villes de ce Royaume, & leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire prierent ledict Ameline de vouloir prendre c'est charge, & aller par la Beausse, Touraine, Anjou, & le Mayne, & autres Provinces dons il luy fut baillé memoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit addresser afin de leur faire entendre, mais principalement aux plus zelez, soubs le pretexte dessus declaré, la volonté & intention du Duc de Guise, & la grande diligence qu'il avoit faite d'assembler des forces secrettement, tant en Picardie qu'en Champaigne, & ailleurs, avec la grande provision

vision de grains qu'il avoit fait pour nourrir ladicte armee qu'il promettoit mettre sus, jusques au nombre de 80. mil hommes & plus, pour l'execution de c'est enteprise, que le Duc de Guise avoit jure & promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une Religion en France : sur laquelle promesse il avoit tiré de Messieurs de Paris 300. mil escus par plusieurs fois, fut baillé par ledit Hotteman trois mille escus audit Ameline, & deux bons chevaux pour faire son voyage : luy firent aussi entendre que si tot qu'il auroit esté en quelques villes, qu'il leur mandat incontinent ce qu'il y auroit fait, & la disposition en laquelle il auroit trouvé les affaires : & quant aux lettres qu'il escriroit qu'il les fit tenir en mon logis, de moy dis-je qui parle, ce que fit ledit Ameline & s'en alla de Paris droit a Chartres, ou il se seroit addressé au Receveur Bon-homme, Receveur du Domaine, & qui avoit esté Commis de Monsieur de Bray, parent de madame de Grandrue : & de Chartres seroit allé droit a Orleans, Blois, Tours, & plusieurs autres Villes, ou si tost qu'il avoit fait les practiques il escrivoit incontinent a Paris, & addressoit ses lettres en mon logis, lesquelles je portois incontinens a Messieurs de la Ligue, au lieu ou ils tenoient le Conseil, lequel j'aprenois d'un nommé Merigot, Graveur, tenant sa boutique aux pieds des degrez du Palaïs, qui sçavoit tousjours le lieu ou se tenoit le Con-

Conſeil: ou ſi toſt que j'eſtois entré, faiſoient en ma preſence lecture deſdites lettres, par leſquelles il leur manda en ſomme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit peu, & qu'ayant parlé aux plus zelés il les avoit trouvez en diſpoſition & reſolution de ſuivre ceux de Paris en tout & partout, & d'eſtre tousjours prets de bien faire quand ils le feroient.

Ledit Amelin eſtoit homme d'affaires & grand negotiateur.

Pendant ces menées je me trouvay un jour aux Ieſuites prés S. Paul, ou ſe tenoit le conſeil. Et la un d'entre eux fit une ouverture pour la Ville de Boulogne, qu'ils diſoient leur eſtre fort neceſſaire, pour faire aborder & deſcendre l'Armée qu'ils attendoient Eſpagne ; & de fait leur fit entendre que le Prevoſt Vetus avoit accouſtumé d'aller de 3. mois en 3. mois a Boulogne pour faire ſa cevauchée, & qu'en y allant il pourroit avec 50. bons hommes ſe ſaiſir de l'une des portes, attendant que Monſieur d'Aumale qui avoit les forces prés la Ville, & qui ſeroit adverty du fait luy donnat ſecours. Et que par ce moyen ils ſe pourroient rendre maiſtres de la Ville de Boulogne, qui ne ſe doutoit en rien dudit Prevoſt Vetus : lequel advis fut trouvé fort bon de Meſſieurs du conſeil, tellement qu'au meſme inſtant feut eſcrite une lettre audit Prevoſt, narrative de tout leur fait : ce qu'eſtant par moy entendu

j'en

j'en advertis aussi tost sa Majesté, qui en escrivit incontinent au sieur de Bernay, Gouverneur de la Ville, qui estant adverty se tint si bien preparé, qu'il receust fort honnorablement ledit Prevost Vetus entre les deux portes, & le fit mettre prisonnier avec une bonne partie des siens. Cependant le Duc d'Aumale qui pensoit que ledict Prevost eust gagné l'une des portes, s'avanca assez prés de la Ville pour soustenir ledit Prevost: mais il fut salvé de coups de canon qu'on luy tira tout à travers de ces troupes, ce qui fut cause de les faire escarter, & faillit ledit d'Aumale à estre prisonnier par une embuscade d'arquebuziers que luy avoit dressée le sieur de Bernay, qui tailla en sa presence quelques uns de ses gens: & demeura ledit Prevost Vetus prisonnier audit Boulogne quatre mois & plus, & n'en sortit que par la priere qu'en fit le Duc de Guise au Roy. Au sortir de la prison il vint à Paris, ou il fust bien receu & caressé de tous ceux de la Ligue, & me fust commandé de le mener par les meilleures maisons, & les plus honorables de la Ligue. Ce que je fis, & demeurasmes huict jours à faire nos visites: car plusieurs estoient bien aises de le recevoir, pour l'apprehension qu'ils avoient conceuë de l'issuë de la prison.

Cependant un infinité de menu peuple qui avoient envie de mener les mains, & de piller soubs ce beau pretexte qu'ō luy avoit fait entendre, estant impatient de la longueur de

c'est

c'eſt entrepriſe murmuroit fort, tant qu'il falluſt aller par les quartiers, leur remonſtrer qu'ils euſſent patience, autrement qu'ils ſe perdroient tous : que les chefs n'eſtoient encores preſts, & que c'eſt entrepriſe eſtoit de grande conſequence: Nonobſtant leſquelles raiſons, deſquelles ils ne ſe payoient gueres, ils diſoient qu'ils craignoient d'eſtre deſcouverts ſi on ne ſe haſtoit, & que le Roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à moymeſmes) & qu'il s'entendoit avec les Huguenots: & la deſſus baſtiſſoient eux-meſmes des entrepriſes pour commencer le jeu de ſe defaire du Roy, ſans parler ny a Prince, ny a Chef, ny a Conſeil, qu'a eux-meſmes, les uns diſoient qu'il ſe falloit jetter ſur luy & le tuer ; les autres diſoient que non, & qu'il le falloit ſeulement prendre & le mettre en un Monaſtere. De fait, ils furent un jour qui ne ſe peut cotter, en deliberation de le ſurprendre en la ruë Sainct Anthoine, revenant du bois de Vincennes, & n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval & quatre laquais, propoſerent de ruër ſon cocher & quelques-uns, d'autour de luy, & incontinent devoient crier au Roy, Sire, ce ſont les Huguenots qui vous veulent prendre. A laquelle parole il ſeroit tellement effrayé, qu'il ſortiroit de ſon caroſſe, & lors ils s'en faiſiroient et le meneroient ou bon leur ſembleroit, que s'il ne vouloit ſortir ils l'en tireroient de force, et le meneroient en

l'Egliſe

l'Eglise St. Anthoine en une petite tour qui est fort prés du clocher, en attendant que le commuu le peuple s'assemblat pour y venir. Mais sur l'execution de c'est entreprise, leur fut remonstre par un plus sage qu'eux, qu'un Roy ne se prenoit pas ainsi, que cela ne se pouvoit faire sans murmure: & quand il se fut peu faire, qu'il eut fallu avoir un Prince de marque pour la conduite: ce qu'ils n'avoient pas, & n'estoient asseurez d'estre secourus, au cas qu'ils se trouvassent foibles: Bref, que telles entreprises estoient trop grandes pour eux & trop hazardeuses, dont ils demeurerent tous refroidis, & ne fut executé ladite enteprise. Or attendoient-ils tousjours le Duc de Guise, qui promettoit les venir voir de jour a autre: mais sur ces entrefaites arriva le Duc de Mayenne de son voyage de Guyenne, ou ils disoient qu'il avoit fait de grands faits d'Armes contre les Hereticques, & n'estoit aucun bien-venu envers la Ligue, s'il ne tenoit ce langage. Estant arrivé a Paris, les principaux de la Ligue le furent trouver a dix heures du soir en l'Hostel de S. Denys, ou il estoit logé, mais en petite compagnie, luy communicquerent leurs desseins: & comme le Duc de Guise son frere leur avoit promis de les assister & ne les abandonner point: mais qu'ils craignoient en cela la longueur, & d'estre descourverts par le Roy, qui les pourroit surprendre si on n'y donnoit ordre promptement. Lequel
Duc

Duc de Mayenne trouva bon, & leur promit assistance de sa vie & des ses moyens mesmes, sur la plainte qu'ils luy firent d'un des leurs nommé la Morliere, prisonnier en l'Hostel de Ville, par le commandement du Roy, pour avoir usé de quelques menaces, & fut luy mesme chez le Prevost des Marchans Perreuse, & l'intimida tellement qu'il fut contraint le mesme jour mettre la Morliere en liberté. Depuis le temps fut advisé entre eux du moyen qu'ils devoient tenir pour se saisir des places fortes de la Ville: En premier lieu, pour avoir la Bastille, ils devoient aller sur la minuit au logis du Chevalier du Guet, à la Cousture St. Catherine, lieu fort escarté, & la faire heurter un homme a la porte, qui demanderoit a parler a luy de la part du Roy, ce qui luy seroit rapporté par un de ses Archers, practiqué de leur intelligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit, comme il faisoit souvent, & leur feroit ouvrir la porte, ou estans entrez au nombre de cent ou six vingts, monteroient & se la feroient ouvrir soubs esperance de grande recompense, & d'avoir la vie sauve: Ce qu'estant accomply, ils luy couperoient la gorge. Autant en devoient-ils faire a Monsieur le premier President, au Chancelier, au Procureur, General, a Messieurs de la Guesle, d'Espesses & plusieurs autres, lesquels ils devoient faire mourir & piller tout leur bien. Pour le regard de l'Arsenac, ils s'en asseuroient

roient par le moyen d'un fondeur qui estoit dedans, & quelques autres pour eux. Touchant le grand & petit Chastelet qui leur estoit necessaire, ils les devoient surprendre par des Commissaires & Sergens qui feindroint y mener de nuit des prisonniers. Quant au Palaïs, ils trouvoient aisé de le prendre a l'ouverture d'iceluy. Le Temple & l'Hostel de Ville de mesme facon.

Mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus mal aisé, ils le devoient assieger et blocquer par les avenuës des ruës; puis deffaire les Gardes du Roy, ou les affamer, affin de se saisir de sa Majesté, & de ceux qui seroient dedans le Louvre. Surquoy il leur fut remonstré qu'il y avoit dans la Ville une grande quantite de voleurs et gens mechaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisè de retenir, s'estans une fois mis a piller, que leur bande seroit une pelote de neige, qui grossiroit tousiours, et apporteroit en fin ruine et confusion totale a l'entreprise et aux entrepreneurs. Sur c'est advis, qui sembla considerable, et trespertinent fut proposèe l'invention des Barricades, suivies et approuvèes. Finalement concluës, assavoir que joignant chacune chaine, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage: et que si tost que le mot seroit donnè, nul ne pourroit passer par ler ruëes, que ceux qui

qui auroient le mot & la marque pour passer. Et que chacun en son quartier feroit barricade suivant les memoires qu'on leur envoyeroit. Seulement 4. mil hommes passeroient par lesdites parricades, tant pour aller au Louvre rompre les Gardes du Roy, qu'es autres lieux ou il y auroit des forces pour sa Majesté, par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la Noblesse qui estoit logée en divers quartiers ne luy pourroient donner secours, ausquels on devoit couper la gorge, & a tous les Politicques qui tenoient le party du Roy, specialement aux suspects de la Religion. Cela fait, on devoit crier par les ruës, vive la Messe; & ce, afin d'inviter tous les bons Catholicques a prendre les armes : Aussi qu'au mesme jour toutes les Villes du party seroient adverties de faire le semblable. Que aussi tost qu'ils se seroient rendus maistres du Roy & du Louvre, ils tuëroient son Conseil, & luy en dõneroient un autre a leur devotion, suivant sa personne, a la charge qu'il ne se mesleroit d'aucunes affaires. Et quant a l'armée qui venoit d'Espagne, elle seroit envoyée avec autres forces en Gascogne, pour faire la guerre au Roy de Navarre & aux Hereticques, jusques a ce qu'ils les eussent ruynez & exterminez du tout. Bref, chacun se deliberoit de meurtrir, piller, & se vanger a toutes restes, & s'enrichir du biẽ de son voisin. Les principaux se promettoient

les premiers Estat et dignitez de la Republicque, au moyen des confiscations qui proviendroient des massacres des premiers Officiers du Roy.

Mais apres avoir longuement consideré c'est meschante & damnable entreprise (je dy moy qui parle) et que ce n'estoit qu'une pure volerie : aussi que les Princes et les Grands faisoient jouer ce jeu par le petit peuple, pour deposseder le Roy de sa Couronne, et en investir ceux de Lorraine, apres avoir coupè la gorge aux vrais heritiers d'icelle, et aux principaux membres et Officiers de c'est Couronne. l'Horreur de c'est entreprise m'estonna, et tant de sang qui se devoit espandre se representant continuellement a mes yeux, et mesmes quād je pensois prendre mon repos, m'effroya tellement et me donna une si grande apprehension, inquietude, et remors de conscience, que je pensois deslors a bon escient de me tirer de la Ligue et compagnie, conjurèe de tels meschans: me proposant en moy-mesmes que si je pouvois avec la grece de Dieu estre cause d'empescher un si grand carnage de gens de bien, qui estoit la ruyne et dissipation de c'est Estat, je ferois une bonne œuvre, aussi bien que les grandes richesses qui m'estoient promises par tels voleurs et rebelles, ne profiteroient en rien. Que je pouvois mourir, et au partir de la aller droit en enfer, qui estoit le grand chemin de la Ligue. Je me remettrois

mettois apres devant les yeux, que moy qui estois Francois naturel, de la premiere Ville de France, ou mon Roy Souverain avoit pris sa Couronne, et que je luy avois prete le serment de fidelitè, mesmes lors que je fus receu en l'Estat de Lieutenant General en la Prevoste de l'Isle de France. Tellement que s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, j'estois tenu soubs peine de crime de leze Majestè l'en advertir. Ioint que je vivois des gages et profits que me donnoit sa Majestè. Toutes ces considerations, dis-je, jointes ensemble, me toucherent tellement le cœur, qu'aprez avoir invoqué Dieu a mon ayde, je pris resolution d'en advertir le Roy: mais m'en proposant la maniere, je me trouvay si fort perplex & trouble sur les difficultez qui s'y presentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court: Car premierement je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir. Ie n'avois jamais parlé au Roy, & ne me cognoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de Boulogne par Monsieur le Chancelier: depuis lequel s'estoit passé beaucoup de choses de grandes consequences, dont je ne l'avois advert y: qui seroit cause qu'il ne me croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me souvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la verité, & que j'avois affaire

a des Princes & a une maiſon de Guiſe, contre laquelle les plus Grands n'oſoient parler. Et ainſi je demeurois entre deux ſelles le cul a terre: ne ſcachant a quoy me reſoudre: mais enfin une nuit que je me mis a prier Dieu, le priant de me vouloir bien conſeiller & fortifier, je me ſenty tellement reſolu en mon eſprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fut jour, pour en advertir ſa Majeſté. Le jour donc venu, je fus trouver Monſieur le Chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de conſequence a luy dire, qui concernoit l'Eſtat, & la perſonne du Roy, la vie de luy & de tous les ſiens & de pluſieurs autres, lequel ne pouvant lors m'entendre ſecrettement, pour ce qu'il luy falloit aller au Conſeil, me donna heure au lendemain matin. Mais le jour meſme comme je revenois de ſon logis, il me ſurvint un accident a la ſuſcitation d'un nommé Ratier, & un autre nommé Faizelier, & fus mené priſonnier au grand Chaſtelet, ce qui me fit penſer qu'il y avoit quelque malin eſprit qui vouloit empeſcher mon deſſein: toutesfois, je me reſolus de paſſer outre & faire entendre par eſcrit a monſieur le Chancelier, ce dont je luy avois fait ouverture le jour precedent, lequel auroit incontinent commande a monſieur le Lieutenant Civil Seguier me venir prendre en la priſon & me mener le ſoir en ſon logis & m'auroit mis entres les mains du Commiſſaire Chambon, qui m'au-

m'auroit mené avec 5. ou 6. Sergens a Monsieur le Chancelier, ou estant, comme il me vouloit tirer a part, je luy fis entendre, que je ne pouvois parler seurement devant ledit Chambon, que je ne feusse descouvert. Lors il me fit entrer dans son cabinet, ou je luy fis entendre bien au long tout ce qui se passoit, & afin de n'estre descouvert, je le priay que me remettant és mains dudit Chambon il me donnat devant luy quelques reprimendes : Ce qu'il trouva bon, & me dit en sa presence, que j'avois fait une grande faute en mon estat & que je devois informer du fait de la Commission qui m'avois esté baillée, ou bien faire bon & suffisants procez verbaux: que le Roy estoit courroucé contre moy & que resoluement il failloit que je me deffisse de mon office, ou autrement qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis responce qu'il me falloit faire premierement mon procez, & a l'instant (ce jeu ayant esté assez bien joüe) commãda audit Chambon de me remener prisonnier, ce qu'il auroit fait. Le lendemain le Clerc, la Chapelle & quelques autres vinrent au Chastelet me visiter & sçavoir les causes de mon emprisonnement, & pourquoy on m'avoit mené au logis du Chancelier, dont ils estoient fort estonnez & bien empeschez : Mais la grace de Dieu qui ne me laissa jamais despourveu de responce, je leurs fis entendre que le Commissaire Chambon m'auroit mené au-

dit Chancelier, qui m'auroit bien crié, mesmes en presence dudit Chambon, jusques a me vouloir contraindre de resigner mon estat, & qu'il en avoit charge du Roy, qui me vouloit beaucoup de mal. Auquel j avois fait response qu'il me falloit faire devant mon procez, ce qui leur fut confirme par ledit Chambon, duquel ils furent sçavoir la verité & adjoustant foy a ces paroles, me dirent qu'il falloit patienter & avoir courage, & que devant qu'il fut 4. ou 5. jours qu'ils l'en empescheroient bien, & me viendroient querir en bonne compagnie, voulant parler de l'execution de leur entreprise. Ce qu'incontinent je fis entendre par une lettre a Monsieur le Chancelier, dont ayant esté incontinent advertie sa Majesté, il m'auroit envoyé querir de rechef par le Commissaire Colletet, qui m'avoit mené au soir bien tard au logis de Monsieur le Chancelier, ou je fis entendre incontinent au Roy tout ce qui se passoit, & les places desquelles ils pretendoient se saisir pour effectuer leur entreprise: & commanda sa Majesté a Monsieur le Chancelier m'envoyer au logis de Monsieur de Villeroy. Ce qu'il fit; & m'y mena Colletet; entre les mains duquel ledit Chancelier me mettant (tousjours pour couvrir c'est affaire) dit tout haut, qu'il ne falloit point faire le retif, qu'il y falloit aller, & me disoit que c'estoit pour mon Estat, lequel il falloit resigner, & qu'on n'en parlat plus. Estant arrivé

rivè au logis de Monſieur de Villeroy, ledit Seigneur me tira tout auſſi toſt a part, auquel je diſcourus ſommairement de toute l'entre-priſe, laquelle il redigea par eſcrit: & quant & quant me demanda ſi je voulois ſortir de priſon, & qu'il m'en tireroit de puiſſance abſoluë. Auquel je fis reſponſe que ſi je ſortois par la puiſſance du Roy, que je ſerois deſcouvert: mais qu'il y avoit autre bon moyen dont je luy ferois ouverture quand il ſeroit temps.

Cependant le Roy ſur mes advis commenda la Garde eſtroite des portes de la Ville, mit des forces au grand Chaſtellet & au petit: Aſſavoir Monſieur Lugoli & Monſieur Rapin, au Temple. Pareillement a l'Arſenac, pont St. Cloud Charanton, & St. Denys. Et ſi fit venir forces troupes, dont ceux de la Ligue ſe trouverent eſtonnez, & craignoient fort que le Reyne les fit prendre & punir: ne ſcachans le moyen pat lequel ils avoient eſté deſcouverts: Or avoient-ils opinion ſur la Bruyere le pere, pource que le Roy l'avoit envoyé querir.

Sur ces entrefaites je ſortis de priſon ſur une ſimple Requeſte que je preſentay à Monſieur le Lieutenant Civil, pour eſtre mené par la Ville a mes effaires, a la charge de retourner coucher chacun jour a la priſon; & par ce moyen je demeuray libre juſques a ce que je ſortis de Paris.

Or Monſieur de Mayenne voyant c'eſt

entreprise descouverte, fut au Louvre voir le Roy, ou il n'avoit esté qu'une fois depuis un mois ou six semaines, qu'il estoit arrivé de Castillon, & prenant congé de sa Majesté, le Roy luy dit ces mots, Comment Cousin, quittez vous le party de la Ligue. Auquel il fit responce qu'il ne scavoit que c'estoit, comme luy mesmes le conta a Messieurs de la Ligue: desquels prenant congé, leur promit de voir le Duc de Guise son frere & luy communicquer de leurs affaires: leur promettant cependant de ne les abandonner point au cas que le Roy, ou autrer quel qu'il fut s'en voulut fascher: & pour c'est effect qu'il ne s'esloigneroit pas fort loing d'eux: dont ils le remercierent. Et ne pouvans faire pis, semerent force Pasquils & autres libelles diffamatoires contre sa Majesté, desquels ils remplirent Paris, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le Duc de Mayenne d'autre costé qui ne dormoit pas, bastit une autre entreprise qui tourna a neant comme les precedents. Ascavoir a soixante Capitaines, tant a luy qu'au Cardinal de Guise son frere, qu'à son depart il laissa, & logea aux fauxbourgs S. Germain esperant surprendre le Roy a la foire, auquel on devoit donner a disner pour cét effect en l'Abbaye: Mais sa Majesté en fut par moy advertie, & ne fut ny a l'Abbaye ny a la foire. Mais y envoya le Duc d'Espernon, ou on luy dressa une qu'elle d'Alleman, qui

qui commenca par les Escolliers : Ce que voyant ledit Duc se retira.

Les conspirateurs se sentans frustrez, furent contraints r'envoyer leurs Capitaines: ausquels fut a chacun d'eux baillé Argent pour se retirer secretement & a petit bruit: & fut la levée faite sur les plus affectionnez de certaines grandes sommes de deniers & un roolle fait d'iceux qui estoit intitulé pour bouës: Ceux qui estoient taxez a trente sols, c'estoit trente escus, & ceux de six sols six escus : de laquelle invention ils tirerent une bonne somme de deniers de toutes paroisses, tant de la Ville que des fauxbourgs.

Monsieur de Guise estant adverty de l'entreprise du Duc de Mayenne en fut fort couroucé contre ceux de la Ligue : de fait il leur envoya le sieur de Mayneville pour scavoir qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient esté pressez du Roy, en quelque chose, & pourquoy ils ne luy avoient fait entendre, qu'ils scavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils ne s'asseuroient pas assez sur sa foy: & finalement qu'ils eussent a dire, s'ils estoiẽt entrez en quelque soupcon & deffiance de luy. A quoy ceux de la Ligue ne scavoient bonnemẽt que respondre, ny comment s'excuser, si nõ qu'ils avoient eu peur que le Roy leur joüat un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait emprisonner la Morliere, supplians ledit de Mayneville de prier pour eux le Duc de Guise, de ne le trouver mauvais, &

 l'as-

l'asseurer qu'ils avoient plus d'esperance en luy, que jamais, qu'ils ny retourneroient plus. Et pour faire leur accord, donnerent a Mayneville une chaisne d'Or de quatre ou cincq cens escus.

En l'An 1587. sa Majesté partit de Paris pour aller au devant des Reistres, & laissa a Paris la Reyne sa Mere & la Reyne sa femme, pour Gouverner en son absence. Et lors Messieurs de la Ligue furent en deliberation de se saisir de la Ville de Paris en l'absence du Roy, selon les memoires que leur en avoit dressé le Duc de Guise, qui pensoit se saisir de la personne du Roy, en la campagne. De fait ils envoyerent le Commissaire Louchart avec 10. ou 12 courtiers de chevaux a Estampes ou estoit logé le Duc de Guise, pour scavoir si c'est entreprise reussiroit. Estoit venu aussi a Paris le Chevalier d'Aumale, & s'estoit logé a la roze rouge prés St. Cermain de l'Auxerrois, qui attendoit les nouvelles de Louchart, qui ne furent pas telles qu'il desiroit, ny la Ligue aussi: car le Duc de Guise ne trouva pas c'est entreprise seure voyant une si grosse & forte armée prés la Ville, tellement qu'il la rompit.

En ce mesme temps Monsieur de Viltequier m'envoya querir pour parler a luy, ou estant il me demanda, si j'avois parlé au Roy, & de qu'elles affaires je l'avois entretenu: Je luy fis response que je n'avois point veu le Roy & ne scavois de quoy il me vouloit parler:

parler: mais il me repliqua en reniant Dieu, & plaſphemant qu'il ſcavoit le contraire, & que je luy avois rapporté des menſonges: Mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'apprendroit a me meſler de mes affaires & non de celles de l'Eſtat. Et me fit toutes leſdites menaces en la preſence d'un nommé la croix, Capitaine de ſes Gardes: leſquelles toutefois m'eſtonnerent ſi peu que je ne laiſſay, ſuyvant le commandement que m'en avoint laiſſé le Roy, d'advertir journellement Monſieur le Chancelier de tout ce qui ſe paſſoit a Paris en l'abſence de ſa Majeſté, laquelle eſtant de retour a Paris, m'en fit remercier avec grandes promeſſes de recompenſe.

S'ENSUIVENT LES PREPARATIFS de la Ligue pour les Barricades, afin de tuer ou prendre le Roy.

MEſſieurs de la Ligue continuants leurs mauvais deſſeins, eſcrivirent au Duc de Guiſe, le priants de leur tenir promeſſe: & qu'ils eſtoient en bon nombre pour executer leur entrepriſe. Auſquels il fit reſponce, qu'ils regardaſſent de s'accroiſtre en plus grand nombre d'hommes qu'il pourroient, & du ſurplus qu'il' l'en laiſſaſſent faire. Qu'il falloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit paſſer quand elle ſe preſenteroit. C'eſt lettre fut apportée par le ſieur de Mayneville, & fut leuë en ma preſence au logis

de Hotman, ruë Michel le Comte, ou il y avoit plusieurs du party: & lors ils commencerent a practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, soubs le pretexte de la Religion. Et les Predicateurs se chargerent en leurs Sermons de parler fort & ferme contre le Roy, & le denigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, & ce pour provoquer le Roy a faire quelqu'un d'eux, afin d'avoir subjet de s'eslever contre luy. Ce qui advint en fin par la seditieuse Predication d'un des leurs a Saint Severin, auquel ils firent vomis en chaire tant de vilaines injures contre le Roy, que sa Majesté fut contrainte de l'envoyer querir pour parler a luy. Incontinent ils firent courir le bruit qu'on le vouloit prendre & se saisir de tous les bons Predicateurs, & la dessus le Clerc avec sa compagnie s'arme secretemẽt & se met en embuscade au logis d'un Notaire, pres saint Severin, nommé Hatte, pour empescher ledit Predicateur d'estre pris. Dequoy le Roy adverty envoya le Lieutenant Civil Seguier au logis dudit Hatte, pour sçavoir que vouloient faire ces gens armez la dedãs: mais ils ne le voulurent laisser entrer, & retindrent un valet de chambre du Roy qu'il leur avoit envoyé, sans vouloir parler à luy. A donc le Lieutenant Civil envoya querir force Sergens & Commissaires pour la force: mais voyant que la commune s'eslevoit & que la pluspart de ceux qu'il avoit envoyé

envoyé querir estoient gangez du costé des mutins, fut contraint de se retirer pour aller le tout faire entendre à Messieurs le Chancelier & de Villeroy, que si lors sa Majesté eust suivy leur Conseil & celuy du Duc d Espernon, le Clerc & ses complices eussent esté prisonniers, n'y ayant rien plus aisé, & le mesme jour eussent esté pendus & estranglez, qui eust esté un grand coup d'Estat. Mais il en fut empesché par Villequer & autres qui luy firent croire que le peuple de Paris l'aymoit trop, pour attenter jamais quelque chose contre sa Majesté. Et par ainsi le Clerc & ses complices advertis par luy & quelques autres du Conseil s'absenterent pour quelque temps. Continuans donc en leur rebellion ils dresserent une nouvelle entreprise, que sa Majesté le jour de Caresmeprenant alloit en masque par la Ville comme de coustume, ils se jetteroient sur luy & sur le Duc d'Espernon & sa trouppe: ce qu'ils trouvoient plus aisé en un tel jour qu'en un autre. Dequoy je fis advertir incontinent sa Majesté (pour ce qu'il ne m'estoit possible ce jour la d'aller au Louvre,) qu'il ne sortit point ce jour la.

Voyans a la fin que toutes leurs entreprises ne pouvoient sortir a effect, & craignants d'estre prevenus par le Roy, Messieur le Cardinaux de Bourbon estans allez a Soissons par commandement de sa Majesté, ils penserẽt se servir de cestre occasion, pour executer

leur

leur entreprise, laquelle ils resolurent mettre afin a quelque prix que ce fust, soit que le Duc de Guise le trouvast bon ou non (estans extremement ennuyés de sa longueur) & toutefois crainte de l'offenser, ils luy escrivirent une lettre, par laquelle ils le prioyent de leur tenir promesse, & ne differer d'avantage, que leurs gens estoient prests, forts, & en bon nombré, & que rien ne leur manquoit que sa presence. A laquelle lettre ledit Duc de Guise fit respondre, qu'ils eussent a establir secrettement leur quartier, & voir quel moimbre ils pourroient faire: Qu'ils luy mandassent, & ne se souciassent du demeurant, car tout iroit bien; Suivant laquelle responsе, Assemblée fut faite entre eux au logis de Cantueïl, devant sainct Gervais, ou estoient la Bruyere, la Chapelle, Rolland, le Clerc, Crucé, Compang, & plusieurs autres: & si j'y estois aussi. Apres la lecture bien au long de la lettre dudit de Guise, & des belles offres & favorables recommendations qu'il faisoit, la Chapelle auroit pris la parole, & remonstré que suivant l'advis du Duc de Guise, il estoit necessaire d'establir les quartiers. Assavoir secrettement, quel nombre ils pourroient estre en chacun quartier, y establir un Colonnel, & soubs chaque Colonnel quatre Capitaines, afin qu'en l'execution de leur entreprise il n'y eust aucune confusion; Et a l'instant ledit la Chapelle auroit desployé une grande charte de-

de gros papier, ou estoit peinte la Ville de Paris, & ses faux-bourgs : qui fut tout aussi-tost, au lieu de seizé quartiers qu'il y avoit a Paris, partie & separée en cinq quartiers : & à chacun quartier estably un Colonnel, depuis soubs chacun desdits Colonnels furent establis nombre de Capitaines, a chacun d'eux baillé un memoire de ce qu'ils avoient a faire, & le lieu ou devoient trouver des armes ceux qui n'en avoient point.

Apres ledit establissement ils firent la reveuë secrette de leurs forces, selon le mandement du Duc de Guise, & trouverent qu'ils faisoient le nombre de trente-mil hommes. Ce qu'ils firent entendre audit Duc, qui leur manda la dessus ce qu'ils avoient a faire.

Le 15. jour d'Avril 1588. estant au logis du Clerc, il me commenca a dire des nouvelles qui estoient venuës de la part du Duc de Guise, qui estoit en bonne deliberation de les assister bien tost : & que c'estoit a ce coup qu'il falloit combattre pour la Foy Catholique ; qu'avant qu'il fust le jour de Quasimodo, il y auroit bien de la besogne, que Monsieur de Guise avoit desia envoyé un nombre de Capitaines bien experimentez a la guerre, logez en tous les quartiers de Paris, dont sa Majesté ne scavoit rien : & qu'il y en devoit venir encores un plus grãd nombre : Toutefois qu'il cognoissoit bien que Mon-

monsieur de Guise se vouloit asseurer premier que de venier a Paris, & qu'il y vouloit avoir des forces a sa devotion, pour ce qu'il ne s'asseuroit du tout sur les Parisiens & sur leurs gens : qui estoit la cause qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante chevaux qui seroient conduits par monsieur d'Aumale, qui devoit loger a Haubervilliers, sainct Denis, la Villette, St. Oüin, & autres lieux: qu'ils devoient entrer la nuict du Dimanche Quasimodo en la Ville, & qu'ils tenoient desia les clefs de la porte sainct Denis : mais de sainct Martin que le Comte l'Eschevin ne les leur avoit voulu bailler, & que c'estoit un meschant homme. Toutefois qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte St. Denis qui estoit a leur devotion : qu'estans entrez, ils devoient deffaire le Duc d'Espernon, qui faisoit la ronde a Paris depuis dix heures du soir, jusques a quatre heures du matin : & qu'ils avoient gaigné deux hommes des siens qui le devoient tuer: qu'ils estoient bien asseurez que si tost qu'il entendroit le bruit des chevaux il ne faudroit d'y courir, & que c'estoit la ou ils le vouloient avoir, que de la ils iroient droict au Louvre rompre les Gardes du Roy, & se saisir dudit Louvre, & que les Capitaines de la Villé se tiendroient chacun en son quartier a garder & faire barricades, horsinis trois mil hommes que ledit le Clerc devoit mener par la Ville, pour aller aux bonnes & fortes

fortes maiſons : & me pria de tenir la compagnie preſte que je leur avois promiſe, pour marcher avec luy, & que je le ſuivrois par tout ou il iroit ; Que la promeſſe qu'il m'avoit faite ne manqueroit point, & qu'il auroit le moyen par la grace de Dieu de l'effectuer, car il me feroit gaigner ce jour la pour ma part vingt mil eſcus. Et apres avoir eſté ſi longuement avec luy, ou il me tardoit beaucoup, je pris congé, ſans toutefois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dict.

Eſtant retourné a mon logis, ſongeant aux moyens que je pourrois tenir pour empeſcher cét abominabel deſſein, & comme je pourrois parler au Roy ſecrettement, ſans eſtre apperceu & deſcouvert. Apres avoir fait ma piere a Dieu, ſortant de ma maiſon, je trouvay un mien amy nommé Pinguer, a preſent Huiſſier du Conſeil, que je cognoiſſois pour Politique, auquel je demanday s'il ſcavoit point quelqu'un qui me peuſt faire parler au Roy ſecrettement. Il me fit reſponſe qu'ouy, & fut incontinent trouver le ſeigneur de Petremol (qui a depuis eſté gouverneur d'Eſtampes, ou il fut pris priſonnier par la Ligue & amené a Paris aux priſons, ou ils le firent mourir) lequel Petremol fut le Jeudy douzieſme Avril apres diſner trouver le Roy, pour luy dire que je voulois parler a luy. Si toſt qu'il en eut ouvert la bouche, le Roy luy demanda ou j'eſtois, & me faiſoit chercher, commandant audit Petremol

mol de me mener de lendemain matin en son cabinet a cinq heures du matin.

Le Vendredy donc 22. Avril 1588. je fus trouver de grand matin ledit Petremol, qui m'attendoit en la salle du Louvre, & me fist entrer au cabinet de sa Majesté par une petite montée: ou je ne fus veu de personne. Si tost que le Roy m'apperceut il appella Monsieur d'O, & luy dit: Voyla celuy qui m'a donné tous les advis; de ce que ceux de la Ligue font contre moy. Et mesmes lors que Monsieur de Mayenne me voulut surprendre revenant de Chastillon, ledit sieur d'O luy fist response. Vrayement, SIRE, il merite bien une bonne recompense. Le Roy luy dist qu'il m'avoit promis vingt-mil escus, & qu'il me les feroit bailler avec le temps; puis me demanda ce qui se passoit: Incontinent je luy fis entendre tout ce que le Clerc m'avoit dit, & qu'il n'y avoit rien de plus certain. Apres luy avoir fait tout entendre, il me commanda de la rediger par escrit, & le bailler a Monsieur d'O, le plus promptement qu'il me seroit possible. Commanda au sieur de Petremol de scavoir mon logis. Et apres m'avoir licencié, je sortis dudit cabinet, sans estre apperceu d'aucun: mais estant dans la Cour du Louvre, je trouvay cinq ou six espions de la Ligue, qui me demanderent d'ou je venois. Je leur fis réponse que je venois de voir si je pourrois donner une réqueste a c'est homme

de

de bien d'O, pour presenter au Conseil, afin d'avoir mes gages, qu'on avoit saisi, comme on avoit fait tous ceux des Prevosts des Mareschaux. Laquelle requeste j'avois toute preste en main pour excuse, leur disant, que ledit d'O estoit entré au cabinet, & qu'il me faudroit retourner apres disner: ce que j'aurois fait, & aurois baillé le memoire à Monsieur d'O, que le Roy m'avoit commandé le matin en la presence de quatre ou cinq de la Ligue, qui estoient la, ce que j'avois faict tout exprés: Car baillant ledit memoire ils pensoient que ce fust ma requeste. Aussi je dis a Monsieur d'O (qui entendit incontinent mon jargon) que c'estoit une petite requeste pour avoir mes gages: & que je le suppliois d avoir pitié de moy. Il me fist response qu'on me feroit justice.

Le lendemain qui estoit le Samedy vingt-troisiesme Avril, sa Majesté envoya querir cent ou six vingt cuirasses au Lovre, a la veuë d'un chacun: car elles furent apportées dans des paniers & hottens. Ce qui estonna fort ceux de la Ligue, & incontinent j'envoiay un desdits espions que j'avois trouvé le jour precedent au Louvre, dire à Monsieur le Clerc, que j'avois veu porter des cuirasses, & que j'estois demeuré pour prendre langue. De fait je demeuray audit Louvre jusques a six heures du soir, que le Clerc y vint, & me trouva encores aux escoutes faisant bien l'empesché. Il me demanda si

j'avois

j'avois veu entrer lesdictes cuirasses. Ie luy dis qu'ouy, & qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs, que j'estois apres a descouvrir. Apres nous estre promenez environ demieheure, arriva le sieur de la Chappelle qui nous dist qu'il avoit entendu du Conseil, que l'entreprise estoit descouverte, & que le Roy avoit envoyé querir ses quatre mil Suisses a Lagay, & qu'il les faisoit loger le lendemain, qui estoit le Dimanche de Quasimodo aux faux-bourgs sainct Martin & sainct Denis : mais il ne scavoit rien des cuirasses. Apres ces propos il se retira, & le Clerc incontinent apres, que j'accompagnay jusques a son logis, ou il me voulut faire souper, & m'en estant excusé me fist promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis, & ne l'ayant trouvé chés luy, je fus au petit St. Anthoine, ou il oyoit la Messe. Il me dist que tout estoit descouvert, & qu'il y avoit quelque traistre qui avoit tout decelé, qu'il n'u pouvoit soupconner que le Compte, lequel avoit refusé les clefs de la porte sainct Martin qu'il s'en alloit au Conseil au logis de la Chapelle adviser ce qu'ils auroient a faire, & qu'il me proit le vouloir venir voir apres disner. Ils furent au Conseil depuis unze heures du matin jusques a trois heures apres midy: de quoy j'advertis sa Majesté, esperant que la elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisement,

ment, & l'euſt faict ſi elle euſt eſté bien conſeillée : Toutefois elle m'envoya dire que j'euſſe a deſcouvrir ſeulement ce qu'ils auroient arreſté en leur conſeil : ce que je pourrois apprendre aiſement du Clerc, & que je luy en donnaſſe promptement advis. Ce que je fis attendant que le Clerc fuſt ſorty dudit lieu, & me promenant touſiours la aupres, afin qu'au ſortir il m'y trouvaſt, & ſes compagnons m'y viſſent : Car s'ils me voyoient par les ruës proche ou ils s'eſtoyent aſſemblez, ils croyroient que c'eſtoit pour eux & m'en porteroient d'avantage d'amitié, pource qu'ils croyroient que je me rendroient ſubject & affectionné a leur party : ce qu'il failoit faire pour n'eſtre deſcouvert.

Ledit le Clerc donc eſtant ſorty du conſeil, comme je le conduiſois en ſon longis, me diſt que tout eſtoit deſcouvert, & que ce pauvre Prince eſtoit venu juſques à Gonneſſe, & ſes troupes juſques a S. Denis & la Villette, juſques la meſme qu'il y en avoit de logez aux faux-bourgs St. Laurens & St. Denis : mais qu'il les avoit fait retirer & que de la il s'en eſtoit allé a Dampmartin, me dit d'avantage qu'ils avoient adviſé de luy envoyer la Chapelle, & devoit partir a cinq heures pour l'aller trouver en poſte & qu'il alloit monter a la porte ſainct Martin : que le Roy faiſoit venir quatre mil Suiſſes, qui arriverent incontinent & que de tout il al-

alloit advertir le Duc Guiſe, pour le ſupplier ne les abandonner au beſoin. Car ils ſcavoyent que le Roy eſtoit grandement animé contre eux.

Eſtant retiré d'avec le Clerc j'entray au ſoir bien tard au cabinet du Roy pour luy faire entendre ce que j'avois appris, & ſur ce que je luy dis que la Chapelle s'en alloit vers le Duc de Guiſe, il me reſpondit qu'il avoit bin fait & qu'il le vouloit envoyer voir c'eſte nuict.

Le Lundy 25. Avril, la Chapelle revint de ſon voyage ſur les quatre a cinq heures du ſoir, que ledit le Clerc fut incontinent voir & m'y mena avec luy, il nous, dit qu'il avoit trouvé & laiſſé Monſieur de Guiſe en bonne deliberation de bien faire que ſi l'affaire n'euſt eſté deſcouverte il nous euſt ja faict paroiſtre des effects de ſa promeſſe & bonne volonté: mais que pour cela il ne nous abandonneroit point, qu'il eſtoit trop homme de bien pour nous faillir. Meſmes qu'il nous verroit pluſtoſt que nous ne penſions: & pour vous en aſſeurer, me diſt-il, j'envoye avec vous Chamois & Boiſdauphin qui vous aſſiſteront & ne manqueront a leur devoir, ſi on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne ſeray long de vous & me verrez poſſible plus-toſt que ne penſez.

Or les Seigneurs de Chamois & Boiſdauphin furent paſſer au bas des Tuilleries, & vindrent loger aux fauxbourgs ſainct Ger-

Germain à l'Arbaleſtre, ou je les fus voir le lendemain avec le Clerc qui y alla faire la cour.

Le lendemain 26. Avril, ſa Majeſté m'envoya querir par le ſieur Peiremol environ ſur les deux heures apres midy en ſon cabinet, ou eſtoient lors Meſſieurs d'Eſpernon, d'O & de la Guiche, & fis entendre à ſa Majeſté ce que la Chapelle avoit exploicte vers le Duc de Guiſe, & comme il avoit envoyé a Paris les ſieurs de Boiſdauphin & Chamois, pour aſſeurer ſes amis de ſa bonne volonté, luy faiſant entendre particulierement tout ce qui a eſté cy devant declaré. Ie vis lors ſa Majeſté comme eſtonnée & quaſi en doubte de ce qu'on luy faiſoit voir a l'œil, car il me demanda ſi je luy pourrois fournir memoires aſſeurez de ce que je luy avois baillé par eſcrit, ſi je n'eſtois point de la Religion, perſuade par quelques uns d'eux, de me mettre entre les mains leſdits memoires. Ce qu'ayant entendu, je ſuppliay ſa Majeſté de me faire priſonnier & envoyer querir quatre des principaux de la Ligue, que je luy nommerois, dont je m'aſſeurois qu'il ſcauroit la verité & que je verifierois mes memoires, voire plus que je n'en avois eſcrit à peine de ma vie : ſuppliant ſa Majeſté de croire que je n'avois dit, ny eſcrit, que la pure verité ſans aucun fard ny diſſimulation : que je n'avois jamais hanté la Cour, & eſtois un tres-mauvais Courtiſan,

ſan, n'ayant jamais eu cér honneur de parler a ſa Majeſté, que le ſeul zele de ſon ſervice & l'aſſeurance que j'avois de la parole veritable que je portois, m'avoit donné la hardieſſe de comparoiſtre devant ſa Majeſté, que je n'eſtois ny n'avois jamais eſté de la Religion, ny perſuadé par aucunes perſonnes d'icelle.

Lors ſa Majeſtè me fit reſponſe qu'elle n'eſtoit en doute de ce que je luy avois dit: mais la preuve qu'il en deſiroit eſtoit pour y beſongner d'autre facon que je ne penſois, & cependant me pria de continuer, uſant de ce mot, & me diſant, que bien toſt il me deſgageroit d'ou j'eſtois engagé, qu'il s'en alloit a S. Germain en Laye, ou il ſeroit ſept ou huict jours. Ce qui ſe paſſeroit pendant ſont abſence que j'en advertiſſe Monſieur d'O, & que je ny failliſſe pas, & quant à ce qu'il m'avoit promis qu'il eſtoit tout aſſeuré, & qu'il n'y manqueroit point, & ce meſme jour ſortit de Paris pour aller a S. Germain conduire Monſieur d'Eſpernon. Ie croy qu'il avoit bonne envie pour lors de ce que j'en pouvois juger de donner ordre a ſes affaires, & que pour cela en partie le Duc d'Eſpernon ſortit de Paris. Mais quand il fut de retour, de ayāt communique avec la Reyne ſa Mere, & Villequier, il fut intimidé d'un coſté & d'eſtourné de l'autre, ſi que ſon intention demeura d'eſtre executée lors qu'il le pouvoit faire: & depuis quand il l'a voulu il n'a pas peu.

Le

Le Mercredy 27. Avril, je me trouvay au logis du Clerc ou plusieurs estoient assemblez, entr autres y estoit le Commissaire de Bar, Santueïl tous estonnez d'ou estoit party cét advertissement qu'on avoit donné au Roy de leur entreprise. Les uns en soupconnoient Compans, pour ce qu'autres fois il avoit esté hereticque : les autres le Comte Eschevin, les autres le pere de la Bruyere, & estoient fort divisez en opinion, s'en empeschans fort, pour ce qu'ils disoient que jamais ils ne pourroient rien faire qui vallut, tant qu'ils eussent descouvert les traistres de leur compagnie.

Sur ces entrefaites Madame de Montpensier leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort, & qu'ils y pensassent s'ils vouloient, voire plustost que plus tard, qu'elle avoit parlé a luy pour le Duc de Guise son frere & supplié tres-humblement sa Majesté luy permettre de venir a Paris pour se justifier des faux bruits & calomnies qu'on luy avoit mis a sus, qu'il y viendroit en pourpoint, tout seul pour y perdre la vie, au cas qu'il se trouvat en rien coulpable de ce qu'õ l'accusoit : mais qu'il n'avoit pas fait grans conte de toutes ces paroles & avoit biẽ descouvert parlant a luy qu'il avoit du dessein contre eux, qu'il falloit prevenir s'il estoit possible. Ce qui donna un grand courage a la Ligue d'executer à tous hazards leurs entreprises. De fait ils envoyerent incon-

tinent un homme en diligence vers le Duc de Guise, avec lettres, par lesquelles ils luy mandoient que s'il ne venoit à ce coup les secourir à leur besoing, qu'ils ne le tenoient plus pour Prince de foy: Laquelle lettre fut cause que ledit Duc envoya en diligence soubs main plusieurs Capitaines a Paris, que la Ligue logea en divers quartiers de la Ville avec charge de leur dire qu'il venoit apres: Dequoy je donnay advis à sa Majesté, qui me fist responce qu'elle avoit envoyé Bellievre luy dire qu'il vint à Paris pour esmouvoir son peuple.

Le Jeudy 5. May huict jours avant les Barracades, se dressa une entreprise contre le Roy de Madame de Mont-pensier, qui donna ce jour a disner a cinq ou six cuirasses en une maison nommée Bel-esbat hors la porte sainct Anthoine a main gauche, qui devoient surprendre le Roy, venant du Bois de Vincennes accompaigné seulement de quatre ou cinq grands laquets & un gentilhomme ou deux, ils devoient faire rebrousser son carosse en toute diligence vers Soissons, & incontinent donner l'alarme a Paris & par tout, que les Huguenots avoient pris le Roy & l'avoient emmené, & luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occasion de se ruer chaudement sur les politiques, comme ils eussent fait, les massacrants & tous ceux du party du Roy, non seulement a Paris, mais par toutes les Villes liguées,

guées, ausquels on avoit donné le mot: mais le Clerc m'ayant revelé en grand secret c'est entreprise, je fus trouver sa Majesté au bois de Vincennes, qui en estant adverty envoya incontinent querir cent ou six vingt chevaux a Paris, qui l'accompaignerent, qui fut le Vendredy au soir, auparavant les Barricades, & si tost qu'ils virent partir lesdictes troupes pour aller querir le Roy, chacun desdits hommes qui estoient en ladicte maison de Bel-esbat, se retirent tout doucement chacun en son quartier.

Le Samedy ensuivant je fus advertir sa Majesté que Monsieur de Guise venoit, laquelle me fist respõse qu'il y avoit envoyé le sieur de la Guiche luy dire qu il ne vint pas.

Le Dimanche ensuivant je fus adverty que la Reyne Mere, & Villequier, me faisoient chercher pour parler à moy: mais je n'y voulus aller, craignant estre descouvert, & n'attendois que quelque mauvaise recompense de mes services.

Le Jeudy 9. May le Duc de Guise arriva à Paris, & aussi-tost m'envoya querir le Prevost Hardy, qui estoit fait de la main de Villequier, me voyant, il me demanda si j'estois encores a Paris, & que je serois pendu devant qu'il fut trois jours, que Monsieur de Guise estoit venu pour se justifier, & qu'on avoit trouvé mes memoires: mais je vis bien qu'il parloit a la traverse & par la bouche de Villequier, qui luy faisoit tenir ce langage,

afin

afin de me faire prẽdre la fuitte, ce qu'estant, ledit de Villequier diroit au Roy que celuy qui luy avoit baillé les memoires s'en estoit fuy dés qu'il auroit sceu la venuë de Monsieur de Guise, laquelle faute je ne voulois faire. Au contraire je niay le tout asseurémẽt, apres je fus trouver le sieur de Petremol, auque je fis entendre que je voulois parler au Roy, il me dist que Monsieur de Guise y estoit, & qu'il me falloit attendre, comme je fis jusques a cinq heures du soir que ledit Petremol me fist entrer dans son cabinet. Incontinent sa Majesté me demanda ce qu'il y avoit. Ie luy dis, SIRE, j'ay esté adverty que Monsieur de Guise est venu icy se justifier, s'il plaist a vostre Majesté me faire mettre prisonnier, & en envoyer querir quatre ou cinq que je vous nommeray, ils vous confirmerent ce que je vous ay dit : & le soustiendary a peine de ma vie, devant qui il vous plaira : Lors il me demanda si j'estois descouvert, auquel je respondis que je ne scavois. Il me dit que je me tinsse sur mes gardes. Pour m'en retourner chés moy, je trouvay que l'on mettoit les Suisses en bataille devant la Chapelle de Bourbon. Ce jour ny le lendemain je ne fus point voir le Clerc : mais le Mardy au soir sur les six a sept heures je trouvay un memoire, par lequel il me mandoit, que je ne fisse faute le lendemain au soir, qui estoit le Mercredy, veille des Barricades, de le venir trouver avec la compagnie, que je leur avois promise. Ce

Ce mesme jour, comme je revenois du Louvre, je trouvay la Chappelle qui me voulut mener faire la reverence au Duc Guise, dequoy je m'excusay fort bien, craignant un coup de poignard : Et le lendemain voyant que je ne pouvois satisfaire a la demande du Clerc, & par ce moyen je demeurois tout a fait descouvert, je fus trouver Monsieur d'O, auquel je fis sçavoir tout ce que je sçavois, qui me fit responce qu'il y donneroit bon ordre : Apres laquelle responce je sortis de la Ville, & gaignay les champs, attendant les nouvelles qui demeureroit le plus fort.

Les Barricades achevées, qui reüssirent a la fin que chacun sçait, ceux de la Ligue voyans que je n'avois satisfait à ma promesse, ils se douterent que je les avois descouverts, & furent à mon logis saisir mes papiers, & y pillerent ce que bon leur sembla: mais ils ne trouverent rien des memoires qu'ils cherchoeint : En vengeance de quoy ils mirent ma femme prisonniere : De sorte que dequis mõ depart de la Ville de Paris, j'ay tousjours suivy sa Majesté selon son commandement.

Mais je louë Dieu, & luy rends graces de ce qu'il m'a tousjours assisté en un si bon œuvré, preservé des mains de tous ces meurtriers & voleurs & m'a fait la grace d'avoir donné des advis si a propos a sa Majesté qu'ils ont sauvé la vie a beaucoup de gens de bien, de ses serviteurs & subjets, m'estimant plus heureux d'estre pauvre pour le service de

de mon Roy & du publicq, que le premier & le plus riche de la terre en donnant contentement à une si malheureuse entreprise : & ne desespere point que quelque jour mes services ne soient recogneus par le Roy & les gens de bien.

Le Samedy d'apres les Barricades, ayant sceu les nouvelles que sa Majesté estoit sortie de Paris, & qu'elle avoit pris le chemin de Chartres, je commencay à suivre sa piste & l'y fus trouver le Lundy ensuivant, où je me presentay a luy. Il me demanda quel jour j'estois sorty, je luy dis que c'avoit esté la veille des Barricades, suppliant sa Majesté avoir pitié de moy, que j'estois le premier de ses serviteurs, qui pour son service avoit esté contraint d'abandonner Paris, que je n'avois pas un sol & cependant avois esté forcé de laisser à l'abandon de la Ligue ma femme & mes enfans. Sa Majesté dit lors tout haut qu'il estoit fasché de ce qu'il n'avoit mieux creu mes advis & plutost, & qu'il en avoit recogneu la verité, mais trop tard, que les traistres l'avoient abusé. Ie luy fis responce que c'estoit à mon grand regret, & qu'il n'avoit tenu a moy : il me commanda lors de le suivre, & d'avoir l'œil sur ceux que je verrois autour de luy, qu'ils ne fussent du par de la Ligue, & commanda à Richelieu de me donner forces quand je luy en demanderois, pour les prendre prisonniers, & ay tousiours suivy sa Majesté jusqu'a ce qu'il

qu'il pleut a Dieu l'appeller, qui a esté trop tost pour moy & pour plusieurs, pour lequel je prie la divine bonté luy faire paix, Amen.

Il y en beaucoup qui quitterent le party de la Ligue, lors qu'ils virent qu'on avoit failly a prendre sa Majesté le jour des barricades, qui estoit le premier & principal dessein des Ligueurs, & une de leurs fautes remarquables qu'ils penserent recouvrer aux estats de Blois: mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres signalez services que j'ay faits a sa Majesté depuis son despart de Paris, tant a Blois, Tours, qu'autres lieux, pour ce que je ne puis escrire au vray sans en toucher quelques uns qui n'en seroient, pas contens, d'alleurs que j'ay assez d'ennemis pour avoir servy fidellement le Roy, au contement des gens de bien, & grand mescontentement des ennemis de c'este Couronne.

LE DIVORCE SATYRIQUE, OU LES AMOURS DE LA REYNE MARGUERITE.

C'Est aux Rois a faire les loix, disent les Tyrans & ceux dont la force & non pas l'amour reigne sur les peuples, mais je ne louë point, ny appreuve c'est axiome encor que les armes & la violence m'ont rendu l'heritage & le sceptre de mes peres, Dieu benit la douceur, & fait prosperer les desseins de ceux dont les actions sont autant aymées que redoubtées, & seray mon tesmoin si vos cœurs ingrats s'en rendent mescognoissans, que j'ay pardonné a plus d'ennemis, que vengé d'Injures, aux yeux de tout le monde comme a la France, a Paris, ma clemence & ma debonaire benignité, n'ayant pas absous seulement les perturbateurs de l'Estat, de leur crimes, mais aussi remis mon particulier interest a ceux qui temerairemēt ont osé attaquer mon nom. I'ay c'est obligation au bonheur d'avoir glorieusement veu la fin de troubles de mon Royaume d'avoir experimenté la foy de mes bon subjets, d'avoir estably pour long temps une heureuse paix avec mes voisins, & d'avoir esteint mis

ennuis

ennuis plus particuliers par le moyen d'un divorse qui separe de ma maison, ainsi que du cœur, celle dont l'infamie a longuement obscurcy ma reputation. Ie sçay que plusieur Estrangers, & plusieurs Francois mal affectionnez, trouvent fort estrange qu'aprez vingt huit ans de mariage, un pretexte de parentage, ait delié ce qu'un sacrement si digne avoit conjoinct, les uns m'en appellent voluptueux, les autres Athée & tous emsemble m'escognoissant, il faut que j'esclaire à leur ignorance, & que je confonde leur caute malice, cachant ma juste douleur, & deployant les dignes raisons, que j'avois par honneur voulu deguiser a la renommée avec des parolles exquises, ambigues & recerchées, ma grandeur m'expose, & me met en veuë, & l'integriié de ma conscience fait trouver bon qu'un chacun lise dans mes œuvres, afin que les malins & mal informez n'attribuent a tort aux delices, a la Religion n'y a l'ingratitude, encore qu'elle soit des dependances de la couronne, ce que des causes plus pregnantes & recevables excusent.

Une pluyne de sang au mont Aventin durant la Romaine superstition, presagea la desfaicte de Canes, & un torrent de sang respandu par toutte la France a mes tristes nopces predit la deffaicte de mon honneur, le Ciel qui voit clair a nos adventures en domme souvent quelque cognoissance avant le succez, & les sages evitent le peril par

prevoyance. Ie voyois le jour au travers de mon infortune, & toutes choses taschoient a m'en esclaircir: mais je n'ay pû fuir mon dommage, encor que le Roy Charles pour lors regnant a qui l'humeur de sa sœur estoit prou cogneuë m'en donna quelque sentiment dessouz c'est oracle, lors qu'asseurant les Hugenotz pour les attrapper & les allecher d'une feinte paix, il protestoit soubz mille sermens, qu'il ne donnoit pas sa Margot seulement pour femme au Roy de Navarre, mais à tous les heretiques de son Royaume. O Prophetie troup veritable, & digne d'une saincte & divine inspiration! s'il eut mis le general & non le particulier, & qu'au lieu des Hugenotz seuls, il eut compris tous les hommes, car il n'y a sorte ou qualite d'iceux en toutte la France avec qui c'este depravée: n'ait exerce se lubricité, tout est indifferent a ses voluptez, & ne luy chaut d'aage, de grandeur, ny d'extraction, pourveu qu'elle saoüle & satisfasse a ses appetis & n'en a jusques icy depuis l'aage d'onze ans desdit à personne auquel aage Antragues, & Charins, car tous deux ons creu avoir obtenu les premiers c'este gloire, & encor les premices de sa chaleur, qui augmentant tous les jours, & eux n'estant point suffisans à l'esteindre, encor que Antragues y fit un effort, qui luy a depuis abregé la vie, elle jetta l'œil sur Martigues, & l'y arresta si long temps, qu'elle l'en roolla soubz son Enseigne, & en don-

donnerent l'un & l'autre tant de cognissance, que c'estoit le discours & l'entretien commun de tous les Soldatz dans les armées ou l'on cognoissoit le dit Martigues outre sa valeur pour Colonel de l'Infanterie. Plusieurs d'entre vous, vous souvenez bien d'une escharpe de broderie, & d'un petit chien qu'il portoit ordinairement aux sieges & aux escarmouches plus dangereuses, & n'ignorez pas d'ou partoient les amoureuses faveurs qui continuerent jusques a la mort, aprez laquelle il fallut que par l'entremise de Madame de Carnavalet, Monsieur de Guise en passat les mains, Jeune Prince brave & ambitieux lequel commenceant desia de construire ceste machine qui trop tost esbranslée luy chera dessuz, songeoit de parvenir de ses impudiques baisers aux nopces, & d'en fortifier ses pretextes & ses desseins, ayant rompu dextrement le traitté de mariage d'elle & du Roy de Portugal desia fort advancé & en tous termes, par le moyen du Cardinal de Guise son oncle envoyé l'an mil cinq cens soixante huit en Espagne pour se condouloir de la part du Roy tres Chrestien avec le Roy Catholique de la mort de la Reyne Isabeau de Valois sa femme, Princesse autant vertueuse & sage que c'est sienne sœure vitieuse & folle & de laquelle les inconstances sont si frequentes que l'examen de sa memoire mesme erreroit à compter ses fautes, celles cy sçay-je biẽ toutesfois qu'elle

adjousta tost aprez à ses salles conquestes ses jeunes freres dont l'un, a scavoir Francois, continua c'est inceste toute sa vie, & Henry l'en desestima tellement que depuis il ne la put aymer, ayant mesmes a la longue apperceu, que les ans lieu d'arrester ses desirs augmentoient leur suries, & qu'aussi mouvante que le Mercure elle bransloit pour le moindre objet qui l'approchoit. Voila la pucelle que mes proches, & le bien commun, me firent prendre pour belle & bonne a son grand m'escontentement & de ses favoris, entre lesquels Antragues, comme le Mareschal de Retz m'a autrefois dit, qu'il faillit à mourir de regret, ou d'un laschement de sang que la violence de la douleur de nous voir marier luy provoquoit par divers endroits: mais le temps qui guerit toutes choses, le guerit aussi & le pourveut pour plusieurs années, d'une moins belle, mais plus constante maittresse, & a elle de divers serviteurs dont l'un toutefois a scavoir la molle s'en trouva marry, car soubz pretexte de tremper en quelque conspiration dont furent accusez les Mareschaux de Montmorency & de Cossé en laisse la teste a S. Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas ou elle ne moisirent, ny ne furent pas longuement exposées a la veuë du peuple; car la nuict avant ma preudre femme & Madama de Nevers sa Compagne fidelle amante de Coconas les ayant fait enlever, les porterent dans leur

leur caroſſes enterrer de leur propres mains dans la Chapelle St. Martin qui eſt ſoubz Montmartre, laiſſant c'eſt mort de la Molle maintes larmes a ſa Maiſtreſſe, qui ſoubz le nom d hyacinte, a longuement fait ſouſpirer & chanter ſes regretz, nonobſtant les frequentes & nocturnes conſolations de ſaint Luc, que nous avons veu depuis arriver par ſois incogneu & deſguiſé à Nerar, juſques a ce que Buſſi luy en fit oublier la perte qui a eſté par elle deſcouverte quelque reputation qu'il eut d'eſtre brave parmy les hommes, & de ne l'eſtre guerres parmy les femmes a cauſe de quelque colique qui les prenoit ordinairement a minuit, c'eſt degouſtée deguiſant en quelque facon ſon appetit de diverſes ſaulces, s'en prit a Monſieur du Mayenne bon Compagnon gros & gras, & voluptueux cōme elle & ſont tousjours depuis demeurez bons amis en toutes leur rencontres, bien furent ils quelque tēps brouillez pour une lettre eſcritte a la Vitry, ou il promettoit de preferer le Soleil a la lune: mais toutes choſes pacifiées le maltalent en demeura ſeulemēt ſur la Vitry: qui pour cela ne laiſſa pas de trouver party, non plus que c'eſt pleine lune dont je n'ay que juſques icy deduit que les vertuz ny par modeſtie compté la dixme de ceux que la renommée rend participans de ſes ſecrettes faveurs, me contentant de ceux ſeulement, que je ſcay fort bien qu'elle ne voudroit, ny ne ſcauroit
deſ-

desadvouër & les premiers Amants succederent doncques en divers temps, (car le nombre m'excusera si je fauls a les bien ranger.) Ce grand degousté de Vicomte de Turenne que comme les precedens, elle envoya bien tost au changé, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, l'accomparent aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors, dont le triste amoureux au desespoir, aprez un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque loingtaine Region, si moy qui sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse tres expressemēt enjoint a ma chaste femme de le rappeller, ce qu'elle fit tres mal volontiers, desirant de tout temps pour sa vanité, que quelque lourdaut se rompit le col a son occasion : mais il n'est guer plus de ces sotz depuis qu'on s'en mocque; car de māger de rage, les plumes de son chapeau comme la Bole, & casser en colere une bouteille d'encre aux yeux des Dames comme Clermont d'Amboise, ce sont petites rages & jalousies qui n'estoient que trop ordinaires chez nous, & que consentant a mō deshonneur, je sçavois & voyois clairement, donnant par c'est tolerāce aux uns & aux autres souvent le courage, & les cōmoditez de faillir, elle le sçait bien, & plusieurs de vous qui tenez la main a ses gentilesses, aussi je ne suis point tellement aveuglé moy mesme en un fait si sensible & si apparent que je n'apper-

perceusse comme les autres que Clermont maintefois la baisoit toutte en juppe sur la porte de sa chambre, tandis que le soit pour luy donner loisir de se mettre au lit, je jouois ou me promenois avec ma noblesse dans la salle. Que direz vous fascheux maris de c'est souffrance? n'aurez vous point de peur, que vos femmes vous laissent pour venir a moy, puis que je suis ainsi amy de nature? ou n'estimerez vous point plustoit que ce fut quelque lascheté? vous aurez raison de le croire, & moy de vous l'advouër, si considerant que j'auois pour lors plus de nez que de Royaume, & plus de paroilles que d'Argent, vous m'approuvez, que j'avois besoin de touttes mes pieces & principalement de faire & conserver des amis, ou biẽ les perdre & n'en point acquerir, la consideration de c'est Dame telle qu'elle est flechissoit ses freres & la Reyne sa mere aigrie contre moy, sa beauté m'attiroit force gentils-hommes, & son bon naturel les y retenoit: car il n'estoit point fils de bon lieu, n'y gentil Compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Reyne de Navarre qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc publicq les offrandes de tous venans, ils est vray que de quelques uns elle se mocquoit, comme vous direz de ce viex rufien de Pibracq, que l'amour avoit fait devenir son Chancelier, duquel pour en rire elle me monstroit les lettres. Je cognois a vos yeux ennemis de socie-

té que si vos femmes vivoient ainsi, vous seriez en peine & paraventure iriez vous au Conseil de Chaune ou de Villeclaire, pour scavoir comme on s'y Gouverne : mais je n'eus jamais cette volonté, quoy qu'on me cõseillat, quoy qu'elle craignit, ny quoy que les Astronomes plus entenduz vissent, & cogneussent au Ciel, & au point de son horoscope, je scavois fort bien que des le 21. jusques au 28. de Mars de l'An 1560. sa nativité la jugeoit mourir de ma main pour raison d'honneur, mais une certeine prescience de nostre future separation, ou pour mieux dire une certeine prudence humaine me fit divertir les effects des affections & impressions des Astres continuans tous deux comme devant, moy ma bonté naturelle, & elle son opiniastre inclination a sa volupté, laquelle pour exercer avec plus de delices, & hors des rudesses de la toille, c'est impudique a d'autrefois couché avec son Seigneur dãs un lit esclairé de divers flambeaux entre deux lincels de taffetas noir, accompagnez de tant d'autres petites voluptez que je laisse a dire, ce fut lors qu'elles cõceurent de ces mignardises non pas une Lyna comme Uranie, dõt a tort elle usurpe le nom: mais bien c'est Esplaudian qui vit encores, & qui soubs parẽts putatifs promet de reüssir quelque chose de bon un jour. Ne vous estonnez plus si pondreux, & suant au retour de la guerre, de la chasse, au des mes autres violens exercices, elle

elle avoit mal au cœur de me careſſer, juſques a changer les draps, ou nous n'avions ſeulement demeuré qu'un quart d'heure enſemble, puis que ſon deſir ſe paiſſoit de ces friandiſes,& ne l'attribuez plus comme vous ſouliez a c'eſt facheuſe ſenteur de l'aiſle & du pied dont elle m'accuſe, n'y au deſdain de noſtre diſparité bien que vous ayez apperceu quelquefois qu'elle meſpriſat, & deſeſtimat les miens juſques a me reſpondre un jour que je voulois que Madame Tirans mengeat a ſa table (car c'eſtoit le Privilege mes parens) qu'il falloit pluſtoſt doncque qu'avec un baſſin remply d'eau, & une ſerviette ou tablier devant elle ils ſe laiſſaiſſent laver les pieds, voulant inferer que c'eſtoient des geux & qu'elle s'en alloit faire la Cene, ne ſe ſouvenant pas (avec ſupportation de mes nouveaux alliez) qu'à florence elle a cent Mercadans qui luy ſont plus proches de 20. degrez que pas un allié des illuſtres maiſons de Foix ou d'Albret n'eſt proche de Bourbõ, elle a bien depuis revallé de gloire,& changé de deviſe, ainſi que vous orrez de fil en eſguille, s'il ne vous ennuye de m'eſcouter & d'entendre une partie de ſes fortunes.

Depuis qu'elle fut honteuſement ſortie de Paris d'Ou un Capitaine des Gardes la fit partir aprez avoir fouillé juſques dans ſa litriere, & regardé qui l'accompagnoit, & ſi Madame du Duras,& de Bethune Secretaires de ſon Cabinet y eſtoient pour les en chaſſer,

ser, c'est affront luy fit peur, & luy fit tellement craindre pis qu'elle fut quelque temps vivante avec la vorgongne de ses pechez: mais estant mal aisé que le poisson ne revienne a l'hamecon, & le corbeau a la charongne, ce haut dechausse a trois culs se laisse derechef emporter a la lubricité & debordee sensualité, me quitant sant mot dire & s'en allant a Agen Ville contraire a mon party pour y establir son commerce, & avec plus de liberté continuër ses ordures, mais les habitans presageans d'une vie insolente d'insolens succez, luy donnerent occasion de partir avec tant de haste, qu'à peine se put il trouver un cheval de croupe pour l'emporter ny des chevaux de louäge ny de poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient a la file, qui sans masque, qui sans devantier, & telle sans tous les deux, avec un des Roy si pitoyable qu'elles ressembloient mieux a des garces de Lansquenetz a la route d'un Camp, qu'à des filles de bonne maison accompagnée de quelque noblesse aharnachée qui moitié sans bottes, moitié a pied la conduisirent soubz la garde de Lignerat aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'ou Marze son frere estoit Chastelain, place forte: mais ressentant plus sa tanniere de larrons que la demeure d'une Princesse fille, sœur & femme de Roy.

Je rougis, & rememore a regret tant d'indignitez scachant bien que les faits des grands

grands ne meurent jamais, & qu'apres mille ſiecles, un ſiecle moins vitieux s'eſmerveillera que le noſtre ait produit un monſtre au lieu d'un femme, & le vitupere d'un ſi beau ſexe de la ſemence des Oincts de Dieu.

J'eſperois avant c'eſt derniere boutade, ayant tant de preuves de ſon naturel inconſtant qui ſe laſſe de tout, qu'ẽ fin elle ſe deubt laſſer d'une ſi continuë diſſolution, & que le gré de me voir oublier le preſent comme le paſſé la deubt gagner & vaincre d'obligation. J'en ay perdu comme vous voyez & ma douceur & ma peine, & ne m'en reſte que le regret d'avoir veu ma maiſon ſoüiliée, & l'apprehenſion de ſervir de ſubjet a ceux qui gravent nos noms a l'Eternité, outre l'Ennuy d'eſtre deſia vieux, & de voir a ſon occaſion c'eſt petite famille dont Dieu a benit noſtre ſeparation, en un ſi bas aage qu'elle ne puiſſe regir aprez moy ſans crainte c'eſt Monarchie, ny recueillir en repos ce que j'ay ſemé avec ſi grands labeurs. Dieu qui m'a fait cette grace qu'il fit a Jonas en me deliurant du ventre famelique de c'eſt baleine, ſcait combien volontiers je voudrois avec des parolles plus douces pouvoir expoſer l'article ſecret de noſtre divorce, & n'eſtre pas contraint deſuenter ce que je voudrois enſevelir: mais le murmur poblicq, & la calomnie m'y forcent, & l'aſſeurance que j'ay d'avoir plus de teſmoins de ſes malefices, qu'il ne ſe trouveroit de voix pour l'exaucer m'y convie.

Le

Le Roy son Frere oyant c'est sienne suitte, & ma plainte m'escrivit que si j'eusse creu son Conseil au retour de Paris, & traicté sa sœur comme elle le meritoit, & comme l'information qu'il m'en avoit envoyé le consentoit, je serois hors de peine & luy sans soucy de ses impertinances, & dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, les Cadetz de Gascongne, n'ont peu saoüller la Reyne de Navarre ; elle est allé trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne. Je vous jure (car nous avons desormais la perruque tonduë & blanche esgalement) que le respect qu'on doibt au poil blanc me retient, & que je laisse a dire plus de choses que je n'en dis, me cõtentant de celles qui font voir, que je ne parle pas par cœur, ny en homme qui paye mal ses advertisseurs. Chauny qui luy a souvent parfumé son devant de Storax, outre qu'il m'a servy de tesmoin que c'est le plus puant, & le plus infet trou de tous ceux qui pissent, m'en a autrefois tant dit & de tant de sortes, qu'il n'y a que les ignorans qui m'en puissent desadvouëer, a qui j'apprens que c'est perduë estãt arrivée a Carlat, ou elle fut long temps non seulement sans daiz & lit de parade : mais aussi sans chemises pour tous les jours elle commencea devoir & de regarder sur lequel de ceux cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur sõ Cuisinier, pour ne chaumer point, se faschant d'attẽdre. Duras qu'elle

le avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente craignant qu'elle ne luy enlevat son Causaquet, luy preschat la constance & le merite de c'est absent: mais son desir insatiable esgal a la faim d'un limier qui cause une defaillance, a qui ne se saoüle tousjours, ne peut endurer c'est attente ny celle. St Vincent, qui pour eviter la depense estoit allé jusques a sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac comme au mieux peigné de ses domesticques qu'elle enlevat de l'Escurie en la chambre, & s'en fit tellement picquer que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garcon avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduitte, assistée du Medecin du May, lequel outre sa profession, & de luy pẽser quelque apostume sur son derriere, luy servit a ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysander mal emmailloté en nourice au Village d'Escoubiac la aupres si fraischemẽt n'ay, que neantmoins pour le frond endure du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'oüye & de la parolle, & pour ces imperfections, abandonné de l'Amour & du soin de sa propre mere, qui ayant oublié les plaisirs de la conception, a long temps permis qu'il ait gardé les Oisons en Gascongne ou Mademoiselle d'Aubiac son
Ayeu-

Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) perserve de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de firmacon son beau fils, qui monstre encour aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne a ceux qui le vont voir a Birac, ou il l'entretient moyenant deux cent escuz de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher a Usson & a Paris.

Plusieurs de ceux qui scauront sa fecondité s'esmerveilleront avec raison qu'elle n'ait aussi tot retenu de moy que d'un autre, & feront divers jugemens de mon impuissance au lieu d'attribuer ce secret a celuy qui ne permet point que la maison paillarde prospere, je m'en suis quelque fois esbahy moy mesme, qui Dieu mercy, ne suis pas de plus refroidis, & qu'il n'en deplaise a c'est prendre femme ; ay autant d'adulterins mal semez comme elle en divers endroits : mais je n'ay sceu oncques deviner la cause de nostre Compagnie sterile & infructueuse, ny pu l'attribuer aux raisons communes, bien que je scache qu'à regret, elle a souvent consenty a la force de mes desirs pour se donner volontairement en proye a mille qui n'en eussent osé pretendre ny esperer aucune faveur, si luxurieusement effrontée, elle ne les eut pour parler intelligiblement mis dessuz entre lesquels on peut bien mettre Aubiac Escuyer chetif rousseau & plus tavelé qu'une truitte dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouër d'estre

un

un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut a Carlat par Madame de Marie qui trop matineuse fit ce beau rencontre allant donner le bon jour suivant sa coustume a la Reyne, payant neantmois c'est officieux debuoir avec la mort de son mary que c'est vertueuse Princesse entenduë au boucon du Païs maternel fit empoisonner, esperant delivrée de c'est obstacle & fortifiée des Soldatz que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascongne se rendre Maistresse absoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë & mise a convert: mais l'exemple de Duras les avoit fait sages, qui revenu d'Espagne tout mutiné de trouver sa Dame pour veuë & avoir ignominieusement esté jetté par les espaules en danger de pis, si Missilac ne fut tout a propos arrivé au secours soubz pretexte d'avoir prodigalement employé ce que c'est nouvelle Amazone avoit destiné pour me gueroyer en gans parfumez, chevaux d'Espagne, & autres babioles du Païs d'ou il venoit si bien que la garde renforcée & son secours gascon descouvert on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) executa sur l'heure partant avec la mesme confusion & desarroy qu'elle y estoit venuë, & parvenant par ses journées a Iuoy, maison de la Reyne sa Mere, ou a peine arrivée elle fut du comman-

mandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lesquels on trouva vilainement cachez soubz quelques ordures, sans barbe & sans poil; l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses Ciseaux mesmes pour le sauver. Et aprez que mille belles & persuasives parolles n'eurent pû gagner qu'il le fit mourir avant que tomber entre les mains de ses ennemis ; offrant luy monstrer le chemin de c'est genereuse & peu Chrestienne resolution, s'il avoit le courage de la suivre, Je vous vois tous esmeuz d'une si miserable fortune, & cognois que sa qualité vous incite a compassion, vous souvenans du nombre des Roys de son nom, soubz lesquels vous avez heureusement estendu les bornes de ce Royaume, & valeureusement rabattu l'Orgueil de vos voisins: & me düeil comme a vous de voir leur memoire offensée, & que c'est ennemie de la vertu, diminuë & obscurcisse ainsi leur reputasion : mais il n'est point de race tant illustre, ny de famille tant renommée, qui ne puisse a la fin abastardir ; ny rien de si pur & de si parfait, qui souvent refondu, ne laisse a la fin quelque ordure. l'Amour pourroit causer quelque erreur : mais infinis amours sont indignes d'excuses, lors mesmement qu'elle sont conceuës par un sal desir, guidé par l'effronterie, entrenué par la volupté; ainsi que ces deshonnestes plaisirs, dont la diversité vous estonne, & le vice augmente

mon

mon deshonneur a la confusion de c'est autre Alcine, qui pleurante, & a peine hors des bras du dernier Amant, songe & invente d'autres moyens de prendre celuy qui l'a prise. I'excuse Canillac, quoy que vilainement il trahit celuy, qui fioit sa sœur sur sa preudhomie, & je confesse (moy de qui la fragilité se laisse souvent emporter aux femmes) qu'il est tres difficile de parer aux yeux, & a la voix qui consulte nostre ruyne. Ce Marquis tesmoigne mon dire & plus nez pour les affaires, que pour l'Amour, qui preferant a la foy qu'il debuoit a son maistre au chetif plaisir; se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son debvoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifiat le pauvre Aubiac au soupcon; luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estragler a Aygueperse, tandit qu'au lieu de se souvenir de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de veloux raz bleu, qui luy restoit des bienfaits de sa Dame. J'admire qu'en ce genre de mort fut accomplie une Prophetie; car plusieurs qui s'en souviennent encor fort bien, vous tesmoigneront que Aubiac accompagnant le Commandant de saint Luc, lors qu'il vid c'est Reyne premierement, dit tout haut en la regardant attentivement; Je voudrois avoir couché avec elle a peine

K d'estre

d'estre pendu quelque temps aprez, Il n'est pas tousjours bon de deviner, ces oracles ainsi exprez sont a craindre, & m'estonne que ceux qui ont herité depuis eux d'une si precieuse & rare fortune, n'en ayent apprenhendé pour le moins autant : mais on void bien que les gibetz sout pour les malheureux & non pas pour tous les culpables. Canillac pour ce criminel, sur qui il exorcea plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinair, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, joinct & poly comme un beau petit amoureux de Village: mais dequoy luy servit a la longue sa bien seance? C'est inconstanté dont il cuidoit retenir la legereté soubz la clef & soubz l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fasche de son ordinaire & coustumiere facon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un ores l'autre, & souvent plusieurs a la fois, voulut devenir Maistresse & cercher a l'acoustumé dans le change, la pointe & l'esquillon de son appetit ; pour a quoy parvenir & scachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aymer, de se veoir aymée ; & consentant a l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'en fin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, soubz promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichemen a la force,

force, seroit prodigalement departy la volonté, lors que libre & Maistresse d'Usson, absoluë elle pourroit sans apprehension vacquer a l'amour, le tromper en c'est facon; car a peine eut elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens a sa devotion, & que son facil Marquis cependant se retiteroit a St. Cirque cueiller ses pommes: qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peu plus ouyr seulement proferer son nom; & rasseurée d'une bonne trouppe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprez a la traicter en fille de bonne maison; elle se resout de n'obeir plus qu'à ses volontez, & d'establir dans ce Roc l'Empire de ses delices, ou close de trois enceintes & tous les grands partaux murez, Dieu scait & toute la France les beaux jeux qui en 20. ans se sont joüez & mis en usage. La Nanna de l'Aretin n'y sa Sainte ne sont rien auprez. Il est vray qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a estè reduitte a faute demieux, à ses domestiques, Secretaires, Chantres & Metis de Noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race & les noms incogneuz a leur voisins mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy tant celebrè de Pominy, fils d'un Chauderonnier d'Auvergne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de la Ville, d'enfant de cœur parvint par le moyen d'une assez belle voix qui le discernoit d'avec ses semblables,

a la musicque de c'est Reyne, s'introduisant enfin de la Chapelle a la Chambre, & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire ; ou longuement il a tenu diverses parties, & fait diverses depesches, c'est pour luy que ses folies se sont si fort augmentées, qu'on en pourroit fournir des justes volumes : c'est de luy qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de visage, & de poil, comme il luy semble ; & qu'il entre a huis clos ou il luy plait : C'est pour luy qu'elle fit faire les lits de ses Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessouz sans se courber, afin de né s'escorcher plus comme elle souloit les espaules, n'y le fessier, en s'y fourrant a quatre pieds toute nuë pour le cercher : c'est pour luy qu'on l'a veuë souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & celuy pour qui bien souvent en le cerhant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes & les parois : c'est pour luy que vous avez tant oüy chanter a nos belles voix de Cour, ces vers faits par elle mesme :

A ces bois, ces prez, & ces antres
Offrons les vœux, les pleurs, les sons,
La plume, les yeux, les chansons
D'un Poëte, d'un Aman, d'un Chantres.

Et c'est luy qu'elle nomme maintenen ce mechant homme, qu'elle dit luy gaster tous ses serviteurs, & pour qui son œil droit luy bat sans y faillir, lors que contre elle, il brasse quelque malice ; Qui d'entre vous peut igno-

ignorer ces myſteres tant apperceuz des moins clairvoyans, n'y s'esbahir deformais de noſtre divorce, ayant tant de juſtes raiſons de noſtre ſeparation? Je ſuis un peu long temps en ce diſcours contre ma couſtume, & cognois que je faſche peut eſtre quelqu'un, a qui la continuation de ma honte eſtoit agreable : mais le fait me touche, & faut que pour un bon coup je me ſaoüle aux deſpens de voſtre patience & de mon loiſir. Ce manifeſte qui peut eſtre vivra pluſieurs ſiecles, apprendra quelque jour aux eſprits amis de verité, ce que j'ay voulu taire tant par modeſtie a noſtre St. Pere, & au Cardinal de Joyeuſe Commiſſaire par luy deputé pour m'ouyr ſur les cauſes de noſtre repudiation; n'ayant ſur vingt & deux chefs en ſon interrogatoire reſpondu choſe qui luy puiſſe apporter deshonneur ny blaſme, ſi ce n'eſt peut eſtre ſur celuy qu'il s'enquit de moy, ſi jamais durant le mariage nous avions eu communication enſemble. Ou je reſpondis contraint par la verité, que nous eſtions tous deux jeunes au jour de nos nopces, & l'un & l'autre ſi paillards, eſtoit plus qu'impoſſible de nous en empeſcher. La deſcription particuliere de ſa vie ne me dement point, je m'en rapporte a ſes amis meſmes, ſi tant eſt que ſon vice luy en ayt encor laiſſé quelqu'un, & me ſoubmetz a leur jugement, quoy que fort ſuſpect, ſi j'adjouſté ou diminüe au conte, aymant beaucoup

mieux en dire trop peu, que m'obliger a deduire tout. Tant & si diversifiées sont, & ont esté jusques icy ses affections, ou plustost ses foibles (car ainsi faut il baptiser ses jalousies & dernieres fureurs amoureuses) qui commencerent a Bonivet & qui ont tousjours continué depuis, c'est bien loin de ce que sa bonne fortune luy promettoit, l'ayant fait naistre d'un des plus grands & Magnanimes Roys de la terre, de la voir aujourd'huy valeter de la sorte, & tellement reduitte du trot au pas, que de Reyne elle soit venue Duchesse, & de legitime Espouse du Roy de France, amante passionnée de ses valetz. Partant on ne sçauroit justement s'offenser pour elle conte Madame de Guise, qui discourant une fois du ravalement de sa gloire, chanta fort a propos une vielle chanson de son temps, dont le referein estoit:

Margot Margueritte en haut,
Margot Margueritte en bas,
Margot Margueritte.

Tellement on l'avoit deshonorée, & de grande qu'elle souloit estre d'un chacun mesprisée & rangée au petit pied Dieu le caussant, dont irreligieuse elle commet ses sales mysteres, osant impudemēt depuis plusieurs années trois fois la sepmaine faire sa pasque dans une bouche aussi fardée que le cœur, la face plastrée & couverte de rouge, avec une grande gorge descouverte qui ressentoit mieux & plus proprement a un cul, que non

pas

pas a un ſein. J'ay horreur de me ſcandaliſer, moy qui ne ſuis pas des plus entenduz du Royaume au fait de ma religion, de voir ainſi prophaner c'eſt ſainte reconciliation avec ſon Dieu, & de recevoir ſi ſouvent le Sauveur du monde en un corps ſi pollu de paillardes voluptez, ſi tant eſt, (car les contẽplatifs en doubtent) que l'hoſtie que hypocritement elle feint recevoir ſoit conſacrèe, ne pouvant quelques fois parmy la pitiè que j'en ay m'empeſcher de rire des extravagantes jalouſies, & fortes paſſions qu on raconte de ſes amours, qui la tranſportent plus ſouvent a meſpriſer ce qu'elle void, & a croire ce qui n'eſt point, ores cerchans furieuſe & chaude ſes Rufiens en tous les endroits les plus cachez de ſa maiſon, bien qu'elle ne puiſſe ignorer qu'ils ſont autrepart, & ores les voyant & oyant, & toutesfois ſe perſuadant que ſoubz leur image ce ſoient d'autres qui taſchent a la decevoir, & à luy mefaire. Vous ſcavez les particularitez mieux que moy qui n'en ſcay que trop: mais peut eſtre vous ignorez que l'enorme laydeur, & le peu de merite; & la qualité de ce Pominy, a fait croire a pluſieurs qu'il y ait eu du charme, quoy qu'elle ait eſte pluſieurs fois charmée de meſme, s'arreſtant ſur ce qu'à Uſſon, on luy voyoit ordinairement pendu au col entre la chemiſe & la chair, une bourſe de ſoye bleue, en laquelle ſes plus privez avoient deſcouvert une boette d'argent, dont

la ſuperficie grande repreſentoit naiſeument (outre pluſieurs differens & incogneuz caracteres) d'un coſté ſon portrait, & de l'autre ſon chauderonnier, qui l'avoit par un ſi ſolennel ſerment obligée a ne l'ouvrir de certain temps, ny a s'en deſaiſir, qu'elle confeſſoit la larme a l'œil, ne l'oſer, ny le pouvoir faire. On m'a dit que le Roy ſon pere fut par Madame de Valentinois enſorcelé de meſme, & je n'ignore pas qu'en ayant la magie, on refute en un meſme temps, non ſeulement la proprieté des herbes, des plantes, des mineraux, des corps Cœleſtes, & des parolles: mais auſſi la propre puiſſance de Dieu en la vertu des ſubſtances ſeparèes. Que ce ſoit charme ou non, a d'autres en ſoit la diſpute, ſi fraudra-il que l'on advouë qu'il ſe trouve pour enſorceler, des matieres bien aiſées & diſpoſées & une ame fort attachée au corps, & un corps fort ſubjet au charnel plaiſir: dont le frequent uſage la reduitte a ne pouvoir plus ouyr proferer ſans rougir ny penſer qu'on ſe mocque d'elle, ces motz (honneur & vertu) qui ſont ennemis & directement oppoſez a ſa profeſſion. Il n'eſt point de juge meilleur que la conſcience, elle nous eſveiile & nous poind ordinairement en la partie la plus dolente: auſſi c'eſt dame a beau avoir demeuré enfermée, & n'avoir veu que petites gens dans Uſſon; elle a eſté pourtant trompeté par tout le monde, & s'eſt renduë ſubjette a ne pouvoir plus
tolerer

tolerer qu'on tousse, rie, ou par le bas en sa presence, tant le soupcon & le mes fy d'elle mesme luy fait apprehender le discours de ses actions. Je suis maintenant a peu prez exempt de sa honte, & delivré desormais de m'en souvenir & suis assez bon compagnon pour veu qu'elle en valut la peine, pour luy en dire par humeur encor deux motz aussi bien que les autres.

Jusques icy ses fautes n'estoient que fleurs, quoy qu'assez mal couvertes; l'aage, le temps, & sa volontaire prison d'Usson en faisoit tolerer & cacher quelques uns: son habitude au mal, avoit desia lassé les langues plus babillardes, & sa longue absence avoit desia fait oublier son nom parmy les grands: mais pour couronner son œuvre & donner la derniere main a ce beau discours da sa vie; elle a voulu venir revoir la France,& n'a pas voulu moins choisir que Paris,& les yeux de la Cour pour servir de Theatre, & de tesmoin a son Histoire qu'elle promet d'escrire cy aprez. Vous y voyez aussi clair que moy: mais oyez en quelle facon un fourrier bien instruit luy marque l'hostel de l'Evesque de Sens, lors qu'aprez son arrivée en cette Ville elle y alla premierement loger.

Comme Reyne elle debuoit estre
Dedans la Royalle maison:
Mais comme putain c'est raison.
Qu'elle soit au logis d'un prestre.

Ie ne croy point que si on peut avoir quel-

que ressentiment d honneur , qu'elle n'ayt d'estranges eslancemens dans son ame autant defois qu'elle tourne ses yeux vers le Louvre, se representant qu'elle en a perdu la demeure pour un subjet dont une plus chaste qu'elle ne se sçauroit souvenir sans rougir. O insigne impudence, & manifeste effronterie! a huis ouverts, aux yeux de tous, & faisant gloire de son amy, exercer publicquement sa lubricité, & ayant depuis son enfance fait banqueroutte a la renommée, il ne luy chaut que l'on l estime, pourve qu'on satisfasse à ses ords desirs. Elle tint bont a Paris, & bois de Boulongne environ six sepmaines : mais ne se pouvant plus passer du masle plaignant le temps, & ne voulant plus demeurer oisive ; elle envoya cercher un petit valet en Provence, qu'avec six aulnes d'estoffe elle avoit annobli dans Usson en l'absence de Pominy depuis quelques annés ;dont l'eloignement luy causoit tant d'impatience, qu'à son arrivée pour luy faire payer le chaume, ils demeuroient souvent ensemble enfermez dans un Cabinet de 7. & 8. jours , avec les nuits entieres, sans se laisser voir qu'à Madame de Chastillion , qui cependant rongoit son frein a leur porte & ay doit seule a tenir secret ce que tout le monde sçavoit assez. C'est Amãt est ce datte pour qui vous voyez encor tant de palmes en ses tapisseries , c'est ce petit chichon tant reclamé en ses volu-ptez ; C'est ce fils d'un Charpentier d'Arles

jadis

jadis laquais de Garnier l'un des Maiſtres de ma Chapelle ; c'eſt ce mignon que le Jeune Vermond luy tua deux mois aprez qu'il fut arrivé a Paris devant la portiere de ſon Caroſſe ; c'eſt celuy dont la perte luy fit changer le quartier S. Anthoine avec S. Germain, celuy pour qui depuis elle a fait eſcrire & chanter tant de vers, & celuy pour qui l'on ne peut ſeicher ny tarir ſes larmes quoy que le bien diſant Beaujemont en ait entrepris la cure, ſecouru des plus fortes perſuaſions que le Mayne ſon aſſiſtant peut tirer dans toutes le fleurs de bien dire. Que vous ſemble ? ne debuoit elle pas bien venir a Paris pour teſmoigner ce bel amandement de vie paſſé ? & elle la plus difforme Femme de France, n'eſtoit ce point a elle a faire venir des moynes reformez ? qui ſera celuy qui lira ſes actes heroiques (car ils ne manqueront pas d'eſcrivains) qui n'admire ſon inclination au putaniſme, & qui n'approuve qu'ils meritent d'eſtre enregiſtrez au bordel ? ceux qui ſoubz c'eſt eſperance de liberalité la louent en leur preſches luy adreſſent des livres, ou qui eſcrivent a ſa louange, ont beau luy attribuer des qualitez qui ne luy ſont pas deües, car la veritable traditive, que malgré eux les ſiecles futurs conſerveront de pere en fils immemorialement, faiſans forts qu'ils ſont des menteurs autant pleins d'avarice, & de flatterie, comme elle eſt ennemie de la vertu. Et qu'il ne ſoit vray, lequel d'entre vous l'a jamais

mais veu faire une bonne œuvre, qui ne se puisse aussi troſt refuter avec une mauvaiſe? Avez vous veu jamais perſonne qui ſe loüe de ſes bienfaits? vous qui oyez ordinairement, reprocher ſes ingratitudes, avez vous jamais veu ſes amans, excepté quelques uns, enrichis de ſas mains, vous qui voyez les priſons pleines de ceux qu'elle appauvrit? l'avez vous jamais veu au ſermon ſans dormir, a veſpre ſans parler, & a la meſſe ſans ſon Rufien? Je croy que pluſieurs, luy peuvent bien avoir veu maintesfois prodiguer des aumoſnes: mais lequel eſt ce qui luy a jamais veu payer de bon cœur une debte? Elle donne je le ſcay bien & a mes deſpens, la diſme de toutes ſes ventes & pẽſions aux Convents & Monaſteres tous les quartiers: mais auſſi elle retient, dont j'ay grand pitié le ſalaire ſes Domeſtiques, & de ceux qui le long de l'Année luy ont fourny leur denrées, & leur labeur. En ſomme tout ſon fait n'eſt qu'apparence, & oſtentation, ſans aucune eſtincelle de devotion n'y de pieté. Ie la cognois de longue main, ſi ces raiſons de noſtre divorce ne ſatisfont a ceux qui blaſment noſtre ſeparation, & qn'il n'y ait point en ſon vilain corps prou de ſubjet pour l'abandonner, je vous deduiray une autre fois a loiſir les monſtruoſitez de ſon eſprit, ou vous n'aurez pas moins occaſion de rire que de vous eſmerveiller; le ſubjet m'emporte, & plus je parle, & plus je trouve a par-

parler : car quoy que j'eusse resolu de faire, en c'est endroit ; ma pensée est de n'aygrir point d'avantage mon manifeste. I'ay toutesfois Beaujemont avec son bec jaune qui me semond de luy donner place, & de luy faire joüer son personnage sur c'est eschafaut. Ce Beaujemont metz nouveau de c'est affamée, Idole de son temple, le veau d'Or de ses sacrifices,& le plus parfait sot qui soit jamais arrivé dans la Cour,lequel introduit de la main de Madame d'Angluse , instruit par Madame Roland, civilisé par le Mayne, & nagueres guery de deux poulains par Pẽna le Medecin, & depuis souffleté par Delain, maintenant en possession de c'est pecunieuse fortune sans laquelle la pauvreté luy alloit s'affraner tout ainsi que la barbe le reste du corps: Ie n'ay que faire de vous conter leur privautez, elles sont prou cogneues, ny rechercher dans la memoire pour vous particulariser leur amours aucuns termes de mignardises & de douceurs : car ce seroit tout autant comme d'appeller des gros mâtins de boucherie Marjolaine ou bien Romarin. Ie vous diray seulement en passant , que c'est Dame ayant depuis long temps deux loups aux jambes , elle a voulu que son amant ait des costiques aux bras, afin qu'en leurs embrassemens, & lors que gouluement elle le revoit a jambes ouvertes, il y puisse venir pareillement a bras ouverts ; & cecy soit dit comme seulement en passant
&

& par parenthese du dit Beaujemont, attendant de voir la fin de leur insolence, & si ce chaval felon, luy sera point enfin comme aux autres perdre l'arson. Pour elle vous n'ignorez ce que je luy suis, & la memoire du passé m'oblige a n'en dire point d'avantage : mais a luy souhaitter quelque amandement & a prier Dieu qui seul peut toucher le cœur, de luy departir quelque goutte de repentance, sans laquelle l'eau de cire & de chair qu'elle alambicque pour son visage, ne peut cacher ses imperfections, l'huile de Iassemin dont elle oinct chasque nuict son corps, empescher la puante odeur de se reputation, ny l'heresipele qui si souvent luy pele les membres, changer & depouiller sa mauvaise peau.

HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE,

LE grand Alcandre venu a son tour a la succession du Royaume de ses Ancestres, ne trouva pas peu de difficulté a s'en mettre en possession, tant parce qu'il estoit de la nouvelle

nouvelle Religion, que pour la resistance qu'il rencontra en plusieurs des plus grands de ses sujets, qui ne le vouloient pas reconnoistre. La pluspart des grandes Villes tenoient leur partis : si bien que ce fut a luy de travailler a bon escient pour un interest si illustre. Les premieres armes qu'il entreprit furent en Neustrie. Ce qui se passa a Serquas & a Pedipe, estant escrit par tous les Historiens du temps, je me contenteray de rapporter icy ce que j'ay appris & leu s'estre passé dans sa Cour. Ie diray donc qu'estant venu trouver le Roy son predecesseur, il y avoit dans la Vigenne 1 une Comtesse, dont il estoit tres-amoureux, & qui avoit acquis beaucoup d'empire sur ses volontés. Il aymoit tous ceux qu'elle luy avoit recommandez, & entr'autres Philemon, qui avoit sa sœur aupres de cette Dame. Se promenant prés des frontieres de la Neustrie, il passa par la maison 2 d'une Dame veufve, & qui tenoit grand rang: Elle estoit encore jeune, & parut si belle aux yeux de ce grand Roy, qu'il oublia aisément celle a qui il avoit fait tant de protestations contraires. Aussi veritablement celle cy avoit des appas qui ne se rencontroient pas en la premiere: toutes deux estoient de condition égale : mais Scilinde (c'est le nom de la derniere) avoit esté nourrie dans la Cour la plus belle & la plus polie de ce temps la, c'estoit celle de Pariandre, le Prince du monde qui sçavoit mieux faire le Roy, &

& qui sçavoit mieux regler les hommes & toutes les choses qui appartiennent a la Royauté.

Ce nouveau conquerant, qui servoit a toute heure de conqueste a l'amour, se donna entierement a Scilinde & oublia de telle sorte 3 Corisande, qu'il ne luy estoit resté que la seule memoire de son nom. Philemon ne put faire autre chose que luy dire qu'il luy devoit au moins conserver de l'amitié, ce qu'il a fait toute sa vie. Son affection le porta si avant qu'il parla du mariage de Scilinde, voyant qu'elle ne le vouloit point escouter autrement.

Estant en cét estat, il fit plusieurs progres sur les ennemis, qui finalement par leurs bons succes luy firent entreprendre le siege de la grand' ville de Lutecie, qui dura assez pour luy faire voir une belle & jeune 4 Abbesse du Mont de Mars, qui luy fit oublier & Corisande & Scilinde pour se donner a cette nouvelle beauté.

n'Ayant pas reüssi a l'entreprise de Lutecie, il tira sa Maistresse du Mont de Mars, & l'ayant fait conduire a Elise, ville de son obeïssance; elle demeura maistresse de son cœur pour un peu de temps, cepēdant il pratiqua le mariage de Scilinde avec un illustre Chevalier 5 qui avoit grande charge en la Cour & luy escrivit en faveur de ce nouvel amant, cōme peu il avoit fait par luy mesme.

Cette vertueuse Dame qui l'avoit escouté sans

ſans rien hazarder qui luy pût eſtre honteux, accorda bien-toſt ce mariage, demeurant en fort bonne eſtime aupres d'Alcandre; ce qu'il luy teſmoigna, comme je diray en ſon lieu. Noſtre grand Roy allant par tout eſtablir ſon autorité, vint enfin en la ville de Tiane, ou toutes les Dames de la Province s'eſtoient retirées, & faiſoient une eſpece de Cour. Il prit tres grand plaiſir a voir cette belle compagnie de Dames & de Filles de qualité, qu'il avoit cogneuës, les unes a la Cour des Rois ſes predeceſſeurs, & les autres dans la Sienne, ayant eu a ſon ſervice les maris ou les freres, n'eſtant que Prince de la Couronne. Il les traitta toutes avec tres-grande civilité, & receut auſſi de leur part tout le reſpect qui luy eſtoit deu.

Un peu auparavant qu'il arrivaſt a Tiane, un jeune Seigneur qui avoit eſté favory du feu Roy, & qu'il eſtimoit fort, luy avoit parlé de la beauté d'un fille, dont il eſtoit extremement amoureux; & comme elle eſtoit admirablemẽt belle, il ne pouvoit s'empeſcher de la louër: elle n'eſtoit pas alors a Tiane, & il fit naiſtre au Roy la curioſité de la voir. Ses affaires pourtant ne luy permirẽt par pour l heure, & il partit pour Eliſe, ou ayant trouvée la belle Abbeſſe du Mont de Mars, l'envie qu'il avoit euẽ de voir Criſante (tel eſtoit le nom de la Maiſtreſſe de Florian) luy paſſa pour cette fois: il fit a Eliſe toutes les galanteries dont le temps luy donna

donna le loisir pour plaire a celle qu'il voyoit: & en estant party apres beaucoup d'autres voyages, il revint a Tiane, ou Florain luy ayant demandé congé pour aller voir Crisante, le Roy voulut estre de la partie : le pauvre Florian fut a ce coup l'ouvrier de son malheur, puis qu'il perdit par cette veuë la liberté de vivre avec sa Maistresse, & hazarda l'amitié de son Maistre & le bonheur de sa fortune : tant il est vray que nous avons plus a nous garder de nous mesmes que de nos propres ennemis. Ce Chevalier avoit fait un long voyage a Tiane, ou il avoit esté extremement malade, les Dames qui y estoient luy avoient rendu toutes les assistances & toutes les courtoisies possibles: Et l'une d'elle nommée Eliane, jeune & fort belle, s'estoit resoluë d'en estre servie, tant pour la reputation qu'il avoit d'estre un des plus galans de son siecle, que pour estre fort bien fait de sa personne. Cela luy avoit reussi, pour ce que Florain avoit esté heureux de rencontrer une si bonne fortune, qu'il eust cherchée long temps, & il la trouva d'abord.

Eliane de son costé estoit contente que son desir luy eust bien reussi: mais cette douceur ne luy dura gueres ; Cor Florian estant allé voir le peré de Crisante 6 fut pris a la premiere veuë de cette merveille. Il ne fut pas aisé de la resoudre a souffirir la recherche de Florian, aymant & estant aymée de Scevole Chevalier de grand merite & fort aymable.

mable. Cette belle pourtant ne fut pas long temps cruelle; car elle ayma passionnément Florian, dont Scevole qui voyoit fort clair en ce qui le touchoit, luy fit mille reproches qui ne servirent qu'a advancer les affaires de son rival; qui de son costé cõmenca a de son rival; qui de son costé cõmenca a negliser tellement Eliane, qu'elle en estoit au desespoir.

Comme les choses estoient en cet estat Alcandre devint amoureux de Crisante, qu'il ne pût voir pour ce voyage qu'une seule fois; l'importance de ses affaires l'appellant ailleurs; toutesfois il emporta dans son cœur le feu que cette belle luy avoit allumé, & ne se soucia plus que d'elle. Durant son voyage, qui fut assez long, le Prince Lindamart vint a Tiane, ou trouvant Crisante il perdit sa liberté, cette belle n'en laissant point a ceux qui la regardoient.

Ce Prince avoit auparavant aymé Eliane, laquelle ayant perdu Florian s'estoit embarquée avec luy, qui ne laissa pas pour cette nouvelle amour de la conserver; aussi estoit il peu asseuré au choin qu'il faisoit, quil aymoit tout ce qui luy estoit presenté, & Eliane, qui ne vouloit estre sans party, aydoit a se contenter elle mesme. Cette prattique de Lindamart & de Crisante dura autant que le voyage d'Alcandre: mais a son retour il se picqua si fort qu'il devint extremement jaloux: ce fut alors qu'il commenca a ne faire plus tant de cas de Florian, qu'il luy tesmoigna

moigna qu'il ne vouloit plus de compagnon en ſon amour, diſant qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en avoir point en la Royauté, & que ſa paſſion luy eſtoit plus chere que toutes les choſes du monde. Florian fut ſort troublé du langage & de l'action avec laquelle il eſtoit proferé & promit a ſon maiſtre tout ce qui luy put : mais Criſante qui n'aymoit point le Roy, & qui avoit donne toutes ſes affections a Florian, ſe mit en une extreme colere contre Alcandre, luy proteſta de ne l'aymer jamais, & luy reprocha qu'il luy vouloit empeſcher ſon bien d'eſpouſer Florian, dont la recherche avoit cette fin, & la deſſus elle partit de Tiane & ſe retira en la maiſon de ſon pere.

Le Roy, a qui ſes ennemis n'avoient jamais donné d'eſtonnement, en receut un ſi grand par la colere de Criſante, qu'il ne ſcavoit a quoy ſe reſoudre. Enfin il creut que la voyant le lendeman il la pourroit au moins adoucir : mais ce voyage ne luy plaiſoit pas en Compagnie : d'y aller ſeul, la guerre eſtoit allumée de tous coſtes, & deux garniſons d'ennemis ſur ſon chemin, qui eſtoit a travers d'une grande foreſt, luy eſtoient de merveilleuſes difficultés, qu'il ne pouvoit reſoudre avec perſonne, & c'eſtoit un conſeil qu'on ne pouvoit luy donner : mais ſa paſſion par deſſus tout luy fit entreprendre ce chemin de ſept lieuës, dont il en fit quatre a cheval accompagné de cinq de ſes plus con-

confidens serviteurs ; & estant arrivé a trois lieuës du sejour de la Dame, prit les habits d'un paisan, mit un sac plein de paille sur sa teste, & a pied se rendit a la maison ou elle estoit, il l'avoit fait advertir le jour d'auparavant qu'il la verroit, & la trouva dans une gallerie seule avec sa sœur, nommée Dalinde 8.

Crisante fut si surprise de voir ce grand Prince en cet equipage, & fut si mal satisfaite de ce changement, qui luy sembla ridicule, qu'elle le receut fort froidement, & plustost comme son habit le monstroit que selon ce qu'il estoit : elle ne voulut demeurer qu'un moment avec luy, & encore ce fut pour luy dire qu'il estoit si mal qu'elle ne le pouvoit regarder, & se retira la dessus. Sa sœur plus civile luy fit des excuses de cette froideur, luy voulut persuader que la crainte de son pere l'avoit fait retirer, & fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce grand mescontement; ce qui luy fut aisé, puis que ce Prince estoit si espris que rien ne pouvoit rompres ses chaisnes. Voila commẽt ce perilleux voyage fut de fort peu de fruit & mit en peine tout le mõde qui ne scavoit ce que le Roy estoit devenu.

A son retour il r asseura tout, & cependant pour n'estre plus en cette peine, il prattiqua le pere de Crisante, & sous ombre de s'en servir dans son Conseil, pour ce que ce viellard estoit Gouverneur de la Province, 9 le fit venir demeurer a Tiane. Il eust esté

assez satisfait ayant le moyen de voir sa Maistresse tous les jours, si la necessité de ses affaires ne l'eust tiré alleurs. Ie ne peux cependant passer sous silence l'aventure arrivée a un jeune Seigneur, nommé Napoleon, 10 qui a l'âge de 20 ans avoit deffendu la Ville d'Elise durant la rigueur d'un grand siege, s'y estoit jetté tres hazardeusement, & avoit soustenu deux assauts contre l'opinion de tous ceux qui estoient dedans & du Gouverneur mesme, n'ayant jamais voulu capituler. Cette courageuse opiniastreté donna loisir aux serviteurs du Roy de secourir cette place & d'y gagner une memorable Bataille 11 qui avancoit fort les affaires d'Alcandre, qui estoit encore alors au de là de la riviere de Riole: la plus part des Chefs que se trouverent en cette bataille estoient tous proches parens de Napoleon qu'ils ne vouloient perdre, & cela les fit haster de le secourir.

Ce brave guerrier avoit en ce jeune âge rendu mille preuves de sa valeur, & n'avoit eu jusques a cette heure la d'autres pensées que pour sa gloire: mais comme il fut sorty de ce siege si glorieusement, qu'il traisna la plus part des canons des ennemis dans la ville, & encloüa le reste: il voulut donner quelque chose a son plaisir. Il vint a Tiane, ou il vit la belle Dioclér dont il devint passionnement amoureux. Cette Dame outre sa beaute, estoit si agreable, & avoit tant d'appas, qu'elle mit Napoleon en estat de n'avoir des

yeux

yeux ny des pensées que pour elle: cela dura quelque temps sans qu'on s'en apperceut, & le mary de cette Dame, nommé Polidor, fut le dernier a le connoistre. Mais l'ayant decouvert, il fit contre sa femme toutes les enrageries qu'il put adviser. Il l'emmena de Tiane la nuit dans un Chasteau plus propre a enfermer des lions que cette belle, & parmy tout cela ne disoit rien, dont Neapoleon se put offence, n'ayant nulle envie de se prendre a un si rude ennemy. Luy cependant desesperé du traittement qu'y recevoit sa Dame, ne sçavoit quel remede y apporter: le temps luy en fournit un qui ne le contenta pas du tout: mais qui tira a tout le moins sa maistresse de sa prison: Car le Roy estant revenu de Tiane assiegea & prit la Ville de Larisse, dont il donna le Gouvernement a Polidor qui s'y retira avec sa femme. Ce lieu plus beau & plus commode donna aussy commodité a Napoleon d'avoir des nouvelles de Dioclée: ils userent de tous les artifices imaginables pour continuer leurs prattiques, & Napoleon mesme ayant trouvé moyen de faire un Baptesme a Tiane, Polidor & sa femme y furent priez, & il y fallu venir, pour ce que c'estoient des personnes de qualité qui les en prioient. Ce fut alors que Napoleon & Dioclée ravis de se voir, ne purent estre assez discrets pour empescher la jalousie de Polidor d'eclater. Il pensa tuer sa femme, la ramena à son gouvernement, luy osta tous ses

ſes gens & l'enſerma dans une chambre. Napoleon adverty de ce deſorde fit tout ce qui luy fut poſſible pour y remedier : mais comme il ne le pouvoit faire ouvertement ſans juſtifier toutes les jalouſies de Polidor, qui eut ſans doute tué Dioclée ; il n'eut recours qu'a chercher les moyens de mourir. Il ſe retira en une de ſes maiſons, ou auſſi toſt qu'il y fut arrivé toute la Nobleſſe qui eſtoit dans le païs le vint trouver. Les voyant aſſemblés juſques au nombre de quarante ou cinquante, il leur propoſa d'aller en plein jour petarder une petite ville ou il avoit garniſon d'ennemis ; tous reſiſterent au commencement a cette propoſition, cette entrepriſe leur ſemblant trop hazardeuſe en plein jour : mais il leur perſuada ſi fortement que chacun s'y accorda. Il y envoya donc quelque infanterie, & y vint a une telle heure qu'il forca les portes de la ville: mais la garniſon ſon eſtant ſortie & les habitans reprenant cœur, firent une ſalve de mouſquetades, dont une balle ayant donné dans la teſte de ce genereux guerrier finit par ce coup ſa gloire & ſon amour, n'ayant que vingt ans, le Roy le regretta extremément, en ayant receu, & en attendant de tres grands ſervices. Ie me ſuis trouvé obligé de dire au plus genereux de tous les hommes quelque choſe d'un des plus vaillans de ſon ſiecle.

Dioclée porta fort impatiemment cette mort: mais comme elle ſe prenoit aiſement, elle

elle ſe conſola en l'amour de quelque autre.

Criſante cependant continuoit d'aymer Florian, & ne laiſſoit pas d'eſcouter Lindamart, de luy eſcrire & d'en recevoir de lettres: luy qui ne vouloit pas hazarder les bonnes graces d'Alcandre pour conſerver celles de Criſante, qu'il luy eſtoit aſſez facile de regagner, voyãt revenir le Roy la pria de luy rendre ſes lettres, qu'il en feroit de meſme des ſiennes, & qu'il ne delaiſſeroit de luy conſerver ſon affection; bref il la ſceut ſi bien cajoler, qu'elle luy permit de luy rapporter toutes celles qu'il luy avoit eſcrites en un lieu ou il ſe devoit trouver avec toutes les lettres qu'il avoit receües d'elles; y eſtãt arrivé, & ayant eu de Criſante toutes ſes lettres, il fit ſemblant d'avoir oublié la moitié de celles que Criſante luy avoit envoyées, & encore c'eſtoient celles qui parloiẽt plus clair, ſi bien qu'ils ſe ſeparerent, luy tres-ſatisfait s'imaginant qu'il conſerveroit par crainte quelque pouvoir ſur elle & celle-cy mortellement offenſée de cette fourbe, qui depuis couſta la vie a Lindamart. Car elle ne ceſta depuis ce tẽps la de luy rendre de ſi mauvais offices aupres d'Alcandre, que ne pouvant ſouffrir tous les déplaiſirs qu'il en recevoit, il fut reduit a prendre le party couvert qui ſe fit quelque temps apres contre Alcandre, ce qui fit croire a tout le monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en defaire par un coup de mouſquet qu'il receut dans la teſte a l'en-

trée d'une ville. Ainsi finit Lindamart pour avoir esté trop fin. Cependant l'amour d'Alcandre croissant tous les jours, & le pere de Crisante s'en sentant importuné : elle voulut sortir de cette tyrannie: Et pour en trouver un plus raisonnable sujet, elle desira d'estre mariée, il se presenta un gentilhomme du païs tout propre a cette alliance, car il avoit du bien & estoit d'assez bonne condition : mais pour le regard de sa personne & son esprit, ils estoient aussy mal fait l'un que l'autre. Crisante fait jurer au Roy que le jour de ses nopces il arriveroit & la meneroit en un lieu ou elle ne verroit son mary que quand il luy plairoit, luy ayant persuadé qu'elle ne vouloit consentir a luy faire une infidelité: mais ce jour estant passé, sans qu'Alcandre eut pu abandonner une entreprise tres importante qu'il avoit : elle jura cent fois de s'en venger : & toutesfois elle ne voulut jamais coucher avec luy : si bien que son mary pensant estre plus autorisé chez luy que dans la ville ou il avoit este marié, & dont le pere de Crisante estoit Gouverneur, il l'emmena : mais elle se fit si bien accompagner de Dames ses parentes qui s'estoient trouvées a ses nopces, qu'il n'osa vouloir que ce qu'il luy plut.

Le Roy estant arrivé la dessus a la plus prochaine ville, manda le mary qui amena sa femme, presumant d'en tirer a tout le moins quelque advantage a la Cour: Partant de la

Alcandre

Alcandre la mena avec luy, & afin qu'elle ne fust pas ſeule, mena ſa ſœur, une Dame ſa couſine, & s'en alla de ce pas attaquer la ville de Carnutes. Ce ſiege fut aſſez long, ſi bien qu'une des tantes de Criſante l'y vint trauver. Cette Dame fine s'il en fut jamais, luy donna de ſi bons preceptes, que le Roy fut tout ſouſinis aux volontés de Criſante & le mary de Lydie 14 (c'eſtoit le nom de cette tante) eut par cette faveur le gouvernement de cette bonne ville auſſi toſt qu'Alcandre l'eut priſe.

Devant que le Roy fut amoureux de Criſante, il pourſuivoit de faire trouver bon a Meliſſe de ſe demarier d'avec luy : c'eſtoit une tres-grande Princeſſe fille & ſœur de Rois : mais qui eſtoit moins chaſte que Lucreſſe, auſſi eſtoient ils ſeparés il y avoit long temps; & elle l'avoit quitté & s'eſtoit fait conduire dans un chaſteau extremement fort, 15 pour eſtre ſitué ſur une haute montagne en un païs tres-aſpre, qu'elle avoit fait fortifier outre cela autant qu'il luy avoit eſté poſſible. Elle avoit monſtré de vouloir conſentir a cette ſeparation ſous de certaines conditions, & en eſtoit comme d'accord : mais cette nouvelle amour, éloigna fort ce traitte; d'autant qu'Alcandre avoit peur qu'eſtant libre, ſes plus affectionnés ſerviteurs le preſſaſſent de ſe marier, ce qu'il n'eut voulu pourquoy que ce fut, ne voulant ny ne pouvant aymer que Criſante, qu'il eut faſchée de

luy parler de cela. Elle estoit aussi mariée de son costé; si biẽ qu'il ne parloit que d'amours sans nopces. Cependant la Princesse Grassinde sœur d'Alcandre vouloit se marier avec le Prince Palamede, 16 jeune & beau & a qui le Roy l'avoit fait esperer: mais ayant changé d'opinion il manda a la Princesse de le venir trouver, & alla au devant elle par de là la riviere de la Riole, ayant resolu de la donner au Duc de Micene, 17 jeune Prince: mais a la verité moins aymable que Palamede; aussy dés que Grassinde le vit, il luy fut si desagreable qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point, le Duc pourtant voyant le Roy entierement de son costé, ne laissoit pas de luy rendre tous les devoirs imaginables. Palamede d'autre costé offencé de cette recherche que le Roy avoit embarquée se retira en sa maison; cependant Grassinde arriva en la ville de Larissé, 18 ou elle trouva Crisante qui luy sembla digne de l'amour du Roy son frere pour son extreme beauté, qui luy donnoit contr'elle une envie si forte, que si elle luy faisoit bonne mine, c'estoit avec tant de contrainte que cela estoit aisé a voir. Crisante de sa part ne pouvoit souffrir la grandeur de cette Princesse a laquelle il falloit qu'elle deferait en tout, & reprochoit souvent au Roy son arrivée: mais il n'y avoit point d'autre remede que de l'éloigner; ce qui luy fut aisé, les affaires d'Alcandre l'appellant en divers lieux ou il menoit tousjours Crisan-
te,

te, qui commencoit a se mesler a bon escient d'affaires, & céla luy fut rendu facile par Lydie, de qui le principal du Conseil d'Alcandre 19 devint amoureux; tant il est vray que l'exemple du maistre a de pouvoir sur l'esprit de ses serviteurs. Cet homme dans une charge serieuse & si eminente ne cachoit point sa passion, & le Roy, qui eust voulu que tout le monde eust esté aussi pris que luy, estoit bien aise qu'un tel personnage se trouvast embarassé du mesme mal que le sien. En ce temps la mourut fort tragiquement la mere de Crisante, 20 & comme elle avoit assez mal vescu il estoit juste qu'elle receust quelque punition de ses crimes. Crisante continuoit aymer Florian, dont le Roy avoit quelque soupcon : mais a la moindre caresse qu'elle luy faisoit, il condamnoit ses pensées comme criminelles & s'en repentoit. Il arriva un petit accident qui faillit a luy en apprendre d'avantage, ce fut qu'estant en une de ses maisons pour quelque entreprise qu'il avoit de ce costé la & estant allé a trois ou quatre lieuës pour cet effect; Crisante estoit demeurée au lict, disant qu'elle se trouvoit mal, & Florian avoit feint d'aller a Tiane, qui n'estoit pas fort éloignée ; si tost que le Roy fut party, Arsure la plus confidente des femmes de Crisante 21 & en qui elle avoit une entiere confiance, fait entrer Florian dans un petit cabinet, dont elle seule avoit la clef; & comme Crisante se fut defaite de tout

ce qui estoit dans la chambre son amant y fut receu. Alcandre qui n'avoit pas trouvé ce qu'il avoit esté chercher, revint plustost qu'õ ne croyoit, & pensa rencontrer ce qu'il ne cherchoit pas, & tout ce que put faire Florian, fut d'entrer promptement dans le cabinet d'Arfure, dont la porte se trouvoit au chevet du lict de Crisante, & ou il avoit une fenestre qui avoit veuë sur un jardin. Le Roy ne fut pas plustost entré qu'il demanda Arfure pour avoir des confitures, que si Arfure ne se trouve que quelqu'un vinne pour ouvrir cette porte ou qu'on la rompe, & luy mesme commenca a luy donner des coups, Dieu scait en quelle allarme estoiẽt ces deux personnes si proches d'estre descouvertes. Crisante feignoit que cé bruit l'incommodoit fort: mais pour cette fois Alcandre fut sourd & continuoit a vouloir rompre cette porte. Florian voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede se jetta par la fenestre dans le jardin, & fut si heureux que bien qu'elle fut assez haute, il se fit fort peu de mal. Arfure qui s'estoit cachée pour n'ouvrir pas cette porte, entra aussy tost bien échauffée, s'excusant sur ce qu'elle ne pensoit pas qu'on eust affaire d'elle, elle alla donc querir ce que le Roy avoit si impatiemment demandé, & Crisante voyant qu'elle n'estoit pas descouverte, reptocha mille fois a Alcandre cette facon; je voy bien (luy dit elle) que vous me voulez traitter comme les autres que vous

vouz avez aymées, & que vostrehumeur changeante veut chercher quelque jujet de rompre avec moy, qui vous previendray me retirant avec mon mary que vous m'avez fait laisser d'autorité. Ie confesse que depuis l'extreme passion, que j'ay euë pour vous m'a fait oublier mon devoir & mon honneur; que vous payez d'inconstance, sous ombre de soupcon, dont je ne vous ay jamais donné de jujet par pensée seulement: la dessus les larmes ne manquoient pas, qui mirent Alcandre en un tel desordre qu'il luy demanda mille fois pardon, qu'il confessa avoir failly, & fut long temps depuis sans tesmoigner aucune jalousie.

Cependant la grande ville de Lutecie estoit tousjours occupée par les ennemis d'Alcandre, & comme il y avoit force Princes & Princesses, & quantité de personnes de qualité, cela faisoit une Cour ou il se passoit plusieurs choses.

La Duchesse Polinisse, qui estoit veufve d'un des Princes du sang d'Alcandre, & sœur du Prince de la Suziane. Chef de ce party, y tenoit le premier rang, & n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit mettre en pratique pour advancer les affaires de son nepveu fils de son frere, 22 jeune Prince de qui on avoit bonne opinion, & s'y portoit avec beaucoup plus de soin qu'a advencer celle de son autre frere, 23 quoy qu'elle travaillast beaucoup pour cet effect.

Cette femme aymoit un Chevalier du party d'Alcandre 24 qui avoit la reputation d'estre tres-grand homme, & qui l'estoit veritablement, qui luy monstroit toute l'amour qui luy estoit possible, quoy qu'il ne l'aymast point: mais bien sa niepce Milagarde fille aussy de son frere aisné, belle, de bonne grace & l'une de plus aymables de son temps. Cette jeune Princesse, a qui Alcandre avoit donné quelque esperance qu'il la pourroit espouser lors qu'il seroit libre, & cela avant qu'il aymast Crisante, luy avoit donné quelque vanité, ce qui luy faisoit desdaigner tous les autres hommes dont Almidor (c'estoit le nom de ce Chevalier) s'apperceut a la premiere veuë: car ayant favorisé autant qu'il avoit pû ce qu'il pensoit estre agreable a Milagarde, & ayant mesme fait passer des vivres dans Lutecie 25 qui en estoit souvent en necessité; il receut d'elle un si mauvais visage & apparent mespris que cela rabatoit beaucoup de la vanité dont il faisoit profession. Tous les honnestes gens du party de Sertorius (c'estoit le nom du Chef des ennemis d'Alcandre) avoient de la passion pour Milagarde, & neantmoins parmy tout cela elle se conservoit fort libre. Sa mere nommé Dorinde tenoit sa maison a part avec cette belle fille, & cet Hostel se pouvoit dire la Cour de ce party, tant la beauté de Milagarde attiroit de monde. Elle portoit une extreme envie a Crisante en partié pour ce que veri-

veritablement elle estoit plus belle, & en effect pour ce qu'elle croyoit qu'elle luy avoit osté Alcandre, & cherchoit avec soin le moyen de s'en vanger.

Cependant Alcandre vingt assieger Lutecie, ou il se faisoit tous les jours des entreprises de part d'autre, les assiegez faisant bien souvent des sorties qui estoient presques tousjours repoussées par les assiegeans. Milagarde trouvoit sur le rempart d'ou Almidor luy disoit ou faisoit tousjours dire quelque chose qui se ressentoit de la passion qu'il avoit pour elle, a quoy elle faisoit semblant de ne rien entendre, voulant paroistre tres dédaigneuse, & particulierement en ce temps qu'Alcandre qui n'estoit pas tout a fait embarqué avec Crisante, avoit envoyé demander son portrait, & sembloit que faisant la prix, ce mariage se pourroit pratiquer: Si bien que Milagarde toute glorieuse de cette esperance mesprisoit Almidor & tous les autres Chevaliers. Or un jour que pour quelque occasion on avoit accordé une petite treve de six heures, la Princesse Dorinde & Milagarde accompagnée de plusieurs Dames vindrent sur le rempart, & aussi tost tous les galands de l'armée se trouverent au pied de la muraille pour parler a quelques uns de leur reconnoissance, & tous presques pour voir Milagarde. Florian s'y trouva qui arresta si fort sa veuë sur les beautez de cette Princesse qu'oubliant Crisante & les sermens qu'il luy

avoit faits de n'aymer jamais personne qu'elle, il se donna a cet objet present.

Milagarde qui mesprisoit tout le monde sentit a la veuë de Florian qu'elle pourvoit aymer autre chose qu'un Roy, & dés lors ces deux personnes eurent de l'amour l'une pour l'autre. Estrange effect des passions ausquelles on ne resiste point, Florian estoit allé la pour s'excuser d'avoir, comme l'on disoit, trempé a la mort du Prince Cleandre pere de Milagarde; & la mere l'avoit creu coulpable & avoit protesté de s'en ranger. Il s'estoit donc trouvé la pour s'en justifier a la mere & a la fille, & la premiere devint amoureux de luy, & il devint amoureux de la derniere qui ne luy fut pas insensible: ils tindrent ce feu assez caché, Milagarde pour n'en point donner de soupcon a sa mere, & Florian pour ne pas fascher Crisante, qu'il ne vouloit perdre cõme estant alors l'appuy de sa fortune.

Durant si peu de temps il ne put faire qu'ẽployer ses amis afin de dire de sa part a ces Dames qu'il estoit du tout innocent de la mort de Cleandre; & sa justification fit si bien receuë que la mere de Milagarde dit qu'elle n'en croyoit plus rien, & dit a sa fille qu'il ne l'en falloit plus accuser, qu'elle croyoit en ses paroles, & qu'il en avoit fait des sermens execrables a ceux qu'il avoit employez pour leur faire perdre cette opinion. Voila comme l'amour justifie les crimes.

Milagarde ne fut pas mal-aisée a persuader

sentant

ſentant bien que s'il eſtoit coupable d'avoir fait mal a ſon pere, elle n'eſtoit pas aſſez libre pour le haïr, & qu'il valoit mieux eſtre credule pour cette fois chacun ſe retira apres que la treve fut expirée, & Florian remporta mille penſées en ſon ame, tantoſt plaiſantes & tantoſt facheuſes. Il ne vouloit ny ne pouvoit quitter Criſante: ſa nouvelle paſſion luy donnoit des inquietudes: mais il n'y vouloit pas reſiſter. Enfin il ſe reſolut d'aymer Milagarde, de conſerver Criſante, & de les garder toutes deux. Il commenca dés l'heure a chercher les moyens de ſervir la Princeſſe Dorinde, qui recevoit ſi bien ſes meſſagers & ſes lettres, qu'en moins de rien il y eut entr'eux beaucoup d'intelligence. En ce temps de frere de Milagarde ſortit de priſon, ou il avoit touſiours eſté depuis la mort de leur pere. 26 Florian qui le connoiſſoit prit occaſion de luy envoyer un trompette pour le viſiter. Il avoit des lettres pour ſa mere qui furent tres bien receuës, & il fut aſſez fin pour en donner a Milagarde ſans eſtre veu de perſonne; elle ne luy put parler pour cette fois: mais elle luy fit ſigne que ſes lettres ne luy eſtoient pas deſagreables, dõt Florian fut extremément cõtẽt l'ayant appris.

Cependant la guerre continuoit toujours, & Dorinde mere de Milagarde rechercha d'avoir un paſſeport pour aller en une de ſes maiſons, & Alcandre luy accorda aiſément, & meſmes de paſſer par le lieu ou il eſtoit avec toute la Cour.

Milagarde estoit tres aise de ce voyage, tant pour ce qu'elle esperoit que Florian auroit moyen de parler a elle, que pour voir si Crisante estoit aussi belle que l'on disoit.

Il ne fut pas malaise a Florian de persuader a Alcandre tres-courtois de son naturel, d'envoyer au devant des Princesses, & luy mesme en eut la commission a cause du lieu qu'il avoit en la Cour.

Al l'arrivée, Dorinde & sa fille receurent mille caresses d'Alcandre, & la premiere ne pouvoit se lasser de louër la beauté de Crisante qui trouva Milagarde trop aimable a son gré, & cette cy fut surprise de tant de beautez qu'elle vit en Crisante: mais toutes deux sans faire semblant du jugement qu'elles faisoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité pût souffrir. Dés que Milagarde l'eut veuë se tournant vers Florian qui n'estoit pas loin d'elle l'ayant couduite jusques la, luy dit, je la croyois plus belle, a quoy il ne respondit point pour estre trop prés de Crisante.

Le Roy qui se connoissoit fort bien en passions, & sçavoit celle de Dorinde, ne douta point que Florian ne l'amusast afin d'avoir moyen de voir sa fille, de laquelle il jugea qu'il estoit amoureux ; & cette opinion fit deux effects, l'un qu'il assoupit le soupcon qu'avoit tousiours Alcandre, que Florian aimoit sa maistresse, & l'autre luy fit perdre tout a fait de dessein qu'il avoit eu pour Milagarde.

Cri-

Criſante qui eſtimoit plus l'affection de Florian que tous ces petits interets, eſpia de ſi prés toutes les actions de ſon amant, qu'elle reconnut qu'il aimoit Milagarde, & qu'il n'en eſtoit pas haï, dont elle eut un tel deſpit & une ſi forte jalouſie qu'elle eut bien de la peine a la cacher.

Milagarde qui eſtoit biẽ aiſe de luy donner martel en teſte, & qui croioit avoir gagné beaucoup de rendre cette belle jalouſie faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmẽter ſoupcon, s'imaginant que ſi elle partoit de la Cour ſans avoir rien gaigné ſur le Roy, elle triompheroit au moins ſa maiſtreſſe.

Le lendemain Dorinde partit ayant obtenu neutralité d'Alcandre pour la maiſon ou elle alloit, à quoy Florian avoit contribuê tout ce qu'il avoit pû, eſtant ſi enflammé des attraits de Milargarde, qu'Alcandre accorda tout ce qu'il voulut pour luy faire abandonner Criſante, qui outrée de colere ne voulut dire Adieu, ny a la mere, ny a fille, feignant de ſe trouver fort mal, & ne ſe laiſſant voir de tout le jour a perſonne. Florian & toute la Cour conduiſirent ces Dames aſſez loin & revindrent le lendemain que Criſante fit ſi mauvaiſe mine a ce Chevalier, que cela commenca a l'inquieter. Car ne voyant plus Milagarde, l'objet preſent le reprenoit, & outre toutes ces choſes il avoit ſi peur de la perdre pour les interets de ſa fortune, qu'il maudoiſſoit ſon inconſtance & ſon indiſcretion,

tion. Cependant Dorinde qui ne pouvoit vivre sans estre armée de Florian, trouva moyen d'embarque son fils a quelque traitté avec le Roy, & pour acheminer envoya a la Cour pour en donner advis a Alcandre, qui ne desirant que de ramener tous ses subjets a leur devoir, & particulierement ce jeune Prince, l'un des premiers du party contraire, & de qu'il avoit fort bonne opinion; dépescha aussi tost Florian vers elle, aquoy Crisante s'opposa de tout son pouvoir, disant qu'il n'estoit pas homme d'affaire, & que peut estre Floridor (c'estoit le nom du Prince) n'auroit pas son entremise si agreable que sa mere. Mais Antenor lors premier Conseiller d'Alcandre l'emporta pour faire plaisir a Florian qu'il aymoit extremement, & fit mesme qu'il porta force bonne esperance pour Floridor, qui n'eut jamais obtenu les advantages qu'Alcandre luy accorda sans les soins d'Antenor, qui faisoit tout ce que Florian desiroit : & avec tant de chaleur, que tout le monde s'estonna qu'une affaire si grande fut si tost & si advantageusement terminée. Voila comme les affaires de la Cour se font par des personnes ausquelles on pense le moins, & il y a peu qui les sachent, quoy que plusieurs en discourent. Floridor receut du Roy a son arrivée tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer. Et la Princesse Grassinde sœur d'Alcandre luy fit si bon visage que des le mesme jour il s'embarqua a la

la ſervir. En ce temps le Roy eſtant alle aſſieger une Ville 27 qui tenoit encore le party de Sertorius. Criſante accoucha d'un fils, 28 dont Alcandre receut une telle joye qu'il luy fit a l'inſtant quitter le nom de ſon mary, luy bailla le tiltre de Marquiſe, 29 & commenca non pas a l'aymer davantage (car ſon amour eſtoit ſi extreme qu'il ne pouvoit recevoir d'augmentation) mais a en faire beaucoup plus de cas, & a la faire honores.

Se voyant en cét eſtat elle commenca a chercher tous les moyens poſſibles de ſe deſmarier, & a prendre de plus grandes eſperances: le Conſeil de ſa tante Lydie luy inſpirant qu'elle pourroit arriver a une plus grande fortune, & la vieil amoureux de cette femme, 30 tres-habile homme (fors en cela ſeulement qu'il aymoit Lydie) luy donnoit des advis tres-utiles pour ce deſſein Elle commenca donc d'y travailler a bon eſcient, praticquant du ſupport, faiſant des amis & eſtabliſſant ceux qui dependoient d'elle: elle avoit auſſi gagné des gens pour porter la Reyne, lors femme d'Alcandre, 31 de rompre leur mariage, qui ne luy pouvoit produire qu'une fortune tres-malheureuſe & pleine de mesfiance: mais pour l heure elle ne pût rien obtenir ſur ſon eſprit. Florian cependant s'eſtoit un peu remis avec elle, qui avoit une ſi forte inclination a l'aymer, qu'elle s'aidoit a ſe tromper elle meſme lors qu'il la flattoit, a quoy il apportoit tout ſō indu-

dustria, la voyant plus puissante que jamais.
Grassinde & Floridor ne cachoient pas aussi leur amour, & ce Prince commencoit a trouver mauvais les visites trop ordinaires de Florian en son logis ; si bien que Milagarde qui craignoit que son frere ne fit quelque rumeur en advertit ce Chevalier, qui y ayant bien pensé consulta Antenor, qui luy promit de faire en sorte qu'on luy dõneroit de Gouvernement de la Province des Romains. Ce qui s'y passa est pour les Historiens.

Grassinde s'en prit a tout le monde ; mais elle s'appaisa par un autre objet, qui fut Damon, 32 desia assez advancé en âge : mais tres-galand homme, & qui avoit acquis avec les bonnes graces du dernier Roy de grandes dignitez & de belles charges. Cela dura jusques a ce que Grassinde fut mariée, qui fut peu de temps apres avec le Prince de Suziane, & fut conduite au Païs de son mary, si bien que Crisante demeura seule Maistresse de la Cour.

Florian craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour Milagarde ne luy fit perdre Crisante, se resolut de mettre bien ensemble ses deux Maistresses: & voyant qu'il pouvoit ce qu'il vouloit sur l'esprit de cellecy;il luy persuada que puis qu'elle estoit dans le chemin d'estre Reyne, il auroit plus d'establissement & de moyen de la servir s'il pouvoit espouser Milagarde : que si elle ne vouloit pas ce mariage, le pretexte leur seroit fort plausible vers

vers Alcandre, & le destourneroit des soupcons qu'il pourroit avoir d'eux, ou il luy sembloit qu'il pourroit retomber en reconnoissant desia quelque chose: que ce soupcon nuiroit extremement a sa grandeur, & qu'elle scauroit bien que quoy qu il tesmoignat en apparence, en effect son cœur estoit a elle. Bref, il la sceut si biē cajoler, qu'elle luy promit de faire bonne mine Milagardes qui fut tres-aise d'estre bien avec cette paisance, & la sceut si adroitement entretenir, que Crisante la favorisoit plus que nulle autre. Et il y eut entr'elles une si estroite intelligence, qu'elles estoient tousjours habillées l'une comme l'autre: & ne bougeoient d'ensemble. Cela éblouït pour un temps Alcandre, & guerit son esprit d'un soupcon qu'il recommencoit d'avoir de Florian: mais un de ses valets de chambre 33 luy ayant fait voir une lettre que ce Chevalier escrivoit a Crisante, qu'il avoit trouvée un matin qu'elle faisoit la malade sur la toilette ou. Arsure l'avoit laissée, ne pensant que l'on deust venir de si bonne heure dans la chambre; le Roy commanda a cet homme d'avoir l'œil sur eux. Luy qui craignoit comme bon serviteur que son Maistre n'épousat cette femme, les épia de prés, qu'il crût un soir avoir veu entrer Florian chez sa Dame; il alla aussi tost en donner advis au Roy, qui commanda au Capitaine des Gardes 34 d'aller tuër ce Seigneur en la chambre de Crisante.

Licidan

Licidan (c'estoit le nom de ce Capitaine) fut tres supris de ce commandement, aymāt fort ces deux persones, & toutesfois il faillut marcher. Il prit des Archers passant dans la sale & le plus long chemin fit tant de bruit qu'il ne trouva personne que Crisante toute seule estant entré dans sa chambre, a qui il dit sa commission: Elle qui vit bien qu'il ne l'avoit pas voulu suprendre, luy promit de n'oublier jamais ce bon office; ce qu'elle luy témoigna depuis, faisant pour luy tout ce qu'elle pouvoit: Et Milagarde qui sceut l'affaire, luy en sceut si bon gré qu'elle luy ayda fort a venir aux grandes dignités qu'il avoit lors qu'il mourut. 15 Crisant cependant fit de grandes plainies a Alcandre des soupcans qu'il prenoit d'elle. Il fit semblant a l'heure d'avoir tort, & ne voulut pour cela estre mal avec elle; mais la lettre qu'il avoit veuë que Florian luy escrivoit, luy fut un peu reprochée. Elle jura ne l'avoit jamais veuë, & se justifica assez bien, tout luy estant aisé avec le Roy: mais Florian en fut si mal qu'il falut qu'il s'en allat, avec deffences de revenir point qu'il ne fut marié, & qu'il n'amenat sa femme. 16 Antenor qui le maintenoit estoit mort, & Crisante eut esté mal receuë a parler pour luy; de facon que ce fut le plus court pour Florian de partir & de faire ce qui luy estoit commandé, bien que ce fut avec une extreme regret.

Du-

Durant ſon voyage la belle Leonide arriva a la Cour. Elle eſtoit femme du Duc de Moranie premier officier de la Couronne, & de tres illuſtre maiſon. 37 Ce vieux Seigneur eſtoit depuis peu mariè avec cette belle Dame qui attira a ſon arrivée les yeux & le cœur de tous les hommes ; mais ſon naturel hautain, & le rang ou elle ſe trouvoit, luy eſtoient tout ſoucy, & luy faiſoient meſpriſer la haïne des Dames, comme elle faiſoit bien ſouvent l'amour des hommes.

Alcandre en fut un peu touché ; & Dieu ſcait ſi Criſante le luy pardonna ; mais cela ne l'empeſcha pas de teſmoigner a toutes les occaſions de l amour a Leonide, qui le ſouffroit plus pour faire deſpit a Criſante, que pour plaiſir qu'elle y prit, n'eſtant pas ſeulement aymée; mais adorée du brave Eteocle, qui avoit acquis plus de reputation aux armes qu'aucun autre de ſon temps. Cette belle Dame a peine parut elle au monde ; car elle mourut incontinent d'une couche, & laiſſa un fils & une fille, 38 le premier ſi bien fait, & elle ſi belle ; que c'eſtoient deux miracles. J'en parleray davantage d'ailleur, voulant achever l'Hiſtoire de Criſante, qui eut une fille durant que tout cela ſe paſſoit, 39 & bien toſt apres un fils, 40 don elle accoucha apres avoir eſté demarié. Cela luy hauſſa le courage de telle ſorte qu'elle commenca de chercher a bon eſcient tous les moyens dont elle ſe pût aduiſer pour par-

parvenir au mariage d'Alcandre. Luy plus amoureux que jamais depuis la naissance de ces deux fils, se resolut a ce qu'elle desiroit, & chassa un des principaux de son conseil, 41 qui luy en avoit donné un cõtraire a ce dessein. Il sçavoit qu'il auroit le consentement de la Reyne Melisse sa femme quand il voudroit ; & il ne restoit plus si non que le Pape voulut la dissolution de ce mariage. Il envoya pour cet effect a Rome un tres habile homme de son Cõseil, 41 qui ne desiroit que luy complaire & obliger sa Maistresse, qu'il avoit fait Duchesse 43 quel que temps auparavant. Se voyant en une si grande dignité, & avec si hautes esperances, elle se rendit si courtoise & si officieuse que ceux qui ne la vouloient pas aymer ne la pouvoient pas haïr; elle commandoit a toute la Cour avec une grande douceur, obligeant le plus qu'elle pouvoit de personnes. En ce temps la elle devint grosse. Cela fit resoudre tout a fait le Roy a l'espouser Elle vivoit avec tãt de gravité & de retenüe, qu'il sẽbloit qu'elle n'eut jamais bourgé d'avec les Vestalles, ses habits & toutes ses actions ne representant qu'une parfaité modestie; de façon que le Roy avoit regret d'en avoir eu jamais aucun soupçon.

Un homme qui estoit a la Cour il y avoit long-tẽps se maria pour lors avec une femme qui avoit de grands enfans de luy a dessein d'obliger Crisante, 44 pour ce que cet homme estoit bien avec Alcandre, a qui il par-

parloit fort librement, luy donnant le Conseil qu'il avoit pris pour luy, qui servit de quelque chose; pour ce qu'ordinairement on est bien aise d'avoir des exemples aux choses qu'en soy mesme on n'estime pas trop bien faites. Voila donc le commandement donné a l'Ambassadeur qui estoit a Rome de poursuivre la dissolution du mariage du Roy & la Reine sa femme sollicitée d'y consentir. Tout cela toutesfois tiroit en longueur, & Crisante preste d'accoucher pressoit afin qu'il n'y eût rien a redire a la naissance de l'enfãt dont elle estoit grosse. Elle vint a Lutecie pour y faire ses Pasques en public, afin de se faire voir bonne Catholique au peuplue qui ne la croioit pas telle. Elle se logea dans le Cloistre des Chanoines de la Parroisse du palais Royal, 45 & le Mercredy saint estant arrivée, elle alla en une Eglise a un des bouts de la Ville 46 pour y ouïr les Tenebres qui s'y disoient avec une grande Musique. Crisante y alla en littiere, & toutes les Princesses en carrosse, & il y avoit a costé de la litiere un Capitaine des Gardes. On luy avoit gardé une Chapelle ou elle entra pour n'estre pressée ny trop en veuë. Milagarde estoit avec elle, & tout le long de l'office, elle luy monstra des lettres de Rome, ou l'on l'asseuroit que ce qu'elle desiroit seroit bien tost achevé. Elle luy fit aussy voir deux lettres qu'elle avoit receuës le mesme jour d'Alcandre, si passionées & si pleines d'impatience

patience de la voir Reyne, qu'il luy mandoit qu'il despescheroit le lendemain un de ses Secretaires d'Estat 47 & qui estoit tout a elle, pour avoir épousé une de ses parentes, 48 pour presser sa Sainteté de luy permettre ce qu'aussi bien il estoit resolu de faire. Toute l'heure de la devotion se passa en semblables prieres, & quand le service fut achevé, elle dit a Milagarde qu'elle s'alloit mettre au lit, & que puis qu'elle estoit la, qu'elle la prioit de l'aller entretenir, la dessus elle monta en litiere & Milagarde en Carrossa, se plaignant d'un grand mal de teste, & soudain il luy prit une convulsion dont elle ne revint qu'a force de remedes. Elle voulut escrire au Roy; mais un autre convulsion l'empescha, & voulant lire une lettre qu'elle avoit receuë d'Alcandre; comme elle fut revenuë, de la seconde, une troisiesme la reprit, qui augmentant tousjours, luy dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le Mercredy, elle accoucha le Vendredy par force de remedes, & mourut le Samedy matin, veille de Pasques, sans avoir eu aucune cognoissance, au moins a ce qu'on en pouvoit juger. Le Roy qui estoit en une de ses maisons 49 fut aussi tost adverty de son mal, & presumãt que c'estoit un accident de la grossesse, il ne se hasta point de partir; mais le troisiesme courrier qui luy rapporta que le mal continuoit, le fit mettre en chemin & le fit venir jusqu'à six lieuës de Lutecie, 50 ou il trou-

va toute sa cour, & il cognut bien par la tristesse, qui paroissoit sur le visage de ses Seigneurs, que Crisante estoit morte. 51 Il jetta une grande abondance de larmes, & renvoya tout le monde, disant qu'il vouloit estre seul, & ne retint avec luy que celuy que j'ay dit, qui s'estoit marié pour luy en donner envie, & le Duc de Ponti, qui estoit de tres bonne compagnie, 52 qui apres luy avoir laissé faire quelques regrets, luy dit, quasi en riant, qu'il estoit bien heureux, & que songeant a ce qu'il alloit faire sans cette mort, il jugeroit que Dieu luy avoit fait une grande grace. Apres avoir un peu refusé, il l'advoua, & levãt les mains & les yeux au Ciel, en rendit mille graces a celuy qui luy en avoit fait tant d'autres, & se consola si bien, que 3. sepmaines apres il devint amoureux d'une fort belle fille & de bon lieu, nommée Ismene. Celle cy luy fit oublier tout a fait Crisante, bien qu'elle ne fut pas si belle, mais elle estoit plus jeune de beaucoup & plus gaye. Les Ministres de son estat, voyant de quel malheur Dieu l'avoit delivré, & reconnoissant l'esprit hardi d'Ismene, qui n'avoit pas moins d'ambition que l'autre, l'embarquerent le plus viste qu'ils pûrẽt a se marier, & celuy qui estoit allé a Rome pour faire agréer le mariage de Crisante, 53 en traitta un autre avec la Princesse Olimpe. Le Pape donna tout le consentement necessaire, & la Reyne Melisse tout ce qui dependoit d'elle:

d'elle : de ſorte que l'affaire fut concluë plu-
toſtmeſme que le Roy ne penſoit, & ſans
qu'Iſmene en eut aucun advis. Elle eſtoit
groſſe & alla faire ſes couches en l'une des
belles maiſons d'Alcandre, 54 ou il la mena
luy meſme avec force belles eſperances: mais
elle ſe bleſſa & accoucha d'un fils mort. Iſ-
mene fut fort malade, & fut ſi bien aſſiſtée
par le Roy, & on luy appliqua tant de reme-
des qu'elle revint en ſanté; & ce fut a cette
heure la qu'elle apprit l'accord du mariage de
ſon amant, dont elle fit tant de vacarme, &
gourmanda tant ce Roy amoureux, qu'il eut
biẽ de la peine a la mettre en bonne humeur.
Elle s'en prit a Florian qui l'avoit voulu ca-
joler, & qu'elle n'avoit gueres écouté: ſi bien
qu'elle trouva moyen de faire que Filizel,
jeune Prince & de bonne grace, & qui eſtoit
amoureux d'elle, entrepriſt ſur ſa vie, un ſoir
que le Roy ſouppoit a la ville, 55 & qu'ils ſe
trouverent tous deux a la porte du logis ou
ſouppoit Alcandre : Florian fut bleſſé: mais
ſes gens voyant cela pourſuivirent ſi bien Fi-
lizel, qu'ils l'euſſent tué ſans un jeune Che-
valier de bonne maiſon, nommé Lucile, qui
le ſecourut, & fut ſi griefuement bleſſé qu'on
croyoit qu'il en deuſt mourir.

Alcandre fut ſi outré de colere de cette ac-
tion, qu'il vouloit faire punir Filizel, & ne
vouloit en facon quelconque que l'on prit
ſoin de Lucile, qui fut neantmoins ſi bien
penſé qu'il en échappa, & la Princeſſe de la
Suziane

Suziane mere de Filizel, & sa sœur Milagarde firent son appointement avec le Roy, biẽ qu'elles fussent & l'une & l'autre extremement faschées contre Filizel, soupconnant qu'il n'avoit pas ainsi traitté Florian pour le seul amour d'Ismene. Tout cela se passia a la fin, & il fut question d'aller faire la guerre au Duc des Allobroges. Ce Prince estoit venu trouver Alcandre pour s'accommoder avec luy d'un petit Estat, 56 qu'il avoit pris sur le feu Roy durant les grandes affaires de ce Prince. Son successeur, qui avoit recouvré presque tout son Royaume a coup d'espée, & qui ne pouvoit souffrir que ce petit Prince au prix de luy, eut entrepris de garder sa prise, l'avoit souvent fait advertir qu'il vouloit avoir ce qui luy appartenoit. Le Duc croyant qu'il gaigneroit quelque chose s'il y venoit luy mesme, vint trouver Alcandre, qui le receut fort courtoisemẽt. Mais sa principale esperance avoit esté l'intelligence qu'il avoit euë avec la Duchesse Crisante, du vivant de laquelle il avoit asseurè le Roy de le venir trouver. De facon que quand il sceut sa mort il estoit si engagé, & de parole & par lettre, a faire ce voyage, qu'il ne s'en pût dedire. A son arrivèe ce ne furent que festins, il fit des presens a toutes les plus belles Dames & aux principaux de la Cour, trop pour le profit de quelques uns. Les disputes pour la preseance entre les Dames ne manquerent pas. Alcandre y prenoit plaisir, & ne les

terminoit point. Ismene en passoit son tẽps. Le Duc s'en retourna sans rien faire, si bien que le Roy se resolut de luy faire la guerre, & c'estoit aussi son chemin pour aller receuoir la Princesse d'Etrurie. Il avoit envoyé sa procuration au Duc son oncle 57 pour l'épouser, & Florian en fut le porteur; ce qui augmenta biẽ fort la haïne qu'Ismene luy portoit. Le Roy conquit en moins de rien tout l'Estat du Duc des Allobroges, & la Paix s'estant par l'entremise du Pape, Alcandre eut son compte. Cependant Olimpe arriva à la Ville des massiliens pour venir trouver le Roy, & y fut conduite par la Duchesse d'Etrurie femme de son Oncle, & par la Duchessa d'Achaye sa sœur, par le Duc de Velitre sõ cousin germain, 58 & quelques autres Seigneurs. Elle fut receuë par deux Cardinaux, 59 par le Duc de moranie 1. Officier de la Couronne, par le Chancelier, 60 par le Prince de la Suziane, Gouverneur de la Province, 61 par les Princesses des Amoricques, 62 & de la Suziane per la belle milagarde sa fille & de plusieurs Dames, & entr'autres Scilinde, que le Roy avoit aymée, & l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eut voulu, luy dit, que puisque veritablement elle estoit Dame d'honneur, elle le seroit de la Reyne sa femme: parole qu'il luy tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aymée.

Olimpe fut conduite avec toute sorte de ma-

magnificence jusques a la Ville ou Alcandre la vint trouver, 63 & les ceremonies des nopces s'y acheverent; deux filles du Duc de Moraine s'y trouverent, toutes deux mariés a des Ducs: l'aisnée estoit nommé Armise, & l'autre Licine, toutes deux fort belles, & cellé cy qui estoit la plus jeune, donna de l'amour au Duc de Velitre: mais cela passa cõme luy, qui ne sejourna pas long-temps a la Cour. Le Prince de la Susiane n'en fit pas de mesme, ny le Duc de Modoc, qui en eurent une querelle qui mipartit toute la Cour. Enfin le Roy les accorda, qui n'estoit pas sans quelque intention pour Licine, qui avoit eu grande dispute a la ceremonie du mariage pour sa preseance avec milagarde: mais on y avoit trouvé quelque expedient, non pas a les rendre amies: car elles ne le pouvoient estre, ayant les plus grands interets des Dames a desmesler, toutes trois estant fort belles. Le Roy, cepẽdant ne laissoit pas d'aymer Isinene, & de luy envoyer tous les jours des Courriers, & elle se dispensoit de parler un peu trop librement d'Olimpe, a qui on ne manquoit pas de rapporter tout ce qu'elle disoit, & cela fit des l'heure mesme une broüillerie dans la Cour ou tout le monde estoit embarassé; les uns rapportant tout a la Reyne, & gagnant par ce moyen, si non ses bonnes graces, au moins sa familiarité; les autres l'obligeant, en l'advertissant de tout, & Dieu scait combien il y en avoit qui joüoient les deux perosnnages.

 Ces

Ces embaras ne parurent pas si tost, & il y eut une autra intrigue qui amusa laCour durant tout le voyage que fit la Reyne pour venir a Lutecie. De Roy avoit envoyè a la Reyne la Duchesse des Amoricques , & la Marquise Scilinde, pour estre Dames d'honneur, & une autre Dame pour estreDame d'atour, nommé Leriane. 64 La Reyne ne voulut point recevoir cette derniere , disant qu'elle vouloit qu'Argie eut cette charge , qui l'avoit tousjours servie; &qu'elle avoit amenèe pour cela. Le Roy disoit que l'ayant dōnée a Leriane, il vouloit qu'elle servit; si biē que cela esloigna la Reyne de la Marquise & tout le train qu'on luy avoit donné fut renvoyé, dont elle se fascha amerement contre ces dames , & leur faisoit tres mauvaise mine. Milagarde tres-adroite, sceut bien profiter de cette occasion , prenant incontinent le party de la Reyne , ce qui luy donna part en ses bonnes graces , & plus de privauté avec elle que n'avoient toutes les autres. Le mesme jour qu'Olimpe arriva à Paris, le Roy commanda a la Duchesse des Armoricques, surintendante de la maison de laReyne, d'aller querir Ismene, & de la luy presenter. Cette vielle Princesse 65 s'en voulut excuser, disant que cela luy osteroit toute creance aupres de sa Maistresse: mais le Roy le voulut, & le luy commanda assez rudement, contre sa coustume , qui estoit d'estre fort courtois. Elle la mena donc a la Reyne, qui extreme-

ment

ment surprise de cette veuë se trouva estonnée, & la receut assez froidement : mais Ismene fort hardie de son naturel , luy parla tant, & se rendit si familiere avec elle, qu'enfin elle s'en fit entretenir. Cependant le Roy sceut peu de gré a cette vielle Duchesse de cette conduite , & Olimpe luy fit un tres mauvais visage qui dura tousjours depuis. Argia voyant qu'il n'estoit au pouvoir d'Olimpe de faire que le Roy voulut qu'elle la servit en la charge de Dame d'atour, eut recours a Ismene & luy fit parler , luy promettant, que si elle faisoit son affaire, elle la mettroit au point qu'elle voudroit avec Olimpe. Elle l'entreprit & en vint a bout ; si bien que la Reyne estoit radoucie, & commenca a luy faire bonne chere.

Le Roy lassé d'aller tous les jours deux ou trois fois chez Ismene , la fit venir loger dans son Palais, ou il luy fit faire sa chambre. Au bout de quelque temps cela ralluma la jalousie d'Olimpe , qui estoit d'ailleurs entretenuë par plusieurs personnes des discours d'Ismene, qui estoient a la verité un peu libres, & elle en parloit avec peu de respect : si biẽ que la bonne intelligence qui estoit entre elles, cõmencoit fort a se perdre. Elles estoient toutes 2. grosses & Alcandre bien empesché d'estre bien avec elles : il portoit le respect a Olimpe, auquel le lieu qu'elle tenoit l'obligeoit : mais il se plaisoit d'avantage en la compagnie d'Ismene. Ce qui

faisoit que chacun, pour ne luy pas deplaire l'alloit visiter; ce qu'Olimpe trouvoit fort mauvais. Elles estoient logés si prés l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, & que c'estoit une brouillerie perpetuelle. Argie cependant se maintenoit avec Ismene a force de presens, estant bien asseurée que sa Maistresse trouvoit tout bon d'elle.

Il estoit venu avec le train de la Reine un Gentil-homme Etrurien qui faisoit l'amour a Argie. Je ne dis pas qu'il en fut amoureux, estant telle qu'on ne pouvoit seulemẽt la regarder: mais l'ẽtiere faveur qu'elle avoit aupres d'Olimpe la faisoit desirer de plusieurs. Celuy cy nommé Pisãdre fut en cela le plus heureux, pour ce qu'il luy pleut d'avantage, & qu'elle se le choisit pour mary, croyant que cela luy fut avantageux (estant quasi née de la lie du peuple) d'epouser Pisandre, qui veritablement estoit Gentil-homme en son païs: mais il y avoit bien de la difficulté de parvenir a ces nopces, le Roy ne l'aymãt pas, & estant hay de tous ceus de la maison de la Reyne, & Olimpe ne se voulant pas hazarder d'en parler, de peur d'estre refusée. Pisandre & Argie ayans donc consulté ensemble cette affaire, ils resolurent que Pisandre feroit la Cour a la Marquise Ismene, 66 a qui le Roy avoit donné cette qualité des sa 1. grossesse; & cela luy reussit si bien qu'il pouvoit aller chez elle quand bon luy sembloit. Elle luy faisoit bonne mine, & en effet elle n'e-

n'estoit pas marie d obliger Argie, afin d'empescher Olimpe d'eclatter contre elle. Apres qu'il eut pris assez d'accez aupres d'elle, il l'a supplia de faire trouver bon au Roy qu'il espousat Argie. Elle y fit quelque difficulté au commencemẽt, connoissant l'aversion qu'avoit Alcandre pour ces deux personnes: mais enfin Argie l'en ayant prié, & promis que la Reyne luy en parleroit; elle se resolut de faire reussir ce mariage. Ce fut alors que la Reyne envoya tous les jours à sa chambre, pour sçavoir de ses nouvelles, & qu'elle luy fit part de tous les presens qu'elle recevoit. Elle la traittoit mieux qu'aucune des Princesses, & tout cela alloit fort bien au gré d'Alcandre: mais il falloit attendre que la Reyne & la Marquise fussent accouchés devant que faire ces nopces. Olimpe accoucha la premiere de ce grand & heureux Prince,
67 que nous avons veu regner si glorieusement, & la Marquise un mois apres du Prince Arnede. Ces couches faites, il fut question de se rejouïr l'hyver. La Reyne fit un ballet qu'elle estudia 2 ou 3. mois: la Marquise en estoit, dont Alcandre fut si aise qu'il accorda le mariage de Pisandre, & permit que la Reyne luy donnat beaucoup. Cette bonne intelligence dura tout l'hyver & une partie de l'Esté: mais les gens de la Cour ne pouvoient pas si long-temps demeurer dans le calme, chacun pensant tousjours profiter du changement & des troubles.

Alcandre avoit autrefois un peu regardé une sœur de la Duchesse Crisante, qui n'avoit pourtant d'autre beauté que la jeunesse & les cheveux. Celle cy, nommée Mirtille, portoit une extreme envie a Ismene, qui luy avoit, a son opinion, osté la faveur d'Alcandre, ce qui la fit resoudre de la ruïner. Et comme elle estoit fort malicieuse, elle commenca a mettre en praticque toute ce qu'elle put pour parvenir a son dessein, & en parla a Olimpe; qui lassée de voir vivre Ismene si audacieusemēt aupres d'elle, fut bien aise d'entretenir Mirtille en cette humeur. Argie, qui n'estoit pas tousjours pres la Reyne, ne descouvrit rien de toute cette intrigue, & Pisandre ne se vouloit point mesler parmy tout cela; se contentant de sa fortune presente. I'ay dit ailleurs qu'il y avoit long-temps que Filizel estoit amoureux d'Ismene, & il le devint alors de Mirtille, qui le sceut si bien cajoler qu'elle tira de luy des lettres qu'Ismene luy avoit escrites, ou elle se mocquoit d'Alcādre & d'Olimpe, & le traittoit fort favorablement. Quand Mirtille eut ces lettres en sa puissance, elle les monstra a la Reyne, qui en fut si aise qu'elle ne le pouvoit dissimuler: elle fit de presens a Mirtille, & luy persuada de faire voir ces lettres e Alcandre. Au commencement elle n'y pouvoit consentir, voyant le grand credit d'Ismene & craignant son esprit: mais enfin les persuasions d'Olimpe l'y firent resoudre. Milagarde, qui avoit introduit

troduit Mirtelle chez la Reyne, en peut d'abord descouvrir, quoy qu'elle eut tres bon esprit d'ou venoit ce bon visage qu'Olimpe, qui estoit assez froide a tout le mond, failoit a Mirtille : aussi on se cachoit d'elle, parce que cela ruimoit son frere.

Apres que cette affaire eut traisné quelques jours, Mirtille trouvant le Roy a propos, le supplia qu'elle luy put parler en particulier, ce qu'il trouva bon, & elle prenant sujet de luy parler d'affaires, le fut trouver dans une Eglise, & comme elle fut antrée dans laChappelle ou il estoit, il fit sortir tout le monde. La elle luy monstra ce qu'il n'eut pas voulu voir, qui estoit ces belles lettres qui luy tesmoignoient l'infidelité & le mespris d'Ismene. Elle luy dit en suitte, que les obligations qu'elle avoit a sa bonté, & l'Amour qu'elle avoit tousjours eu pour sa personne, n'avoient pû permettre qu'on luy celat l'outrage qu'on luy faisoit, luy qui estoit le maistre des autres, & veritablement le plus honneste homme du monde.

Ce bon Prince, qui se laissoit aisément flatter, & particulieremẽt quand on luy parloit de son merite, remercia cette femme de son advis, & impatient de faire éclatter sa colere, envoya par un de ses confidens dire des injures à Ismene; luy reprochant sa perfidie, & protestant de ne la voir jamais.

A cette heure la elle n'estoit pas logée dans le Palais; mais dans la Ville. Elle fut fort

surprise de cette nouveauté, & neantmoins conservant assez d'esprit dans ce desordre, elle respondit froidement : Comme je suis asseuré de n'avoir jamais rien fait qui puisse offencer Alcandre, aussi je ne puis deviner ce qui l'oblige à me traiter si mal. J'espere que la verité & mon innocence me vangeront assez de ceuxqui luy ont donné de fausses impressiõs de moy: & sans luy dire autre chose, se retira dans son Cabinet, beaucoup plus troublée qu'elle n'avoit fait paroistre.

Cependant Florian ayant appris toute cette affaire, en advertit aussi-tost Milagarde, & bien qu'il n'aymat Filizel, il prevoyoit le deplaisir qu'en auroit sa sœur, si on n'y remedioit : ils en trouverent donc un moyen qui fut tel.

Floridor Prince de la Susiane, avoit un Secretaire qui contrefaisoit parfaitement toute sorte d'escriture. l'On resolut que Filizel soustiendroit que cét homme, ayant recouvré de l'escritur d'Ismene, l'avoit si bien contrefaite, que Filizel, qui estoit amoureux de Mirtille, & celle cy haïssant mortellemẽt Ismene, avoit resolu avec elle de faire les lettres qu'elle avoit monstrées au Roy. Ismene ayant sceu tout cet expedient, envoya supplier Alcandre de permettre qu'elle se justificat, a quoy il fit quelque peu de difficulté au commencement, ne pouvant tenir sa colore, ny quitter son amour : il alla luy mesme entendre ses raisons, qu'elle sceut si

ſi bien deduire qu'il s'appaiſe entierement contre elle.. Mais Filizel fut contraint d'aller en Hongrie, ou le Turc faiſoit la guerre, Mirtille chez elle & le Secretaire en priſon. Voila comme il eſtdangereux de donner des advis a ſon Maiſtre, lors qu'il ne les demande pas: & Mirtille eut ce deſplaiſir de ſe voir privée de ſon amant qu'elle aymoit, & renvoyée chez elle avec honte, quand elle y vouloit le moins aller: & outre cela elle ſe fit une grande & quiſſante ennemie.

La hayne que la Reine portoit a Iſmene avoit fort paru durant cette broüillerie: car la tenant preſque ruinée, elle n'avoit pas manque de travиller pour l'achever: auſſy furent-elles depuis tous-jours tres-mal enſemble, & Iſmene luy rendoit tous les mauvais offices dont elle ſe pouvoit adviſer: ce qui faiſoit qnelques fois tant de rumeur dans la Cour, que cela la rendoit facheuſe: Olimpe ne pouvant ſouffrir ceux qui voyoient Iſmene, & elle faiſant tout le mal qu'elle pouvoit aux affidez d'Olimpe: mais enfin il ſurvint encor un autré deſordre. Le Roy eut advis qu'Iſmene avoit quelque intelligence avec le Roy des Aſturies, & la choſe paſſa ſi avant qu'elle fut arreſtée avec quelques uns de ſes plus proches parens: 68 mais pour ce que cela eſt de l'Hiſtoire, je n'en diray pas d'avantage, ſi non que Mirtille fut rappellée, & Filizel revint.

Ce fut en ce temps la qu'Alcandre devint

amourex d'une jeune fille, qu'il maria auſſi toſt apres, & puis d'une autre bien plus belle 69 qu'il maria auſſi, & pour la retirer d'un lieu ou elle eſtoit, eſtant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit des le ſoir des nopces, comme il fit 70.

Cependant Iſmene eut ſa grace, & fut renvoyée en ſa maiſon ; 71 & cette nouvelle Maiſtreſſe amuſoit Alcandre, & la Cour eſtoit fort calme.

Le Roy maria Milagarde avec un Prince de la Maiſon Royale. 72 Olimpe contribua beaucoup a ce mariage, Alcandre avoit reveu Iſmene, pour qui il avoit une grande inclination, & cela s'eſtoit paſſé ſi ſecrettement qu'Olimpe ne l'avoit point ſceu; mais comme elle l'eut appris, ce fut un eſtrainge trouble, & tel qu'elle dit tout haut qu'elle deffendoit a toutes celles qui voudroient entrer en ſon Cabinet, de voir Iſmene, ſur peine d'en eſtre bannies avec affront: ce qu'Alcandre ne trouva pas bon ; mais il le falloit ſouffrir. Quelque temps apres le Roy, tousjours galand, devint amoureux de la Ducheſſe de Sileſie, Princeſſe d'une trés grande vertu, & qui honoroit fort ſa perſonne ; mais qui faiſoit fort peu de cas de ſa paſſion. La ſaiſon fut aſſez commode aux deſirs d'Alcandre, pour ce qu'il vouloit faire baptiſer les Princes ſes enfans, & faiſoit venir la Ducheſſe d'Athenes pour eſtre Mariane de l'aiſné.

Cette Princeſſe eſtoit ſœur d'Olimpe, & le

Duc

Duc ſon mary proche parent du Duc de Siliſie, 73 ſi bien que cela obligea la Ducheſſe de Sileſie de demeurer plus qu'elle avoit accouſtumé a la Cour. Alcandre cherchoit tousjours l'occaſion de luy pouvoir parler, & elle l'evitoit autant qu'il luy eſtoit poſſible: mais bien ſouvent elle ne pouvoit l'empeſcher, pour le reſpect qui luy eſtoit deu. Enfin les ceremonies eſtant achevées, dont je ne diray rien, cela eſtant aſſez connu, déz le lendemain le Duc de Sileſie & ſa femme ſe retirerent, quaſi ſans dire adieu, & elle ne voulut plus revenir a la cour. Il ſe preſenta un voyage a Rome, ou ce Duc fut envoyé: & ſa femme le ſuivit: ſi bien qu'il falloit qu'Alcandre oubliaſt cette fantaiſée, qui luy avoit eſté tres inutile, & tres facheuſe, n'ayãt accouſtumé de trouver tant de difficulté. Le voyage du Duc & de la Ducheſſe dura plus d'un an, & eſtant de retour elle vint faire la reverence a la Reine, ou eſtoit Alcandre, qui luy fit fort mauvaiſe mine, & dit aſſez haut qu'il eſtoit vangé, & que la Ducheſſe eſtoit extremement changée. Elle n'en fit aucun ſemblant, & veſcut tout le reſte de ſa vie de meſme facon, & avec toute la medeſtie que peut avoir une tres honneſte femme.

Le Roy eſtoit alors entierement raccommodé avec Iſmene, & Olimpe la ſouffroit ſi impatiemment qu'il avoint de grandes querelles: & quelque peine que les plus puiſſans & plus authoriſez du Conſeil pulſent

ſent prendre, & quelque ſoin qui s'euſſent de leur remonſtrer, que ces facons n'eſtoient pas ſeantes a la Majeſte de leurs perſonnes, il ſe preſenta une occaſion qui cauſa bien du bruit, & qui veritablement fut eſtrange. Ce fut qu'Alcandre & Olimpe eſtant allez en une maiſon 74 proche de Lutecie, & ſeparée par la riviere, il falloit paſſer un bac:
75 comme le carroſſe ou ils eſtoient tous deux, accompagnez ſeulement de Milagarde & du Duc de Micene, voulut paſſer, il verſa dans la riviere. Le Roy, ny le Duc de Micene n'en furent point moüillés, ayans aſſez a temps ſauté par deſſus les portiers du Caroſſe; mais les Dames beurent un peu ſans ſoif, & coururent fortune. Quelques jours apres Alcandre eſtant allé voir Iſmene, elle luy dit qu'elle avoit eſté en peine, craignant pour luy en cette cheute, & ſi elle y euſt eſté, le voyant ſauvé, pour le reſte elle euſt crié, *la Reine boit.*

Olimpe ayant appris ce diſcours, ſe mit en une telle colere, qu'Alcandre & elle furent plus de quinze jours ſans ſe parler, & fallut que les plus ſages, de ceux qui avoient plus de credit aupres du Roy, l'appaiſaſſent. Enfin cét accord fut fait, & il fallut faire un Ballet pour ſe reſioüir, dont Olimpe ſe voulut donner le plaiſir, eſtant elle meſme. Cependant qu'on le propoſoit, Alcandre, qui faiſoit fort bonne chere a Alcmene a cette heure la (c'eſtoit cette Dame qu'il avoit fait

quitter

quitter a son mary, comme j'ay desia dit)
vouloit qu'elle fust du Ballet, & Olimpe ne
le voulant pas ; il fut rompu pour cette fois.

Alcmene estoit cependant aymée de Filizel, qu'elle ne traittoit pas mal : & leur malheur fut qu'Alcandre en eut advis, qui alla aussy tost chez Alcmene, pour luy reprocher sa perfidie. Elle, qui ne sçavoit comme s'excuser, luy dit que Filizel luy, avoit promis mariage : il retourna aussy tost au Palais, envoya querir la Princesse, mere de Filizel, se plaignit de luy, le menaca, & dit qu'il le feroit punir rigoureusement, qu'il retomboit trop souvent dans ses fautes, & qu'il ne luy pouvoit pardonner, s'il ne tenoit ce qu'il avoit promis a Alcmene, qui estoit de l'espouser. Qu'il pouvoit bien consentir que l'on espousast ses maistresses, mais d'en faire les Galands, c'est ce qu'il ne souffriroit pas, & que c'estoit encore a sa consideration qu'elle estoit sa parente, 67 qu'il faisoit grace a son fils. Cette vieille Princesse, glorieuse & colere, luy respondit tant de choses, que cela acheva de l'irriter : de sorte qu'il envoya des Gardes pour prendre Filizel, qui s'estoit retiré, & l'affaire alla si avant, que tout ce que purent obtenir ses parens, fut qu'il sortiroit du Royaume pour n'y revenir jamais, & aussy ne fut il rappellé qu'apres la mort d'Alcandre. De Duc de Micene estant mort un peu auparavant toutes ses choses, le Roy se resolut de faire les doux yeux a sa vefve,

ayant

ayant opinion que s'il estoit aymé d'une Princesse, cela luy seroit plus advantageux, que se donner a toute heure a des femmes, qui n'estoient pas de mesme condition, & qui le trompoient. Il se voulut servir en cette occasion d'un Seigneur de sa Cour aussy accomply que nul autre de son temps, & dont l'esprit & le courage surpassoit de beaucoup tous ceux de son siecle, son nom estoit Doulas. Il descouvrit donc son dessein a ce Chevalier, qui jugea la chose difficile: & toutesfois il promit a Alcandre de luy en dire des nouvelles. Le voisinage de sa maison, proche de elle ou demeuroit la Duchesse, & son adresse firent qu'Alcandre luy donna cette commission, & il s'y resolut pour s'en prevaloir luy mesme, si la Duchesse vouloit escouter, ce qu'il ne croioit pas; il fit pourtant si bien que contre le dessein qu'elle avoit fait, il l'a fit venir a la Cour, ou Alcandre aprist luy mesme que cette entreprise n'estoit pas facile; aussy ne la poursuivit il pas davantage. Floridor estoit si amoureux d'Ismene, qu'il luy promit de l'espouser, & elle se voulant prevaloir de sa passion, ou pour renflammer Alcandre, qui la negligeoit, ou pour parvenir a ce mariage, fit proclamer des bancs de Floridor & d'elle, changeant un peu ces noms. Cela estant venu a la connoissance d'Alcandre, il se mit en grande colere contre tous les deux; mais plus contre Floridor, de qui les parens firent tant de bruit,
acca-

accuſant Iſmene d'avoir fait cette action d'elle meſme ſans ſon conſentement, & pour le brouiller avec le Roy, que la choſe ne paſſa plus avant, & Floridor s'en alla en ſon gouvernement: ce qui aſſoupit cette rumeur. Mais comme Alcandre ne pouvoit vivre ſans quelque amour nouvelle, Olimpe ayant repris la volonté de faire le Ballet deſia propoſé, entre les Dames nommées pour en eſtre, l'incomparable Floriſe en fut l'une. Elle eſtoit ſi jeune alors qu'elle ne faiſoit que ſortir de l'enfance: ſa beauté eſtoit miraculeuſe, & toutes ſes actions ſi agreables, qu'il y avoit de la merueille par tout. Alcandre la voyant danſer un dard a la main (comme par figure de Ballet) ſe ſentit percer le cœur ſi violemment, que cette bleſſure luy dura auſſy long temps que la vie. Il faudroit un Volume entier 77 pour raconter tous les accidens de cet amour, que la mort de ce Prince termina, quand elle le ravit parmy les ſiens, dont il eſtoit aymé juſqu' a l'adoration.

A N-

ANNOTATIONS SUR L'HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE.

1. *Une Comteſſe, dont il eſtoit tres amoureux*] c'Eſtoit Madame de Grammont, autrement de Guiche, mere du feu Comte de Grammont, appellée plus bas Coriſande. Elle eſtoit vefue alors de Philibert Comte de Grammont, qui ayant eu un bras emporté d'un coup de Canon au ſiege de la Fere, où commandoit le Mareſchal de Matignon pour Henry III. Roy de France en 1580. mourut quelques jours apres de ſes bleſſures, & fut fort regretté de tout le monde. Voyez de Thou en ſon Hiſtoire Tome 3. Livre 72. p. 457.

2. *Par la maiſon d'une Dame vefue, & qui tenoit grand rang*] Il veut dire la Marquiſe de Guiercheville, qui eſtoit alors jeune vefue de Henry de Sily Comte de la Rocheguyon, dont elle avoit des enfans.

3. *Et oublia de telle ſorte Coriſande*] c'Eſt la Comteſſe de Guiche ou de Grammont, de laquelle il a fait mention cy deſſus. Voicy en quels termes en parle Monſieur de Thou en ſon Hiſtoire, Tome V. Liv. CI. p. 158. *Coriſanda Andoina Philiberti, Grammontani Comitis ad Faram Veromanduorum ante XI annos interfecti, vidua, olim Regi prædilecta, cum ſe ſpretam indignaretur, ultionem quærens, inter Carolum Sueſſionem, Regis patruelem, & Catharinam Regis ſororem, de quibus matrimonio jungendis mentio olim injecta fuerat, amores pœnè intermortuos ſecretis literis & plenis blanditiarum nuntiis rurſus accendit, ita ut paſſim eſſet, ipſos ignaro Rege, vel etiam invito, nuptias contracturos. Quod ad contemptum ſuum pertinere cum judicaret Rex, & talia audere quaſi deploratis rebus ſuis cerneret, eo magis ſibi enitendum exiſtimabat, ut aliquo ingenti ſucceſſu fortunæ ſuæ jacentis famam erigeret.* Voicy ce qu en dit Maximilian

de

de Bethune Duc de Sully, Tome I. Chapitre 8. p. ... de ses Memoires. Ce Prince (c'est Henry IV. Roy de France, & alors seul Roy de Navarre) estoit lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la Comtesse de Guiche, laquelle estant allé voir en un lieu nommé Agemau, il receut nouvelles d'un Espagnol, nommé Don Bernardin de Mendosse, &c.

4. *Une belle & jeune Abbesse du Mont de Mars*] Elle s'appeloit Marie de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre pres de Paris. Elle estoit fille de Claude de Beauvilliers, Comte de Sainct Aignan, Gouverneur d'Anjou, & de Marie Babou, fille de Jean Babou Seigneur de la Bourdaisiere, & de Françoise Robertet. Elle eut pour frere Honorat de Beauvilliers, Comte de Sainct Aignan, pere du Comte de sainct Aignan d'à present, & pour sœurs Anne de Beauvilliers, femme de Pierre Forget Seigneur de Fresne, Secretaire d'Estat sous Henry IV. & N. Bauvilliers Abbesse du Pont aux Dames.

5. *Avec un illustre Chevalier qui avoit grande charge en Cour*] Nommé Charles du Plessis Seigneur de Liencour, Comte de Beaumont, premier Escuyer & Gouverneur de Paris, qui espousa la Marquise de Guierchevil e vefue du Comte la Rocheguyon, laquelle a laissé des enfans de ses deux maris.

6. *Le pere de Crisante*] Jean Antoine d'Estrée, Marquis de Cœuvres, & avoit espousé Françoise Babou de la Boudaisiere, mere de Crisante.

7. *Se retira en la maison de son pere*] A Cœuvres, pres les Villes de Soisins & Laon.

8. *Sa sœur nommée Dalinde*] On la nommoit Iuliette Hippolite d'Estrée, femme de Georges de Brancas, Marquis de Villars.

9. *Ce vieillard estoit Gouverneur de la Province*] Je croy que c'estoit de l'Isle de France.

10. *Un jeune Seigneur nommé Napoleon*] Il s'appelloit en son veritable nom Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Vicomte d'Auchy: c'est pourquoy il faut corriger dans l'Histoire de M. de Thou, Tom. IV. Liv. XCV. pag. 4.. *Ægidius Auxius Armenterius*, au lieu de *Ægidius Ursinus Armenterius*

11. *Une memorable bataille*] Ce fut la bataille de Senlis, où le Duc d'Aumale & les Parisiens, qui assiegeoient

cette

cette place, furent defaits par les Duc de Longueville, la Nouë, Humieres, Giury, & autres Seigneurs du party du Roy III. qui estoient accourus au secours, le 17. de May de l'an 1589.

12. *Une mousquetade qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une Ville*] Cet estrange accident arriva en l'an 1595. a l'entrée que ce Prince fit a Dourlens, ou il fut tué d'une mousquetade en une salve d'honneur qui luy fut faite par la garnison. Voyez M. de Thou en son Histoire, Tom. V. Liv. CXII. pag. 540. Il avoit espousé Catherine de Gonzague, fille de Ludovic de Gonzague Duc de Nevers, duquel mariage est yssu Henry d'Orleans Duc de Longueville encore vivant.

13. *Il se presenta un Gentilhomme du pais tout propre à cette alliance.*] Il s'appelloit Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liencour.

14. *Le mary de Lydie*] Son nom estoit Francois d'Escoubleau, Marquis de Sourdis.

15. *Dans un Chasteau extremement fort.*] Usson fort Chasteau en Auvergne.

16. *Cependant la Princesse Grassinde sœur d'Alcandre, vouloit se marier avec le Prince Palamede, jeune beau, &c.*] De l'origine des Amours entre Charles Comte de Soissons, & Catherine Princesse de Navarre, sœur de Henry IV. Roy de France & de Navarre, Monsieur de Thou en son Histoire. Tom. IV. Livre LXXXVII. pag. 180. en parle en ces termes. *Interea (A. 1587.) Navarrus ad Monsorellum copias, & Carolum Borbonium Suessionum Comitem, Condæi fratrem, ad se venturum opperiebatur. Is magni animi juvenis, cum Regis, & eorum, qui circa Regem erant, sive dissimulatione sive patientia, regiam Majestatem sensim labefactari, regii sanguinis principum nomen apud omnes ordines vilescere, contra indies Guisianorum gratiam ac potentiam augeri cerneret, quamquam majorum religioni causam in hoc bello agi crederet, facile sibi persuaderi passus fuerat, ut ad Navarri partes pro regni salute & regio nomine tuendo transiret, præsertim conditionibus perhonorificis à Petro Delbenio Abbate oblatis, qui spem fecerat ut Catharinam Navarri Sororem in uxorem pro præmio acciperet.* Le mesme Autheur, au mesme Tome Liv. XCII. pag. 244. *Ad dolorem tantum accessit atrox Suessionis injuria, quæ ad contemptum Regis pertinebat. Is superiore anno, (A. 1588.) spe*

spe de Catharinæ Navarri Sororis nuptiis facta, ad ipsum inconsulto Rege transierat, & Cutracenæ pugnæ ac nuper expeditioni ad Maranum recipiendum susceptæ interfuerat. Inde cum spe illarum nuptiarum excidisset, repulsam ad animum revocans, relicto Navarro ad Regem paulo ante redierat, qui venia petenti concessa, ejus excusationes, cur ad Navarrum transisset, in bonam partem accipere visus est. Au Tom. V. Liv. CV. pag. 314. & 315. *Cum & Rex (A. 1593.) in Turones excurrisset, ut Catharinam Sororem è Benearni pago venientem honorificentius exciperet, matrimonium inter eam & Carolum Borbonium, Suessionum Comitem, patruelem, ante septennium injecta mentio, cum ille, deserto Rege, ad Navarram se contulit, postea non sine occulta ejus offensione abrupta, ab eo tempore per occultos nuncios renovata, ac semper repetita est sine fratris permissu, nec tamen eo omnino ignaro. Corisanda Andoina Guichia, Philiberti Grammontani Comitis, ante XII. annos ad Faram Veromanduorum interfecti vidua, quod à Regis gratia, in qua olim floruerat, excidisset, spreta formæ ultionem quærens, igniculos inter tanto locorum spatio dissitos in arcano alabat, & superiore anno Suessionensi persuaserat, dum Rex ad Rotomagi obsidionem hæreret, ut captata ex matris morbo, quæ Cæsaroduni erat, occasione, in Turones propere revolaret, & inde quam citissime, antequam Rex de ipsius profectione posset cognoscere, Benearni pagum veniret: quod cum ille fecisset, res parum ab exitu abfuit. Secretis pollicitationibus inter utrumque initis, & utriusque manu subscriptis. Sed antequam nuptiæ celebrarentur, supervenêre qui a Rege missi erant, qui Senatus Provinciæ intercedente auctoritate eas diremerunt, & Suessionem Podio excedere coëgerunt. Rex propterea Sororem ad se evocaverat, cui & obviam Salmuriam usque exeunte Februario profectus est, evocato pariter ex Armorica Henrico Borbonio Monpensterio, quem maritum soror destinabat.* De ces mesmes amours, M. de Sully en ses Memoires, Tome I. Chap. 4. pag. 61. escrit de cettes façon. M. le Comte de Soissons d'autre costé, qui estoit venu trouver le Roy de Navarre, plustost pour espouser sa sœur que ses affections, ny son party qu'il tenoit, ne pouvoit pas avoir longe subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyoit le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne & quasi toute la France buttez à l'entiere destruction des Hugenots; & qu'ayant espousé Madame Cathe-

Catherine, il se retireroit de la Cour, & s'approprieroit tout les grands biens, que cette Maison de Navarre avoit deca la reviere de Loire, & sur ce projet faisoit de continuelles instances & sollicitations; afin que le Roy de Navarre le voulust mener voir sa Maistresse en Bearn; lesquelles instances rencontrant pour complices de telles passions dans l'esprit du Roy, l'amour qu'il portoit lors a la Comtesse de Guiche, & la vanité de presenter luy mesme a cette Dame les Enseignes, Cornettes & autres despoüilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre a part pour luy estre envoyées; il prit pour pretexte de ce voyage, l'affection qu'il portoit a sa sœur & au Comte de Soissons: tellement qu'au bout de huit jours tout les fruicts esperez d'une si grande & signalée victoire, s'en allerent au vent & en fumée, & au lieu de conquerir, l'on vid toutes les choses deperir; le Roy de Navarre & le Comte de Soissons se mettant si mal ensemble par rapports & soupcons, que depuis ils se separerent quasi comme ennemis. *Le mesme Mons. de Sully en ses Memoires*, Tome I. chap. 34. pag. 98. & 99. Vous vous souviendrez que le Roy dés l'année 1586. se voyant tomber sur les bras cette grande guerre de la Ligue, & ne se voyant en estat de pouvoir avoir des enfans, a cause de ce qui passoit entre luy & sa femme, ny aussy de se pouvoir demarier, a cause qu'il luy eut fallu passer par les mains du Pape, il se mit a regarder sa sœur comme sa certaine & unique heretiere, & se resolut de la marier comme telle a quelque Prince dont l'humeur luy revinst, & en pust faire estat comme d'un fils: & ne voyant nul Prince en France, ny dehors d'icelle, qui apparement put avoir les conditions plus sortables a ses desirs que Monsieur le Comte de Soissons, il luy fit proposer ce dessein, lequel comme luy estant honorable & utile tout ensemble il tesmoigna aussi tost de le vouloir embrasser; tellemēt qu'apres plusieurs entremises il se vint ranger aupres de luy, comme il a esté dit cy devant, & apres la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir Mad. Catherine, ou il s'engendra des amours reciproques; mais quelques langages, ou procedures dont usa Monsieur le Comte de Soissons; ou quelques advis; soient vrais ou faux, que le Roy receut de la Cour, que M. le Compte en estoit party par concert fait avec ses ennemis de venir espouser

sa

sa sœur, & puis le quitter là, & se prevaloir de ce mariage, pour joüir de tous les biens qu'il avoit, ou il estoit en puissance; sans se soucier que devint sa fortune, sa personne, & sa vie (car ce sont les mesmes propos que vous nous avez dit avoir esté tenu par le Roy, lors que sur le sujet de la mort de Monsieurs de Guise, & les longueurs qui s'interposoient à l'accomplissement de son mariage, il quitta tout à fait le Roy de Navarre) avec de mauvaises paroles de toutes parts, & peu d'esperance de reconcilier jamais bien ces deux esprits. Or nonobstant cette separation l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame & Monsieur le Comte de Soissons, & telles intelligences basties entre eux, qu'ils resolurent de se marier à la premiere commodité, sans attendre ny requerir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand & long siege de Rouën. Les deux amoureux jugerent que c'estoit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils avoient projetté ensemble par lettres, messages & l'intelligence de plusieurs des hommes & femmes qui estoient pres de Madame. Et pour cet effet ayant preparé des chevaux pas relais, faisant semblant de s'en aller seulement jusqu'à Nogeāt, il passa jusqu'en Bearn; mais ils ne pûrent estre si fins, ny leurs affaires maniées si secretement; que le Roy n'en eust quelque vent; ny luy faire si bonne diligence qu'à son arrivée il ne trouvast le Sieur de Panjeas, & plusieurs autres, avec pouvoir du Roy pour s'opposer à tous leurs desseins: de telle sorte que M. le Comte fut chassé du pays, & contraint de s'en revenir sans rien faire. *Le mesme M. le Duc de Sully en ses Memoires*, Tom. I. chap. 44 pag. 1 6. Nous reprendrons succinctement ce qui a esté cy devant dit du voyage de M. le Comte de Soissons en Bearn, pour espouser Madame sœur du Roy malgré luy, & quoy que sa Majesté y eust pourveu, comme il a esté dit, neantmoins si ne put il empescher que par le moyen de la Comtesse de Guiche (laquelle estoit irritée contre luy, & se plaisoit à le fascher, pour ce que l'ayant aimée, non seulement il ne l'amoit plus & en aimoit d'autres: mais mesme encore avoit honte, à cause de la laideur ou elle estoit venüe, que l'on dist qu'il l'eust aimée) ils ne se vissent & ne s'entredonnassent des promesses de mariage; lesquelles le Roy desiroit non seulement retirer, mais aussi leur

leur faire bailler une declaration qu'ils se quittoient l'un l'autre, & revoquoient toutes les promesses qu'ils s'estoient faites, tant de bouche que par escrit: & avoit le Roy une telle passion a cette affaire, pour ce que quelques malins luy avoient mis en teste, que ce mariagé mettroit sa vie en danger, s'il en venoit des enfans, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires avec violence.

17. *Ayant resolu de la donner au Duc de Micene*] Voyez le Chap 6. p. 311. 312. 313. 314. 315. jusques a 321. & le Chapitre 65. du I. Tome des Memoires de Monsieur de Sully, touchant le dessein du Roy, & l'acheminement d'iceluy pour le mariage de Madame sa sœur avec le Duc de Montpensier.

18. *Grasinde arriva en la ville de Larisse*] Ie croy que c'est Mante que Monsieur de Sully Tome I. Cha. 40. p. 104. de ses memoires, dit avoir esté comme le Paris du Roy alors. M. de Thou en son Histoire Tome V. Liv. CV. p. 315. asseure qu'il y laissa sa sœur. *Rex ubi de Novioduni obsidione cognovit, cum Catharina sorore ex Turonibus profectu., in Carnutes redit, & cum omni aula comitatu Medantam tendit, eoque loco relicta sorore, in Picardiam excurrit.*

19. *Le principal du Conseil d'Alcandre*] Il veut dire le Chancelier de Chiverny, qui par sa Charge & d'ancienneté est Chef ordinaire du Conseil du Roy, au defaut, ou en l'absence du Connestable.

20. *En ce temps la mourut fort tragiquement la mere de Crisante*] Elle fut tuée a Issoire en Auvergne, ou le peuples s'emut contr' elle en haine du Marquis d'Alegre qui l'entretenoit. Elle estoit de la Maison de Babou de la Bourdaisiere, & s'appelloit Francoise de Babou de la Bourdaisiere.

21. *Arfure la plus confidente des femmes des Crisante*] c'Estoit la Rousse, de laquelle M. de Sully fait mention en ses Memoires Tome I. Ch. 90. p. 421. & 422. Si nous voulions vous ramentevoir, non pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse & son mary, lesquels avoient long temps servi cette Dame, & que vous avez gardez six ans prisonniers a la Bastille, pour avoir parlé trop librement des actions & vie d'icelle, vous en avoient dit (car vous le teniez secret) mais seulement ce qu'elle en contoit a nous autres lors que

nous

nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute sa delectation que de pouvoir trouver qui la voulust escouter la dessus) mais le respect de cette Dame, de ses enfans & parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, & l'animosité que cette Rousse & son mary tesmoignoient contr' elle, qui nous rend suspect de fausseté la plus part de ce qu'ils en disoient, nous impose silence & nous fait contenter de vous ramentevoir, &c.

22. *De son nepveu fils de son frere*] C'estoit Charles Duc de Guise, fils aisné de celuy qui fut tué à Blois en 1588.

23. *De son autre, frere*] Qui estoit Charles Duc de Mayenne ou Maine, Chef de la Ligue, apres la mort de son frere, appellé cy dessus Sertolius.

24. *Vn Chevalier du party d'Alcandre*] Ie soupconne fort que ce fut M. de Giury, à cause de ce qui est remarqué plus bas, qu'il faisoit passer des vivres dans Lutecie, pour plaire à Poliniste & à Milagarde.

25. *Ayant mesme fait passer des vivres dans Lutecie*] Monsieur de Thou en son Hist. Tome V. Liv. XCVIII. p. 68. *Charentonio & Confluentiæ, qui vicus est ad quem Matrona in Sequanam exoneratur, impositus Annas Anglurius Giurius, cum valido equitum & peditum præsidio, ex omni natione attributis delectis copiis ac aliquot tormentis, ut justi exercitus speciem præsidium illud referret, munitis circum castris & strato pontibus fluvio. Ipse vero, amano juxta & eleganti vir ingenio, qui imperator dici gauderet, dum comitatis officiis cum Cajetano, Nemorosia, Monpenseria, Guisia, viduis, aliisque belli ducibus qui in urbe erant, certat, & pane, carnibus aliisque bellariis crebro summissis extremam necessitatem inscio Rege moratur, obsidionem in longum extraxisse creditus est, ejusque exemplo plerisque eadem humanitate erga obsessos usis postremo Regis conatum irritum reddiderunt.*

26. *Le frere de Milagarde sortit de prison, où il avoit tousiours esté depuis la mort de son pere*] Charles de Lorraine, Duc de Guise par la mort de son pere, tué à Blois par le commandement du Roy Henry III. en 1588. fut emprisonné à l'instant mesme, & conduit dans le Chasteau de Tours, du quel il se sauva depuis le 15. d'Aoust. 1591. par un gentil stratageme, & se rendit à Paris, où il fut receu avec grande joye,

27. *Pour*

27. *Pour aller en une de ses maisons. Estant allé assieger une ville*] C'estoit Laon en Picardie, que fut assiegée le 25 de May, rendue le 22. de Iuillet 1594.

28. *Crisante accoucha d'un fils*] Il fut nommé Cesar, & portoit le tiltre de Monsieur, & depuis à esté fait Duc de Vendosme, & vit encores à present.

29. *Luy fit quitter le nom de son mary, luy bailla le tiltre de Marquis*] Au lieu de Madame de Liancourt, il la fit appeller la Marquise de Monceaux.

30. *Le vieil amoureux de cette femme*] Qui estoit le Chancelier de Chiverny.

31. *La Reine, lors femme d'Alcandre*] C'estoit Marguerite de France, sœur des trois derniers Rois de la Branche de Valois, & premiere femme du Roy Henry IV. de France & de Navarre.

32. *Qui fut damon*] I'ay conjecturé par beaucoup de raisons, que c'estoit le Duc d'Espernon, grand favory du Roy Henry III. & pere du Duc d'Espernon l'aujour d'huy.

32. *Vn de ses valets de Chambre*] Ce fut Armagnac, ou Pierre Beringen premier valet de Chambre.

34. *Commanda au Capitaine de ses gardes*] Ie suis en peine de sçavois qu'il estoit ; je soupçonne que ce soit Charles de Choiseul sieur de Praslin, qui depuis a esté Mareschal de France.

3 . *Aux grandes dignitez qu'il avoit lors qu'il mourut*] Ces mots me persuadent clairment, que ce n'estoit ny Monsieur de Vitry, ny M. de la Force, alors Capitaines des Gardes de sa Majesté, parce qu'ils ne sont morts que long temps apres le Roy Henry IV.

36. *De ne revenir point qu'l ne fust mairé, & qu'il n'amenast sa femme*] Elle s'appeloit Anne de Bueil, & estoit fille & unique heretier de Honoré de Bueil sieur de Fontaine, tué à Sainct Malo, quand la ville se declara pour Ligue. De Thou Livre III. pag. 502. & 509.

37. *Et de tres Illustre maison*] De la maison de Budos. Elle estoit filie de Iacques de Budos Vicomte de Portes, & de Catherine de Clermont.

38. *Laissa un fils & une fille*] L'un s'appelloit Henry II. du nom, Duc de Montmorency, Pair & Mareschal de France, qui fut decapité à Toulouse par Arrest du Parlement en Octobre 1632. l'autre nommée Charlotte Marguerite de Montmorency, espousa Henry de Bour-

Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, decedé en 1646. duquel sont sortis les Princes de Condé & Conty, & de la Duchesse de Longueville, qui sont pleins de vie.

39. *Que eut une fille durant tout cela*] Catherine Henriette legitimée de France, qui fut marié en 1619. avec Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf, Pair de France, duquel mariage sont issus plusieurs enfans, vivans à present aussy bien que le pere & la mere.

40. *Bien-tost apres un fils*] Depuis appellé Alexandre de Vendosme, Grand Prieur de France, mort prisonnier au chasteau de Vincēnes durant le regne de Louys 13.

41. *Chassa un des Principaux de son Conseil*] Nicolas de Neufville, Seigneur de Ville Roy, Secretaire d'Estat, soubs les Rois Charles IX. Henry III. Henry IV. & Lous XIII.

42. *Vn tres-habile homme de son Conseil* Nicolas Brulart, Conseiller du Roy en ses Conseils, President en la Cour de Parlement, & depuis Chancelier de France soubs les Rois Henry IV. & Louys XIII qu'on appelloit communement Monsieur de Sillery. Voyez M. de Sully en ses Memoires Tom. I. chap. 81. pag. 392.

43. *Qu'il avoit fait Duchesse*] Du nom de Beaufort.

44. *Vn homme, qui estoit à la Cour il y avoit long-temps, se maria pour lors avec une femme, qui avoit de grands enfans de luy*] Cet homme estoit Antonine de Roquelaure, Mareschal de France.

45. *Le Cloistre des Chanoines de la Paroisse du Palais Royal*] Le cloistre de Sainct Germain de l'Auxerrois.

46. *Vne Eglise à un des bouts de la ville*] Eglise du petit Sainct Antoine, size en la rüe Sainct Antoine à Paris.

47. *Vn de ses Secretaires d'Estat*] Pierre Forget, Sieur de Fresne, Secretaire d'Estat.

48. *Pour avoir espousé une de ses parentes*] Scavoir Anne de Beauvilliers, dont la Mere, Marie de Babou, estoit de la mesme maison que celle de la Duchesse de Beaufort, & avoit espousé Claude de Beauvilliers Comte de Sainct Aignan.

49. *En une de ses maisons*] A Fontaine bleau.

50. *Iusques à six lieuës de Lutecie*] A Essonne: M. de Thou livre 12.. dit qu'il vint jusques à Ville juifve. Les Memoires du Chancelier de Chiverny à Villeneuve S. George.

51. *Que Crisante estoit morte*] De la mort de la Duchesse de Beaufort voyez ce qu'en escrit le President de Thou en son Histoire, liv CXXII. p. 865. Le Chancilier de Chiverny en ses memoire depuis la pag. 322. jusques à 33. M. de Suily en ses memoires Tom. I. chap. 90. pag. 520 jusques à 425. où il en rapporte des particularitéz fort curieuses & fort notables.

52. *Le Duc de Ton'y, qui estoit de tres bonne compagnie*] Ie ne sçaurois deviner qui c'estoit. M. de Sully dit seulement au chap. sus allegué p. 424 que le Roy, ayant receu la seconde lettre, qu'on luy escrivoit sur cé accident, a my chemen, il s'estoit arresté tout court, disputant en luy mesme, s'il iroit voir cette femme que l'on luy mandoit estre morte, ou s'il s'en retourneroit à Fontainebleau. Sur quoy apres que Messieurs d'Ornano, de Roquelaure, de Fontenac, & autres particuliers serviteurs luy eurent persuadé pe s'en retourner. Il avoit appellé au milieu de la campagne & commandé à la Varenne de le venir trouver, & dire ce qu'il avoit entendu de luy. Ce pourroit estre Monsieur d'Ornamo.

53. *Celuy qui estoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Crisante*] Monsieur de Sillery, Ambassadeur à Rome pour le Roy Henry IV. Nous avons veu les depesches & instructions du Sieur de Sillery-Brulart envoyé pour estre Ambassadeur à Rome, à l'instante sollicitation de Madame la Duchesse de Beaufort, à laquelle il s'estoit engagé de parole, de faciliter en bref la dissolution du mariage du Roy, son mariage avec elle, & la legitimation des enfans qui luy estoiét desia nez, pour estre estimez enfans d' France, & elle à luy en ce cas de luy faire avoir les Sceaux à son retour, nonobstant les interests de sa bonne tante de Sourdis, & l'Office de Chancelier lors qu'il vendroit à vacquer. Sully en les Mem. chap. 31. pag 397. Tom. I.

54. *En l'une de belles maisons d' Aleandre*] Au chasteau de Sainct Germain en Laye.

55. *Le Roy soupoit à la Ville*] Proche l'Arsenal, au logis du Sieur Sebastien Zamet, que le Roy par la familiarité appelloit Bastien.

56. *D'un petit Estat*] Du Marquisat de Saluces qu'il avoit usurpé sur la France par surprise, durant la tenuë des Estats de Blois, du vivant du Roy Henry III en l'an 1588.

57. Au

57. *Au Duc son oncle*] A Ferdinand de Medicis. GrandDuc de Toscane,oncle paternel de la Princesse.

58. *Le Duc de Velitre, son cousin Germain* [Virginio de Gl'ursini, ou Vrsin, estoit fils de Paul-Iourdain Vrsin,Duc de Bracciano, & d' Elisabeth ou Isabel de Medicis sœur de François& Ferdinand deMedicis Grands Ducs de Toscane, & partant cousin germain de Marie de Medicis Reine de France, qui estoit fille du grand Duc François de Medicis.

59. *Elle fut receüe par deux Cardinaux*] L'Histoire du temps en met quatre,sçavoir,François deIoyeuse,Pierre de Gondy, Anne d'Escars, C. de Giury, François d'Escoubieau, C. de Sourdis.

60. *Par le Chancelier*] Pompone de Bellievre, qui avoit succedé depuis un an cette charge au Chancelier de Chiverny.

61. *Prince de la Susiane, Gouverneur de la Province*] Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence.

62. *Par les Princesses des Armoriques*] Elles estoient trois sœurs, sçavoir, Henriette de Rohan, Catherine de Rohan,mariée depuis à Jean de Baviere Duc des Deux ponts, Comte Palatin du Rhin, & Anne de Rohan, & ont eu pour freres Henry Duc deRohan mort en 638. & Benjamin deRohan Duc de Soubise, decedé en Angleterre durant le regne de Louys XIII.

63. *Iusques a la Ville, ou Alcandre la vint trouver*] La ville de Lion.

64. *Dame d'atour, nommée Leriane*] Il faut sçavoir des Courtisans de ce temps là qui elle estoit, ne l'ayant pû apprendre de l'Histoire.

6[illegible]. *Cette vieille Princesse*] Il veut parler de madame de Nemours, qui venoit de la Fille de Louys XII. Madame Renée, & d'Anne d'Est. Qu'elle apparence que le Roy eust mis aupres de la Reine une Dame de la religion.

66. *A la Marquise Ismene, à qui le Roy avoit donné cette qualité*] Mademoiselle d'Entragues, Marquise de Vernüeil. Voyez ce qu'en dit le Duc de Sully en ses Memoires Tom. I. chap. 92.

67. *De ce grand & heureux Prince*] Louys Dauphin, & puis XIII. du nom Roy de France & de Navarre.

68. *Qu'elle fut arrestee avec quelques uns de ses plus pro-*

ches parens] Qui estoient François de Balsac Seigneur d'Entragues, son pere, & Charles de Valois Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Augoulesme, fils naturel du Roy Charles IX & frere uterin de la Marquise de Vernüeil, estant tous deux enfans de Maire Toucher natifve d'Orleans. Voyez l'Histoire du President de Thou Liv. CXXXII. pag. 1134. & au Liv. CXXXIV. p. 1182. & 1183.

69. *D'une autre bien plus belle*] Qui estoit la Comtesse de Moret.

70 *Estant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit dés le soir de ses nopces*] Ce mary pretendu estoit Philippes de Harlay Comte de Cesis, qui a esté long-temps Ambassadeur pour le Roy à Constantinople, & est mort aagé de 71 an, au mois de May de la presente année 1652.

71. *Fut renvoyée en sa maison*] A Vernueil.

72. *Maria Milagarde avec un Prince de la maison Royale*] Il veut dire François de Bourbon Prince du Saug & de Conty.

73. *Cette Princesse estoit sœur d'Olimpe, & le Duc son mary proche parent du Duc de Silesie*] Elle estoit sœur aisnée de Marie de Medicis Reine de France, & marié à Vincent I. Duc de Mantoue & de Monferrat, cousin germain de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & depuis Duc de Mantoue, mort en l'an 1637.

74. *Allez en une maison proche de Lutecie*] A S. Germain en Laye, maison de plaisance des Rois de France.

75. *Il falloit passer en un bac*] Le bac de Nully. Cét accident fut cause qu'on y bastit quelque temps apres un pont de bois, pour y passer la riviere de Seine.

76. *Que c'estoit encore à sa consideration qu'elle estoit sa parente*] Elle estoit sa cousine germaine, & Fille de Marguerite de Bourbon sa tante paternelle, qui de son maria avec François de Cleves, Duc de Nivernois, eut entr'autres enfans cette cy, nommée Catherine de Cleves, premierement mariée à Antoine de Croy Prince de Porcian, puis à Henry de Lorraine Duc de Guise tué à Blois en 1588.

77. *Il faudroit un volume entier*] Voy celuy qu'en a escrit le Cardinal, Bentivoglio en Italien, intitulé *Relatione della fuga del Principe di Condé*.

CLEF

CLEF
OU
EXPLICATION

Des noms propres deguisez dans l'Histoires de Amours d'Alcandre.

A.

ALcandre. Henry de Bourbon Roy de France, IV. du nom, & de Navarre.

Alcmene. Iacqueline de Buëil Comtesse de Moret, que le Roy Henry IV. Maria a Monsieur de Cesis, qui s'appelloit Philippes de Harlay, mort âgé de 71. en 1652.

Almidor. Anne d'Anglure Seigneur de Giury, qui espousa depuis Marguerite Huralt, Fil du Chancelier de Chiverny.

Antenor. Philippes Hurault, Comte de Chiverny, Chancelier de France sous les Rois Henry III. & IV.

Arsure. . . . . la Rousse, de laquelle *M*. de Sully parle en sés memoires.

Argie. Leonora Galigaï, depus femme de Conchini, Mareschal d'Ancre.

Armise. Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesme.

Arnede. Henry de Bourbon, Evesque de Metz, fis naturel du Roy de France Henry IV. & Henriette de Balsac d'Entragues, Marquise de Vernüeil.

 Clean-

C.

Cleandre. Henry de Lorraine, Duc de Guise, tué aux Estats de Blois en l'An 1588.

Corisande. . . . . veufve de Philibert Comte de Grammont, tué a la Fere quelques années auparant.

Crisante. Gabrielle d'Estrée, Marquise de Monceaux, & depuis Duchesse de Beaufort, morte en l'An 1599.

D.

Dalinde. La Marquise de Cerisay ou Duchessa de Villars ; elle s'appelloit Iuliette Hippolyte d'Estrée, & est nommée Mirtille ailleurs.

Damon. Ie croy que c'est le Duc d'Espernõ, grand favory de Henry III. Roy de France & de Pologne. Son nom estoit Iean Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Espernon.

Dioclée. C'est Madame de Rosny dont le mary (qui s'appelloit Maximilian de Bethune Baron de Rosny) dequis erigé en marchisat, estoit Gouverneur de Mantes. Depuis Duc de Sully.

Derclas. Le Comte de Cramail.

Dorinde. Catherine de Cleve, vefve de Henry de Lorraine, Duc de Guise, tué a Bolis en 1588.

Duc des Allobroges. Charles Emmanuel, Duc de Savoye, mort en 1630.

Duc de Medoc. Iean Louis de Nogaret Duc d'Espernon, appellé cy dessus, comme j'croy, Damon.

Duc

Duc de Micene, Henry de Bourbon, Prince du sang, dernier Duc de Montpensier, mort en 1608.

Duc de Moranie, premier officier de la Couronne. Henry Duc de Montmorency, Connestable de France sous les Rois Henry IV. & Louis XIII.

Duc de Ponti.............................

Duc de Silesie. Charles de Gonzague, Duc de Nevers & depuis de Montouë, mort en 1637.

Duc de Velitres. Virginio de Gli Orsini, Duc de Braciano.

Duchesse d'Alchaïe. Eleonor de Medicis, femme de Vincent premier, Duc de Mantouë, & sœur de Marie Reyne de France.

Duchesse des Armoricques. C'est Madame la Duchesse de Nemours qu'il entend.

Duchesse d'Athenes. Madame la Duchesse de Mantouë, appellée cy devant Duchesse d'Achaïe.

Duchesse d'Etrurie. Chrestienne de Lorraine, femme de Ferdinand de Medicis, grand Duc de Toscane, oncle paternel de Marie de Medicis Reyne de France.

Duchesse de Silesie. Catherine de Lorriane, fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, & femme de Charles Duc de Nevers & de Mantouë.

E.

Eliane. ....

Elise. Senlis, Ville du Gouvernement de l'Isle de France.

Eteo. Charles de Gontaut de Biron, Mareschal, Duc & Pair de France, qui fut decapité dans la Bastille a Paris en 1602.

F.

Filizel. Claude de Lorraine, appellé premierement Prince de Ioinville, & depuis Duc de Cheureuse, qui est encore vivant, & a espousé Marie de Rohan, Duchesse de Cheureuse, fille de Hercules de Rohan, Duc de Montbason, & Pair de France.

Florian. Roger Duc de Bellegarde, grand Escuyer de France.

Floridor, frere de Milagarde. Charles de Lorraine, Duc de Guise, fils aisné de Henry tué a Blois en 1588 Il est mort en Italie a Cona dans le Sienois, âgé de 70. ans le trentiesme Septembre de l'An 1640.

Florise. Charlote Marguerite de Montmorency, femme de feu Henry de Bourbon Prince de Condé, decedé en l'An 1640. & elle en 1650.

G.

Grassinde. Catherine de Bourbon, Princesse de Navarre, sœur de Henry IV. Roy de France & de Navarre, & femme de Henry de Lorraine Duc de Bar, decedée en la Ville de Nancy l'An. 1604.

I.

Ismene. Henriette de Balsac d'Entragues, Marquise de Vernuël, sœur uterine de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesine, fils naturel de Charles X. Roy de France, decedée en 1651. *La-*

L.

Larisse Ville. Ie croy que c'est Mante.

La vefve du Duc de Micene. Henriette Catherine de Ioyeuse, vefve de Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, Prince du Sang, & depuis encore vefve de Charles de Lorraine Duc de Guise, mort en Italie en 1640.

La Ville des Massiliens. Marseille, Ville maritime, & fort renommée, de la Provence.

Leonide. Louise de Budos, seconde femme de Henry Duc de Montmorency, Connestable de France sous les Rois Henry IV. & Louis XIII. decedée en l'An.

Leriane..............................

Le Roy des Asturies. Philippes III. Roy d'Espagne.

Licidan Capitaine des Gardes d'Alcandre.

....

Licine. Marguerite de Montmorency, femme d'Anne de Levis Duc de Ventadour.

Lindemart. Henry d'Orleans, Duc de Longueville, tué en une salve d'honneur, a son entré a Dourlans en l'An 1595. Il avoit espousé Catherine de Gonzague, fille du Duc de Nevers.

Lucile. Nicolas d'Angennes, Marquis de Rambouillet.

Lutecie. Paris, Ville Capitale de la France.

Lydie. Isabelle de Babou, Marquise de Sourdis, qui fut depuis Maistresse du Chancelier de Chiverni.

M.

Melise. Marguerite de France, sœur des 3. derniers Rois de France, de la branche de Valois, & femme repudiée de Henry IV. Roy de France & de Navarre, appellée vulgairemēt la Reyne Marguerite, morte en l'an 1615.

Milagarde. Louise Marguerite de Lorraine, fille de Henry de Lorraine, Duc de Guise, tué a Blois, & de Catherine de Cleves sa femme, marié a Francois de Bourbon Prince du Sang & de Conti, mort en 1614.

Miritille sœur de Crisante. Juliette Hippolyte d'Estrée, Marquise de Cerisay, ou Duchesse de Villars.

Mont de Mars. Montmartre.

N.

Neustrie. Normandie.

Napoleon. Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Comte d'Auchi.

O.

Olimpe. Marie de Medicis, fille de Francois de Medicis, grand Duc de Toscane, & de Ieanne Archiducesse d'Austriche, & femme de Henry IV. Roy de France & de Navarre.

S.

Palamede. Charles de Bourbon, Comte de Soissons, Prince du Sang, mort en 1612. & pere de Louis de Bourbon, dernier Comte de Soissons, tué a la Bataille de Sedan en mil six cent quarante un.

Pedipe. Dieppe, Ville de Normandie.

Periandre. Henry III. Roy de France & de Pologne.

Phi-

Philemon. ....

Pisandre. Conchino Conchini Marquis d'Ancre, depuis Mareſchal de France, tuè a Paris en 1617.

Poidor. Monſieur de Roſny Gouverneur de Mantes, depuis Duc de Sully, ſon nom Maximilian de Bethune.

Polinisse. Catherine de Lorraine, fille de Francois de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt ſa femme, mariѐe a Louis de Bourbon, Prince du Sang, Duc de Monpenſier, mort en 1582. & elle en 1596.

Preſtreſſe du Mont de Mars. Marie de Beauvilliers, fille du Comte de Sainct Aignan, Abbeſſe de Montmatre.

Prince de la Suziane, Chef de ce party. Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, Chef de la Ligue, tuè a Blois en 1588. & appellé plus bas Gleandre.

Prince de la Suziane. Charles Duc de Guiſe, fils du precedent, Gouverneur de Provence ſous les Rois Henry IV. & Louis XIII.

Prince de la Suziane. Henry de Lorraine Duc de Bar, & depuis de Lorraine, mariée a Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navarre, ſœur de Henry quatrieſme Roy de France & de Navarre.

Princeſſe d'Etrurie. Marie de Florence.

Princeſſe de la Suziane; c'eſt la meſme que Dorinde. Madame la Ducheſſe Doüairiere de Guiſe.

Princeſſes des Amoriques. Voy les Annotations.

Pre-

Provinces des Romains. La Provence, Province de France.

R.

Riole. Loire Riviere de France, grande & celebre.

Roy des Asturies. Philippes II. d'Espagne, pere d'Anne d'Austriche, Reyne de France, vefve de Lovis XIII. & mere de Louis XIV. Rois de France.

S.

Scilinde. Antoinette de Pons, Marquise de Guercheville, femme en premieres nopces de Henry de Sully, Comte de la Roche Guion, & en secondes nopces de Charles du Plessis, Seigneur de Liencour, premier Escuyeur, & Gouverneur de Paris.

Serquas. Arques, Ville de Normandie.

Sertorius. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue.

Schevole. ....

T.

Tiane. Compiegne.

V.

Vigenne. Guyenne, Province du Royaume de France.

Vefve du Duc de Micene. Henriette Catherine de joyeuse, vefve du dernier Duc de Montpensier, & depuis du Duc de Guise, mort en Italie en 1640.

Ville de Carnutes. Chartres.

Ville des Maßiliens. Marseille.

Observations sur Alcandre & sa Clef, & sur les Annotations, imprimées & manuscrites.

ALcandre avoit donné promesse de mariagée Corisande (quelques uns la nomment Diane) escrite & signée de son sang. Cette Dame avoit fait la guerre pour Alcandre a ses despens, & luy envoyoit des Levées de 23. & 24. mille Gascons; mais elle devint grasse & grossiere, & si rouge de visage, qu'Alcandre s'en degousta, & se donna a d'autres. Il offrit pourtant a Antonin, son fils, de l'advoüer pour sien; lequel repartit qu'il aimoit mieux estre Gentil-homme, que bastard d'un Roy. Et cecy je le sçay de la bouche d'un des enfans d Antonin. C'estoit feu M. le Comte de Grammont, pere de M. le M. le Mareschal de Grammont d'a present. M. le Duc d'Orleans disoit audit Comte de Grammont, qu'il estoit son frere, puisque son pere (Henry IV.) avoit couché avec sa mere. Le-dit Comte disoit qu'il estoit, vray, que le Roy avoit couché avec sá mere; mais qu'il y avoit une buche entre eux deux; c'est pourquoy d'ordinaire M. le Duc d'Orleans l'appelloit son frere buche. C'est M. d'O, qui m'a fait ce conte.

Apres la bataille d'Iury le Roy donnant la chasse a l'ennemy, prit la Ville de Mante par un seul homme, ainsi que je diray cy apres, & cependant alla coucher a Rosny, selon M. de Thou (mais un Viellard de ce

temps

temps la, & du pays, homme illustre, m'a dit, a la Rocheguyon.) Quoy que c'en soit, il fut frappé a la Roche des beaux yeux d'Antoinette, & luy offrit promesse de mariage, signée de son sang, & Antoine de Lomenie de son costé fut feru d'Anne d'Aubourg Porcheux, Damoiselle de la Comtesse, & l'espousa: mais Antoinette ne voulut jamais escouter Alcandre.

Antoinette, espousant Charles du Plessis, Seigneur de Liancourt, posa pour condition qu'elle ne porteroit jamais le nom de Liancourt, puis qu'une putain portoit mesme nom. c'Estoit Crisante, mariée a Nicolas Damerval, Sieur de Liancourt, pres nesle en Picardie: c'est pourquoy la Roy la fit nommer Marquise de Guercheville.

Antoine d'Estrée Seigneur du dit lieu (dit auparavant Wally en Santerre) & Marquis de Cœuvres pres Soissons, grand maistre de l'artillerie, avoit espousé Francoise Babou de la Bourdaisiere, & disoit de sa femme a ses familiers, voyéz vous cette femme, elle me fera un clapier de putains de ma maison. Je tiens ce discours de la bouche de Jean Lievin, Sieur de Beaulieu, homme illustre, qui le tenoit du-dit Sieur d'Estrées, dans la confidence duquel in avoit esté long-temps. Il le me racontoit en 1619.

Dioclée ne peut-estre Rachel de Cochefilet, ni pendant son premier mariage avec Fr. Huraut Sieur de Chasteau prés & du-

Marias,

Marais, qui mourut 1590. au temps que l'on veut poſer ſes amours, & n'eut point de gouvernement, eſtant de robbe, & Maiſtre des Requeſtes, ni pendant le deuxiéme avec Maximilian de Bethune, qui n'eſpouſa Rachel que le 18. May 1592. en la ville de Mante, de laqulle encore il n'eut le gouvernement qu'en 1597. (apres la mort de Salomon de Bethune ſon frere puiſné) & qui d'ailleurs ne fut jamais jaloux: mais bien tout le contraire. Et ainſi, ſi cette annotation avoit lieu, M. d'Armentieres auroit fait l'amour apres ſa mort, & auroit donné de la jalouſie a un homme qui n'en eut jamais, ni n'en eſtoit capable.

Environ le temps que le Duc de Longueville fut tué, le Comte de Chaunes & le Marquis de Humieres ſe desfirent de leurs femmes. l'Une fut eſtranglée avec ſes propres cheveux, par des gens maſques; & l'autre a la pourmenade dans un parc fut pouſſé par ſon mary dans l'eau, ou elle ſe noya. Le Duc eſtoit le ſujet de la jalouſie, qui luy cauſa la mort a la ſalve Dourlens en Picardie.

Le Roy ne donna pas, mais rendit le gouvernement de Chartres au Sieur de S. qui en avoit eſté chaſſé par la Ligue.

Ce bon homme, ſurprenant une fois les amans dans le lict, ſe plaignoit qu'ils ne fermoient pas leur porte, leur remonſtrant la honte qu'ils encouroient, ſi un autre que luy les eut ſurpris, & comme a Chartres on

porto it

portoit en ceremonie au baptesme un enfant d'Isab., du quel le Chanc. estoit parrain, passant entredeux hajes desgardes d'Alcandre, les Soldats disoient tout haut, il est pere & parrain, es tu sourd, dit il. Et il est constant que la Dame à l'article de la mort declara que Henry n'estoit pas fils de son mary. Celuy qui le portoit au baptesme dit que cet enfant estoit bien pesant. On luy repartit, ne vous en estonnés pas, il porte les Sceaux.

Le mariage de Palamede, & de la sœur d'Alcandre vint à tel poinct que Pierre Cayer, Ministre de Grassinde, fut commandé de le benir presentement, dont il s'excusa: & sur ce que Palamede menaça de le tuer, le Ministre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau.

Grassinde a tousiours aimé Palamede, & son refrain ordinaire parmi ses familiers estoit je n'ay pas mon comte: equivocant sur le tiltre que portoit Palamede.

Larisse ne peut-estre la ville de Mante, que le Roy n'a jamais assigée: elle se rendit sans siege en l'an 1590. voicy comment Mante fut prise, & je le sçay de la bouche du preneur, qui me le raconta à Saucourt, pres Gisors en 1622. en presence de plusieurs gentilhommes qualifiés du pays, dont quelques uns luy pouvoient contredire, s'ils ne l'eussent sceu tres-veritable. Alandre, ayant gagné la bataille d'Iury en Normandie, pour suivit.

Mon-

Monsieur de Majenne jusques aux portes de Mante, ou le Duc croit, mes amis sauvez moy, j'ay pardu la bataille ; mais le Bearnois est mort, enfin y entra par le guichet. Villeneuve, gentilhomme de Guienne, qui portoit l'escharpe blanche, & qui estoit emporté par un cheval fort en bouche à cette chasse, marchoit lors assez involontairement sur les talons du Duc de Maienne, & se trouvoit tout seul de sa bande de tous les plus hastes de l'armée du Roy & veritablement fut un temps qu'ils s'estimoit perdu, à cause de son escharpe. Enfin il s'advisa d'une ruse qui luy succeda envers ce peuple, tout en desordre dans l'estonnement ou l'avoit jetté la fuitte & frayeur du Duc. D'abord Villeneuve fit signe qu'il vouloit parler, pour les empescher de tirer sur luy, puis fit aux premiers qui se presenterent, & en suitte aux commandants & aux principaux une jolie & hardie harangue. Que le Roy ayant eu pleine victoire de la betaille, comme ils le voioient par la fuite du general & chef du party, venoit avec toutes ses forces, & le reste de celles de l'ennemy, qui avoient passé à sa solde, teste baissée droit a eux: mais qu'auparavant les menacer; & leur faire sentir les effets de sa juste colere, il leur faisoit offre de sa clemance, &c. de ceste harangue Villeneuve en rapporta au Roy la resolution d'une entiere obeïssance & submission, & des le lendemain Mante fut a Alcandre. Ce discours me fut fait en la presence

de

de Philippus de Chaumont, Marquis de Guitry, d'Emanuël de Nonant le Conte, Sieur de Saucourt, Pierre du Pertnis, Sieur d'Eragny sur Ette, Monsieur de Beuveray, surnommé le Cat, Monsieur de Losses la Touche, Monsieur d'Abancourt, & plusieur autres, qui estoient assemblés pour une affaire qui concernoit de prés le-dit Sieur de Villeneuve, habitué lors au Vexin, au subjet qu'il y avoit pris femme, proche parente du dit Seigneur de Guitry. De plus ce ne fut pas Maximilien de Bethume; mais le Baron de Rosny, Salomon, son frere puisne, qui eut le gouvernement de Mante apres sa reddition. Maximilien ne l'eut qu'apres sa mort, avenüe en la ville de Bauvais 1597. au retour du siege d'Amiens.

Francoise B. fut trouvée lors que le peuple d'Issoire ie vit sur sa personne, & la massacra, ayant le poil honteux distingué & tressé de petit rubans de soye de toutes couleurs, au rapport d'un homme d'honneur, amy tres-confident de la maison d'Estrée, qui me l'a raconté il y a 36. ou 37. ans.

Il y avoit en ce temps la plusieurs Marquis d'Alegre. Le 1. Christophle d'Alegre Baron de sainct Iust, l'aisné de la maison. Le 2. Iues 4. Baron de Meillau, son nepveu, & le 3. Gabriel du Quesnel, Sieur de Coupigny en Normandie, lequel & ses descendants ont pris le nom de Marquis d'Allegre, à cause d'Isabelle d'Allegre Meillan, Dame de Coupigny femme de Gabriel. Celuy qui entrete-

noit.

noit. Francoise estoit Iues 4. Marquis d'Allegre Meillau.

Damon n'est pas le Duc, qu'à marque l'annotateur, qui fut en ce temps la bien loin de la Cour, & fit trois ans la guerre 1593. 94. & 95. en Provence. Aussi l'Autheur de la vie ne l'auroit pas oublié, puis qu'il a bien osé dire, qu'Alcandre auparavant l'an 1585. fit avancer au Duc quelques propositions de mariage avec cette princesse, pag. 33. de son histoire, ce que j'ay peine à croire, Alcandre ayant de tout temps declaré à un de ses plus confidents serviteurs, qu'il n'avoit jamais hay que deux personnes : mais qu'il les avoit tousjours hayes: C'estoit Catherine de Medicis, & ce Duc. Puis ce Duc estoit marié des le 7. Aoust 1587. & ne fut veuf qu'en 1593. à la fin de l'année. Mais me souvient qu'en 1654 Madamoiselle de Boma dit, que Grasinde eut de la bonne volonté pour Henry de la Tour, Vic. de Turenne, Duc de Boüillon, & que le mariage se fut fait, si Henry en ce temps la n'eut point esté officier du Roy, que Grassinde ne se pouvoit resoudre a espouser un Prince officier d'un autre Prince. Si cela est vray, faudroit entendre par la dernier Roy Alcandre luy mesme, n'y ayant eu qu'Alcandre qu'ait avancé en charges & dignites Henry de la Tour, & encore faudroit que cette insigne faveur eut esté pendant son veufvage, qui dura pres d'un an. Ou plustost Damõ, c'est Florian le Duc de Bellegarde, contre qui pour
cela

cela eſt rémarqué que Floridor avoit jalouſie, & qui par le moien d'Antenor Chancelier fit envoier Floridor en Provence, & n'eſt pas inconvenient qu'un meſme perſonnage ait deux noms icy, auſſi bien que Dalinde & Myrtile, donnés tous deux a Iuliette Hippolyte d'Eſtrées. Floridor & Prince de Suſiane a Mouſieur de Guiſe, & la Ducheſſe de Guiſe ſa mere y a auſſi deux noms de meſme, Dorinde & Pr. de la Suſiane.

Entre ceux que Criſante avanca ne faut oublier Maximilian de Bethune. Il fut voir Criſante dans le rencontre de l'averſion qu'avoit Monſieur de Sancy pour ſon mariage, & luy demanda ſa faveur pour la ſurintendance, avec promeſſe de ſo donner tout entier a ſes volontés, & l'emporta, & meſmement la charge de grand maiſtre de l'artillerie, par la demiſſion que Criſante en fit faire a ſon pere, Antoine d'Eſtrées. Polidor n'eſt point Maximilian.

Le Duc de Ponti eſt, comme j'eſtime, Guillaume de Hautemer Sieur de Feruaques, Duc (en brevet) de Grancé, & Mareſchal de France.

Dans les brouilleries des amours de Floridor & Filiſel avec les mignonnes d'Alcandre, il fut dit en jurant, Alcandre a bien couché avec nos meres & nos ſœurs, & il voudra nous interdire ſes garces.

Alcandre aima Catherine de Rohan, depuis Ducheſſe de Deux-ponts, ſa couſme, tres belle

belle & tres-ſage, qui luy reſpondit, qu'elle eſtoit trop pauvre pour eſtre ſa femme, & de trop bonne maiſon pour eſtre ſa garce.

Il aima encore Charlotte des Eſſars fille naturelle du Baron de Sautour en Châpagne, & de la Dame de Cheny, dont il eut deux filles. Elle avoit eſté ſuivante de la Comteſſe de Beaumôt Harlay en ſon Ambaſſade de d'Angleterre, depuis elle fut au Cardinal de Guiſe qui en eut pluſieurs enfans, le Comte de Romorantin, l'Abbé de Chailly, le Chevalier, Madame de Rhodes &c. apres elle fut a monſieur de Vic, Archevelſque d'Auſch, trois ans: puis eſpouſa F. de l'Hoſpital, Comte de Roſnay, Baron de Beine, Mareſchal de France.

Alcandre aima encore la Vicomteſſe d'Eſtauges, de la maiſon de Babou Bourdaiſiere la Comteſſe de L........ & la Damoiſelle d'Haraucourt, Couſmes de Criſantes, qui luy furent livrées par une de ſes bonnes parentes: & ce fut la en cette derniere occaſion qu'il fut frappé de froideur & d'impuiſſance. Il en eut encore pluſieurs autres, comme le Chevallier bannal de ſon Roiaume.

Une de ces belles mignonnes, paravant qu'eſtre a Alcandre, avoit eſté publique pour une piſtole; puis fut au Duc de Maienne, qui la mena a l'armée. Elle eut entr'autres encore pour mignon le Sieur d'Eſtavayé, gentilhomme Picrad, iſſu des Seigneur, d'Eſtavayé au pays de Vaux, terre de Savoye anciennement, & a preſent de Berne. Maris

Clutin

Clutin Marquise de Clermont Galerande, (vlug. dit d'Amboise) fœur uterine du viel Mareschal de Schomberg, Surintendant des Finances, visitant Crisante le matin assez souvent, trouvoit maintefois Estavayé, s'habillant familierement à la ruelle du lit de la Dame. C'estoit un beau & puissance gentilhomme, blond & le nez aquilin.

Quant à la mort d'une de ces belles, c'est la Duchesse de Beaufort. La Damoiselle de la Bretonniere du pays d'Anjou, l'une de ses suivantes, & tres-confidentes, jusques a coucher ordinairement dans sa chambre, rapportoit a Dame Magdelaine de Pas de Feuquieres Dame de Heucourt & Rosieres, sa seconde de Maistresse, que la premiere, la veille de sa mort; commanda a la Bretonniere de ne bouger de son lict, quelque bruict qu'il put arriver pendant la nuit prochaine. Cette fille couchée entendit quelque temps apres un assez rude estrif & dialogue importun de sa Maistresse avec un incognu & invisible, lequel se termina en plus rude coup. tant que l'entreparleur prit la Dame par les cheveux, & luy tordant le col, laissa le corps exposé und au travers du lict, la teste & les cheveux pandants vers le plancher & sortit de la chambre. Ladite Dame de Heucourt, fœur de deffunct Monsieur de Feuquieres, gouverneur de Verdun & mere de Monsieur de Rosiers, gouverneur de Marsal m'a recité cette histoire en 1633. & depuis jusques en 1637. a plusieurs autres a diverses fois, en ma presẽce. Quant

Quant a l'affaire, pour laquelle Monsieur de Villeneuve nous assembla a Saucour, elle merite peuestre d'estre sceüe. Il en fit rapport en tierce personne, & nous demanda advis la dessus.

Ce Gentil-homme, qui parroissoit lors âgé de 60. ans, estoit allé seul en la maison d'un païsan pour le chastier, l'ayant fasché. Ce païsan collete Monsieur de Villeneuve (ou ce tiers si vous voulez) le met soubs luy, & jure de luy oster la vie, a moins quel Gentil-homme luy promit & jurat, de ne s'en ressentir jamais, ny par soy mesme, ny par autruy. Ce qui fut juré par mòn Gentil-homme.

La question qu'il nous proposoit fut, s'il devoit tenir sa parolle au païsan. Nous allasme touts d'une voix, dix ou douze que nous estions, a l'affirmative, avec advertissement pris & donné pour tous, de n'attaquer jamais par un Gentil-homme telles gens que seurement.

Et fut allegué un exemple pareil & prie, tout frais, & tout nouveau en ce tẽps la d'un certain Marquis, (*Le Marquis de la Brosse, fils aisnè du feu Monsieur le Marquis de Vardes*) frere aisné de deux autres, dont l'un a espousé une de ces belles mentionnées en l'Histoire d'Alcandre. Cet aisné n'en fut pas quitte a sy bon marché, puis qu'en pareil exploit il y laissa la vie entre les mains d'un païsant,

le vieil Marquis leur pere venerable viellard & riche de 50. on 60. mil livres de rente. Pour cacher cette mort facheuse le pere fit partir le train de son fils apres sa mort, pour prendre le chemin de Lyon & d'Italie puis a quelques jours de la se fit escire lettres, comme quoy il estoit mort en chemain de mort subite.

CON-

CONFESSION CATHOLICQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des causes, tant d'Estat, que de religion, qui l'ont meu à se remettre au giron de l'Eglise Romaine.

A MONSEIGNEUR

Le Reverendissime

EVESQUE

D'EVREUX.

MONSIEUR,

AYant deliberé de mettre en lumiere ma confession (œuvre que je puis vanter n'estre pas, publici saporis *) je n'ay pas voulu faire comme ces ignorants, lesquels ayans quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent pour la défense de leurs escrits, les uns le Roy, qui a tant d'autres choses à défendre, les autres quelque Prince; comme un des traducteurs du Tasse, qui a choisy pour son apologue le Prince de Conty. Les autres y employent des Gouverneurs, plus soigneux de rescriptions que rimes, ou les financiers, occupés a l'exercice de leur fidelité Enfin la folie des dedicatiōs est venuē jusques au Capitaine d'Arguolets & coupejarets. Le secours de telles gens sert aussi peu a la defense de ces mauvais petis livres, que si on peignoit des bastions aux coings de chaque page, ou si l'on faisoit la couverture a l'espreuve du pistolet. Ces precautions ne defendent pas une mauvaise cause des censures Mais c'est en vostre sein, capable de toutes choses, Monsieur mon Confesseur, que j'ay voulu jetter ce petit avorton, vous ayant oüy (par maniere de passe-temps) deffren-*

dre l'Alcoran de Mahomet , & le Talmuth des Iuifs, avec telle dexterité , que les espirts des auditeurs furent mipartis , voulans sans sans le long voyage, qui les faschoit, ou la pauvretè, qui les estonnoit , les uns coeffer un tulban , les autres un bonnet Orengè. Il me souvient aussi , que le Roy vous ayant un jour commandé de prouver pas discours la divinitè, vous ravissiez les dames en admiration , & vous offristes quant & quant à la preuve de l'antipathique; ce & qui eut estè plaisant: mais le Roy vous fit taire. Nous vous ouïsmes une autrefois, avec estonnement , faire une homelie à la loüange de l'Amour Sarcè & Philosophique, A la catastrophe vous cheustes sur les regrets de Hyacinthe Catamite , l'un de vos Mecenas. La France a oüy resonner par vos vers chantès à la musique de St. Cecile, les Antiphones de Quailus & ses compagnons. Et depuis c'est vous, qui par vostre eloquence ramenez à la grande & spatieuse voye tant de gens de bonne maison; le Zele desquels, & leur conservation , ayant touche les ames en perplexité , vous a rendu forces disciples , & acquis le nom grand convertisseur. Pour ces raisons je vous ay dediè mon livre , soit q'ayant resolu dequitter cette voye espineuse , je fis election de vous pour le Sacrement de ma conversion. Ie dis Sacrement, par ce que vous m'avez promis de le faire compter doresnavant pour le huitiesme, & de le faire mettre au de la confirmation. Les signes seront une charge de livres, la chose signifiée, l'esperance de parvenir. De toutes ces choses je veux faire une ample & publicque declara-

claration: dequoy je faisois une grande difficulté, n'appartenant qu'à personnes publicques de mettre en avant de escrits manifestes; mais feu Monsieur de Sponde m'a appris a vaincre cette difficultè, encore qu'il n'eust rien de publicque sa femme. Or pour ce que ses derniers escrits ont servy de pretexte à la conversion de forces bonnestes gens, & ont donnè quelque couverture à la mienne, je reproche, comme en passant, a ceux, qui luy avoyent fait de si hautes promesses, qu'ils devoyent pour le moins retenir ce saint Personnage par une bonnoste prison en l'abbaye de saint Mathurin, comme autrefois Postel, & maintenant Cahier, doctes & fols, ou plustost au for l'Evesque, comme Maistre Pierre, que de les laisser, ayant encore l'esprit troublè, aller par despit machiner la prise de Bayonne, & faire rompre sur la rouë ses compagnons Encore le mal estant fait, y avoit il bien moyen de payer la grossesse de la fille de M. de Guerres, son hoste, sans se laisser courir à la cruelle resolution qu'il luy fallut prẽdre de l'espouser, avec dispense de sa sainteté, & un decret du Conseil de conscience, que Pere Alexandre eut favorablement depeschè il pourroit commodement empoisonner sa femme pour sa Catholicque luxure exercée en Broüage. Mais encore, pourquoy ne punit-on pas la boiteuse Rollet, de la Rochelle, qui fit deux grandes meschancetèr: l'une de s'offrir au pauvre de Sponde, pour emprisonner sa Maistresse, de laquelle elle luy conta les peches les plus descouverts, suivant la conspiration faite par eux deux des Broüage. Et l'autre malice fut de changer

 ger

ger de potage , & luy donner le contre-temps de poison. Ie dis ces choses en passant, contre l'opinion des Huguenots qui le croyent avoir esté empoisonné par Monsieur Raymond, pour avoir esté recognu en ce nouveau converty quelque trouble de conscience, & sa volonté d'aller faire sa repentance a la Rochelle. Voyla pour l'Apolegie de sa mort, & de la bardiesse que je prens, en faisant ma declaration publicque, laquelle je suis prest de signer de mon sang, a mes premieres hamarroïdes. Vous protestant Monsieur mon Confesseur, que je tiens vos conseils δυνάμενα σοφίσαι ἐις σωτηρίαν; *ce que je n'interprete pas comme ce pauvre Ministre de Montauban; mais je l'entens selon vostre Dispute de Mantes, & le beau livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour tiltre de l'insuffisance des Escritures. Ie l'entens donc comme vous dites d'elles que vos conseils sont suffisans pour me faire devenir sage, non pas entierement a salut; mais pour me faire parvenir a ce que je desire. Ie les suivray donc* objective & subjective, *comme fit Morlas, jusques à une beure devant la mort.*

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des causes, tant d'estat, que de religion, qui l'ont meu a se remettre au giron de l'Eglise Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'autorité de l'Eglise & de son chef.

ON n'a que trop debattu en ce temps, si l'estat est en l'Eglise, ou si l'Eglise est en l'estat. De ceux qui veulent que l'estat soit en l'Eglise, les uns disent, qu'elle ne seroit pas universelle, si elle estoit circonscritte dans l'Estat, qui n'est pas universel. Les autres prenans mesmes choses pour exempler. Ne voyez vous pas, disent ils, comme l'estat se sousmet a l'Eglise, que ce brave Roy, apres tant d'armées defaites, tant de sujets heureux, tant de grands princes ses ennemis abattus a ses pieds, il a fallu que luy, se prosternant au pied du Pape, ait receu les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Ossat; lesquels deux furent

couché, de ventre a bechenez, comme une paire de maquereaux ſur la grille, depuis *miſerere* juſqu'a *vitulos*. Encore dit on qu'il a fallu depuis joüer le meſme jeu entre la perſonne de ſa Majeſté & M. le Legat, toutes fois ca eſté doucement & ſous la cuſtode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardieſſe de la Cour, laquelle fugitive a Tours, oſa faire bruſler les bulles de S. Sainteté par un bourreau. Ils alleguent apres cela une ſeconde hardieſſe de la Cour unie enſemble, au banniſſement des Ieſuites de France, qui eſt un grand meſpris du ſainct Siege. Mais je reſpons contre cela, qu'on n'eſt pas a s'en repentir. Teſmoin la bonne Catholique de Tournon, & a ſon imitation le Parlement de Tholouſe & Bourdeaux, qui replanterent malgré tous ſes grands defenſeurs de l'Egliſe Catholique. Voila des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les cauſes, & que nul ne trouve eſtrange cette facon de proceder. Il y a longtemps que nous conſiderons en France les choſes par les conſequences, & non pas par les raiſons. Et puis j'advertis le lecteur que j'aurois plus toſt fait une ſouſtraction de cent mil eſcus, que de vuider des affaires ſi difficiles. Ie me contente de dire que je crois le Pape eſtre plus que tout le reſte du monde enſemble: que tous les Saints, & que tous les anges. Voicy les paſſages que m'a donné M. le Convertiſſeur, pour m'aſſeurer de

de cette opinion nouvelle. Bernad de Sens liv. 3. l'appelle Prince des Evesques, heritier des apostres. En primauté Abel, en primauté Noé, en patriarchat Abraham, en ordre Melchisedec, en dignité Aaron, en tiltre Moyse, en jugement Samuel, en puissance Pierre, en autorité Christ. I'ay leu ce qu'en dit Clement VI. en sa bulle dist. 19. in Can. le proëme des Clementines, & la glos. *Papa admirabilis est, Item Papa stupor mundi* Puis apres: *Nec Deus, nec homo, sed quasi neuter inter utrumque.* M'a aussi monstré la glos. sur q. sect. 1. cap. 17. ou il dit que le Pape n'est pas homme. Et pour abreger, j'ay leu la distinct & *Canon proposuit de Con. præ* 19. *Cap. si humanarum*, ou il est notamment dit du Pape que *secundum plenitudinem potestatis potest de jure contra jus dispensare.* Et 5. trans. ep. 5. in glos. il est dit en explicant, qu'il peut *ex injustitia justitiam facere.* M le Convertisseur, ne vous estonnez vous pas de ces derniers passages, les renforcant d'un troisiesme, ou il est dit, que le Pape peut *facere infecta facta.* Par une seule Histoire, dit il, je vous prouveray que le Pape peut dispenser du droict contre tout droict, faire d'injustice justice, & que les choses faites ne la soient point. Ce grand Pontife Sixte V. qui fit trancher en sa vie quatre mille testes, & portoit envie a la Reiné d'Angleterre, d'avoir fait *Saltar una testa Coronata*, celuy mesme qui osta les bourdeaux des femmes &

des garcons, faute d'avoir leu le livre de M. Cahier, car ceux cy les remettent, & par conſequent quatre vingts mille ducats de rente a l'Egliſe. Celuy qui diſoit, *non ſi chiava in queſta religione , non durera*, & que le Roy appelloit Maiſtre Sixte , qui fut fait Pape pour avoir perdu un pourceau. Ce grand perſonnagé eſtant donc par malheur entré en pact avec le diable, & ayant leu comment Alexandre VI. pour ce qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé ſur les douze ans & ſix, certuicy fit ſon marché a regner ſept ans, & ſon contrat fut fort ſimple, pour ſe garder des ruſes d'un tel Notaire. Apres qu'il eut regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du 5. an, & a la veüe de ſon Camerier maggior vint a ſont lit un Romipete, avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les aſſiſtans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis ſept ans abſolus, & s'il y en avoit plus de cinq paſſez. l'Ambaſſadeur d'enfer reſpondit a claire voix; il eſt vray que je t'ay promis ſept ans, & n'en as regné que cinq, & ſi pour cela je ne ſuis point perfide. Souvienne toy, que l'An paſſé voulant faire mourir le fils de........pour avoir ....la juſtice te remonſtrant que par les loix elle ne le pouvoit faire mourir devant ſeize ans, tu le fis pourtant mourir, & reſpondis que tu luy en donnois deux des

tiens.

tiens. Or cinq & deux sont sept, il s'en faut venir, & s'en alla avec une facon estrange, comme je l'ay sceu par M. de Vic, qui lors du siege de Paris estant Gouverneur de saint Denis, me monstra le courrier, & les lettres prises par ses gens. Il fallut avoir Chorin pour les deschiffrer, & par ce mal-heur les Huguenots ont sceu l'Histoire, laquelle il eut bien cachée sans cela : car il est Catholicque zelé. Mais puis qu'elle est descouverte il en faut tirer ce profit de monstrer la grande & absoluë puissance du Pape, qui en cet acte seul a prouvé ce que promettoyent les trois Canons alleguez. Il a dispensé du droit contre le droit, faisant mourir cet enfant contre le droit. C'est justice que l'Enfant eschappe, il a rendu cela injustice. Le diable & luy ont achevé le troisiéme point; car le marché, qui estoit a sept ans, s'est trouvè n'estre point fait, par la vertu du diable & du Pape trouvé parfait, pour faire aller l'un d'eux a la mort & l'autre avec son maistre. Et pourtant ce bouffon de prevost de Beaulieu, selon sa Matheologie, quand le Pape eut excommuniè la messe, ou le Roy fut sacre, avec ceux qui y assistoyent, n'avoit pas trop de tort de dire, qu'une assemblèe, qui se fit d'Ecclesiasticques, estoit pour estre un Dieu, le Chancelier le reprenant, par le corps B. Monsieur, dit le rustre, vous m'advoüerez que Dieu estoit a cette messe la, le Chancelier ne l'o-

l'osant nier, l'autre demande s'il y avoit la quelque heretique, qui vouluſt borner la puiſſance de ſa ſainteté, chacun hauſſa les eſpau'es, aimant mieux conceder l'excommunication du Dieu du Ciel que borner la puiſſance du Dieu en terre.

Chap. II.

Des traditions.

ON fait biẽ faſcher les Huguenots, quand on leur monſtre que l'autorite de l'Egliſe & les traditions nous apprennent a recognoiſtre les Eſcritures, encore que les Eſcritures Canoniques ne nous apprennent pas a recognoiſtre ny l'autorité de l'Egliſe Rom. ny les traditions. De fait il ſe faut tenir aux livres de l'Egli e & non aux Canoniques, autrement les heretiques diffameroyent nos affaires avec leur paſſages de Bible. Mais pour avoir pluſtoſt fait, je ſerois d'advis, qu'õ ne contaſt point pour traditions ces anciens docteurs des ſix premiers ſiecle, pendant leſquels l'Egliſe n'eſtoit pas encore annoblie: ces beaux temples n'eſtoyent point baſtis: Les Papes de Rome tenoyent leur ſiege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoyent paſſer comme miniſtres des premiers troubles, & l'Egliſe ſentoit la Huguenotte, ou pour mœux dire le fagot. Ie dis qu'ils n'eſcrivoyent point hardiment en ces pre-

premiers temps, & pourtant j'advoüe pour traditions les livres corrigés par le Sacre-sainct Concile de Trente. Depuis quelque temps nous avons veu a la Cour, & avons encore quelques docteurs, qui pour contrefaire les consciencieux font les demy Huguenots, & les appointeurs de religion. Ce devoit estre un bel exemple a M. Benoist, & a ses compagnons, Berenger & Chauveau en sont morts de melancolie, ou de poison. Ces galands vouloyẽt persuader la suppression d'un livre nommé *index expurgatorius*. c'Est un resultat du Concile de Trente, selon lequel estoit commandé a tous imprimeurs de corriger les plus rudes passages, par lesquels les S. Pere ont barbouillé la creance de l'Eglise, avec un catalogue des sentences qu'il est bon d'estouffer, ou restituer, afin que les heretiques ne s'en servent. Ces sages mondains, se croyans plus sages que le S. Concile, ont voulu supprimer cet indice expurgatoire, pour cacher, comme ils disoyent, la honte de l'Eglise, qui ne devoit plaider sur des tiltres falsifiés. Mais ils en ont descouvert la honte en la pensant cacher; Car ce livre tomba il y a 18. ou 20. ans (je dis une copie signé du Concile) entre les mains de la Maison de Ville d'Anvers, & est aujourd'huy garde soigneusement aux archives de l'El. Palatin. Qui pis est, quelques docteurs, entr'autres Baronius, qui furẽt choisis pour cette reformation, se sont reformés eux mesmes, & ont
con-

confeſſé par eſcrets imprimés,que l'un d'eux en avoit changé pour ſa part ſoixante & tant de paſſages. Ainſi le deſſein du Concile eſtant deſcouvert, en voulant ſupprimer ce livre on ſupprimeroit l'Autorité de l'Egliſe, & on feroit douter s'il eſt permis de changer les gloſes des Docteurs, & quelque peu de texte des anciens. Il faut maintenir qu'ouy, & que l'Egliſe doit changer le vieil & nouveau Teſtament, ſans s'arreſter nom plus à la traduction des ſeptante qu'à celle des quinze vingts, ſi on veut que le principes ſoyent tous de noſtre coſté. Les primats de Bourges & de Lion ont auſſi voulu oſter du nombre des traditions les conformités de ſaint François, le doctrinal de ſapience, le jardin des ames deſolées, le Marial, les Sermons de Menot, le *Manipulus Curatorum*, *Stella*, *Lavacrum conſcientiæ*, *Summa peccatorum*, dedié à la Vierge Marie. La legende dorée, le livre des taxes,& la *Vita Chriſti*. Un pecheur nommé *Chriſti*, preſchoit à Nantes en ces termes aux dames. Mes dames les affettées,ſi je trouve entre vos mains une Bible, ou un nouveau Teſtament, je vous bailleray de mon foüet;mais ayez moy au poing le bon *Vita Chriſti, la Vita Chriſti*, qui fit Veſpaſian & Tite Chriſtiens, & le deſſein du Siege de Jeruſalem pour vanger la mort de Chriſt,& il faiſoit condamner toutes les Hiſtoires pour eſtablir la verité de ce livre. Mais l'un de ces prelats ſus allegués auroit
auſ-

aussi-tost appris à croire en Dieu, que nous de croire de luy, & est aussi mal-aisé de nous faire quitter l'amour de ces livres, qu'à l'autre l'amour de sa sœur. Ce sont livres qui sont l'unique fondement de nostre creance. Il n'approuve pas aussi la desfaite de M. Cayer. Il dit que les contes de sainct François furent faits à Geneve. Cela est bon pour l'Alcoran de sainct François. Mais ces affetés de ministres ont leurs bibliotheques pleines de livres de l'ancienne impression: il vaut bien mieux les defendre, & dire qu'ils sont faits à bonne intention: comme quand on lit, sainct Francois habitant avec sa femme de neige; il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, & pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il presche aux poissons; c'est que quand sa posterité presche, elle auroit besoin d'auditeurs muets. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empescha d'estre noyés au deluge; c'est que les miracles de l'Eglise R., selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, & les fait toucher à la main; c'est en predisant que les Cordeliers seroient pattes pelues, & taschans de surprendre les innocentes brebis. Il appelle les hirondelles ses sœurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'ange dit à S. Francois, que de son ordre devoit naistre l'antechrist; c'estoit

c'eſtoit afin qu'on ne deſdaignat point de faire les Cordeliers Papes. Et quand il met chemiſe a part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du crucifix; c'eſtoit pour monſtrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'arbre de Science, & repreſenter, ſi non la Science, au moins la nudité du Pere Adam. Quand ſaint Germain reſſuſcite un aſne mort, pourquoy par charité fraternelle & onopathie ne put il, eſtant en vie, donner la vie aux aſnes, qui la recoivent de luy mort en tant de lieux, comme a St. Germain des prez & de l'Auxerrois. Blaiſe d'Anjou, qui menacoit ſon fils d'excommunication, s'il ſcavoit qu'il leut une ligne de la ſainte Eſcriture, notamment des Commandements, enfin par l'interceſſion de l'Aubraye, bon Catholicque, il luy fut permis de lire les Machabées. Frere Jacopon porta 2 ans un bras d'aſne, la croupiere a la bouche, ne pouvant chevancher ſans croupiere & en aſne desbate. Quand j eſtois Huguenot je ne trouvois rien qui me fit tant rire que la legende de ce bon ſaint. Il y a encore un livre chey nous, ou j'ay fait de belles annotations. Comme ſur ce qu'il faiſoit confeſſer a un ſien frere ſes pechés par ſignes. Madame de Ville-Roy s'enquerant comment il confeſſoit ſa paillardiſe: de meſme curioſité elle s'enqueroit comment s'appelloit en grec cette huile legere, que S. Dominicque ſema entre les cuiſſes d'une nonnain,

in, l'appellant huile d'amour. Ces choses semblent absurdes; mais elles font ce bien au peuple, qu'apres elles, il ne trouve absurde aucune absurdité. Et c'est pourquoy St. Paul appelle la predication de telles choses la folie de la predication: de quoy M. Cayer tire ce brave Syllogisme. Il a pleu a Dieu sauver les croyans par la folie de la predication; La predication de la legende est folie. Ergo Dieu a voulu sauver les croyans par la predication de la legende. Si quelqu'un demande la note de l'universalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela est bon pour les Scholasticques ; mais cecy est une logique de financier, ou tout se conclud par purs particuliers. La legende des saints est le jardin de l'ame. Les images le livre des ignorants. Dans ce jardin se trouvent des herbes, qui pour le moins endorment si elles ne guerissent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce temps, scait ce que païsans appellent voler. s Il se trouve, que son ame desolée ne puisse changer de vie, il y a dans la legende au chap. de l'annonciation. l'exemple d'un chevalier, qui voiloit sans pitié pauvres & riches, & estoit quitte pour dire tous les jours une fois, *Ave Maria*, & pour les soldats de ce temps c'est ce qu'ils praticquent. Si une dame de la Cour sent en son ame desolée qu'elle ne se puisse passer d'une grande Catholicque & universelle luxure, n'a elle pas pour se cosoler

ler S. Marie Egiptienne, qui depuis douze ans jusqus a l'âge du mespris ne refusa homme? Et n'avons nous pas l'exemple de Saincte Magdelene, tant celebre par les chroniques anciennes? Les poëtes de la legende nous ont depuis enseigné comme elle fit par allechements que force gens de bonne maison vendirent leur bien pour elle, plusieurs courageux se couperent la gorge pour les jalousies de son amour, & puis elle ne fut pas sitost lasse que la voila canonisée. Si quelque pauvre prestre ne se peut garder en chasteté, & ne se peut servir du Canon, *si quis presbyter concubinam non habuerit*, qu'il soit aussi honteux que l'Abbé Ephraim, qui vouloit, comme Diogene, planter un homme en pleyn marché: autorité du chap. *inter opere caritatis*: ou il est dit, que qui s'est couplé avec un Magdelene, *multum profuit in remissionem peccatorum.* Si quelque Evesque ou Cardinal devient amoureux de son page, qu'il se console a l'imitation de S Francois, qui appelle ses amours avec *frater Maceus* sacrées. Et de fait ils tesmoignerent leur fureur jusqu'a l'autel. Quant a ce que dit ledit livre, que S. Francois demeuroit tout en feu regardant frere Macée, & s'escrioit souvent, mesme un jour comme il tenoit le calice & l'autre les cannettes, il s'escria transporté de fureur, *præbe mihi teipsum.* Ie diray en passant ou se fonde M. le Convertisseur, quand il nomme les amours de Quailus & de son maistre sacrées,

&

& depuis ce tiltre a demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me monstra un passage dans l'Histoire Ethiopique. Il y a un autre livre lequel ceux dont j'ay tantost parlé, ont fort voulu exstiper : mais le sainct Siege ne le permettroit jamais. Desponde le premier le demanda en ces termes, *habeat jam Roma pudorem, ejusmodi mores toti mundo prostituere desinat.* c'Est le livre des taxes, ou un bon Catholicque voit les pechés a bon marché, & sçait en un coup, pour combien il en doit estre quitte. Celuy qui aura defloré une vierge doit six gros. Quiconque aura cognu charnellement, & toutesfois de gré a gré, sa propre mere, sa sœur, sa cousine germaine, ou sa commere de baptesme, il en est quitte pour cinq gros. Toutesfois si cela est cognu en l'Eglise il en faut six. Pour avoir tué son pere ou sa mere il faut un ducat & cinq caruins. Ie vous en descrirois bien d'avantage ; mais j'ayme mieux vous dire que ces choses sont escrites au chapitre des dispenses perpetuelles. Le livre est imprimé a Paris l'an 1570. par Toussaint Denis ruë sainct Iaques a la croix de bois, & a pour tiltre *Cancellaria Apostolica.* Un Poitevin me demandoit un jour, si je sçaurois luy resoudre une gaillarde questiõ pourquoy les bougres sont plus zelés contre les Huguenots que les autres Catholiques. Ie me pris a rire de cette question au commẽcement ; mais la dessus il me souvoient d'avoir autre-

autrefois oüy dire au bon homme Mareschal d'Aumont. Mais Dieu il n'y a que ces bougres qui nous menacent du tiers party, & qui veulent chasser les Huguenots. Cette souvenance me represente aussi, que le Roy, n'avoit point eu de si violents solliciteurs pour sa conversion que ceux qui en estoyent soupçonnés. Cela fit, car j'estois encore Huguenot, que je voulus entendre quel estoit l'interest de M. les bougeres en tels affaires. Vous sçavez dit le Poitevin, qu'il y a force gẽs entachés de ce peccadillo, lesquels encore qu'ils ne soyent pas bien asseurés qu'il y ait un paradis & un enfer, ils en ont pourtant peur, & voudroyent bien, comme disent les decretalistes, *uti absolutione ad cautelam*. S'ils vont demander a un ministre, par quels moyens un pecheur execrable peut estre sauvé, le Ministre repond qu'il faut embrasser la mort de Christ avec la foy, prier d'un cœur contrit & d'une ame penitente, s'asseurer en la misericorde de Dieu, & puis avec le regret du passé avoir desir & resolution de vivre mieux. Voyla pour tout potage ce que vous dira un Ministre, & le malheur est que les honnestes gens de ce siecle ne fournissent pas aisément, ny de cette foy ny de cette penitence. Le S. Siege cõposé de gens de bonne maison, qui ont interest a l'affaire, ayant jugé que tel remede n'estoit pas viande a galands hommes, & ne voulans pas qu'un belistre aille braver un Prince ou autres grands

avec

avec des vertus Theologales en l'autre monde, comme le pauvre Lazare, qui morguoit un homme de bonne maison. Les peres, dis-je, y ont remedié bravement. Car un Jesuiste, interrogé sur la perplexité d'un Sodomiste, vous accommodera biẽ mieux qu'un ministre. Il vous envoyera au Cardinal de Sourdis, qui par sa bulle seule pourroit remettre la sodomie & l'inceste. Il vous mettra dans le col un chappelet des derniers imperrés par Maistre Jacque David, Evesque d'Eureux. Si vous estes Francois il vous baillera des grains benits, qui sont cottés au 19. art. & vous fera dire des paroles qui sont portées par le 7. comme, *Domine Iesu suscipe*, & autres telles paroles, qui sont imprimées à Paris par .... Et cette application, comme il est porté par la, vous donne indulgence pleniere & remission de tous vos pechés, tant de la coulpe de la peine: Ce qui est cotté exprés par M. le Convertisseur, comme chose nouvelle. En quoy il faut advoüer que l'antiquité ne fut pas assés hardie. Trouvez vous donc estrange, si la religion des Huguenots, de laquelle par faute de telles drogues, je veux dire ce que disoit du Christianisme ce sçavant Empereur Iulian, sçavoir que c'estoit la religion des gueux & des belistres: Trouvez vous, dis je, estrange, si les Princes, si les grands, les financiers, qui ayment leurs voluptés, haïssent de bon cœur la Huguenottrie & les Huguenots, & embras-

braſſent une religion favorable, par les preceptes de laquelle ils ont la graine de paradis a la bourſe. Une religion, dis-je, ou ils trouvent remedes a leur maladies naturelles & deſnaturées : *in Eſpana los Cavalleros, en Francia los grandes y los pedantes, in Alamania pocos, in Italia todos?*

Chap. III.

De l'interceſſion des Saints, & Saintes.

A Faute d'arguments nos docteurs prouvent la plus part des poinct qui ſont en controverſe par gaillardes ſimilitudes & comparaiſons : & voicy comment nous prouvons l'interceſſion des Saints & des Saintes. Toutes perſonnes ne vont pas indifferemment preſenter leur requeſte au Roy, mais par mediateurs, comme Princes, Princeſſes, Conſeillers d'Aſtat & Maiſtres des requeſtes. *Ergo*, il faut que les Saints & Saintes faſſent les affaires du Ciel, comme nous faiſons celles de la Cour. J'entreprendrois bien de prouver pas meſme comparaiſon, que Dieu ne ſe meſle guere des affaires du monde, pour ce que nous faiſons paſſer au Roy toutes les affaires cõme il nous plait: de la plus part il n'en ſent que le vent. Il eſt vray que cet heretique de Roſny luy veut faire prendre un autre chemin, & veut faire du financier & de l'homme de bien enſemble, contre les preceptes que deux choſes contraires ne peuvẽt ſubſiſter en un meſme ſujet.

J'eſpere

J'eſpere que l'un d'eux ſuccombera par l'aide de ma converſion & de l'interceſſion des Saints. Qui doutera de la vertu de leur interceſſion? Conſiderez que nuls crimes n'ont eſté ſi grands depuis 15. ans que la peine & la coulpe n'ayent eſté abolies par leur prieres. Nuls ſervices n'ont eſté ſi recommandables, que ceux qui ont cuidé les faire recompenſer ſans l'interceſſion de ces perſonnes Sacrées, n'y ayent eſté trompés, ayant perdu leur temps & la recognoiſſance qu'ils moritoyent. c'Eſt ce qu'a eſcrit Hortoman en ſon livre de *regno Vulvarum*. Je n'aurois gueres de peine a perſuader ce poinct a ceux qui ont eu des affaires en Cour depuis mon regne. Le general de la ligue n'yant plus que deux places de ſon party eſchappé, ne ſe pouvoit reconcilier avec ce Prince, comme il fit avec l'autre pour ſe le faire irrumer. On gagne plus a cettuicy qu'a ſe faire enrheumer aux tranchées. La Sainte qui regne luy a donné le pardon general, & l'amis au plus haut du paradis terreſtre. Madame de Montpenſier, que cous voulons crucifier en peinture, a expié par meſme voye l'aſſaſſinat du feu Roy. Ville-Roy a fait ſa paix de meſme heureuſement. l'Oncle ſourdis a recouvert Chartres, & la teſte qui luy branſloit pour avoir trahy ſon gouverneur, mais on ne luy donna pas l'Eſcurie, car les pages ne ſe pouvoyent plus tenir a cheval, donc il fut eſcrit:

Pourquoy l'ont il caſſé aux gages
Sordis, faiſoit il tant de maux ?
C'eſt par ce qu'il piquoit les pages
Au lieu de piquer les chevaux.

Sans elle eſtoit auſſi chaſſé le Grand, & pour meſme crime : mais il porta la chandelle a cette Sainte plûtoſt qu'a ſes merites. I'ay oſte mes enfants de la Rochelle, & ne veux plus qu'ils eſtudient Grec ny Hebreux : mais qu'ils apprennent les ſciences de Monſieur de Lignerac, la Varenne, Cachat a la Baſtide, qu'ils apprennent a dire de bonne grace leur *Ora pro nobis.* Qu'ils ſcachent bien leurs heures a l'uſage de Chartres : dire ouy, & puis demander que c'eſt, & pour feindre la beſte l'eſtre a bon eſcient. S'ils voyent des ordures a la Cour, je veux qu'ils ſoyent punais pour ne les ſentir point. Qu'ils apprennent comme Monſieur d'Eſpernon a porter au col les petites images de la Cour, & aider a leur torcher le derriere, tres-ſaillir de joye quand ils ſe ſont ſallis de bonne matiere, offrir en un beſoin la langue, quand le linge demeure trop a venir. Par telle voye ils gagneront une interceſſion : cette interceſſion ſert de ſuffiſance : Lignerac ne ſcait rien que rire, celuy qui eſt algame des maiſons d'Eſtree & de Lorraine. Cachat ne ſcait pas ſeulement parler Francois. C'eſt luy qui a fait la paix de Provence. La Varenne n'a commencé que cet hiver d'apprendre a lire, & en meſme temps a fait la paix d'Eſpagne. Par

ainſi

ainsi les intercessionis donnent le merite aussi bien que la recompense. Et c'est pourquoy il y a dans nos heures *da nobis ut mereamur fieri participes*, *&c.* Et les Huguenots qui se sont mocques de cette facon de parler, ne l'entendent pas.

Chap. IV.

Du Purgatoire.

PUis que nous avons constituè le Purgatoire a la Cour, Gallans hommes, si faut il trouver quelque lieu ou nous confussions que soit le Purgatoire, sans l'aller chercher jusques au trou St. Patrice, selon qu'Henry Estienne en discourt en l'apologie d'Herodote. Ie trouve ce qu'il en dit bien agreable: mais il n'est pas approuvé de la Sorbonne. Si je voulois traitter cette matiere en Theologien, je me mettrois en grand' peine. I'ay consulte M. le Convertisseur, qui se prit a rire de ma curiosité. Ie luy demanday ou il estoit parlé dn Purgatoire en la St. Escriture; il ne m'allegua que des apocryphes & des passages fort douteux. Ie m'enquis de peres, il me dit que S. Augustin en parloit Livre 12. du Genese, sur l'Euangile de St. Iean traitté 47. Au Livre de la Citté de Dieu chap. 8. & en plusieurs autres endroits, ou je resolu ne faire jamais plus le Theologien en matiere de Purgatoire. I'en ay pourtant trouvé un en ma Theologie, & je baille a diviner a toute

la Sorbonne ou il eſt : je demande auſſi ou eſt le tiers party duquel on a tant parlé en France, & la crainte duquel a frappé un plus grand coup a la converſion du Roy que celle du purgatoire. Or je maintiens que je trouve le purgatoire & le tiers party bien logés enſemble a Nogent. Quelques uns l'avoyent voulu mettre eſt Auvergne, & y confiner le Comte d'Auvergne: mais il eſt deſpeſchè de ſon purgatoire deambulatoire, en cette heureuſe ſaiſon, ou les beaux ſieges des paradis ſont tapiſſées pour les fils de putain. Il n'a fait que rire de ſon charitier verſé, & eſt preſt de reſtablir en ce ſacrè lieu les amours, dont il fut inſtruit en ſon abſence. Il y a en France quelques autres petits purgatoires : mais ils ne font pas grande fumée, par ce que les pardons y ſont a trop bon marchè. Le grand purgatoire eſt donc a Nogent, ou le Comte de Soiſſons ſe purge au feu de ſa veſtale ſon train, qui eſt le tiers party, la ou il oit parler des joyes du paradis de la Cour, & en rit a la modo de S. Medard. Quelques anges, ou Mercures, comme la Varenne, le vont viſiter en paſſant, & dit-on qu'il ira dire adieu a ſa bonne dame, pour s'en retourner paracheve ſes peines ; les complices imaginaires du tiers party errant par la, comme eſtant ames vagabondes, par faute de terre & de baſtions pour s'enterrer. On dit pourtant que Nogent eſt fort propre a jouër des couſteaux, & que le tiers party, qui contragnit

le

le Roy a ſa converſion, le contraindra bien-toſt a la perſecution des Huguenot, ou a faire ſon eſtat alternatif. Le Compte du Lude m'ayant loüe il y a quelque temps ſon chef, me demanda ſi je ne trouvois pas ſa fortune bonne. Quand vous courez la poſté, luy dis je, prenez vous plaiſir a vous embarquer ſur un cheval qui a les genoux eſcorchés? Il me reſpond que non. Conſiderez donc que quand ce grand capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le Huguenot, & les Huguenots par ce qu'ils luy avoient veu tourner le cul a la mangeoire a Coutras, quand il s'eſt mutiné a toutes les apparences de batailles, a toutes les avenües du Duc de Parme, quand il ravit Madame inviſiblement, a tous ces accidens il y a remedié, pour avoir mis ſept fois les genoux en terre. Monſieur le Comte mon amy voudriez vous mettre voſtre couſſinet ſur une haquenèe qu'on a chevauchè a dos & qui a les genoux tout eſcorchez. Par tels propos j'ay debauchè le conneſtable du tiers party du purgatoire de Nogent. Laverdin y voulut mettre le nez: mais on luy demanda la paſſade: il me dit qu'il avoit mis telle police a la premiere armée tu tiers party quelle ne fouleroit point la peuple. De fait je voy que les generaux des finances & des vivres ont eu beau loiſir d'y joüer des le matin au here & au mal content. Il me ſouvient a ce propos de la reſponſe que fit le Roy, quand le Com-

te luy escrivit qu'il estoit la pour prier Dieu. Ce Prince pour le rembourser luy mãda, que pour rendre ses oraisons parfaites il mettroit ordre qu'elles fussent accompagnées de jeunes. Le foudre de St. Denis se trouva un peu violẽt, pour feu de Purgatoire, & fit surseoir la deliberation de jouronante. Le Cul de Bourbon, j'entens celuy que les Huguenots appelloient teste de Marotte, & que Maistre Guilleaume ne tenoit pas pour un homme, mais pour une ressemblance, ce petit prestre tira avec un fer deguillette dans son breviaire, & rencontra pour sa bonne fortune cet Euangile, *Non habet filius hominis ubi requiescat caput*, & la dessus dit a Bollozane (celuy pour lequel on disoit que ma femme estoit belle aux Asnes) c'est a dire que mon frere n'a laucune place qui tienne pour nous. Maistre Guilleaume s'y oppose, & dit qu'ils avoient quatre places pour le tiers party, places fort deffendües du feu du Ciel, Sodome, Gomorrhe, Adma, Iseboin. l'Autheur des Visions dudit Maistre Guilleaume traitte cette matiere fort amplement. Ie concluray ce chapitre par une remonstrance aux autheurs du tiers party & habitants du tiers lieu: Scachez zelez Catholicques, que ce party n'a esté cõdamné ny obsous, pour n'avoir fait ny bien mal, & pourtant reduit seulemẽt au Purgatoire. Vostre malheur est de n'estre ...horisée des gens de guerre : mais de ceux ... appelloient la poltronnerie patience.
Le

Le Pape n'a pas estably le purgatoire par paroles. Vostre party n'avoit que faire de tant de discours sur le droit des Princes du Sang, le Pape, a mis le purgatoire par fulminations, il falloit à vostre dessein une armée fulminante : luy fait monstre des clefs de S. Pierre, comme des passe par tout aux bourses des Idiots. Il falloit à l'autre les peines, de S. Paul, pour surmonter les opposans des Decretales, & pour establir le tiers lieu, il falloit à coups de canon establir le tiers party, & quand les Lutheriens ont voulu disputer on a prouvé le feu de purgatoire en bruslant ceux qui le mescroioint. Quand les Huguenots ont attaqué les canons spirituels, on s'est servy des temporels : ainssi par occasion j'ay comparé le tiers party au purgatoire, lequel a esté seulement *in potentia*. L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la question n'est pas de peu d'importance tesmoing . . . . qui à l'âgé de soixante ans espousa une fille de vingt ans, dont il devint jaloux comme un tigre ou deux, & de jaloux catholiquement cocu à quoy il apporta toutes les receptes de Hans Carvel, ses amis un jour luy demandoient comment il avoit fait cette folie, apres s'estre frotté les oreilles, essuié le front, il dit en se grattant *l'occiput* & se retroussant les C. . . . . . les ; ce sont par la vertu bien les Huguenots qui sont cause de ces malheurs. Car au temps passé nos peres avoient une repüe de quelque sejour pour

aller en Paradis, maintenant que ces paillards ont demantele le purgatoire, il faut y aller d'une traitte; c'eſt pourquoy j'avois pris cette haquenée pour ſoulager mon ...., ſans penſer qu'elle deut broncher ſi ſouvent.

CHAP. V.

De la Iuſtification par les œuvres & des auvres meritoiros.

SUivant cette St. Methode de traitter les points Theologiques par ſimilitudes, il n'eſt pas beſoing que tous les Chreſtiens ſe fient aux interceſſions des ſaints: il y a des gens de bien & des honneſtes gens qui ont gagné place au Paradis de la France par braves & bonnes œuvres, comme par la priſe d'un Rouen, pour s'eſtre faits chefs de Thouloufe & de Narbonne & de Carcaſſonne & pays adjacents. Un autre d'Orleans, de Bourges & dependances: un autre de Poictiers & quelques menus ſuffrages, un autre de trois Frontieres de Bretagne: ce ſont œuvres de par Dieu, laſquelles ont eſté juſtifiées; & ſans dire, *ut mereamur*, elles ont merité, ou pour le moins acquis graces & pardon general, les operateurs ont chaſtré les finances du Roy, & ont eſté juſtifiès par icelles. Que les heretiques avec leur S. Paul preſchent la grace, la foy & la fidelité tant qu'ils voudrent, ceux cy avec leur S. Iaques F..... S. Iaques d'Eſ-

d'Eſpagne ont prouvé leur foy par leurs œuvres. c'Eſt icy, Huguenots, qu'il faut advouër nulle juſtification d'œuvre eſtre difficile apres telles œuvres eſtre juſtifiées. Ceux cy ont obtenu une loy & cette loy leur a eſté loy de grace, & quand ce ſera a vous d'obtenir une loy, vous l'aurez ſi pauvres & avec tant de peine que vous m'avouërez qu'il falloit *impetus* par œuvres non par foy & fidelité, vous ne croyez pas aux indulgences du Pape. Voicy quelles ſont les indulgences du Roy qui n'eſt pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles a juſtifier, ſont devenuës meritoires, & ont merité ou pour le moins gagné au pauvre Villars une admirauté & de beaux gouvernemẽts aux autres Mareſchaux de France ſans forge, dont ils ſorgent monnoye a leur volonté, & au lieu que les bigots s'amuſent a gagner pardons pour milliers d'années, ceux cy ont gagné des les eſcus par milliers, ſi bien que calculant les payements des merites de la Ligue, la ſomme verifiée a Rouelle, ſe monte a ſept millions ſept cens ſoxiante & tant de mil eſcus. Il y a plus, ces œuvres ſont venues de ſupererogations & bien-ſaits pour les autres exacteurs ſubalternes, qui avoient pris villes & chaſteaux a leur nombre, ces ſuivants ont eſté canoniſés par la ſuperabondance du merite de leurs chefs. Je ne mets point en ce rang ny Mercœur ny Eſpernon, ils ſont apres a ſentir

que c'eſt de s eſtre fié aux œuvres. Or voyõs que ſont devenus ceux qui ſe ſont amuſés a garder la foy au Roy & a l'eſtat, qui ont voulu eſtre juſtes, penſans que le juſte doit vivre de ſa foy. Ceux la ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres, & ont fort bien ſenty que la foy ſans les œuvres a la mode, eſt morte, auſſi meurent ils de faim, & ſont par la baſſecour du Louvre, Capitaines deſchirés, Maiſtres de camp morfondus, chevaux legers eſtropiés, canonniers jambes de Bois, petardiers diviſagés, Eſpions pied nus, tout cela entre a troupes par les degres en la Sale des Suiſſes, apres avoir diſcouru, *In genere petitorio non ſuaſorio*, a declamer contre Madame l'Ingratitude. Les Capitaines portans la hotte, & les pauvres ſoldats le hoyau, exalter leur fidelité, monſtrer leurs playes, conter leurs combats, leurs eſtats perdus, faire des mauvais paſquins, crier contre moy & les autres financiers, diſcourir ſur un ordre nouveau, menacer de ſa faire croquan, & ſur la monnoye de ſa reputation mandier quelque pauvre repas. Mais quelqu'un dira, tous ces pauvres diables, que vous contés, n'ont ils paſſez travaillés, que ne contez vous leurs œuvres : je reſpons que c'eſtoient œuvres d'iniquité, pour ce qu'il eſt inique de ſervir les Ingrats, & de plus la Limaille reprochant un jour au Roy la longueur de ſes ſervices & ſa patience, & qu'l s'eſtoit rendu irreconciliable

a ſes

a ſes voiſins, pour avoir executé fidelement les commandements de ſa majeſté, la cheute du diſcours fut, qu'il n'avoit pas dequoy diſner. Ventre S. Gri, dit le Roy, qui lors ne juroit pas a la Romaine, il y a tant d'années que mon Royaume eſt au pillage, pourquoy n'avez vous rien volé? volez comme les autres, le rien monſtre que les œuvres de telle nature ne ſont point œuvres, par conſequent indignes de recompenſe. Le pauvre homme continua juſques a la mort & emporta pour ſa condition la pluſpart d'honneur du ſiege d'Amiens, & mourut dans les mines du foſſé, & cela s'appelle en rien faiſant. Qui veut voir diſputer cette matiere plus doctement, qu'il liſe l'apologie du Roy, compoſée par M. Cahyer, eſtant lors Miniſtre de Madame, le Roy me la monſtra comme ſtyle de Madame de Rohan; c'eſt une Apologie en prevarication, laquelle Roquelaure oyant lire s'eſcria, ô Mort bien! que ceux qui ont eſcrit cela ſcavent de nos nouvelles. Quelques uns en accuſent la Ruffie; parce qu'apres avoir diſcouru de l'humeur du Roy, qui eſt de punir les ſervices & de recompenſer les offenſes, il dit a ceux qui ſe plaingnent de ſa Majeſté, vous devés vous plaindre de vous non de luy: car ayant connu ſon naturel, ſi vous vouliez des recompenſes il falloit les meriter par œuvres dignes, comme il a eſté dit cy deſſus. De la il parle a ceux qui ont l'honneur d'eſtre

parents de ſa Majeſté, leſquels ils rēdent encores plus mal traittés que les ſimples ſerviteurs, & c'eſt ce qui me feroit ſoupconner la Ruffie d'eſtre autheur de cet eſcrit ; car il ſe dit parent du Roy : teſmoing une harangue que feue ſa mere fit a Madame eſtant a Bergerac. Madame, luy dit Elle : *Io varromendi lou pauvret Gillot* la Ruffie. *Vou avé plo raeſon dedaima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy voſtre pere.* Si ont bien d'autres mamie repliqua Madame. La Perigourdine repliqua Madame *ſo voſtre gratia you intendi, ſo l'honor de Dio garde & dela compania carnaument.* Depuis la Ruffie, pour ne compoſer plus, fut honoré d'un eſtat d'eſpion a Chaſtelleraulz ou il fit œuvre meritoire, car il deſroba quelques papiers & fut fait Conſeiller d'Eſtat, & cocu major en payement. Qui voudra encore voir Hiſtoire à propos, il faudroit lire le Teſtament de Salbeuf, Gentil-homme de Gaſcogne, qui bien qu'il fut fort Catholicque, ſervit le Roy des ſa fuittes de Paris, juſques au ſiege, vendit en ſuitte ſept chevaux, qu'il avoit de ſont train, remonſtrant tous les jours au Roy ſa diminution. Enfin la honte le chaſſa de la Cour du Roy ; mais le deſir de mourir a ſon ſervice le retint dans l'Armée, & il en vint la qu'il ſe rendit ſoldat d'une compagnie de ſes gardes, commandée par ſon june frere. Il advint que quand ont eut ruiné les bouticques ſont ſous la porte S. Honnoré a coups de canon,

non, cettuicy avoit demandé d'estre mis en sentinelle perdüe dedans ces ruines. Le Roy visitant la nuit ses gardes & ses approches, le Capitaine luy monstra du coin d'une maison avancée son frere ainsé, en lieu duquel on avoit desia retiré deux sentinelles par les pieds, le Roy voyant ses reproches sans parler sortir de la. Ce pauvre Gentil-homme apres quelques jours, ayant de nouveau tasté le cœur de son Prince, enfin vaincu de passion d'esprit & de fatigues du corps, mourut, & en mourant, quoy qu'il fut homme sans lettres, voulut dicter son testament; par lequel il demandoit premierement, pardon a Dieu, & puis aux Roy son maistre, d'avoir servy aux infames amours de ce Prince avec Catherine du Luc d'Agẽ, qui depuis mourut de faim, elle & l'Enfant qu'elle avoit du Roy. De la Damoiselle de Montagu, que le Chevallier Montluc avoit livré entre les mains de ce Prince par les mains du dit Salbeuf, a quoy il eut beaucoup de peine; l'une qu'elle aymoit ledit Chevallier jusques au point, qu'elle avoit couru jusques a Rome apres luy, & aussi pour le mespris qu'elle avoit conceu de ce Prince, pour lors plein de morpions, gagné pour coucher avec Arnaudine, garce du Veneur la Brosse. Ces poux Espagnols, las de posseder les parties basses, ou estãts trop pressez de logis, avoiẽt pris un domicile eminent dans usses, & dans les soureils, & le rond des cheveux siege de la Couron-

ronne. Il alleguoit encore pour preuve une chaudepisse qu'il luy fit prendre dans l'Estable de Tignonville a Agen, luy aydant a surprendre la putain du Palfrenier. Il avoit aussi aidé aux amours de la petite Tignonville, qui fut imprenable avant estre mariée. Il l'avoit accompagné allant voir de nuit la garce de Goliath, & mesme luy avoit sauvé un coup de volant, que le goujat luy tira du lit, en sortant d'avec elle. Puis se fit l'entreprise sur Rebours, a laqulle il ne fit rien que de prendre pour serviteur l'Amiral d'Amville, qui l'amoit plus honnestement. Il avoit encore assisté aux Amours de Dayel, Fosseuse, fleurette fille du Iardinier de Nerac, de Martine femme d'un docteur de la Princesse de Condé, de la femme de Sponde, d'Ester Imbert qui mourut, aussi bien que le fils qu'elle avoit eu de luy, de pauvreté, aussi bien que le Pere d'Ester, mort de faim a S. Denys, poursuivant la pension de la fille. Il contoit de plus l'histoire de maroquin & l'avanture de Billebaud, telle qu'elle est descrite au second livre de Feneste. Apres venoient les amours d'une boulangere de S. Iean, de Madame de Petonville, de la Baveresse, nommée ainsi pour avoir sué, de Mademoiselle de Duras, de la fille du Concierge, de Picotin Pancoussaire a Pau, de la Comtesse de S. Maigrin, de la nourice de Chastel jaloux, qui luy voulut donner un coup de cousteau, par ce que d'un escu qu'il luy faisoit baller par certe dame, il

il en retrancha 15. sols pour la maquerelle, & puis des deux sœurs de l'Espée. Tous ces macquerellages deduits en ce testament, pour monstrer qu'en ce regne on paye mal & qu'on se mocque des manquereaux. Apres ces contes le testateur continua son stile, laissant pour dernier present a ses enfans une remonstrance, pour faire leur profit de sa perte, les faisant souvenir des morts miserables, pareilles a luy, comme du Sieur des Hadrits, gentilhomme de Bearn, fort vaillant homme, qui se consomme tout de mesme luy; du Capitaine Belle Hache, vaillant & docte, pour lequel les Chirurgiens luy remonstroient, qu'ils le traitteroient de deux arquebusades (qu'il avoit euës en un assaut) pour l'honneur de Dieu; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cestuicy guerit des arquebusades, mais il mourut de faim dans le lict du Capitaine la Porte, exempt des gardes, qui avoit sauvé la vie a son maistre, & la troupe de retraitte, par un coup valeureux qui est descrit dans l'Histoire liv. 4. du 2. Tome chap. penultiesme, fut depuis pris en haine, cassé, mort de misere a Paris. Il est vray que l'on le pouvoit excuser sur ce qu'il s'estoit fait Huguenot. Apres tels exemples, il contoit les resiouïssances qu'il avoit veües a ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des siens qui avoit bon equipage: combien il estoit habile a succeder pour en payer, comme il disoit, ses dettes: les brusques respon-
ses

ſes qu'il faiſoit aux veufves & orphelins, qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres, le teſtateur n'oubliant les noms des particuliers, comme d'Arbilly, S. Gilles, & autres morts a la Rochelle. Mon Frere m'a dit, qu'il fit tenir un conſeil, pour ſe delivrer de toutes importunités, & fit debattre ſi les Capitaines n'eſtoient pas heritiers de l'equipage de leurs Soldats. Les Huguenots rudes & faſcheux, declarerent cette loy inique, & n'avoir jamais eſté praticquée que par des Albanois, qui eſtoient ſans ſucceſſeurs. Mais pour revenir au teſtament, ce pauvre le finiſſoit par injures, qui ne ſeroient pas belles a dire, envoya ſes recommandations particulierement a un de ſes compagnons, lequel trouvant un jour par les rues un vieux chien, nommé citron, qui avoit accouſtumé de coucher ſur le lit du Roy, ſe mourant de faim & chaſſé de trois coſtée, il faiſoit ſouvenir ce ſien compagnon, d'un ſonnet qui fut attaché au col de cette pauvre beſte, au point que le Roy arrivoit a Agen; ſi bien qu'il ſe preſenta luy & ſon ſonnet que vous verrez ailleurs. Ce ſonnet eſt a la fin de ce volume. Il fit ſouvenir l'Autheur, qu'apres avoir commandé long-temps un Regiment de 8. compagnies, gagné ſur un Gouvernement avec grands & hazardeux combats; il luy arriva d'eſtre porté par terre, & pris en une embuſcade. Eſtant entre les mains des ennemis, le Roy & la Reyne firent telle depeſche qu'il falloit pour

pour le faire mourir, en haine de 18. ans de fidel ſervice, de pluſieurs playes, & notamment accuſé d'avoir ſauvé ſon maiſtre de la priſon de Paris, lequel importuné du priſonnier de le ſauver, vendit aux ennemis ſon Gouvernement. Il y avoit d'autres points plus aigres au Teſtament de Salbœuf, lequel mourut damné, s'il n'y a autre Paradis que la Cour. Il y eut en ce temps un autre Teſtament fait par le petit fils du Chancelier de l'Hoſpital, lequel ayant quitte tous ſes eſtats, pour ſuivre les miſeres de ſon Maiſtre, & la foy a ſon party & Religion, pour juret aux paroles du meme Prince, penſant avoir trouvé un port de ſes erreurs a Quillebœuf, que de bourg il avoit traduit en ville de guerre; ce miſerable receut par le S. du Pleſſis la ſentence de refus & de diſgrace. Il prononça de ſa bouche celle de ſa mort, demanda une main de papier, & fit un Teſtament de ſtile plus relevé & de meſme argument que celuy de Salbœuf: mais les vallets du teſtateur violerent ſa derniere volonté, & rendirent l'Original, lequel, a ce qu'on dit, juſtifioit mon opinion, ſur la juſtification des œuvres.

CHAP. VI.

Des Miracles & Voyages.

FEu M. le Cardinal, de bõne memoire par excellence, c'eſt à dire de Lorraine, ayant ſceu que le Mareſchal de Fervaques, de bõne me-

memoire aussi, avoit descouvert une garce, que le prestre de Belovet, autrement dit le Sainct Homme, instruisoit a faire la Demoniaque pour en tirer un miracle notable a la pentecoste prochaine, ce grand Prelat prononca contre l'impieté dudit Fervaques, disant, combien que ces miracles fussent faux, ils estoient pourtant utils *ad pias fraudes*, fraudes pieuses, & de fait, il se fit une grande place au pays; car en lieu inhabité il s'estoit basti en trois ans quatre vingts maisons & cinquante hostelleries, qui ne pouvoient fournir a recevoir les pelerins de toutes parts. Et mesme des grands Seigneurs hors de France; & quand il n'y eut eu autre miracle que ce bastiment de maisons, l'estenduë & la durée d'une opinion convertie en creance sans fondement, il n'y a schismatique qui n'advouë que cela est monstrueux: & c'est ce qui fait enrager les heretiques, quand ils voyent que le peule brusle de bonnes inventions. Vray est que je vondrois admonester les bons peres, qui conduisent les choses, de couvrir un peu mieux le jeu. Celuy qui conduisoit la demoniaque de Laon, fit le sot de luy apprendre a dire qu'il falloit exstirper les Hugnenots; car comme remarque Postel, que cela sonneroit que le Diable fut Seigneur de nostre bien. Quand donc les Prelats voyãt de telles inventions, qui ne sont pas asses bié composées & colorées, ils les doivent racoutrer, polir, & faire valoir, non pas s'opposer,

ser, comme fit l'Evesque d'Angers, quand deux jeunes religieux, pleins de zele, luy amenerent une jeune Dame instruite de Demonologie, qui joüoit aussi biẽ que feu Monsieur Francois Villon en la Diablerie S. Maxant. l'Evesque se fit amener la Demoniaque, sur laquelle il fit une trescurieuse inquisition, il demanda a quels signes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fut farcie de Diables: un des protocoles luy respõd qu'a deux on connoissoit la violence de ses tourments: l'une quand on luy touchoit la peau de quelque croix, ou il y eut du bois de la vraye croix; l'autre preuve se voyoit clairement, a ses tres-sauts & mugissements qu'elle rendoit, quand on lisoit quelque texte de l'Euangile. l'Evesque avoit dans le col une de ces croix dont nous parlerons au chapittre des reliques; car son pere, de qui j'ay sceu les plus secrets articles de la vie du feu Roy, avoit receu mesque joyaux que les autres, & les guerrissoit habilemẽt de leurs chancres: (cela soit dit en passant) le conducteur de la demoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evesque, troussa la gallante, qui estoit couchée a terre jusques au jarret, & fit signe au Prelat qu'l la touchast de la croix subtilemẽt: mais ce mauvais homme arracha bien la croix de son col, & avec l'autre main il tira bien subtilement une clef de sa pochette, & la bonne Dame ne sentit pas plustost la froidure de la clef a la cuisse, qu'elle effraya les assistans

d

de ſes gambades. Il fallut pour la ſeconde preuve lire l'Euangile devant elle. l'Eveſque tira de ſa pochette un Petronius Arbiter, qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi, &c.* & la dite d'eſcumer, & faire miracle, & quand ſe fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba evanoüie. Ce Prelat à demy Lutherien dit, qu'il ne peut formenter ces fauſſetez: mais il n'a bien leu un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'oſter les devotions. On luy en a fait de bonnes reprimendes : ſi bien qu'il ne s'eſt pas monſtré tout contraire à la ſeconde Demoniaque, qu'on luy preſenta dernierement nommée Marthe, inſtruite & conduite par un honneſte Capucin. Cette cy a deux Diables, l'un nommé Belzebub, l'autre Aſtarot. Le premier eſt un rude Diable fort ennemy des Huguenots, qui frappe tout le monde, & eut frappé Monſieur Matras d'Angeres, s'il n'euſt pris un baſton, en luy diſant ; Belzebub, Maiſtre Mouche, ſi vous vous joüez à moy je vous battray en Diable. Aſtarot eſt un honneſte Diable, jeune & galland, qui veut que Marthe ſoit bien traittée & bien veſtue ; cet equippage fut preſenté devant la Juſtice & devant le Clergé d'Angers. Le Clergé voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinés premierement par l'Egliſe. Un des juges de la ville dit, qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces eſprits,

esprits, commenca à latiner, Matres à dire du Grec. Voila Belzebub en colere qui dit, qui s'il vouloit, il respondroit aussi bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin, pour luy fournir d'excuse, dit, Belzebub mon amy, il y a icy des heretiques, c'est pourquoy vous ne voulez pas parler. On se mit à Latiner avec Astarot, qui s'excusa sur la jeunesse; Belzebub s'excusa disant, qu'il estoit pauvre Diable. La il y eut grande dispute entre ceux de la Justice, si les Diables estoient tenns d'aller à l'escole; les Iurisconsultes maintindrent que c'estoit le *proprium in quarto modo* des Demoniaques de parler toutes langues, comme celuy de Cartigny en Savoye, qui fut esprouvé en 16. langues; aux enseignes que les ministres de Geneve n'oserent essayer de l'exorciser: ceux d'Angers furent plus hardis entre autres, qui commencerent en cette façon: *Commando tibi ut exeas, Belzebub & Astarot, aut ego augmentabo vestras pœnas & vobis dabo acriores.* A la seconde fois il redoubla: *Iubeo exeatis super pœnam excommunicationis majoris & minoris.* Enfin tout en colere, il adjousta, *nisi vos exeatis, vos relego & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Conseillers en voulurent rire & descouvrir la mesche; mais le peuple se mutina, & l'Evesque pour faire sa paix allegue, qu'il avoit empesché un imprimeur Catholique par excommunication, qui vouloit imprimer un livre du Plessis,

& que

& que ſi l'on vouloit, il excommunieroit Hauttain de la Rochelle. Ce qui fache le plus de ces diableries mal joüées ; c'eſt que l'affront en eſt à Noſtre Dame des Ardilliers, car il falloit que ſon Curé jettaſt hors les demons, par la puiſſance & au nom de la bonne Dame, ayans refuſé de ſortir au nom de Dieu, cela eut fort accura la devotion, & le nombre des pelerins ; quelques uns diſoint que ce miracle ſe reſervoit à frere Ange par preference. Lugulis Lieutenant du grand Prevoſt fort contraire à ces faiſeurs de fables, qui nous feront tous devenir heretiques & ſi j'eſtois crû on en pendroit, & comme je luy dis, qu'il ne falloit pas parler ainſi, il repliqua qu'il y avoit deux mil ames au Ciel, & autant en la terre qui reſpondroint pour luy, qu'il n'eſtoit point Huguenot, & que la S. Barthelemy en pouvoit parler, on ſe mocqua de luy, & on n'a pas laiſſé de faire enrager les Huguenots, voyants arriver aux Ardilliers de toutes parts de la France boiteux, aveugles, ſourds, lardres d'eſprit & de corps, & de voir cette levée, plene d'allants & retournans de meſme, lequels s'ils ne gueriſſent ; c'eſt pour le certain faute de foy, comme diſoit le Preſtre de Belovet à ſes pelerins. Il ne faut donc point ſe ſcandaliſer de voir retourner les malades comme ils ſont venus ; car l'operation du miracle ne ſe fait qu'apres la croyance ; pour tant cet homme inſtruiſoit les aveugles à dire qu'ils voyoint, les

les sourds à dire qu'ils oyient : il n'y avoit que les boiteux qui ne pouvans tromper autruy de leur tromperie, disoient qu'ils ne marchient point du tout auparavant. *Iuxta illud, obedientiam expostulat Ecclesia.* Ou comme dit Bernardo Ochino, *che i miraculi della missa sono invisibli.* Qui ne sçait son mestier ferme la Boutique, si les heretiques eussent peu convertir en miracles les guerisons qui se font aux eaux chaudes, ils auroient beau jeu, & nos gens ont donné habillement des noms de Saincts aux fondations de Pougues & par tout ailleurs estably de bons miracles naturels. Il faut donner un eschantillon aux meschans, des miracles de la bonne dame, qui soit approuvé jusques à la resurrection, par l'histoire notable qui s'en suit. Madame de la Chastre estant devenüe fort jalouse de son mary, & de l'une de ses filles, se raccommoda avec le Seigneur de Montigni, contre lequel elle avoit exercé de grandes inimitiés devant ces guerres : il fallut peu de semonces pour rappeller cet homme, par ce qu'il estoit fort amoureux de la Marcoussy. le premier office de reconciliatiō fut de tuer la Barthelemy, messagere des amours du pere & de la fille. Ce meurtre eut de l'apparence, parce qu'en effet elle s'estoit bandée contre Montigni. Apres le cœur content de cette execution, vint à elle sur un cheval de poste, jambe deça, jambe dela Madame Avoye de S. Laurens des eaux, laquelle commença

par un ſigne de croix, la harangue de Nathan & de David. Ces deux balles dames, apres s'eſtre confeſſées reſolurent d'aller faire penitence aux Ardilliers. Madame Avoye fit preparer un habillement, un batteau prit les habillements de Madame de la Chaſtre, elle ceux de Madame Avoye. La Maiſtreſſe ſe nomma Madamoiſelle Laurens, la Sourdaine prit le nom de Celeſtine. Arrivées aux Ardilliers, le Curé du lieu oüit la Confeſſion du meurtre avec ſanglots & ſouſpirs; premierement de la part du Cure, & puis de Celeſtine, ſi fut d'avis le Pere confeſſeur que Noſtre Dame priſt pluſtoſt la peine de reparer ce malheur par une reſurrection, que par une interceſſion; dont advint que la pauvre alcahuete, qu'on penſoit avoir eſté enterrée, ſe trouva reſuſcitée par le merite du Cure. Ce fut une belle viſion, quand apres la neufuaine Madame Celeſtine eſtant proſternée en terre devant l'autel, ſa maiſtreſſe Madamoiſelle S. Laurens tenant la queue du Curé, pour monſtrer l'hoſtie (car il n'y avoit pas plus de teſmoins) ſortit la groſſe Barthelemy de derriere l'hoſtel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa maiſtreſſe, lors habillée en ſœur penitente, laquelle s'agenouilla promptemẽt devant cette ame nue, qu'elle prenoit au commencement comme un phantoſme; mais elle luy monſtra toutes les pieces qu'il faut au corps d'une femme. Madame Avoye la court embraſſer; Madamoiſelle

selle la Chastre la baiser ; elles s'entrebaisent l'un l'autre, & le Curé les baisa toutes trois. La peine fut de couvrir la nudité de la resuscitée ; car desia il y avoit des pelerins, lassés de voir si long-temps la chappelle fermée. Madame de la Chastre & Madame Avoye luy partagerent leur vestements. Madame de St. Laurens luy donna son cottillon : Celestine sa cappe, & l'amenerent, criants miracle, au logis du Curé, ou estoit caché Montigni. Qui voudra sçavoir le reste de l'Histoire, le proces en est au grand Conseil, & ne put estre vuidé a ce dernier quaresme prenãt ; je croy que l'on le garde pour l'autre. Les hereticques disent la dessus, que c'estoit un mouton, que Montigni avoit tué. La Barthelemy elle mesme l'avoit enseveli dãs un galtas, & puis Madame de la Chastre, apres avoir dansé une Canarie sur le sang, & chanté je suis vangée, elle aida a traisner le corps mors au retrait. Ils disent aussi que ce fut Montigny qui fit prendre la poste a Madame Avoye, pour amener par frayeur cette femme enragé, afin que durant son absence on fit sortir la Barthelemy de Boisianci, & l'amener a Saumer, pour apres sa resurrectiõ s'employer aux amours du bienfaicteur. Ils dirẽt plus, que le Curè des Ardilliers fut payé en chair, que Barthelemy avoit fait la neufuaine avec luy, qu'il trouva Madame de Saint Laurens & Celestine si vieilles & si maigres, qu'il n'en voulut qu'une fois. Ie vous conterois

rois tout cela, les prisons rompuës, les batailles entre les gardes du Mareschal de la Chastre, les valets de la Dame, les preparatifs de Marcoussi pour empoisonner sa femme; mais le Secretaire du Molier de Poictou en a fait un traitté, pour celebrer le miracle, & puis je me suis avisé que cela passoit un peu les bornes de Theologie. Ie finiray ce chapitre par le tombeau de la pauvre Barthelemy, & cet Epitaphe composé, aux Artilliers par Madame Avoye en stile de S. Innocent:

Cy gist & ne gist pas icy,
Un mouton y fut mis pour elle,
La Barthelemy marquerelle
De la femme de Marcoussi,
Montigni ne la tua pas,
Et le Curé des Ardilliers.
La resuscita sans prieres,
Quinze mois apres son trespas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs, le traitté des miracles le demande.

CHAP. VII.

Des Reliques & devotions du feu Roy.

UNe des choses qui m'esmeut le plus à desdaigner l'Eglise, fut la lecture de quelques livres, qui sont, Dieu mercy, cõme abolis aujurd huy, asçavoir le livre des marchands, le chevallier Chrestien, sac & pieces entre le Pape & Christ: mais sur tout l Invẽtaire des reliques, & autres que je ne veux pas nommer, de peur d y envoyer les esprits trop

trop curieux de leur salut, & trop disposés à rejetter les œuvres autentiques. Un jour je treuvay un Augustin avec un bissac sur le col, criant paradis a vendré. Un Huguenot me vit scandalisé de ce mot, & prit ce tẽps pour me faire voir tous ces petits livres, lesquels je deffends à tout homme qui voudra vivre à son aise en bon Catholicque Romain, pour le repos de sa conscience. On scait que j'ay esté treize fois Ambassadeur; par ce moyen en voyagant au despens d'autruy, j'ay este si mal avisé que de vouloir verifier cet inventaire de reliques, & un autre livre intitulé. *Le cose maravigliose del alma citta di Roma*, imprimé au mesme lieu l An 1545. *con licentia di superiori per Giovanni Osmarino Gigliolo.* Ce livre confirme l'inventaire que fait Calvin. Ce que j'en trouvay a mon voyage, & la lecture tels escrits, m'apprirent a mespriser les reliques des Saints, voyant 15. ou 16. corps à St. Pierre, 18 à St. Paul, 7. ou 8 corps à chacun Saint, dix mille martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre, les traces des pieds de nostre Seigneur & des Anges, des marques de fesses de Saint Fiacre en Brie sur une pierre. A Ioffé en Auvergne, en Catalogne & ailleurs, un linge sale de la vierge ayant ses fleurs, des plumes de l'Ange Gabriel, une hache de S. Ioseph fendant une buche, les pierres de la fenestre par ou l'Ange entra, du lait de la vierge, à Maillerais *in una parva bursa satini rubri* les rognures de ses ongles;

plusieurs chefs de Saint Denys & de Saint Iean, en plusieurs lieux; du sang du mesme, qu'on dit boüillir le jour de sa feste, & un esternuëment du Saint Esprit. Comme hereticque je me mocquois de telles choses, & trouvois estrange cette dissipation des membres des martyrs, veu que nous reprochons aux Huguenots, qu'ils les ont ostés de leurs repos. I'ay encores a demander pardon a Monsieur le Convertisseur. Car je me veux confesser a bon escient en ce chapitre de m'estre mocquè de ses grains benits, qu'il fit imprimer l'An passé, pour les raisons que le lecteur amassera de ce qui s'ensuit, I'ay des contes un peu estranges a faire, pour prouver la vertu des reliques. Ie proteste que j'aymerois mieux voir les Huguenots se mocquer de la vertu Saint Goyaux, que de mettre telles Histoires au vent, si elle n'estoient communes aux pages & laquays; car nous devons cacher les vices de nos Princes, mais puisqu'ils sont descouverts, il en faut authoriser les statuts du S. Siege. S. Luc fut le premier qui descouvrit le pot aux roses; car il s'ensuit a Broüage quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il avoit contrefait, pour donner frayeur a son maistre, & treves a sa personne, furent descouverts par son compagnon le Duc de Ioyeuse. Rochepot eut tort de faire l'anagramme de S. Luc, Cats in cul. Ce pauvre garcon avoit en horreur cette vilenie, & fut forcè la pre-

miere

miere ſois. Le Roy luy faiſant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand Prieur & Carmille luy paſſerent le couvert ſur les rhiens,&cela s'appelloit parmy eux prendre le lievre au collet. Tant y a que cet honneſte homme fut mis par force au meſtier, & donna ſi grande fraveur à ſon Maiſtre,qu'il ſe fut repente ou mort ſans le Duc de Joyeuſe, qui deſcouvrit l'enne ſuis pas coulpable de deſcouvrir le conte du tapiſſier; car le Roy le voyant au haut de ſes deux eſchelles, pour raſcouſtrer des chandelliers de la ſale en devint ſi amoureux,qu'il ſe mit a pleurer avant que d'en ſortir,& cria qu'on luy amenat M. leGrãd,qui a luy meſme deſcôuvert l'amour du borgne Reveillon,Capitaine des Guides, qui fut empoigné par impatience d'attendre un jeune guide, qu'il avoit promis, & ceux du Duc d'Eſpernon & de luy, quand le jour de la mort du feu Roy il ſe mit a genoux a la chambre, entre le Roy mort & celuy qui eſt vivant devant deux cens Gentilhommes, & qui pis eſt,la plus part Huguenots; Il s'eſcria le viſage couvert de larmes, mon couſin pardonnez moy;car leRoy me le fit par force au commencement, & je n'ay pris voſtre place pour vous faire tort. Eſpernõ honteux & plus aviſé, repliqua, vous parlez comme une femme, je ne ſçay que c'eſt. Siblot en une audiance publicque, le Roy l'ayant fait approcher pour rire, & luy inſtruit de Maiſtre ..... qui pour luy faire remettre un

cheval de livrée, faillit en ſon baragoüin a reprocher le violement de ſon Gouverneur, & parce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en diray pas davantage : mais Loignac s'en alla criant & pleurant juſques a Poitiers, ou eſtãt viſité par les principaux de la Ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de ſon honneur perdu, d'eſtre abandonné & non payé, preſque en meſmes tẽps. On vit depuis celles de la femme de Salettes, en une lettre priſe au begage de Monſieur de Ioyeuſe a Coutras. S. Severin, depuis appellé pour cet acte le poulain farouche, s'eſtant ſauvé du Cabinet du Roy par le renverſemẽt de Duhalde & de Soupitre, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuit parmy les gardes conter au Mareſchal d'Aumont, que le Roy l'avoit envoyé querir par Montigni, que luy bien glorieux d'eſtre admis au Cabinet, apres que le Roy luy eut demandé, qui eſtoit cette maiſtreſſe pour l'Amour de laquelle on ne pouvoit jouir de luy: Ayant reſpondu a demy François, *ſe io non haveſſe miga de patrona, ny voy ſervir altro que veſtra Majeſte.* Le Roy luy reſpondit, je vois bien que vous tenez le party des femmes: mais je vois que vous n'eſtes pas ignorant de l'amour Philoſophique & ſacrè; moy dit S. Severin, *Io ſon ſoldato & non migo Philopbe* Ce fut aſſez diſputé; car en meſme temps le maiſtre luy porte la main a la braguette, Montigni au collet & Monſieur d'O

aux

aux esquillettes, or ils coururent apres ce Sire dans la salle pour appaiser les gardes scandalisées du chapeau & du manteau, les pis fut que ce vieux Francois, le Mareschal d'Aumont faillit a tuer ce pauvre homme, quand il luy conta les choses; Mort Bieu, dit il, je voudrois estre mort si cela estoit vray. Il vous faut mettre en prison. Cette prison servit pour achever la tragedie, il fut un mois enfermèe, & dit-on pis, la veritè est qu'il se rendit apres estres entre les mains du Duc de Mayenne, les seize de Paris ne pouvans croire cette Histoire le prirent pour un zopire, & pourtant luy baillerent a garder St. Germain des Prez & fut tué, avec deux ou trois cens hommes, quelque mois apres voulant regagner la Ville. Telles choses & autres comme le Courrier du Duc de Longueville, à qui le Roy demanda l'autre pacquet auparavant que de voir celuy du Papier, puis s'en recourut avec son postillion, rapporter en Picardie leurs infames actions. Le Courrier du Connestable fit les mesmes plaintes jusques au Languedoc, se plaignant sur tout du Comte de Mauleurier qui l'avoit produit: mais son maistre luy reprocha, qu'il s'estonnoit de peu, le renvoya avec ses pacquets. N est ce pas assez pour me justifier que ces secrets ne sont pas divulgués par moy? Si je contois ce que m a dit en secret le Prince de Condé, quand ils furent toute une nuit tres-contents en l'apprentissage du Comte d'Au-

vergne a ſon nombril : ou ſi je contois le banniſſement du jeune Roſny pour eſtre mal garni : de Noailles pour avoir eſcrit ſur ſon, lit ces vers:

Nul heur, nul bien ne me contente
Abſent de ma divinité.

Le Roy lors de Navarre y avoit apoſtillé de ſa main,

N'apelles pas ainſi ma tante,
Elle aime trop humanité.

On connut par la qu'il aymoit les femmes, contre les regles de l'amour ſacré, cela le fit chaſſer a coups de pied, comme le Duc de Longueville, pour avoir demande au Roy ſes couleurs en une lettre de papier illuminé. Si je contois les eſpouſailles de Quelus, l'autre contrat ſigné du ſang du Roy, & du ſang d'O pour teſmoing, par lequel il eſpouſoit Monſieur le Grand ; de plus ſi je rediſois les parolles de ce Prince, agenoüille ſur Maugiron mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuſes, je ferois deſplaiſir au Comte de Caravas, qui leur ayant preſté ſa chambre, les eſpia par le trou de ſon Cabinet. Si je diſcouvrois encore la porte que le Conneſtable fit faire a Folēbray pour aller coucher avec le Grand, en contāt ces choſes qui ſont encore un peu ſecretes, on blaſmeroit mon humeur ſatyrique. Si je contois ce que m'a conté le Pont, comment il fut pris au collet, par impatience d'attendre Monſieur le Grand, lequel n'oſoit

paſ-

paſſer, pour ce que le Duc d'Eſpernon ſe promenoit dans le chemin, le chapeau enfonce, & l'eſpée hors des pendants, jurant ſon Paufardious, nul maiſtre que moy n'y paſſera pour ce jour. Les jeunes deputez des Eſtats de Blois ne ſe ſont ils point plains aux provinces, que les avoiẽt envoyes, de ce que l'on corrompit leur chaſteté, & leur corps pour corrompre leur fidelité, & leurs voix, ſans les oſer nommer, ſous le nom de Mirepoix, le Baron de Coze de Monac, & le jeune Baron Miron. Mais pour tirer profit de ces choſe divulgées, je dis, & je le ſcay (car mes ſervices me donnoient accez aux choſes) que le Roy ayant pris une merueilleuſe frayeur de ſes choſes des le temps de la ſarbatane, devint enfin ſi peureux, qu'il trembloit a la veué du moindre eſclair, & à l'ouie du moindre tonnerre. Monſieur Rocz luy oſta la plus part de cette Frayeur par un *Agnus Dei*, benit de la main de ſa Sainctete: mais depuis lors il changea ſa fantaſie d'agent en celle de Patient, il devint ſi timidie qui il craignoit meſme les vents, & lors le bon Prince eut beſoing de remedes plus violens, & par le Conſeil de frere Ange, qui ſe repetit & luy monſtra qu'il avoit commis inceſte maſculin, par ce qu'il eſtoit frere du Duc de Joyeuſe, ils ne firent pas grande devotion, les fondations des Capucins, Jeroſolinites & feuillans, ou vous avez veu le Duc de Joyeuſe d'aujord'huy en ſon luſtre, & la ou l'on dit, qu'il retournera

quelque jour, quand il sera soul des plaisirs de ce monde. Pour toutes ces choses, ce devotieux Prince n'ayant perdu la peur, furent dressées les confrairies des penitens & autres, qu'on a veu par la France. La frayeur croissoit avec les artifices exquis des voluptés, quand Monsieur le Convertisseur y mit la main avec des amuletes plus puissantes, il fit venir de Rome des chappelets, des grains benits, desquels le Roy fit present a tous les confreres du cabinet, & fut avisé, que leurs voluptés s'exerceroient a travers lesdits chapelets; ce qui ce pratique depuis aux Bourdels de Paris, pour se garentir de la verole. Monsieur Pinars m'a dit, qu'un Iesuite luy a aduoué s'en estre bien trouvè, & par ce que quelqu'un de la bãde sacrèe eut des chancres en mauvais endroits, fut adjoustè la messe, qu'un Aumonier disoit en un plancher de robbe sur le lit du cabinet, messe sacrèe, de la quelle les ornemens estoient accommodez a ce peche, l'application sur les espaules d une Croix pleine de S Bois, les lavements d'eschine & les clisteres d'eau benite, avec grains qu'on appelloit benits & autrement quiriquenaudes On a ouy parler comment le feu du ciel embrasa, il y a environ vingt ans, les Cordelliers de Paris, mais on n'a pas descouvert, que le Roy ayant ouy conter qu'ils se mesloient de ces amours sacrè, fut averty que les reliques de S Francois & de frere Macè leur servoient de laurier contre les foudres.

Le

Le Roy fit le gardien son confesseur & predicateur, a la charge de derober ces reliques, lesquelles ne furent pas long temps au cabinet du Roy que le feu se mit aux Cordeliers, *juxta illud l.2. titulo 7. fulgura desursum depellit.* Le mesme gardien luy apprit aussi, que ce peché n'estoit point peché sous l'habit d'un Cordelier, & en bonne intention de se rendre conforme a S. François, & a frere Macé son mignon; c'est pourquoy ceux qui ont herité des heures du feu Roy, ont monstré a leurs familiers, tous ceux qui sont nommés en ce chapitre, & enlumines en Cordeliers, aux enseignes qu'a la fin desdites heures, sont aussi peints ceux sur lesquels il n'a pu exercer son entreprise, comme Chastillon & Chambret; le Premier avec ses manches troussées, pour monstrer ses bras gras & blancs & un *non per amor ma per vendeta.* Cela est encore un peu secret, mais qui n'a point sceu le coup de tonnere, qui en temps tres serain, parmy cinq cens gentils-hommes, & autant de suisses, a un heure apres midy donna, sans redoubler, en la chambre basse du Comte de Soissons, ou Monsieur le Grand & luy prenoient leurs esbas sur un lit, deux autres sur un autre lit; le cinquiesme estoit a la fenestre, le foudre les partagea, car il en tua deux & laissa le troisiesme a demy mort, a tous trois le coup entroit dans le trou de la verge & fortoit par celuy du derriere. Or voicy dequoy faire dresser les cheveux d'un

reformé, car les deux qui n'eurent point de mal avoient chacun un chapelet; il n'en fut point trouvé sur les deux morts. Ie presuppose que la .... qui n'estoit qu'a demy mort pendant deux mois, avoit perdu la moitié du sien. Voila pour authoriser les reliques, & prenez garde que vous verrez. Agnus, croix, & chapelets aux bras de tous les freres de la sacré societée. A propos de reliques, ce meschant Conte de la Rochefoucaut, disnant un jour avec les filles de la Reyne, qui le picotoient par ordre expres, & luy demandoient de ses belles reliques, qu'il avoit pillées à Tours, aux premieres guerres; il dit s'en estre defait, comme de bagatelles. Enfin estant importuné, il le leur accorda a la charge qu'elles le viendroient toutes baiser, & qu'il leur donneroit des brassieres de Saincte Catherine, qui leur feroit à toutes revenir les tettons aussi durs, que quand elles estoient pucelles. C'est pour achever ses horreurs en riant; car on fait ainsi a la Cour. Pour moy si je ne fais tel cas des reliqués, & seulement je fait semblant de les adorer, excusez moy; car estant allé un soir a Bosny, a deux lieues d'Orleans, qui est le siege de Messieurs de Sainct Lazare, je fus tont ebahy, en me levant au matin d'oüir force clochettes a l'entour de la maison, voir entrer la baniere & la Croix & force Chanoines de Sainct Aignan d'Orleans: mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans

dans une petite gallerie qui va aux privés. Le fait estoit, qu'une garce du Chevalier Salviati, lors grand Prieur de l'ordre, avoit trouvé quelques coffres qu'en temps de guerre on avoit jetté dans le privé, en les crochetant pour dérober, elle vit dans un des coffres une boite seule, sur laquelle il y avoit escrit *R. de Coti.* Le Commandeur averti y courut, & son secretaire nommé Valderie qui prirent le R avec le point, pour le Pere de S. Catharine: la dessus fut deffendu d'y toucher, & son Maistre & luy allerent trouver l'Evesque d'Orleans, les docteurs & entre autres Picard appellez en Consultation, resolurent que ceste boiste se devoit ouvrir par les mains sacrées de l'Evesque, assisté des processions voisines. Les voila donc arrivées au matin, & apres une messe du St. Esprit, on luy lave les doigts d'eau benite, il fait trais pas genoux vers le coffre, ouvre la boiste, qui se trouva une boiste de bon Cotignac d'Orleans, & ainsi que les Propheties ne se connoissent qu'apres leurs effet, il se trouva que le R. signifioit Reste, & *d. Coti*, de Cotignac.

CHAP. VIII.

Des Vœux.

MAistre Frierre Poncet, gentilhomme prescheur, celuy à qui Monsieur d'Espernon reprochoit, qu'il faisoit rire les gens & qui luy respondit, qu'il les faisoit assez pleu-

pleurer. Ce bon homme preschant un jour aux mathurins, fit un grand discours des miseres des Chartreux, qui ne mangent que poisson : des bons hommes qui ne mangent rien qui ait eu vie, des Capucins qui n'ont rien sur leurs pieds, des Feuillans qui sont si mal vestus & *vivunt in diem*, *di frati ignoranti* d'Italie, qui n'oseroient rien sçavoir, des pourceaux Sainct Anthoine d'aupres de Roanne, des penitens qui se fouettent. Ce brescheur fit pleurer beaucoup de bonnes personnes, & de toutes ces devotions & ces vœux austeres tira cet argument, que si la religion Romaine estoit fausse, on n'y verroit point accomplir des vœux si durs & si difficiles. Je donnay le lendemain a disner au dit Poncet & a Renardiere de Bretage, nous mettons les raisons susdits sur le bureau ; & Maistre Fol de Regnardiere mit l'autre en grande colere, luy disant que ces austerites de vœux & de vies, estoient plustost marques d'une fausse religon, que d'une vraye ; tesmoins, disoit-il, que les sacrifices des hommes estoient defendus aux Israelites, & observés parmy les gentils, comme leur est reproché au pag. 105, & puis il alla conter qu'il avoit veu en Turquie leurs enragés de Caloyers, n'ayant toute l'année pour couverture qu'une retz : mais en la main droite un grand rasoir duquel il se font faire une playe nouvelle quand la precedente acheve de guerir, & quand a leurs jeunes & abstinen-

nences, celle du vin qui est enjointe a toutes personnes, est plus dure que toute autre. Quand ils jeusnent, ils ne boivent ny mangent. Quand aux pelerinages, ou trouvez vous une si violente devotion, que celle des pelerins de la Mecque, desquels plusieurs, apres les incommodités du voyage & la veue du sepulchre de Mahomet, se font crever les yeux, pour apres chose tant sacree, n'en voir jamais une prophane? Apres il allegua l'estrange zele des Calignois, & commēt on trouva au grand temple de Mexique, les parois frottées du sang des enfans immolés au Diable par leurs peres & par leurs meres, & ce sang par tout l'epaisseur de deux doigts; a la verite j'ay ouy confirmer cela par le gardien des Cordeliers Mexico, & par veux autres de ses compagnons. Renardiere concluoit par la que telles inventions estoient de gens fanatiques, ou des Diables mesmes, qui se font par commandement servir ainsy. La dessus ce Maistre Fol se mit sur les antiquitès, & je n'y scay ou Diable il en avoit tant appris; scavez vous pas, disoit il, que les Druydes Francois, les Anglois aussy, sacrifioient a certains jours, & tenoient les sacrifices les plus Saints quand ils faisoient mourir les hommes le plus cruellement. Ceux de Carthage prenoient les enfants des meilleures maisons, les habilloient a la Royale, & n'estoit permis aux parens d'en arracher un; si bien qu'estants vaincus par Aga-

to-

tocles, ſur l'opinion qu'ils eurent que leurs dieux eſtoient courroucés par la diſcontinuation de tels ſacrifices, ils aſſommerent tout d'un coup ſur leurs autels 200. jeunes gentilhommes. Ceux de Rhodes & de Crete faiſoient enivrer leurs hoſties, avant que de les immoler. En Chio, & Salamine ils dechiroient les hommes qour les immoler a Diomedes. Les Arcadiens foüettoient les pucelles juſques à ce quelles fuſſent mortes. Ceux de Sparte en faiſoient autant des enfans l'autel de Mercure & de Diane, quelques une faiſoient un grand monceau de ſcliſſes, l'empliſſoient d'hommes, deſquels Theopompe eſtoit l'un. Les Thraces tuoient leurs hoſties humaines a coups de lances a l'autel de Tamolus. Quelques Allemans & Bourgignons faiſoient carrouſſe du ſang des ſacrifices. Les Perſes, les Grecs, & quelques Anglois enterroient toutes vives leurs hoſties. Ie ne veux pas dire les autres vilenies qui ſe faiſoiẽt des filles & des garcons, & autres folies exercées par les Corinthiens & Bretons. Ie dis donc que ces vœux auſteres & cruels ont eſté de tout temps ſervices de diables. La deſſus la Renardiere ſe mit ſur la Theologie, allegua de S. Matthieu ch. 16. les paroles, mon joug eſt doux, & autres, & nous dit; Meſſieurs le meilleur vœu que nous puiſſions faire, c'eſt a S. Mathurin; car je vous aſſeure que le plus ſage d'entre nous eſt tenu pour fol. Tout le monde n'a pas cognu Re-

nar-

narpiere ; c'estoit un diseur de veritas au feu Roy, qui desirant estre defrayé par ses mareschaux de camp, il luy dit un jour, qu'il faisoit plus que Dien, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodement : & luy faisoit ses mareschaux de camp vivre tres commodent, du labeur & du mestier, ou ils n'entendoient rien. A la fin Poncet se mit en colere, & luy repliqua que c'estoient des discours d'un Huguenot : l'autre poursuivit en souriant, & commença a causer sur les Pythagoriciements des Chartreux & Bons hommes, entre lesquels on ne luisse pas de voir bien souvent ...... Il nous contra comment Mr. du Bouchage estant las d'estre fessé par le Roy, & mis en prison entre quatre escrans, confessa a un de ses compagnons de piquepuce, lequel ayant ouy les violences du cabinet, luy eniognit de sortir du monde, & luy revela que s'il vouloit faire quelque temps la vie des Capucins, il le verroit un jour Pape : ce que l'enchanteur Raoul luy a confirmé, & vous verrez, dit Renardiere, que d icy a quelque temps il y retournera, & disoit que les fols prophetisoient. Nous nous mocquasmés de luy Poncet & moy, & le bon homme en colere commēca a dire, vous estes aussi meschants que le Mareschal de Birō, qui se moqua du pauvre frere Ange, quand il alla jouer la passion devant le Roy a Charstres, se faisant fouetter, & portant une croix, de poids insupportable. La estoit Monsieur de Mon-

Monpenlier s'enquerrant qui estoit le maistre de la moralité. Ce n'estoit pas celuy qui fit couper le douzil de son vin de Gascogne; ayant ouy de Babelot, qu'il estoit digne de faire le sang de Christ. C'estoit celui qui pour faire une bonna bocca vouloit ouir vespres aux Augustins. Ce Mareschal donc le tirant à part luy dit, par le corps B. M. ce fat en a bien dans le cul, si d'aventure il n'y a point de Paradis. Le Duc luy respond par S. Picaud, mon maistre, voicy qui est encore assez bien joué, horsmis que la musique est un peu aigre. C'estoit un cornet de terre qu'il avoit pris au four de Palaiseau en passant, sans oublier le fournier pour en sonner. Telles gens que vous, furent ces beaux Euesques du Lionnois, qui assemblerent un Sinode pour reformer la coustume de S. Antoine de ce pays la: les religieux du lieu s'appellent pourceaux de S. Antoine par humilité; ils sont obliges de faire huit repas, comme monstrant la fragilité du genre humain. Il y eut quelques Iesuites, freres mineurs, & quelques jeunes Evesques, qui firent de belles & longues harangues, pour monstrer que telles constitutions peuvent changer, *habitâ ratione temporum*. Et que ce que nos peres avoient fait à bonne intention estoit aujourd'huy ridicule. Mais à toutes ces raisons le soubsprieur de S. Antoine, qui ronfloit, ne respondit qu'une graue sentence & remarquable; en nos jours gardons nous des noualitez. On recommenca
de

de plus belle contre les mocqueurs de ce ſiecle comme vous autres, & ce ſoubſprieur à quatre mentons commença gar, gar,gar,gar, gardons nous, &c. ouy mais vous dites que ſous ombre de devotion il s'y fait de grandes folies. Par S. Iean je le ſcay bien, mais l'egliſe n'en peut mez: qui a plus crié contre le Roy & ſes mignons que moy,qui ay preſque conté en chaire l'hiſtoire qui s'en ſuit? Le Roy eſtant a moureux à Lion de la femme du ſire .... Le marché fait par le Comte de Mauleurier avec la galande il ne reſtoit que de prattiquer l'abſence du mary ſi jaloux qu'il refuſa un bel employ honnorable, & une commiſſion ſur le ſel de Peccais profitable, pour y joindre. Il partiqua un Cordelier, confeſſeur du jaloux. luy remonſtrant que les plus apparents de Lion avoyent l œil ſur ce pauvre homme, le ſoupconnoyent d hereſie; par ce qu'il n'eſtoit pas confrere des penitents. Le Cordelier reſpond: à d'autres, Meſſieurs; je ſuis trop matois pour vous ſoupconner de devotion. Parle moy S. Francois, & vous trouverez que les Cordeliers ſont bons compagnons. Par la vertu, dit le Comte c'eſt que nous voulons chevaucher ſa femme, & il y trente eſcus pour toy. Le Cordelier relique: alle vous en Meſſieurs & me laiſſez faire: De la à ſix jours, qui fut un jeudy, voyla la pauvre ſire au reveſtiare,qui ſe prepare à porter la croix, comme dernier novice. Le Roy, le Comte
&

& Clermont d'Entragues, vont jouer leur jeu, & peu de temps apres virent par la vitre de la chambre venir la procession, & le porte-croix, lequel dentro del sacer se mit a resuer & a fantastiquer en son cerveau ce qui en estoit, si bien qu'a la porte de son logis il luy prit une pamoison. La procession s'y arresta pour changer de porte-croix. Il fallut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, ou ils estoyent en grand danger, sans le Cordelier & un confrere, qui vindrent persuader au sire, que c'estoit son devoir de rapporter l'habit au revestiair. Qui a plus crie que moy contre le feu Roy, qui portoit ses mignons en ses heures, enluminés, comme il est dit ailleurs, en Cordelliers? n'Ayje pas cognu la Duchesse de Guise & de Nevers, qui portoyent Roquemont & le Baron de Fumel peints en crucifix en leurs heures & cabinets, & eux leurs maistresses tous de mesme en N. Dame? Mais vous autres heretiques, vous avez tort de blasmer l'Eglise pour cela. Je rompis le propos de M. Poncet, disant, l'invention des habits & des heures n'est pas coulpable du mauvais usage. Mais pour vous rembourser tous deux de vos mauvois contes, je vous en donneray un tout nouveau. Qui pensez vous qui ait fait quitter le monde au Comte de la Chappelle? c'Est, dit Renardiere, le Cardinal de Florence, qui luy fit je ne sçay quoy, & luy promit qu'il deviendroit Pape. Ie me pris

pris a ſecouer la teſte. Pourquoy non dit Poncet, auſſi bien que le Pape ...., qui fut pris a la porte pauvre garcon, par ce que la ſingeſſe du Cardinal .... le prit en amour. Quelques uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui eſtoyent ſur luy. Tant y a, qu'eſtant desbarbouillé il fut agreable a ſon maiſtre, avancé depuis, & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint. Aux enſeignes que le College luy remonſtrant, qu'il avoir fait Cardinal un gueux & un ignorant, il reſpondit, c'eſt ce que vous trouvaſtes en moy, & s'il deuient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cele, dis-je, n'y touche point. c'Eſt que ſa Mere eſtant laſſe de luy, partie par ce qu'il tombe du haut mal, & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement par ce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle luy fit faire le voyage d'Italie, & luy ſuſcita un confeſſeur, nommé *fra Ieronimo*. Cettuy cy tira ſi bien les ver du nez de ce jeune veauy, qu'Il luy confeſſa des pechés que j'ay honte de dire pour leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit aucune expiatiõ que de quitter le monde, & ce vouer a l'Egliſe. Je ſcay bien, dit Renardiere, ce que vous n'avez oſé dire. J'ouis a la feneſtre de l'eſcurie a S. Denis, un qui importunant ſon compagnon de luy dire, ſi le Comte de la Chapelle devoit venir; la reſponſe fut: je ne ſcaurois non plus dire cela, que deuiner qui a eu ſon pucellage, le pere, la mere, l'oncle on

la

la sœur. Mais a ce propos: ce vœu estoit aussi rude que l'expiation de ses sorfaits, comme celuy que descrit l'Aretin en la personne de Messer . . . Sa pauvre mere pensant mourir en douleur d'enfantement, le voua a estre Cardinal par humilité. C'est de luy que le Pasquin prononca: *C'ha fatto il Cardinale, la lasciato il suo Elemosinario al lospital*: Enfin M. Poncet se fascha de ce discours, & nous dit; si vous autres Huguenots ne fuissiez venus a la traverse, on eust bien appris au feu Roy des vestements, des tonsures & des vœux secrets. Car on l'eust mis a la grande Chartreuse, biẽ fortifiée de bastions au lieu de raisons. On l'eut habillé comme l'estoient les bardaches dan ses heures. On eust changé sa Couronne en couronne de tonsure, & pour vous dire Adieu, & finir nos discours, on eut payé sa devise, *manet ultima cœlo*, de ce distiche, qui fut trouvé affiche sur l'horologe du palais:

Qui dedit ante duas, unam abstulit, àltera nutat:
Tertia tensoris nunc facienda manu.

C'est a dire; celuy qui devant en a donné deux, en oste l'une, & l'autre bransle, & la troiesme se sera maintenant par la main d'un barbier. Adieu, Messieurs, je suis marry de voir si mal user des œuvres pies: mais Poncet passa la porte, & Renardiere m'acheva son conte. C'est, dit il, que l'Evesque de Xaintes est un des meilleurs compagnons qui se puisse trouver. Il y aussi une abbesse aux faux-
bourg,

bourg, le convent de laquelle est plus tost une Cour un monastre. Car n'en desplaise à Maubuisson, ou durant le siege de Pontoise il y demeura huit religieuses, que la verole retenoit, & cinq qui estoyent en couche. N'en desplaise a Lonchamp ny a Montmartre, que l'on appelloit le magazin des engins de l armée. N'en desplaise aussi a la Trinité de Poictiers, a Vilmur d'Albigeois, au Lys, vray seminaire des enfants rouges, au S. Esprit, a .... ou Suresne mena ces jours Fervaques, & dit a l'abbessa, qui est sa fille, qu'elle fit l'honneur de la maison a M. le nouveau Duc & Pair, pendant qu'il luy alloit desbaucher une religieuse fort belle, & seule cause de leur voyage. Dans demy heure Suresne reuint dire a l'oreille de son compagnon, allez morbieu, la galande m'a donné de la peine, mais vostre cas est prest. Non est par le corps bieu, dit Feruaques, car j'ay cependant joué deux actes avec l'abbesse. Comment? c'est m'a fille. L'autre dit, je suis donc ton genre. Soit dit a propos en passant. l'Abbasse de Xaintes ne cede a aucune autre en galanteries & mascarades, & en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait a la Cour. Mais quelques fois l'Evesque & l'Abbesse se defrobent en quelques lieux escartés, & accommodés expres, & lors tout le convent est en devotion, par ce que Monsieur & Madame sont alles aux œuvres pies Chacun estoit en peine quelles œuvres c'estoient:

stoient: mais le Prieur du Pont l'Abbe, les ayans un jour descouverts, escrivit a M. de Potonuille ce que c'estoit en ces termes:

l'Evesque & l'Abbesse de Xaintes,
Pour faire œuvres pies & saintes,
Vont au silence fort souvent.
La plus finette du Convent
Y fait un trou, & les espie,
Puis voyant presser flanc a flanc,
Le Roquet noir le surcot blanc,
Vit bien que c'estoit œuvre pie.

Il conclud par la response de Verville sur tant de bastimẽts, pour la reception des Cordeliers, Capucins, & autres tels; a scavoir pour emscher que le fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit eprigramme:

Huguenots fascheux & austeres,
Qui blasmez tant les monasteres,
A la pareille, dités nous,
Ou l'on pourroit loger les fous.

CHAP. IX.

Des diverses maniers de peschier les hommes.

LA Nasselle de S. Pierre & ses successeurs ont maintenãt changé de maniere de pescher. Car tant que les tenebres ont duré, l'Eglise R. a pesché au feu: le bois n'y a pas esté espargné, par lequel on a consumé les corps de ceux qui apprehendoyent par trop le feu des ames. Les Convertisseurs de ce temps-la ne failloyent point de convertir l'ame par la ter-

terreur du feu , on de faire conversion des corps en cendres. La lumiere estant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il fallut pescher en eau trouble, & cela se fit durant les troubles,ou plusieurs par l exil'de leurs maisons entrerent dans les filets des pescheurs. Quand l'eau n'estoit plus trouble on pescha a l'endormie, a quoy ne fut pas espargné la coque de Levant,qui est fourme par les droguistes d'Italie. A cela furent pris les plus pesants, comme les Mareschaux de Montmorancy & de Cossé. Apres on guetta le gros poisson au fray ; a quoy fut pris Antoine, Roy de Navarre par Rouet, Louis de Bourbon par Limeul: mais ce dernier, pour estre vigoureux,se sentant pris,rompit les mailles, & se sauve. Quelques possions se perdent en la suitte des Daulphins comme font les chiens, les barbues, les maquereaux, & tout le menu de suivants de la Cour,qui entrent a la suitte de leur maistre dans cette grande & profonde baleine de l'Eglise Romaine. Le menu peuple est deceu au travail, ou on le fait sortir de ses cachettes a force de fouler. Pour cela il n'y a petite paroisse aujourd'huy en France,ou dar bonne & sainte intelligence, les Huguenots, plus foulés que les autres, ne soyent contraints d'entrer aux filets de Saint Pierre , de mesme que les gelées font courir le poisson morfondu aux fontaines. Les hyvers d'afflictions en font courir plusieurs aux grandes sources d honneurs

& de biens, comme la Cour de Rome, celle de l'Empereur, celle des Rois de France & d'Eſpagne. C'eſt à ce jeune que nous avons pris en ces dernieres ſaiſons pluſieurs eſprits relevés, impatiens de petiteſſe & de pauvreté, & entre ceux la Morlas, qui ne pouvant mettre d'accord la baſſeſſe de ſa naiſſance & l'elevatiõ de ſon eſprit, accourut aux ſources alleguées, lors que les Huguenots eſtoyent plus bas. Et meſme pour tirer profit des autres, il ſervit d'un artifice nouveau; tenant en cela quelque choſe du Daulphin, hormis l'iſſué. Il amenoit ſes credules a la diſpute cõtre M. le Cõvertiſſeur. Les advertiſſoit premierement de ſe donner garde de luy, cõme d'un impoſteur dangereux, & les exhortoit a tenir bon, & puis ſe laiſſoit prendre avec eux. Ie luy vis un jour amener au bord de la naſſe, le petit Baron de Courtomer, auquel il donnoit de la main par le coſté au milieu de la diſpute, & dit, courage mon petit Baron, & toutesfois il faut conſiderer ce que dit M. du Perron. La deſſus avec une artificieuſe & ſacrée prevarication il ſe laiſſoit vaincre d'une violence bien ſimulée. Ce petit Baron de Sauva: auſſi eſt il du païs de ſapience. Ie me ſuis deſpeſtré pluſieurs fois du meſme filet. M. de Chaſtillion fut adverty par les vieux ſerviteurs de ſon pere que l'entrepriſe eſtoit pour l'amener au Cabinet, & autant ſur ſon corps que ſur ſa conſcience: mais il en eſt parlé ailleurs. M. le Convertiſſeur, un des plus grands peſ-

peſcheurs qui ait eſté en l'Egliſe ; a plus heureuſement que les autres,eſpié en ces ſaiſons les manieres de peſcher a la ligne, fait haye en cela par luy meſme, qui fut apaſté d'un bon Eueſché;mais il eſt de l'humeur de ceux qui tirent l'eſchelle apres eux. Car il a trouvé l'invention de mettre les appas ſi avant dans l'hamecon, que le poiſſon eſt pris, ſans que l'appas ſoit avalé. Teſmoin le pauvre Deſponde, duquel l'appas a eſté pour un autre,& qui ayant ſacrifié ſon ame pour l'Egliſe,a tellemẽt eſté pipé,qu'il a veu devant que mourir, ſes enfants aux portes, ſa femme au bordel,& ſa perſõne a l'Hoſpital. Teſmoing le pauvre Cahier,que a abbayé apres l'abaye promiſe, & n'en voit que l'image & le clocher. Les bonnes gens du temps paſſé faiſoyent leur peſcherie par preſcherie, & peſchoyent avec le ſalut; mais en ce temps,nous laiſſons roüiller les ſaluts,par ce que le poiſſon eſt trop eſueillé,&on ne le peut tromper en leſchant la bouë. Dandelot ne couta gueres; car il fut pris a belles mains, & cela fut pour enigme aux bons compagnons. Ie diray encore ce mot de la prudence de M. le Convertiſſeur, que la ou il triomphe le plus, c'eſt aux eaux dormantes Ce ne ſont pas celles que Deſponde faiſoit enfler chez M. de Guerres; c'eſt qu'il eſpie ceux de qui la maiſon s'en eſt allée par les feneſtres, comme quand l'eſtang ſort par la bonde, & ſont demeurés a ſec, comme eſtoit le Barron de Sa-
 lignac,

lignac, quand la femme le convertiſſoit. Les autres ſont pris par la prevoyance de tels accidents, comme moy, pour peſcher encore ſur les eaux dormantes, M. le Convertiſſeur a pris la peine de venir preſcher & peſcher a Saint Merry, a la barbe du peuple, la ou in prend les grenoüilles en dormant, la il preſche a diacre, a ſouſdiacre; ſon frere & quelques autres de ſes apoſtres ont une bancque chargée de beaux livres devant ſa chaire. Ils les ouvrent a la citation des paſſages, ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent, pour reſueiller l'aſſiſtance: mais tant eſt douce la polylogie de ce perſonnage, que la plus part y dorment trois heures, & comme a la peſcherie y gaignent force rheumes En quoy la faculté de Theologie apporte des commodités nouvelles a la faculté de Medicine.

Chap. X.

De la Tranſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſubſtantiation; car elle eſt plus malaiſée a prouver qu'à prononcer, quoy que le mot ſoit bien long. Mais comme dit M. le Convertiſſeur, apres avoir confeſſé que c'eſtoit un point abſurde, encore le faut il debattre pour l'honneur de l'Egliſe & pour n'eſplucher en cela la volonté que Dieu, il me defendit de lire la pluſpart des anciens; notamment S. Auguſtin: *lib. de agone Chriſtiano, cap. 25. De præſentia Dei ad*

Dar-

Dardanum cap. 17. in psalmos 33. & 34. In Euangelium Ioannis tract. 27. ad Bonifacium epist. 23. In sermone ad Infant, lib. 3. de doctr. Christ. cap. 9. & 16. il m'a defendu aussi de lire tous les autres, si non corrigez par l'indice expurgatoire, & m'apprit sur cette dispute à ne prouver rien que la toute puissance. Or voicy les arguments que j'ay cherchés de mon invention. Pourquoy sous le nom de Dieu ne peut-on changer les substances de toutes choses, veu que sons le nom du Roy on en a fait, & fait-on tous les jours de si estrauges metamorphoses & transsubstantiations? La sueur d'un miserable laboureur, en la graisse d'un prosperant partisan & tresorier: La moëlle des doigts d'un vigneron de Gascogne, qui rejouit le cœur d'un chacun, & remplit le ventre du parasite; les pleurs de la veufue ruinée en Bretagne font avoir du fard a la femme de Santory; le sang d'un soldat perdu a chasser Espernon de Provence, se change en hipocras: Pour l'hoste de la Rose de Blois, on le voit aujourd'huy transsubstantié en M. de Bussi-Guibert. Les imposts de la France ont transubstantié les champs du laboureur en parturages, les vignes, en frische; les laboureurs, en mendians; les soldats en voleurs avec peu de miracle. Les vilains en Gentils-hommes; les valets en maistres; les maistres en vallets; ses argoulets en haubereaux; les princes en Carabins; les partisans en momie, s'il

 plait

plait a Dieu, notifié au gibet; & en nos jours, des insolens en des Soverains; & des Princes a la mode, *in partibus infidelium*. Qu'elle alteration a souffert le domaine du Roy? Qui est ce qui ne s'escrie en passant, *O domus antiqua, quam dispari domino dominaris* ? Les putans des Princes, sont transsubstantiés en femmes; & les femmes en putains. Les maqueraux s'en vont marquis. La Varenne a transsubstantie les potages de cuisine en hipotages d'Estat, & les poulets de papier, en poulets de chair humaine. Pardonnez a Morlas, s'il a fait semblant de croire la transsubstantiation, luy qui s'est veu dans le berceau, changé d'un bastard de Sallettes, en fils d'un cousturier; de la nourry par les aumosnes des Eglises de Pau, puis escolier au despẽs de la Reyne, d'escolier deuenu ministre, espion de Huguenots a Paris, d'espion gendarme, de gendarme disciple de du Perron ; de la Courtisan; de Courtisan traistre , & enfin general des viures. Qui pourroit dire les changemẽts notables de Lansac, de Laverdin, du Marquis de Bell'isle (Monluc) & de Protasius; (Balagny) Le feu Evesque de Valance, qui ne croyoit point la Transubstantiation, qu'eut il dit de voir son fils de Champis Capitaine ; de Capitaine Prince Souverain ? de Prince poltron; de poltron banny: de banny Mareschal, de Mareschal Cocu, & Mareschal aussi cocu que le Mareschal Vulcain ? Mais ce qui m'a confirmé davantage en la creance

de

de la Transſubſtantiation, ça eſté le, cognoy toy meſme, en voyant combien j'ay changé & augmenté mes ſubſtances. Ie me ſuis veu d'eſcolier Conſeiller; de Conſeiller Ambaſſadeur; d'Ambaſſadeur ſaffranier; de ſaffranier matois; de matois financier; de francier Colonel, Capitaine & Chaſtelain du petit Chalons. C'eut eſté encore un bel argument de tranſſubſtantiation eſtrange, ſi le Comte Maurice eut eſté auſſi prompt a contribuer les 400. m. eſcus, que furent ceux de Berne & Geneve les 10. m. eſcus ſur les gages de ma troiſiéme converſion. A propos je ne conte point mes quatre commiſſions entre mes notables changements. Mais laiſſons cela, & diſons, que ſi je me fuſſe veu Comte de Bourgogne, j'euſſe payé mes ſuiſſes en ſel. Rolan eut gaignè le cœur des peuples comme Primat du Païs, & on y eut accommodé les religions. Ie ſçay bien ou j'euſſe marié mes enfants. Mais je change trop de diſcours en parlant du changement de conſcience. Nous avons veu la ſalle baſſe de Louvre, changée en ſalle de comedie; de ſalle de comedie, en ſalle de tragedie: de palaïs de Rois, en gibet; quand le preſident Briſſon & ſes compagnons y furent pendus: & depuis reconciliée au Dieu de paix, par la predication de ſa parole. A quoy je n'adjouſteray plus que l'exemple de M. de Mercueur; qui de petit princé morfondu, ſe vit beau frere du Roy; de la, Gouverneur de Bretagne; de

Gouverneur tyran; de tyran, Duc; & par fantaiſie la frayeur de la France, & l'eſperance de l'Eſpagne. Il eſt tellement tranſſubſtantié que c'eſt aujourd'huy le proverbe des Eſpagnols, le meſpris des Francois, la honte de Lorraine, le deſdain de la Bretagne. Il n'eſt ny Duc, ny tyran, ny Gouverneur, & luy qui avoit gaigné des batailles, a laiſſé ruiner cette belle grande fortune, ſans tirer un coup de piſtolet, horimis apres la paix faite, un pauvre pet qu'il fit l'autre jour de ſang froid en la preſence du Roy.

LIVRE SECOND,

CHAP. I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.

ON m'a donné une piece nouvelle de Thelogie moderne, digne, a mon advis, de tenir place en cette honneſte marqueterie. Cet une honneſte conference, entre les conferences que le ſiecle a conferées : & vous verrez par la combien la bonne meſnagere St. Mere Egliſe R. employe de gens a ramener le monde a la grande voye. Mathurine ſortoit de faire lecō a Vignoles, chez Madame de Monluc: du Perron alloit faire la ſienne; qui changea de couleur a la veuë de Mathurine, paſſa la main ſur ſon front chauve, puis commenca Et a vous belle dame: on in adit que vous vous vantez par tout que vous

avez

avez converty S. Marc du Mont. *Math.* Et qui seroit ce donc mon bel amy? *Per.* Par ma foy il y auroit bien de l'apparence, vous estes une belle Theologienne. *M.* Ouy, comme s'il falloit convertir les gens par la Troulogie. c'Eestoit du vieux temps, quand on faisoit a la pareille. He pauvre Iob, te souvient-il pas qu'il me le promit la nuict, & que j'en allay donner la bonne nouvelle a ton frere si matin, que je trouvay là la De la Cour, qui sortoit de sa chambre? *P.* Tout beau Madame la galande parlez vous ainsi d'un tel prelat? *M.* O mon amy, cela n'empesche point la conversion; tesmoin la Chesnaye, qui pour estre venu trop matin, vit un chaperon dans les sacrées besognes de ton frere. *P.* laissons la les sottises; car je me fascherois, en continuant propos; je ne dis pas que S. Marie ne t'eust promis la nuit; mais le pour precedant, j'avois procedé a l'instruction, tesmoing trois charge de livre, qui furent portées chez Madame la Marquise. *M.* Et penses-tu, que je ne sçache pas a quel jeu vous jouastes, au lieu de disputer? Mon amy, ce fut moy qui entray par tout, & qui entray la premiere en familiarité avec luy: je luy appri, le pont du çoil, le coil du pont: je luy mis la main a la braguette, aussi privement que je fis a toy a nostre premiere cognoissance. Tu ne l'as accosté de deux mois apres moy: pour le moins ay je l'honneur de t'y avoir appellé pauvre pelé. *P.* Vrayement elles

font belles, tes entrées. Et penses-tu, que pour avoir heurlé un air de la façon de Guedron, tu ayes accés à venir parles de choses si difficililes que la conversion? *M*. Et pensestu, que l'invention que tu a trouvée de traduire les epistres familieres de Ciceron, pour te rendre familier, soit quelque chose de bien ferial? j'ay oüy dire à la Brosse, que quand il estoit regent de la troisieme en Bourgogne, il eust foüetté ses grimaux, s'ils n'eussent mieux fait. *P* Penses-tu que je ne luy aye rien appris que cela! il estoit tout brutal & barbare, je luy ay appris à parler des peres, sans les avoir leus; des Conciles mesmes, & luy ay fait part, non seulemēt de la Matheologie, mais à parler de l'estat, à admirer ce grand corps d'Espagne, à regler tout au conseil de Rome, & m'a fallu luy monstre jusques aux termes: au lieu de dire le Pape, je luy ay appris a dire sa sainteté; au lieu de Roy, sa M. il disoit le petit la Roche, Zamet, la Varenne; comme s'ils estoient encore nains, valets de garderobbe & cuisiniers, & luy ay appris a dire, Monsieur de la Varenn;& l r, bien sonnée; ainsi des autres; il se prit à rire quand ie luy dis, que parler autrement, c'estoit un espece de lese de majesté. Mais je luy fis voir que ce creme avoit bien plus de poids au temps passé, & qu'honnorer a demy les creatures de sa M. estoit manque de respect au createur. Je luy appris encore a dire souvent, maxime d'Estat; maladie d'estat,

ſtat, periode d'affaires, intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſimboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poly, & mille autre termes en cette façon, a quoy on cognoit aujourdhuy une belle ame. M. Belaſne, mon amy, je ne luy ay point appris toutes ces pedanteries; mais bien ſes contenances: il marchoit droit comme Gaillars, faiſoit les reverence pardeuant, il ne rioit point s'il n'y avoit dequoy rire. Je luy donnay de la tablature de M. le Grand. Je luy appris a tourner les talons en dedans, a cheminer en oye, & de pareille gravité, a eſcrimer des deux bras, a s'amonceler le ventre, a reculer la teſte, a la bordeliner de bonne grace, à faire les reverences en quan, & revers, à rire du coing des dents ou comme un chien à qui on preſente de l'ail, à parler de la gorge, à peigner ſes cheveux, au moins aux pauſes des Diſcours, à dire ma foy hay, au lieu de dire ma foy. Il a bien appris a dire toutes les admirations comme *Jeſus*: le plus du monde, oh, oh, oh: il y a de l'excès: c'eſt pour en mourir. Quand il rencontre un des fardés de la Cour: *Ho*; que vous eſtes bien aujourdhuy, eſpanouy comme une roſe, & là deſſus parler des couleurs ſelon la nouveauté, & comme elles ſont deduites dans ce meſchant Feneſte. Je luy ay appris a mettres des roſes par tous les coings, ou le Marquis de quatre ſols en porte, a releuer ſa ceinture a la foſſe de l'e-

ſtomac, comme le petit Auger, barbier de Paris, a faire accroupir le chapeau a Ses perruques, quoy qu'il portoit ſon rabat ſans empoix ; comme du temps des hauſſecols, je luy en ay donné ſix, qui viennent juſques a la moitié de l'eſchine, & des manchettes juſques aux coudes. *P*. Vrayement il t'eſt bien obligé. Il eſtoit allé diſner chez le Marquis de Beuvron, comme ils lauoyent, le Marquis d'Arlay, qui tournoit le teſte a ſes viſions, prit une de ſes manchettes pour la ſerviette, & s'en eſſuya les mains. Mains moy, je luy ay appris des choſes ſerieuſes : comme a deviner des premiers ceux qui entrent en faveur; entre vingt paroles dire dix fois Monſieur: feindre le bizarre, ſe retirer en un coing, courtiſer les vallets de ceux à qui on voit un beau commencement, non ſeulement des Princes & Cavailliers, mais auſſi de gens de robbe longue courtiſans, comme les preſidents d'Aubeville & de Caumartin, doctes en juriſprudence moderne, & qui ſcavent bien bient faire un procés à la mode, ſe trouver à leur diſner, & ſe faire careſſer chez M. le Chancelier pour ſa reduction. *M*. & n'appelle-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de ſon coiler, à la mode de Gratiane, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de Fecan, ſi bien que Mareſchal d'Ancre l'a nomme le bel Egyptien, & le compte entre les beaux. Enfin je luy donnay une en-
trée;

trée, de laquelle il se sent tant mon obligé, que. c'est pour l'amour de moy qu'il porte cette corne de cheveux. *P*. Allez morbieu, vous estes une maquerelle, pour tout potage, & qu'on die à Rome, que c'est vous qui auez converty S. Marie. Les Huguenots diroyent bien que pour armener lespaillards à la grande putain de Rome, que les maquerelles seroyent nos docteurs. *M*. Et depuis quand, frere, dis-tu mal du mestier? A quoy astu gaigné chausses & pourpoint, autant que ton frere fust Evesque, qu'a produire a l'université la controleuse, la libraireße, & le femme du chandelier? je t'en nommeray vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'escu. Mais quand ton frere t'eust donné ce manteau doublé de mizane, tu pris credit aux conseilleres, & depuis aux presidentes, & tu fus lors le maquereau de la Conr du Parlement, & puis de la Cour. Tu ne devois point vernir oster les pratiques a la pauvre M. du Tillet, & a moy. Elle ne produit que pour avoir credit, & moy, qui sois pauvre fille, j'ay besoin de toutes mes pices. Escoute, si la du Tillet te peut faire bailler sur les jarrets, il y poroitra. Et puis la Reyne a desja dit a la Marquise de Guercheuille : *Io ho inteso che questo Perro si diletta della ruffaneria*. *P*. Par Dieu tu es une meschante langue. Je ne crains ny la du Tiller ny la Tignonville. Et pour toy, comment oses-tu parler, qui couches avec les laquais, pages

&

& ſuiſſes? Tu as donné un chancre au Pont de Courlay, & a Engoulevent la verole. Enfin au Baron de Vignoles, en traittant de nos converſions. Le pis eſt que tu es bougreſſe: car tu as gaigné le cheval & ta robbe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit...... a M. le Grand, ſans rien nommer. Tu es laide comme un diable: la teſte molle comme feu ſibilot, tondue, puante par les aiſſelles, & par les pieds. Va au diable, tu me feras rendre gorge. *M.* Teſte pelée, teſte de S. Innocent, bougre agent, bougre patient au temps paſſée: me feras tu dire que ton frere te vendit a l'Abbé Tyron? veux tu que je conte de toy, & de ce beau parain d'amour ſacré, autant de ſodomies, beſtialités, ſorcelleries & empoiſonnements, qu'il y en a en l'abolition de la Fin, & en la Legende de S. Nicaiſe? *P.* Ho, vertu bieu, je te feray taire maraude. *M.* Aux mains coquin. Viola Flamberge qui en fera raiſon. Ne te joues pas a moy. Ne ſcuis tu pas que j'ay une arquebuſade au travers de la cuiſſe, & que je fuis ſoldate? *P.* je ſcay bien que tu as eſté goujate, & que tu as couru le regimẽt de Picardie. Mais ne faiſons point icy la comedie, ne reprochons point nos ordures, & te contente, que c'eſt moy qui ay converty S. Marie, par l'arguement de la viſibilité, & de la Succeſſion perſonnelle. *M.* Tu as menty: il te reſpondit, que s'il falloit a l'Egliſe un conducteur viſible, il faudroit un viſible S. Eſprit.

ſprit. Et quant a la ſucceſſion perſonnelle, il dit, que nous ſerions tous fils de putains puis que les preſtres ne ſont pas mariés. Mais je l'eſtonnay moy, qui avois couche deux ou trois nuits a St. Martin, pour apprendre les arguments de Cahier: je luy appris comment Caïn avoit chanté la Meſſe, & commis le ſacrifice de l'autel, en la perſonne de ſon frere Abel. *P.* Ho! voila un ſor argument. Cahier ne paye-il point ſon hoſteſſe de meilleure marchandiſe? Avez vous point fait le petit homme? *M.* Ha ma ſoy nenny, il faut qu il ſue encore une fois *P.* Ho! que pour cettuy la, pour des pois tu luy rendois des febues: ce n'eſt pas ce que je veux dire. As-tu point aydé a souffler le feu lent ſous la coque d'œuf ou eſt le germe la ſoye cramoiſie, & cela dequoy les magiciens faiſoient leur paſque avec la petite mandragore, &c. *M.* Il m'a bien monſtré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de creation; mais de verole, attens que les cheueux te ſoyent reuenus, & puis nous en parlerons. *P.* En ma viſite chez la Princeſſe tu ne me ſcaurois nuire par ta meſdiſance. Pour ton argument; s'il eſtoit ainſi, Iudas, les juifs & les bourreaux ſeroyent les predeceſſeurs de nos preſtres. Mais je l'arreſtay la tout court, por un ſophiſme bien mieux trouſſé. Croyez vous, dis-je, que le Pape eſt l'Antechriſt? Ouy, dit il, n'eſt pas Chriſtien qui ne le croit. Ie replique, Or cet Antechriſt doit s'aſ-

s'aſſeoir au temple de Dieu qui eſt l'Egliſe : le lieu donc ou eſt le Pape eſt l'Egliſe ſans faillir. *M.* Je ſçay bien que tu luy dis cela, & qu'il ne reſpondit rien : Mais il me dit au ſoir, que cela luy avoit fait peur, qu'il n'y euſt point moyen de prouver l'Egliſe de Chriſt, que par le regne de l'Antechriſt. La deſſus je le relevay d'un autre argument, de l'invention de Bonniere, ou du moins de Guedron, & du Couroy, qui l'ont converty. *P.* Ha, de certy-là je l'advoüe: car il a mieux aymé chanter la palinodie, que de prendre la ſurintendance des Chartreux. *M.* Laiſſez moy achever. Vous, dites, Meſſieurs les Huguenots, que ceux qui aujourdhuy tiennent les premiers rangs en l'Egliſe R. ſont brigans & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il eſt dit: Ma miſon eſt une maiſon d'oraiſon, mais ils en font une caverne de brigans : Or donc puis que nos gens d'Egliſe ſont brigans, noſtre Egliſe, qui leur ſert de caverne, eſt par conſequent, & de neceſſité, maiſon d'Oraiſon. *P.* Par le corps bieu ! Il faut que j'adoüe que tu es une bonne vilaine. Ce trait eſt bon & delicat. Et tout de meſme ſur ces mots : *Et ſederunt ſcribæ & Phariſæi ſupra Cathedram Moſis.* Nous maintiendrons, que tenons la chaire de Moyſe. Qu'il faut faire tout ce que nos Eveſques diſent ; car il ne faut pas faire leurs œuvres, leſquelles, auſſi bien que leur doctrine, les monſtrent en tout & par tout ſcribes & Phariſiens. Mais

Mais pour te rembourser, je t'en apprens un autre, que je garde pour Vignoles. Quand il faut prouver que St. Pierre a esté à Rome, nous alleguons l'epistre de S. Pierre; la ou il fait des recommandations de ceux qui estoyent avec luy a Babylone. Nous ne pouvons nier aux Huguenots, que Rome n'eust ainsi nom, & particulierement en l'appocalypse, puis donc que Babylone estoit Rome, S. Pierre a escrit de Rome. *M.* Celle la pourra servir avec les gages que luy donne Monluc. Converti de ton costé, & moy du mien. J'espere faire parler de moy. J'espere desbaucher quelques uns des apostres de ton frere, comme j'ay fait de ses trompettes la Brosse & Beaulieu. Ie leur changeray de tant de viandes, qu'ils parleront de mes conversions, comme ils ont commencé chez la Connestables a un disner, ou ils dirent, que j'avois plus porté St Marie à la conversion que ton frere le Convertisseur. Vois tu, ils sont las d'attendre. Ton frere parvint par les loüanges de l'Abbé Tyron; personne ne s'avance par celles de ton frere. Ils m'ont fort bien dit, qu'ils ne le loueroyent plus. Pourquoy ne les a-il contentes, puis qu'ils estoyent loues pour louer? Quant a Duret, on cognoit sa langue. Il fut bien si impudent a l'Arsenal, de dire devant moy, qu'il ne venoit point disner, quand mon frere & l'Abbé Tyron y seroyent, si on ne marquoit leurs verres, & que l'un estoit pourry de

ve-

verole & l'autre le lepre. Si ces emissaires cherchédisners se veulent esgaler a mon frere, on leur respondra ce que fit le Comte de Tonnerre a Beaulieu, lequel parlant d'une mascarade, disoit a tous propos, les Comtes de Soissons, d Auvergne & moy. Tonnerré luy fit souvenir de la fable des estrons, *etiam nos poma natamus.* Mon frere n'est plus de leurs amis, & ne leur aidera pas a demesler cette fusée. Or ils ne nageront plus ensemble, par ce que M. le Comte a commandè au Capitaine de ses gardes de luy couper les mains, & le jetter dans la riviere, & la dessus il alla demander grace au Roy a genoux, pour commettre ce meurtre, qui devoit estre datè du jour du commandement. Est-ce pas une grande impudence, d'avoir osé dire & escrire en assés mauvais rimes, que le Roy & M. de Rosny, pour l'Espargne, a la quelle estoyent si attachès, devoyent congedier les comediens; encore que le Roy, par une prudence a luy particuliere, ayant defendu l'autre hiver sept testons (il est vray qu'ils estoyent rognès, car il les avoit tirès au jeu, & encore trois testons & demy) celuy cy pour ouir les comedies, a trouvè une belle invention: c'est qu'il a menacè les comediens de les interdire, s'ils ne vouloyent recevoir sa personne, sans payer, & depuis encore a eu le mesme privilege pour Mad. la Marquise: & si on dit qu'ils avoyent tous les mois quelque comedie au soir, qui ne
leur

leur coustoit rien. Tout cela n'a pas empesché que ce Duret, je ne sçay s'il pense devenir tresorier de l'Espargne, ne luy ait conseillé de chasser les Comediens, allegant qu'il avoit dans sa Cour la comedie toute complette. Quil avoit pour capitaine Upance Vitry, qui est devenu zbize. Le Comte de Soissons, qui joüe le docteur, quand a voir sa mine de magister de classe, il fait ses leçons de guerre a la porte du cabinet. Il commence par conclusion en ses comedies. Il dit aussi que le Roy a pourveu a ses personnages, que les Italiens representent *Rempino forca impica* .... qui sont tous deschirés, il a en sa basse Cour force mestres de Camp & Capitaines, comme Gourdeau, qui jouent ce personnage. M. ma foy, aussi ton frere veut estre le premier de trop loin. Il avoit bien a faire de mescontenter Sallette, & un autre de ses apostres, pour cette garde de Condel. Il ne peut endurer de compagnon, & ne peut s'endurer soy mesme. Et toy, a cause que tu as appris le Latin par escalade, tu ne voulois pas tantast m'endurer pour ta compagne a la conversion de S. Marie. P. pour le moins si quelqu'un de nous deux est le second en merite, il faut que le plus jeune & le plus nouveau ait appris du plus vieil, & soit son imitateur, par tout droit de nature. M. Garde toy bien d'establir cette maxime, & en donne advis a ton frere : car le Huguenots en feroyent trop leur profit.

Scais

Scais tu pas bien que toutes les ceremonies des Catholiques de Calicut, ou l'Eglise adore visiblement le Diable, sont toutes semblables aux ceremonies de l'Eglise Romaine, en diversité de moynes & de moinettes, de jeunes confeßions auriculaires, comme il est dit plus au long ailleurs, jusques au nom de leur souverain Pontife, qui s'appelle Pape, & a la thiare du Pape, qui n'a pas un clon moins que celle du S. Pere. Les Iesuites disent la dessus, que c'est le diable, qui est singe du bon Dieu enterre, & les Huguenots au contraire maintiennent, que ce sont les Papes, qui ont esté en tout & par tout les singes du Diable, par la mesme raison que tu as dit, c'est que le Diable est le plus vieux. Or regarde par ou tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moy. *P*. Parle bas. Le Diable la folle. Voila le Baron de Salignac qui passe. *M*. c'Est tout un : c'est un de mes peres d'eslite. P. Tu veux dire proselytes, fausse vesse que tu es. Attens, le voila passé. Voy tu! il a des heures qu'il maugrée de s'estre converty, & des autres qu'il n'y pense pas. Ie ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous eust escoutés, ou quelque autre, qui ne fust pas bien resolu. Tu m'as appellé maquereau, je t'ay appellée paillarde, qui t'est encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens sont propres a retirer de l'heresie, & a sauver les ames qui sont en danger? *M* Pour toy, maquereau major, cela est sans exemple; mais non pas pour moy,

moy, qui ſuis pauvre paillarde, comme eſtoit Rahab. Scais tu pas bien que Rahab paillarde retira & ſauva les Eſpies d'Iſrael, & ainſi moy, & force autres paillardes a la Cour avons retiré S. Marie, qui n'eſtoit pas eſpie pour Iſrael, mais il ſervoit d'eſpion au Roy parmy les Iſraelites Huguenots. *P.* Touche la. Je ſuis ton ſerviteur, & ſi j'oy plus dire que tu as donné la verole a S. Marie, je diray bien que non, & que tu les a encore par devers toy. *M.* Dis que tu as trouvé ta maiſtreſſe. Bonjour. Je m'en vay conter noſtre diſpute a Guedron.

Chapitre II.

De la reunion de la religion.

Estant choſe tres-malaiſé de deſtruire l'opinion des Huguenots par diſputes, ny per perſecutions, nous avions tres-bien deſigré d'y proceder par reunion de religions, par les ouvertures & intelligences des miniſtres gaignés : mais de ſix qu'ils eſtoyent, il y en a cinq de morts, & l'autre chaſſe. Pour certain il n'y avoit point de danger de leur quitter ſorce points Theologaux, pourveu que l'autorité de l'Egliſe & du Pape demeuraſſent entiers. La raiſon en eſt prompte; qu'eux eſtans ſouſmis a l'autorité, euſſent apres facilemẽt perdu les raiſons par elle. Et quand nos Ieſuiſtes ſe ſont oppoſés a pluſieurs articles, que l'on leur vouloit conceder, ils ignoroyent

royent le dessein, & quelques uns avoyent pour but la guerre civile, plus tost qui la praix de conscience. Or voicy ce que nous autres honnestes gens voulions que l'Eglise Romaine laissast aller Premierement que le service fust en Francois, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens: comme de commencer la messe par un &, & autres absurdités, qui sont proprement & subtilement escrites par Bernard Ochïno, au traitté *della nativita della Missa*. Quant aux ornements, en oster les plus ridicules, & pour le reste, respondre a ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisee, & qui s'est faite religieuse, *per parer piu Sancta*. Qu'il fust permis aux prestres de se marier, & quitter leurs femmes, quand elles seroyent fascheuses. En tout cas user du S. Decret, & de ses libertés, comme il est porté an Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il est dit notamment in rubra decreti, *quod qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Episcopum creari, nisi saltem unus concubinæ dominum*. Distinct. 34. qu. 9. per de Var. Stud. vol. lib. 3. §. 5. Villavinceni ibid c. 4. Si ces privileges estoyent bien establis, fils de putain qui ne seroit d'Eglise. Apres nous voulions oster tous les jeusnes; si non aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire; sans toutes fois gaster la priere des saints, de peur de ruiner

d Elise.

d'Eglise. Ie ne dis pas sans raison, oster le purgatoire. Il n'y a rien qui aye fait tant d'esprits curieux de leur salut ver la fin, que ce qui s'ensuit. Un prestre consolant son malade, enseigne que les angoisses de la mort les entrées aux gehennes du purgatoire. Un ministre, qu'elles sont comme angoisses d'enfantement, pour entrer en la vie bien heureuse, & se fonde sur ce texte: tu seras aujourd'huy avec moy. Ie diray hardiment que l'indice expurgatoire devoit donner une touche a ce passage. Or le goust de ces deux differences de mourir a fait renier le purgatoire a beaucoup de bons Catholiques au lict de la mort, ou les esperances & les craintes de ce monde font place a celles de l'autre. Nous leur eussions donné par le marché le vendredy & sabmedy, le quaresme & les vigiles; sinon que la police en eut autrement ordonné, comme en Angleterre, & par ce moyen nous eussions fait paix avec S. Saul, au 4. de la premiere a Timothée. c'Est encore une oubliance a l'indice Il falloit oster ces marques de la revolte de la foy, des abuseurs, des docteurs de mensonge, d'hypocrisie & de doctrine des Diables. Calvin n'eust pas sceu dire pis. Que nul lise S. Saul jusques a l'accord fait, & bien signé, & le fonds des pensions des ministres consentans bien assigné. En mesme temps l'autre Eglise devoit reprendre les pompes, la musique, les danses, force festes, & beaux
&

& grands revenus d'Eglise. Ces ministres eussent esté en carosse : force chiens & oyseaux a leur suitte. Nous eussions estably le franc arbitre: sur tout chasser cette fascheuse discipline, qui leur a fait perdre tant d'honnestes gens. Nous n'eussions point tenu entre les pechés la simple fornication, ny l'adultere par amour, suivant le cahier de Cahyer en son docte livre du restablissement des Bourdeaux, & sa docte dispute sur le 7. Commandement. Je dis le 7; parce que nous avons remis le second, que le Concile de Trente a voulu oster : mais il n'y a pas moyen de convrir cette honte. Ce 7. Commandement, qui est, *Non mœchaberis*, defend seulement le peché des enfants d'Onan, car *moichcúein* derive selon cette Theologie moderne *èpi tou moichou* & *chèein*, *qoud est humidum fundere*. c'Eust esté une brave religion, qui eust rejette les incommodités des deux, & eust estably ce qui & plausible a l'une & a l'autre. Chacun y eust esté receu & content; nul dechassé. Ie scay que des Aristarques controlleront mon bon desir ; mais je dis contre eux. Premierement que S. Eglise doit avoir les bras ouverts a toutes sortes de gens. Or ce n'est par les recevoir, que de chasser leurs vices ou incommoditès. Ce sont les Huguenots, qni disent que i'Eglise n'est que des esleus. Et a ce propos nous les renvoyons icy a un sonnet, qui prouve biẽ cette matiere ce me semble. Il se trouve en son lieu, & cõmence :

mence : Ainſi Huguenots vous voyez qu'au doux ſein de l'Egliſe, &c. Secondement je demande à ces ſourcilleux, s'ils veulent eſtre plus ſages que les apoſtres;qui voulurent enterrer le Judaiſme avec honneur. Vous voyez dans l'epiſtre aux Galates, comment M. S. Pierres s'accommodoit en galand homme aux humeurs & aux infirmités des Juifs. St. Paul l'en reprend : mais, comme diſoit frere Gilles, il ſe ſeroit bien paſſé de dire beaucoup de choſes qui ſentent le fagot. Mais eſpluchons auſſi ce que firent nos St. Peres, quand ils voulurent enterrer le Paganiſme avec honneur. Ils nous ont appris à peindre noſtre dame à l'ancien modelle de Veſte, tenant en ſon ſein Jupiter Bambino: la Trinité comme Medius fidus. Ils ont mis la Guillain neuf en la place des Saturnales, les Roys pour les Lupercales, le mardy gras pour le jour de la feſte de Bacchus & des fous. Ils nous ont laiſſé le premier jour de May pour l'amour de Cloris, en la place de laquelle eſt canoniſée St. Thaïs, les perveils autrefois appellés pervigilia le font encore à Beaucaire le jour de la Magdelene, & commoration de ſa premiere vie. Les putains ont une meſſe apart, apres laquelle elles vont courir le prix qui leur eſt ordonné. La chandeleur qu'eſt-ce autre choſe que le Februaria des anciens, avec leurs chandelles allumées ; arvalia ce que l'on fait au temps des moiſſons : & la veille de la ſainct Jean n'eſt autre choſe que pail-

S lilia,

lilia, feste de Pales Dieu des troupeaux, que l'on croyoit garantir de tous maux, en les faisant passer pres des feux, que l'on allumoit durant la nuict. Ce que les anciens appelloyent supplications, nous le retenons en nos processions; notamment à Poitiers, ou l'on fait processions, pour demander de l'eau aux Naiades, & a Paris la Descente de la chasse de St. Geneviefue est a mesme fin. Nous avons encore de la gentile antiquité l'eau lustrale, & le pain & le vin que l'on porte aujourdhuy sur la fosse des morts : dequoy il eschappa un jour au bon homme Benoist de dire, *ista paganismum sentiunt.* Mesmement les instituteurs de nos ceremonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de 'antiquité, puis que l'on à adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la France : Tesmoin S. Foutin de Varailles en Provence, auquel sont dediées les parties honteuses de l'un & de l'autre sexe formées en cire. Le plancher de la chappelle en est fort garny, & quand le vent les fait entrebattre, cela desbauche un peu les devotions l'honneur de ce saint. Ie fus fort scandalisé, quand j'y passay, d'ouir force hommes qui avoyent nom Foutin, la fille de mon hostesse avoit pour sa maraine une damoiselle, nommée M. Foutine. Quand les Huguenots prirent Embrun, ils trouverent entre les reliques de la principale Eglise un Priape de trois pieces a l'antique qui avoit le bout rougy, a force d'estre laué de vin. Les fem-

femmes en faisoyent le S. Vinaigre, pour estre appliqué a un usage assez estrange. Quand ceux d'Orenge ruinerent le temple de Sainct Eutropy, on trouva une mesme piece, mais plus grosse, enrichie de peau & de bourre. Il fut bruslé publiquement en la place par les heretiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du saint. Il y a un autre St. Foutin a la ville d'Auxerre. Un autre en un bourg nommé Verdre, aux marches de Bourbonnois. Il y un autre S. Foutin au bas Languedoc, diocese de Viviers, appellé S Foutin de Cives, & un autre a Porigny, ou les femmes ont recours en leurs grossesses, & pour avoir des enfans. Voila comme nos docteurs ont appointé le paganisme avec nous. Il failloit de par Dieu ou de par l'autre, descoudre, & ne deschirer pas, comme ont fait ces ministres fascheux, qui ont voulu servir Dieu avec trop de pureté. Ie trouve la Riviere, premier medecin, de meilleure humeur que ces gens la. Il est bon Galeniste, & tres bon Paracelciste. Il dit que la Doctrine de Galien est honnorable, & non mesprisable pour la pathologie, & profitable pour les boutiques. L'autre, pourveu que ce soit de vrais preceptes de Paracelse, est bonne a suivre pour la verité, pour la subtilité, pour l'espargne. En somme pour la Therapeutique, partant il fait de son ame comme de son corps: estant Romain pour le profit, & Huguenot pour la

 gue-

gueriſon de ſon ame. M. Gervais, Philoſophe de Magné, le prend plus haut. Car ſans paradoxe il maintient, que toutes les guerres ne ſont nées que faute de grammaire. Si nous eſſions ſuivy *Grandem matrem*, nous euſſions bien parlé, parlant bien nous nous fuſſions entendus, Ergo d'accord; car les diſcords ne s'eſmeuvent que faute de s'entendre. Sa premiere regle eſtoit, que l'on fiſt un grand retranchement de treſoriers, qui ſont les participes, d'interjections, pour oſter les exclamations aux preſcheurs, de quelques noms & de pluſieurs adverbes, comme corporellement, tranſſubſtantiellement, charnellement, & autres tels. Ce gaillard ſe ventoit de ſçavoir plus de l'eſtat que Biſouze, ny que ſon baſque, ny que M. de Royan, Ambaſſadeur en Canada. Mais pour fortifier encore mon bon œuvre par exemple, Roquelaure diſoit, que qui ne voudroit juger des differents à trois coups de dez, comme Bridoye, il falloit enfermer une douzaine de docteurs, & autant de miniſtres avec vivres pour un jour, & ne leur en bailler plus, qu'ils n'euſſent devalé par une feneſtre leur accord bien eſcrit & ſigné. Le Curé des Eſchillets diſoit pourtant, que ce ſeroit ſupercherie, parce que les miniſtres ſont accouſtumés de vivre petitement. Quant à luy, pour ne tomber point en ces penes, il mit les religions d'accord en ſa paroiſſe, & quand on luy apportoit un enfant à baptiſer, il demandoit de quelle religion eſto-

eſtoyent les peres & meres. S'ils diſoyent nous ſommes de la religion de nos peres, lors il couroit à l'autel & à l'eſtolle, & demy veſtu commençoit *adjutorium, adjutorium noſtrum in nomine Domine.* S'ils diſoyent qu'ils avoyent la cognoiſſance de Dieu par ſa grace, il tournoit une chaire devant derriere, & mettans les mains ſur le haut, il commençoit apres l'interrogation : Noſtre ſeigneur nous monſtre en quelle pauvreté nous naiſſons tous, &c. Sic c'eſtoit un mariage, apres pareilles queſtions, il ſe mettoit ſur *adjutorium*, ou Noſtre aide ſoit au nom de Dieu &c. Puis, Dieu noſtre pere, apres avoir formé l'homme, &c. Voila un habile homme cettuy là, & non pas ce paſſionné frere Iean Bonhomme, qui peta ſenſiblement de colere en la chaire, en criant ſur la converſion du Roy : Courage mes paroiſſiens, les heretiques ſont bien eſtonnés ; ils n'oſent plus nous appeller papiſtes, ny manger la chair en quareſme devant les gens, ils chommeront les feſtes, quelques miniſtres s'y accordent, ils ſont devenus mols comme coüilles de Lorraine, & nos bons Catholiques ſe rodiſſent comme beaux vits d'aſes de Mirebalais. Or voila diſcourant de l'accord des religions une deſcription de la mienne.

CHAP. III.

Des causes qui me pousserent à ma deuxieme reformation, qui fut ma troisieme conversion.

DAniel, comme dit son livre, preschoit a fenestres ouvertes, ayant la face tournée vers l'Orient. O que je vis un jour triompher M. le Convertisseur sur ce texte. C'est un merveilleux homme, quand il trouve un poinct de Matheologie propre pour ses allegories. C est, disoit il, que comme Daniel, pour faire sa priere, tournoit sa face vers le soliel levant, il faut tousiours qu'un galant homme adresse tousjours ses devotions vers le soleil levant, aux grandeurs naissantes, & tourne le dos a celles qui vont en decadence. Ie ne fis pas grand cas du feu Roy depuis la feste des barricades, mais ayant promptement jugé les prosperités de cettuicy, j'ay tourné mes devotions aux raysons de ce beau soleil levant, lequel apres avoir dessipé tous les nuages, mettoit entre ses mains toutes les forces du feu Roy, a ses pieds celles de la ligue. Ie revenois d'Auvergne, & des confins d'Italie, ou j'avois appris qu'a Rome les disputes publiques avoyent pour theses ordinaires la comparaison du Roy d'Espagne & de celuy de France. Les devineurs de la trouvoyent par figure de Geomance, par oracles, par le nom fatal de Bourbon, que ce Prince doit convertir les hierarchies a l'Empire, la chaire en throne, & les clefs en espées, qu'il doit

doit mourir Empereur des Chrestiens. Les Venitiens adoroyent le soleil levant avec telle devotion, que quand il passoit par leur ville un gentilhomme François, ils couroyent apres luy de mesme ferveur, que les forcenés papimanes apres le Pape de Rabelais; crians l'avez vous veu; sur l'adveu du gentilhomme les meilleurs de leurs peintres contrefaisoyent son portraict, & si tost qu'il se trouvoit un tableau recognu pour semblable au Roy, le passant estoit traitté publiquement. Et apres que les pantalons avoyent demeuré demy heure la bouche beante de quatre doigts, comme ravies en admiration, le peintre, outre le prix ordinaire, en recevoit un present & honneur public, & le tableau estoit logé en lieu sacré. A la Cour de l'Empereur, & en Pologne on oyoit vœux publiés, pour mettre l'Empire en ses heureuses mains, avec dispute pour la reunion des religions, ou la tolerance de toutes. Force discours d'amener l'Italie à cette raison, & de rendre le tiltre de Roy de Romains efficacieux, & non point tiltres vains. Pour la reduction du Pape à son Euesche. Le Duc de Saxe faisoit faire en sa presence des homelies sur les similitudes de David & de ce Prince, honnoroit & guerdonnoit ceux qui trouvoyent plus de grace au dernier qu'au premier, envoya jusqu'a Zurich une chaisne d'or de recompense a l'auteur du livre, intitule *Carolus Magnus redivivus*. Ce grand lustre de repu-

putation, ſecondé de tant d'exploits de guerre que promettoit il de ce Prince? ſe ſervant des civiſions desja creés entre les Moſcovites, Polonois & Suedois, le Tranſilvains & l'Empereur, & autres affaires du ſeptentrion, cognoiſſant les infirmités du Roy d'Eſcoſſe, les deſſeins divers ſur la ſa vielleſſe de la Reine Elibeth: les revoltes de l'Irlande, la vielleſſe & mort certaine du Roy d'Eſpagne, l'ambition & la ſubtilité de ſa fille, la pauvre reputation pour lors de ſon fils, les machinations des Princes d'Italie, pour parvenir a leur liberté ſur la decadence des ans & affaires de leur tyran. La Cour du Grand Duc ouverte au Roy. Don Ceſar de Ferrare cherchant appuy en France pour la ſucceſſion qu'il voyoit branſler. Le Duc de Savoye en diſpute pour l'accompliſſement des points de ſon mariage. La Breſſe perduë; le reſte bien enfoncé par Leſdiguieres mal ſecouru par les ſiens. Sur toutes choſes les appareils des Turcs faiſoyent une merueilleuſe diſtraction des eſprits & forces de la Chreſtienté. Toutes ces occurences deſignoyent le Roy pour ſeul chef de la Chreſtienté; leſquels eſtimans en leurs cœurs, que cette perſonne eſtoit agreable a Dieu, par la purete de ſa religion, tous ſe preparoyent a la ſouffrir, ou a la ſuivre. Ie m'adviſay en meſme temps de ſecoüer le joug du Pape, & mettre au threſor de la guerre tous les benefices ſans cures, changer l'ordre Eccleſiaſtique en ordre equeſtre. C'eſtoit

mer-

mettre quatre fois le l'erou entre les mains du Prince, sans la despense & les hasards des convois. Je m'en vins a la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'advantages, pour estre compagnon de tant de belles esperances, maistre de tant de Finances, & bon serviteur de ma conscience par mesme moyen: qui estoit la derniere consideration. Jugez, messieurs, si cette mutation n'estoit pas soustenable. En verité je ne cognoissois pas assés la cabale du monde, les infirmitès des Princes, & encore moins les grands interests des Conseillers de l'estat a maintenir la Diane des Ephesiens.

Chapitre IV.

Apologetique pour ma longue demeure entre les heretiques.

ASsés amples sont les considerations, per lesquelles je fus alleché a une religion desja une autrefois gustée & suivie, de laquelle j'avois esté jetté hors par les miseres qui l'accompagnoyent, lesquelles miseres sembloyēt estre laissées d'affliger cette pauvre Eglise, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de salut m'y allechoit: & quiconque aura autrefois essaye tels combats d'esprit, m'excusera facilement, d'avoir quelque temps balancé avant que me resoudre. Mais aussi ayāt veu de loin, qu'il fraudroit faire le sault, je me resolus

lus en moy d'obliger le party Catholicque, aydant premierement a mon maistre de faire la gambade, afin que le vallet là put faire apres, sans honte. Il fut donc question d'affoiblir le party Huguenot; pour a quoy parvenir il fallut sapper deux des principales colomnes: La premiere, cette distinction d'Estat, par la qu'elle sous la loy de tresues ils estoyent separés de nostre police. l'Autre colomne estoit cette differēce des religions, qu'il falloit rendre moindre, pour puis apres l'annuller. Nous touchames a la premiere de ces differences lors que les Huguenots se virent le cœur en joye, lors que mal a propos concluoyent, qu'ayans un Roy & un Protecteur en une personne, ces deux qualités estoyent inseparables, sans perte de la chose, *absque rei interitu*. Sur ce point nous despeschames ce maistre Alborum du Fay, justement trompeur & trompé, comme il a paru par son Testament, auquel il a confessé avoir trahi le party de Dieu, pour faire sa fortune. Mais il y a defense de parler de ce testament. Cettuicy ayant quelque caquet a la bouche, & sur le front assez d'impudence, mit en un mois la messe ou il vouloit, cassa toutes les chambres de justice, leur fit quitter toutes leurs finances, apprit a leurs gens de guerre a parler d'Estats ne recognoistre que le Roy, lequel ayant ce point mit tot apres le Protecteur derniere: & puis quand ce nom de Protecteur luy pesa sur les aspaules, il l'ensevelit au-

aupres des Roys a la porte du temple de S. Denis. Pour faire toutes ces belles preparations a tous ceux qui demandoyent au Fay sa commission particuliere, du Fay leur monstroit la Clef des poulets de Madame Martine, qu'il disoit estre la Clef des seaux de nature. Quelques Huguenots malicieux voulurent s'opposer a cette menée: les autres Huguenots, ou simples ou gaigdes, les appellent Corne-guerre, les accusent vers le Roy. Si bien que voila tout au pouvoir d'un seul: *Omnia penes unum*. Leur justice & leurs finances tombent entre les mains de Madame Formalité, par laquelle nous leur soustrayons en peu de temps les places de Clermont, Ioinville, Chasteau Dun, & en Lorraine Stenay, Ville Franche, Dun & Beaumont, Chavigny, Aubena & plusieurs autres. Voila la Huguenotaille a gronde chacun apart, sans pouvoir dire nous. Or je me puis vanter d'avoir frappé les plus grands coups a frapper le rempart de cette difference. Pour le deuxiesme: Dieu ait l'ame de feu Morlas, mais si luy & ses compagnons eussent aussi bien joüé pour le fait de religion, comme fit pour l'Estat du Fay, il n'y auroit aujourd'huy d'Huguenots en France, que les consistoriaux & les bruslables: les Huguenots d'Estat ou d'espée, comme je les appelle, eussent fait leur pacquet. Encore avons nous entrepris, pour estonner les plus saint, d'avoir gaigné les six plus huppés de leure ministres,

niſtres; leſquels avoyent juré, qu'eſtans choiſis pour la diſpute, apres avoir fait les mauvais, ils uſeroyent d'une ſacré prevarication. Qu'ainſi ne ſoit, mon Mr. Rotan allant a la diſpute de Mantes, me dit a l'oreille, qu'il vouloit cõme Ottho quand il ſe tua, quitter a la Chreſtienté ſon dernier eſchet, c'eſt a dire donner & quitter a la Chreſtienté ſes enterrets particuliers, pour la ſauver de ſa derniere ruine. *Remittere Reip. Chriſtianæ noviſſimum caſum:* mais le mal de ventre le prit, & l'empeſcha Celuy qui le ſeconda n'eſtoit pas ſi honneſte homme que luy. Il avoit gaigné parmy les Huguenots, qu'on l'eſliſoit ou en toutes affaires, & preſidoit preſquetousjours. La moitié de la Rochelle eſtoit bandée contre l'autre pour luy. Il avoit poſé pour queſtion parmy les Synodes, ſi l'Egliſe Romaine n'eſtoit pas l'Egliſe de Chriſt ἁπλως, pour le moins κατά τι...... ſi l'on n'y pouvoit, pas faire ſon ſalut. Et voila la breche par ou le Roy & d'autres ſe ſont rendus. Il fit oſter de leurs prieres le mot de Papiſtes entre les infidelles, & apprit a leurs jeunes miniſtres à parler doucement. Iuge tout bon Catholicque, ſi durant ces ſaints exercices j'ay eſté inutile a noſtre religion. Salvaiſon diſoit qu'il aimoit mieux 3. hommes dans une Ville qu'il vouloit prendre, que trois mille dehor. Si j'euſſe eſté impatient comme Cahier, ou ſolliciteur d'aſſignations, comme Serres, je n'euſſe pas fait au nom des Huguenots l'E-
lection

lection de la Chambre. Ie n'eusse pas eu le credit de renvoyer Choupes, sans recuser les parlements. Car ce vieillard estoit invincible, s'il ne m'eut pensé zele. Ie ne sçay qui en ce temps la alla barboüiller le dialogue de Rosne & de Revel: je mourois de peur en le lisant, d'y voir mon nom : car si j'eusse esté descouvert par ce devin, aussi bien que Morlas, j'eusse perdu mon credit. Ce fut de mon invention, durant les assemblées des Huguenots, d'en faire despescher dix en leurs dix Provinces, pour faire semer la zizanie; qui a ainsi multiplée. Ils furent despeschés de ma main, & presque tous furent poussés a cette entreprise, en me croyant de mesme religion qu'eux: notamment Source, ancien, De la Cour, qui a fait de si beaux sermons, & Marinet de Nerac. Cettuicy, encore que nous l'eussions mortifié par une longue famine, me protesta qu'il n'eut pris ny mon argent, ny mes instructiōs, sans l'asseurance de ma piete en ce temps la. I'ay appris aux plus fringants Huguenots cette sentence dorée: Ce qu'on demāde pour le public vient tard: gaigne les bonnes graces aussi tost Fay tes affaires particulieres, & laisse les publicques. *Arda sunt quæ in publicum postulantur. Privatam gratiam citò mereare, citò accipies.* Ie ne vous contre point les aphorismes d'Estat, desquels j'ay instruit le petit Bisouse, son petit lacquais, Lomenie, Mainville & M. de Royan. Tant y a que j'ay

fait

fait les pis que j'ay pû, comme ceux qui ont peur dans un ſiege de Ville : avant ſauter la muraille ils eſpouventent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont ſautée, menés devant le general qui aſſiege, ils diſent & ſont le pis qu'ils peuvent, pour n'eſtre pas ſeuls deshonnorés. Et de plus il n'y a point de Catholicques plus renforcés, ny qui faſſent plus de mal aux Huguenots que les nouveaux convertis. Pour preuve de quoy je me vais rendre ſolliciteur des Jeſuites ; pour leſquels je veux faire une Apologie contre ce qu'on les accuſe de faire joüer le couſteau par tout. Par cela meſme ils monſtrent qu'il ſont imitateurs de I. C. venus, comme luy, mettre la guerre entre le pere & le fils: non porteurs de la paix, mais du glaive : & ce ſont ces petits glaives qui ſortent des manches de leurs apoſtres, pour ſe des faire des Princes peu complaiſans a leur maximes. Il faut que les proſelytes ſignent leur zele par le ſang de leurs anciens compagnons. Et Fougaſſe, Gouverneur du Prince de Condé, m'a promis, qu'il rendroit ſon nourriſſon de plus infidele & le plus ſanglant ennemy de ceux, qui ont ſuivy ſon grand pere, & ſon pere en toutes occaſions, ou il pourra tuer, & ſans eſtre tué.

CHAP.

CHAP. V.

Des miseres des Huguenots.

VOyant que j'ay ouvert un beau champ aux freres, pour discourir de ma conversion, j'ay deliberé en ce chapitre contenter mieux les esprits curieux, que je n'ay fait les consciences serieuses. Chacun s'enquiert qui a induit Sancy a sa revolte? je demande, qui a contraint le Roy a cela mesme? S'ils respondent, pour sauver un estat, & moy le mien, diray je. Ouy: mais cela est honteux: La pauvreté l'est davantage. La miserable pauvreté n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes ridicules & contemptibles: tendant au port proposé par navigation .... Mais changeant de route & de vent. Philosophons un peu sur cette question n'est pas changer que de suivre tousjours le mesme but. J'ay eu pour but, sans changer, le profit, l'honneur, l'aise & la seureté. Tant que le dessein des Hugnenots a esté conforme a ces 4. fins, je l'ay suivy sans changer. Quand au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'eut esté inconstance de changer de desseins si diametralement opposes. J'ay donc suivy mon but. Ie n'ay changé que de moyens. *Ad constitutum portum tendens eadem prorsus navigatione, sed velificatione, mutata.* Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui est l'utilité; quel moyen a de s'avancer un pauvre

vre Huguenot en temps de Paix ? s'il eſt roturier, nous avons commandé qu'on fit les aſſoyeurs & receveurs Catholicques, & les collecteurs Huguenots. S'il a des proces civils, nos juges les changeront & criminels. S'ils eſt Gentil-homme, & qu'il eſpere quelque choſe du Roy, nous n'avons laiſſé en ſa puiſſance de diſpoſer d'aucun biē fait. Si M. le Huguenot pretend quelque benefice, nous avons fait preſter ſerment a tout les Eccleſiaſticques, de retirer leurs noms, & rompre leur foy, ſuivant l'Article du Concile de Conſtance. Leurs tiltres leurs ſerviront autant que firent ceux de Cheradame. C'eſtoit un Hugenot de la ſimplicité ancienne. Ie luy demandois un jour s'il joüiſſoit paiſiblemēt du benefice de Bandoville, que le Roy luy avoit donné. Ouy, dit il, car ce ſont les benefices dont tu ſeras jüuiſſant. Item, mais les benins heriterōt la terre. Je repliquay: Ouy, mais quel titre avez vous monſtrer qu'elle vous appartient. Bon titre : la terre au Seigneur appartient. Je le praſſay encore : n'eſtes vous point mieux fondé que cela ? Car tout cela ne parle point de Bandoville. Il conclud : comment puis je eſtre mieux fondé, que ſur ces paroles ſaintes; ſur mer fondement luy donnes. Et pour vous monſtrer, ſi vous avez eſté a Bandoville, qu'il parle de ce lieu la ſans autre, voyez la clauſa; l'enrichit & l'environna de mainte Riviere tres-belle. Toutes les raiſons que les Huguenots allegueront

gueront serviront autant a nos juges, que celles de Cheradame. Quant a l'honneur, ceux qui auront a se faire recevoir en la Cour, apres l'edit receu m'en diront des nouvelles. Et cela soit secret entre nous. Qu'elle joye peut il avoir entre gens, qui n'oseroyent s'estre rejouis, ny avoir railée avec un de leurs voisins, qu'ils n'ayent aussi tost un surneillant an costé; comme une escarcelle? Qu'elle seureté a gens a qui on fait le procés apres estre pendus? Si c'est en temps de guerre (ce que la paix d'Espagne & le jubilé prochain nous fait apprehender) que peut esperer un homme de mon estat en leurs affaires? Peut on grignotter en leurs fidelles & bizarres formalités? On me conta un jour, que durant ces dernieres guerres, il y avoit en Poictou deux financirs, qui seuls exercoyent tous les Estats des Presidents & des Eleus de cinq Elections, des receveurs generaux & particuliers, & de leurs commis & controlleurs, mais payeurs a bonescient: car n'estoit a la bancque un a un. Ceux la assistoeynt aux jugements criminels & civils, & avoient la moitié du temps a se jouer. Les Capitaines ne les pouvoyent tomper d'un passe volant. Il passa deux millions d'Argent par les mains d'eux deux. Quand il fallut suivre le Roy de ca Loire, il fallut aussi qu'un d'eux empruntat cent escus. Oyant ce conte il me souvient aussi d'un Espagnol, qui avoit servy dixhuit ans M. le Con-

Conneſtable, & luy voyant renouer ſon eſguilette, le galand la prit & la baiſa, & ne l'euſt pas ſitoſt remiſe en ſa place par le commandement de ſon maiſtre, qu'il luy dit pour adieu, *bezo las manos*. Auſſi j'en dis autant a meſſieurs les Huguenots, entre leſquels il ſe voit des financiers pauvres. Quant a l'honneur il ne le gaigne avec eux qu'a coups d'eſcée: choſe que je deſdaigne fort; encore que l'on m'ait fait Colonel des Suiſſes. Mais quel aiſe peuvent ſentir les Huguenots couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortues dans leurs coquilles. Pour leur ſeureté ils n'ont que Dieu pour tout potage, ou un homme de mon humeur ne ſe fie que mediocrement. Mais pour traitter cette matieré un peu plus generalement: Je vis que la meſme violence qui avoit esbranſlé le Roy, devoit esbranſler les teſtes plus relevées. Je vis en France qu'ils avoyent une ame agitée au gré de leurs ennemis. Qu'ils cherchoyent leurs ſeuretés ailleurs que chez eux & en eux meſmes: prenoyent leurs reſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux meſmes, comme font les Suiſſes: renoyent la paix parfaite, avant qu'elle fuſt bien commencée a traitter, & ſe deſpouilloyent de leurs advantages & diſtinctions premier qu'elle fuſt executée. Qui pis eſt, nous avions gaigné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faiſoyent traitter comme deſja couſus dans le party du Roy; non en guerre, car ils portoyent

les

les armes pour luy, non en paix, puis qu'il falloit traitter, non en trefue, car ils avoyent abandonnè leurs diſtinctions. Leur juſtice, leurs finances, & leurs forces ſeparèes: par ainſi n'eſtans ny en guerre, ny en praix, ny en trefue, ils s'imaginoyent un quatrieſme eſtat, qui ne fut jamais, & branſloyent un pied en l'air, qui n'eſt pas pour faire une bonne demarche. Il y en avoit parmy eux, qui croiyēt haut ces choſes. Les autres n'y vouloyent pas remedier, que les grands, qui eſtoyent gaignés par le Roy, ne rentraſſent avec eux, pour enfler leur party de pieces heterogenées, l'aymans mieux gros que ſain. Ils apprehenderent leur foibleſſe, ſans conſiderer les diſtractions des affaires de l'Eſtat: de la ils commencerent de traitter avec reſpect, pour conclurre ſans ſeureté. Ils en faiſoyent aſſés pour offenſe, non pour defenſe. Voyant ces pauvres gens en leur ſimple fidelité, condamnés a eſtre le jouet des plus grands: adviſés aux affaires du Roy, diviſés aux leurs, avoir pitiè de la France, quand la France n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la fortifier quand on les en chaſſe. Je dis *Bezo las manos de l'Eſpagnol* de M. le Conneſtable, jugeant qu'a celuy qui a les mains lièes de la crainte de Dieu, & le front bas du reſpect de ſon Prince, ſa paix ne ſera jamais paix, mais accord de ſervitude: *ſed pactio ſervitutis*.

CHAP

CHAP. VI.

Examen de quelques livres de ce temps.

QVand M. le Convertiſſeur vint a mon logis il y fit apporter trois charges de livres, pour faire la ceremonie de ma converſion. Quelques cenſeurs de ce temps ont deſcouvert que nous n'en fueillettaſmes pas un, mais que l'apreſdiſnée fut paſſée a jouer au Cent, & a la depeſche. Je veux monſtrer a ceux qui prirent la peine d'eſpier cette journée, que j'en ay bien employe d'autres en Theologie moderne, pour autoriſer mon deſſein. J'ay leu les reſponſes que l'on a faites au livre du Pleſſis Mornay. c'Eſt grand dommage que M. le Convertiſſeur n'a eu le loiſir d'y travailler, comme il y commenca il y a dix huit ans: mais lors il avoit ſur les bras tant d'affaires d'eſtat, tant d'autorité a ſouſtenir, une ſi grande famille a conduire, qu'il n'a encore rien paru de luy. Le Theologal de Xaintes, voyant tous nos dogues abbeyer cet ours, ſans mordre, ne l'oſant prendre a l'oreille, a fait pour le moins une augambade par deſſus. Que chacun de faſſe autant: Car encore qu'il n'ait reſpondu que par elevation; ce qui ne ſert en detail & apart, ſert en gros: *quæ non proſunt ſingula, plura juvant.* Il a failu uſer de meſme dexterité contre cet orthodoxe, & aſſeurer les matieres, ſans deſmeſler a bon eſcient les argumentations ferrées, qui prouveroyent toute l'ortho-

thodoxée. Quand a Richeome, les heretiques sont contraints d'advouer, que c'est le stile le plus courtisan que soit sorty en lumiere de ce temps; pour le moins la preface: & si on dit qu'elle n'est pas de luy, si est elle sienne ou par don ou par achapt. Si le corps de l'œuvre est grossier; ne voit-on par la jeunesse de ce temps porter le Linomse empoisé au collet & aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile & pourrie, & aussi peu couſüe aux extremités, comme ce livre a ces prolegomenes. Ne fait il pas bon voir ces trois bataillons, que l'on amene devant le Roy, pour luy faire recevoir les Iesuites. Car a la verité trois bataillons, de huit mille chacun, accompagnès de cinquante Canons & leur suitte, seroyent bien autant persuasifs pour le moins, & feroyent mieux faire l'Advocat Arnauld que le livre de la verité defenduë. Or pour suivre mon propos, je pris mes lunettes, comme quand je jouë aux dez, & voyant de praz ces trois bataillons, des le premier rang, je ne vis que des croquans, qui portoyent morions dorès d'or de fueille. Mais tout sert aux guerres civiles. A la teste je vis un bel argument, pour prouver les miracles La nature peut cecy ou cela. Contre son ordre sont advenuëes autrefois telles & telles choses. Ergo ler miracles des Ardilliers ne sont point faux, les enseignes estoyent de beau taffetas, & bien neuves. Celuy qui portoit la Colonelle

lonelle, en voulant faire des tourdions a la mode de Paris, & la passer sous la jambe a la façon des badauts, mais il l'embrena toute: car la il se trouva une pierre, qui le fit broncher. C'est la confession du defunct Beze, qui donne tout a sa femme, & le reste aux Cordeliers, meurt bon Catholicque Rom, & ce qui s'ensuit. On m'a dit qu'un vieux heresiarque a leu ce traitté avec beaucoup de plaisir. I'y veux faire respondre Passavant; mais peut estre qu'il crevera d'en rire, & ce seroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui est le sujet de ce livre. Ie sçay que force Catholicques ont trouvé monstrueuse la supposition de cette mort. Mais en un livre qui traitte des merveilles, faut il pas un discours merveilleux Moy je tiens & maintiës aussi vray que les autres miracles que Beze est mort. Premierement par l'argumët par lequel nous prouvõs la Transsubstantiation. Dieu peut faire qu'il est mort. Ergo il est mort. Puis apres ce livre, qui est au rang des traditions, doit estre mieux crû que la Bible, comme prescha ces jours le Curé de S. Gervais: les traditions sont plus croyables que le Vieil & Nouveau Testament; attendu qu'ils sont autorisés par les traditions, & nõ pas les traditions par eux. Et puis Beze est mort de mort civile; a scavoir par bannissement, & de mort spirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte spirituali*, à scavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne soit

ſoit pas mort: cette nouvelle a tousjours ſervy d'une peau de vautour a l'Eſtomach de quelque Catholicque debile, a fraudes pieuſes du bon homme Cardinal, ſuivant ce livre, *& juxta illud* de la ſeuë bonne Reyne ſa compagne, qu'une nouvelle fauſſe creuë 3. jours pouvoit ſauver un eſtat. Penſez vous que ce livre de Saint Clement, que Capil Venitien trouva en l'iſle de Crete, n'ait pas fait grand bien a l'eſtabliſſement des meſſes privées! car tout le monde n'a pas l'eſprit penetrant, envoyant la lettre par laquelle St. Clement advertit S. Iacques de la mort de S. Pierre, de ſcavoir que S. Iacques eſtoit mort 7. ans devant l'autre, & auſſi le meſme conte S. Pierre de la mort de Saint Iacques. C'eſt bien à un honnet homme a ſcavoir lequel dit vray, ou Anaclet, qui ſe dit ſucceſſeur de St. Clement, ou Irenée & Euſebe, qui diſent que Clement fut ſucceſſeur d'Anaclet, lequel eſcrivit pourtant une belle lettre audit Clemẽt apres qu'il fut mort. Il parle du temple de S. Pierre, mais cent ans avant que les Chreſtiens euſſent aucun tẽple. I'allegue ces choſes, comme auſſi ce bon pere, qui eſtoit trois cens ans avant Conſtantin, & ne laiſſe pas d'appeller Byzance Cõſtantinople Pour faire que l'on ne ſe mocque pas de la lettre que . . . . . . eſcrit a la Vierge Marie, luy dediant ſon livre, de celle que I. C. eſcrit a trois bons Catholicque trouvés ſous la croix d'Azé en Poictou par un Mareſchal, proſnée par les curés

cures des Paroisses. Mais pour ne faire point tort au chapitre des miracles, & pour vous monstrer que je ne suis pas converty sans science; j'ay leu presque tout Bellarmin, & me suis bien gardè, estant resolu de me convertir, de lire Witaker, Labert ny Reinoldus. J'ay leu les belles declamations & fictions de Campanus, ou j'ay veu tant de Martirs de la nouvelle Eglise Catholicque. Il fait bon lire ce livre sans l'examiner. J'ay plus fait; car j'ay bouchè mes oreilles, comme l'aspic contre les enchantements, oyant un heretique, qui me vouloit monstrer tous ces martirs estre faux, & m'allegant, qu'il falloit deux marques aux martirs l'une la pure querelle de la religion, l'autre qu'il soit absolument a son choix de vivre ou de mourir; *penes quem sit liberum suæ vitæ necisque arbitrium*, jusques a la mort. Je me mis a jurer que la Reine d'Escosse estoit vraye martire. Ah, dit l'heretique, miserable religion, qui n'a point de martire plus pure qu'une homicide, ny plus chaste qu'une putain. Je faillis a le frapper, mais c'estoit un homme d'espèe. J'ay leu les sermons amoureux de M. S. Panigarole. & ne voy point ce que les heretiques disent de son bardache. Quant a sa mestresse, pour laquelle il commenca son sermon ainsi: c'Est pour vous belle que je meurs: Je ne reprouve point cette galanterie; car il adjousta quelques pauses apres, disoit I. C. a son Eglise. C'a este un hardy
pre-

prescheur, & toutesfois il n'a pas esté si hardy, que je n'aye leu en ses lecons faits a Turin, qu'encore que les saint soyent canonisés, il ne tient pas pourtant qu'ils soyent en Paradis. Et luy sage de ne respondre pour personne. J'ay leu les braves sermons de l'Evesque de Bizonte, qui m'ont preparé le cœur au prochain massacre. Qui a jamais leu une si belle cause que celle cy: *Che la crudeli a loro era pietosa.* J'ay leu les escrits de Reboul, qui a bien dit les secrets de l'escole, pour y avoir esté fouetté: & ce livre est bon pour servir de sacre apres ces matieres tragiques, qui affligent la conscience en suspens d'un nouveau converty. J'ay leu le Docteur Boulanger, qui a escrit en Diable, promptement & sans y songer; qui ne me voudra croire, le lise. Il scait bien mieux maintenant la Logique, que quand il disputa a Niort, & s'il avoit encore a faire a cet aveugle, il le rembarreroit bien mieux qu'il ne fit. Car il a respondu a la preface de du Plessis; pour le moins il parle bien a luy: tousiours resolu comme les chefs du S. Party, qui és grandes affaires c'est assés d'avoir bonne volonée. *In magnis voluisse sat est.* Si ne me suis je pû tenir de rire en lisant de Jambonicum de Michau contre luy. On scait que la Sarbonne luy a defendu d'escire sur une lettre de M. le Convertisseur. Mais par tout il y a de l'envie. Mais je blasme en la replique de Michau ce qu'il dit, que les Boulangers sont de Troye en

 Cham-

Champagne. Michau ne ſcavoit pas qu'ils eſtoyent venus de Lion, ou ils n'avoyant pû demeurer, pour eſtre trop prés de la Provẽce qui avoyent veu M. Auguſte ſur l'eſchaffaut ou a l'eſchelle. J'y leu l'entrée de Doxemel, mais il m'ennuy a dés le commencemẽt. J'ay pris plaiſir aux facons d'argumenter du jeune Sponde. Car nous avons Sponde le jeune, comme nous avons le jeune Noſtradamus. On dit auſſi que la veufve eſcrit. Il y aura bien d'eſtonnès car on penſoit qu'elle euſt des-ja mis tout en public. Je n'ay point parlé des traittés de ſon mary, par ce que les premiers gaſtent les derniers, leſquels ne ſemblent point faits de ſi bonne humeur, ny de ſi bon cœur que les autres. Ceux cy ſont pleins de diſcours agencés ſeulement pour l'apparence; *Oratione in ſpeciem compoſita*; les autres pour perſuader, *ad fidem faciendam*. Mais le jeune, traittant des cimetieres ſacrés, tire de l'eſtenduë de ſon livre cet argument conſequentieux. Les Juifs, dit il, ont eſté curieux des ſepulcres; comme il paroit par pluſieurs hiſtoires alleguées a ce propos. Les Turcs tiennent les ſepulcres ſacrés, & vont en voyage au tombeau de Mahomet. Les Payens ont fait de ſi belles pyramides, ont canoniſé leurs morts, & leur ont ordonnè des ſupplications. Ergo les Chreſtiens doivent faire de meſme, pour reſſembler aux Juifs, aux Turcs & aux Payens. Mais pour n'oſter a perſonne l'honneur qui luy eſt deu, nous avons bien ſceu,

ſceu, que ce labeur eſt de M. Raymond, ou pour mieux dire de ſon hoſte, auquel on attribue auſſi l'epiſtre liminaire de Richeome. Quoy que ce ſoit, tous deux enſemble m'ont appris de belles choſes. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape ſur les eſpaules. Les Romains, dit il, eſlevoyent leurs Empereurs ſur le bouclier, & le portoyent ſur les eſpaules. Les Payens le faiſoyent au Druides & aux Veſtales. Les Romains faſoyent porter leur lictieres par des eſclaves Ceux de Tunquin, en la Chine, portent auſſi leurs religieux, & les paiſans de Xaintonge ſe font porter le jour de leurs nopces, comme auſſi font les eſpouſées en Lorraine. Ergo ont doit auſſi porter les Papes, Cardinaux & Eveſques: pour reſſembler en religion aux Chinois & aux Payens: ſe monſtrer eſclaves, comme ceux qui portoyent les lictiere des Romains, & faire ce qu'on dit que font les mariès, principalement les paiſons & paiſanes a leurs nopces. Le meſme auteur dit, que Madama Simonite, voulant dire la Sunamite, baiſa les pieds d'Eliſée, ergo les Rois, qui ſont Simonites, doivent baiſer les pieds du Pape. Ce M. Raymond, & ſes compagnons, ont bien parle aux Huguenots, & a leurs plaintes imprimées; en leur monſtrant qu'ils ſe plaignent de teſte ſaine. Car comme dit Raymond a Rabeſne, briguant ſa voix, pour faire perdre a une Damoſelle Huguenotte la garde de ſes enfants. Les loix ne ſe doivent
 point

point obſerver aux jugements des proſcrits. Et depuis ſollicitant pour faire mourir un Huguenot, pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis : il ne faut pas, dit il, faire difficulté de faire perdre les biens de ceux deſquels la vie eſt condamnée, ny de condamner a mort les particuliers, deſquels le corps general eſt condamne entre nous. Il n'a pas mis cela en ſon livre; par ce que l'edict n'eſtoit pas encore modifié. I'ay leu de plus un livre de ſa facon, pour effacer la memoire de la Papeſſe Ieanne. Et pour vous monſtrer que j'ay eſtudié, & de plus que j'ay intelligẽce avec les doctes, je luy ay envoyé un epigramme ſur ce ſujet. Il commence : *Fœmina quod mentia virum.* Vous la trouverez en ſon lieu au livre de epigrammes. Il eſt bien de ma facon, & attens la reſponſe.

CHAP. VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut prince qui voudra regner ſans qu'õ le barboüille par l'equité, & ſans eſtre controllé par la parole de Dieu, il faut qu'il extermine les Huguenots. Car ils ſont gens qui pour la gloire de Dieu foulent aux pieds toute gloire des hommes, meſmes des princes. Il eſt vray que ceux de ce temps ſont un peu plus reſpectueux. Chacun a leu ce que des premiers troubles ils ont fait courir contre

tre la feüe Reine Mere du Roy l'accusans de paillardise avec le Cardinal de Lorraine, bien que ce soit le moindre de ses crimes, comme celle qui prenant le soucy des hommes, avoit despouillé les vices des femmes, *quæ virilibus curis muliebria exuerat vitia.* En ce temps la ils firent des vers contre ce Cardinal pour un benefice de ventre que luy moyenna le Prince de Portion. Mais S. Nicaise, bastard dudit Cardinal, en empoisonna hautement ledit Prince. Ces paillards firent impudemment courir par toute la France les nouvelles du tableau, ou le Cardinal, la Reine d'Escosse sa niepce, & autres personnes estoyent embrassés d'un estrange artifice, & tous ces contes imprimés deux mois apres les grandes batilles & justice de la S. Barthelemy. En mesme temps ils furent si impudents de demander a Millaud, & se faire ordonner une praix, lors qu'ils n'avoyent que quatre ou cinq places, plus adventageuses pour eux que la derniere paix, que leur a concede la Cour de Parlement. On ne sçauroit croire combien peu de respect ils portoyẽt a la Reine, & aux Conseillers d'Estat qui l'accompagnoyent. M. de Pibrac avoit usé deux paires de topiques, pour construire une oraison, laquelle il adressa aux deputés des Huguenots en la presence de la Reine, se frottoit d'un mouchoir, le Duc de Montpensie pleuroit, Richelieu souspiroit, Gadaigne ne monstroit que le blãc des yeux Quand on fut

au *dixe* , la Reine demanda, & bien mes amis que pouvez vous dire à cela ? voicy la responſe du boiteux la Meauſſe. Madame, ſi Monſieur qui voila à bien eſtudié, eſtce à dire que nous mourions pourtant. Le meſme boiteux paſſant par la chambre des filles, oüit Altri, qui diſoit, faut il que nous ſoyons confinés en cette maudite Gaſcogne, pour quatre eſpées roüillées des deputés. Madamoiſelle reſpondit le boiteux, elles ne ſont pas ſi ſouvent fourbies que vos engins. La pauvre Altri ſe plaignit de l'effronterie des Huguenots, y adjouſtant la reſponſe du Comte de la Rochefoucault ; a qui comme elle demanda de ſes reliques qu'il avoit deſrobées à S. Martin de Tours. Le Comte reſpondit, ouy ma mie je t'en donneray qui feront miracle, ſi elles te font revenir les tetons durs, comme quand tu eſtois pucelle. Or je dis & maintiens que ces gens eſtoyent moins honteux que putains, puis qu'ils faiſoyent rougir ces dames. c'Eſt un grand cas de leur hardieſſe effrontée, de leurs reſponſes hardies, & n'eſt par croyable comment ils ont tenu teſte aux plus grands Princes, par reſponſes bruſques, comme celle du P. de Condé a la Reine Mere, laquelle voyant paſſer une troupe de caſaques blanches, luy reprocha que ſes gens eſtoyent meuſnier. Ouy dit le Prince Madame, pour toucher vos aſnes. Le Conte eſt vieux, comme auſſi l'interpretation que le Comte ſuſdit donnoit du mot

mot de Catholique Romain, en bougre universel. Le mesme, le Roy l'enquerant pourquoy il ne recognoissoit pas la Vierge Marie pour Reine du Ciel, pour ce dit le Comte qu'un si beau Royaume ne doit pas tomber en quenoüille. Pour marques plus fraisches de leur audace, le Roy, pour los R. de Navarre, ayant envoyé Aubigny vers le Roy Henry III. pour luy remettre entre les mains l'honneur de son alliance, avant qu'il fist justice ou de sa sœur, ou des affronts qu'elle avoit receus, le Roy tout en furie dit a Aubigny, que vostre Maistre, puis que vous l'appeilez ainsi, regarde ce qu'il fera, s'il me cognoit que je suis son Roy, je luy mettray sur les bras un fardeau, qui feroit ployer les espaules au grand Seigneur. Ce Huguenot replique impudement. Sire le Roy de Navarre mon maistre, a cesté a son grand regret, eslevé sous ce grand fardeau, sans menaces, il hommagera tousiours sous V. Majesté sa vie & ses conditions, mais de son honneur il n'en rendra hommage a Prince du monde, tant qu'il aura une goutte de sang & un pied d'espée. Mais sans conter les hardiesses de ceux qui en font profession, que direz vous du pauvre Potier M. Bernard, a qui le mesme Roy parla un jour en cette sorte : mon bon homme il y a quarante cinq ans que vous estes au service de la Reine ma mere & de moy nous avons enduré que vous ayez vescu en vostre religion, parmy les feux & les massa-

cres; maintenant je suis tellement pressé par ceux de Guise & mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moy mettre en prison ces deux pauvres femmes & vous: elles seront demain bruslées & vous aussi, si vous ne vous convertissez. Sire respond Bernard, le Comte de Mauleurier vint hier de vostre part pour promettre la vie a ce deux sœurs, si elles vouloyent vous donner chacune une nuict. Elles ont respõdu qu'encore qu'elles seroyẽt martires de leur honneur cõme de celuy de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy, j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots; j'y suis contraint: ce n'est pas parler en Roy. Ces filles & moy, qui avons part au Royaume des ciecx, nous vous apprendrons ce langage Royal, que des Guisarts, tout vostre peuple ny vous ne scauries sçauries contraindre un Potier à fleschir les genoux devant des statues. Voyez l'impudence de ce belistre. Vous diriez qu'il auroit leu ces vers de Seneque, on ne peut contraindre celuy qui sçait mourir. *Qui mori scit, cogi nescit* Or il a paru encore plus d'effronterie a ces gens au dervier traitté de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, ou ces opiniastres ont impudemment resisté, non seulement aux plus honnestes deputés que le Roy pust choisir en son Conseil d'Estat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leur party, lors que considerans les affaires du Royaume, ils les vouloyent

loyent ployer a quelques honnestetés. Vous voyez paroistre d'entre eux un front d'airain qui respondoyent franchement; ces propositions ne respondent pas a la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: la Valiere s'avance, & dit en explicant, cela s'appelle Messieurs trahir les Eglises de Dieu. I'ouis ces jours M. de Villeroy, qui contoit comment luy avec Messieurs de Rhosny & de Thou & autres, s'estans abouchés avec quatre de ces mal honnestes gens, cepen dant que Calignon de la part du Roy vouloit adoucir ces espirts par son bien dire, le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la Table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloyent a la moustache & a la bouche de l'orateur: un dõna dãs l'œil de Rhosny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de luy. Choupes a esté si effronté, que d'avoir porté jusqu'au Conseil privé la recusatiõ de tous les Parlements de France, & fut à peine retiré de la porte par les honnestes Huguenots de la cour. Aubigné fut si desvergogné que le Roy luy faisant une honneste reception a Senlis, & luy ayant demandé familieremẽt ce qu'il disoit de ce coup de cousteau que Iean Chastel luy ayoit donnè dans la levre, ce rustre respondit je dis, Sire, que le Dieu, que vous

n'avez renoncé que des leures , ne vous a percé que les leures, mais sitost que le cœur renoncera, il vous transpercera le cœur. On ne m'a encore pû nommer qui fut un autre vieux depute, lequel estant un jour assis avec ses compagnons sur un bahut de l'antichambre, prit garde que M. d'O, le jeune Rhosny, & 4. ou 5. autres, des galands de la Cour, se rioyent de voir ces deputés habillés a la vieille mode: ces courtisans s'estant dit plusieurs fois l'un a l'autre, frere je te tiendrois pour brave si tu voulois aller demander le nom de ce vieux heresiarque. D'o qui se voulut monstrer plus impudent que les impudents, s'en va dire de caprice au plus vieux. Non gentilhomme, ces honnestes gens & moy sommes en peine de sca voir vostre nom. Si je scavois, dit le vieil ard, comment vous appeller, je vous respondrois. Ie suis biẽ Gentilhomme, mais nõ pas vostre. l'Autre respond, on m'appelle d O. Or adonc dit le deputé, si vous aviez esté aux batailles, vous me cognoistriez. Pour O il est mieux cognu a la chambre des Comptes que la ou je vous dis, Ie le cognois pour un zero, qui fait compte avec tous les autres, & tout seul ne vaut rien. Voila les compagnons du Cabinet, qui s'esclattent de rire, & le messager fort estonne; auquel le deputé adjousta: Allez mon amy, allez tuer quelqu'un, afin que le Roy vous donne une grace, autrement vous n'en avez point. Les Seigneur de Bellieure, despeché par le Roy
vers

vers le Roy de Navarre au Mont de Marsan, voyoit tous les matins par la fenestre de son logis la Comtesse de la Guiche, lors garce en quartier, qui alloit a la messe, accompagnée d'Esprit, de la petite Lambert, d'un Maure, d'un basque, avec une robbe verte, du magot bertrand, d'un page Anglois, d'un barbet & d'un laquais, ce senateur remonstroit a un Huguenot leur defaut en ces termes : I'ay veu plusieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes mesmes estoyent bien heureux de gutter l'heure qu'elles sortoient de leurs logis, pour leur faire honneur. Ie vois cette femme, qui est de bonne maison, qui tourne & remuë ce Prince comme elle veut, la voila qui va à la messe une jour de feste, accompagnée pour tout pottage d'un singe, d'un barbet & d'un bouffon. Monsieur, repliqua le Huguenot, c'est qu'en toute cette Cour il n'y a singe, ny barbet, ny bouffon que ce que vous voyez. Le bon homme fut estonné, mais il le fut bien davantage, quand il sceut la frizarde de Saint Maixant sur la jouë de Madame de Duras.

CHAP. VIII.

Des Martirs à la Romaine.

DE tous les livres, qui peuvent faire un hereticque, ou au moins duquel un bon Cath. Rom. se doit garder, je n'en trouve point un si dangereux, apres la Bible, que ce

gros livre des Martirs. Car c'est grand cas, de voir 5. 6. ou 7. mille morts, qui ont toutes les marques d'un vray martire, a sçavoir la probité de la vie, la pureté de la cause de la religion, non meslée d'autres forfaits, les disputes, les sollicitations, & pour derniere marque, c'est d'avoir ou le choix de la vie ou de la mort, jusques a l'extremité. Cela nous a osté beaucoup de gens, qui ont veu autrefois ces prescheurs, ayans pour chaire l'eschaffaut, ou l'escheile ou le bucher. C'est en ces glorieux rencontres, ou l'on dit que les vaines esperances font place au zele & a la vertu. On se conduit bien plus prudemment aujourd'huy en Espagne & en Italie. Il ne se passe année, qu'il n'en meure tousjours quelque centaine? mais leur cõstance n'a de tesmoins que les geoliers & les bourreaux, qui ne descouvriront pas le secret, comme les gruës de Pirrhus. Il y a 30. ans que l'on laissoit descrober des greffes des Cours de Parlement tous les procés desquels ce dangereux livre est plein, & verifié. Mais aussi bien n'y a il pas moyen d'en estouffer la memoire, & faire conter telles choses pour fables, tant que les tesmoins oculaires vivent. Que faut il donc faire? je suis d'advis qu'on choisisse quelque stile bien fleury, comme celuy du Comte de Permission, que nous luy facions faire un livre, duquel le tiltre soit, Les martirs a la Romaine, ou nous en coucherons point les martirs de l'Eglise primitive, par

ce

ce qu'ils sont en debat entre les autres & nous, & puis ces beaux reformés disent que l'Eglise a esté reformée aussi long-temps que persecutée: suivant ce que dit le Pape Silvestre, quand on l'arracha des rochers de Siracte. Adieu la pauvreté, Adieu la pureté. Il leur faudra danc monstrer que nous avons des martirs de ce siecle d'aussi bonne maison que les leurs. Le premier de la Litanie sera le Curè de S. Medard de Paris, qui fut blessé en sonnant le Tocsin. Celuy de S. Crespin en Touraine, pendu aux cordes des cloches, en faisant de mesme: tous deux prenans la peine d'esmouvoir le peuple pour faire d'autres martirs. De la, pour desguiser l'Histoire, nous ferons une course au Japon, où les Jesuites disent qu'ils ont esté crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne se peuvent faire qu'au Japon, parce que les autres nations sont incredules. Il faudroit condamner tous les Huguenots de France a aller voir s'il est vray. Nos peres Jesuites provoyans la necessitè de ce livre, & qu'il se trouveroit plus de confesseurs que de martirs; d'autre part les Huguenots, au lieu de faire mourir les hommes pour la foy, s'amusoyent a prier Dieu pour eux, de les vouloir convertir. Les habilles hommes y ont pourveu, ayans dressé a Rome & a Rheims deux Colleges de Jeunes gens Anglois, qu'ils ont choisis d'humeur melancolique, la plus part bannis, voleurs & affamès, & quand

quand on les met dans ce college(comme escrit Marius Navarrus au 3. livre des Conciles,) cela, dit il, est estably pour une Constitution papale, que qui veut entrer en college, est tenu de jurer, qu'apres certaines annés il ira en Angleterre, pour y publier ce qu'on luy dira. Et comme on a veu qu'il en estoit sorty quelques esclats, tesmoin le Cardinal Alain en son Apologie pour les Seminaires, le Pape a redoublé la pension. Mais il ne falloit pas que Baronius en son Martirologe Romain dit ces mots : Que les tres saints Prestres, comme agneaux innocents, engraissés dans les sacrées cloisons par la sainte Societé de Iesus par saintes Instructions an martire, sacrifices agreables a Dieu, és sacrés colleges de Rome & de Rheims, ont esté mis a mort, parce qu'ils tenoyent & preschoyent en Angleterre la doctrine de la S. Eglise Romaine. Je voudrois qu'il n'y eut point la, comment ils sont envoyés de la Societé des Iesuites pour ce qu'on les accuse assés d'estre liberaux du sang d'autruy, & que se convier au martire en chose loüable, mais non pas d'y envoyer les autres. Puis les nourrir comme hosties a Dieu, il sembleroit que nous les sacrifiassions; Cela sentiroit un peu le Bahalpheor : apres ce mot de Cloison sentiroit la prison, pour leur faire tenir leur serment, & la dessus les hereticques diroyent, du Dieu a qui nous les sacrifions, que ce seroit au Dieu de ce siecle, ou bien au Dieu de la Terre, car

celuy

celuy du Ciel ne veut plus de sacrifice sanglant,& n'a jamais voulu des humains. Mais ce qui gaste tout c'est ce mot d'engraissés. Ie demanday a l'Archevesque Valgrand, que c'estoit a dire: il m'alla querir les Saturnales de Lipsius, au chap. 14. du 1. livre. La s'appris que ce terme estoit particulier pour les gladiateurs, qu'on amassoit a Rome d'entre les condamnés ou esclaves miserables, & puis on les nourrissoit dans les colleges sacrés, pour les moins execrables, & les nourrissoit on avec cet engraissement, afin qu'ils achettassent leur graisse par leur mort; dont dit Properce:

Qui dabit immunda venalia fata saginæ:

Bellarmin se fut bien passé de nous faire souvenier de ces neuf vingts pris dans Menerbé, qui aymerent mieux estre bruslés que de renoncer a un petit point de leur religion. Et Antonin, du quel cettuicy la pris, se fut bien passé d'escrire, comme ou bailloit aux prisonniers le choix, que quiconque abjureroit l'heresie seroit mis en liberté. Cent 80. d'entre eux choisirent plustost d'estre bruslés. *Cumque captis daretur optio, ut quicumque hæresim abjurdret liber recederet; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt.* Voila pourquoy je voudrois que celuy qui sera nostre livre des martirs n'allat point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés escrivent choses nuisibles, & descouvrent les affaires. Il se faut contenter de ce gros Latin de

de Vicaire, duquel uſe M. le Convertiſſeur en diſputāt. Et pour ſuivre noſtre propos, il faudroit gaigner en Anglettere quelques juſticiers, ou quelques miniſtres, leſquels quand on pend nos gens, leur parlaſſent tout haut de quelque point de religion, & non pas d'entrepriſe de guerre, de ſedition, de petars, de ſaulſiſſes, de mines a faire ſauter tant de gens, & de ces ſubtils poiſons, que leur fournit l'Apothicaire du Pape. Apres il faudroit qu'on leur donnaſta a l'eſchelle le choix de ſauver leurs vies en ſe revoltant. Car ces hereticque en comptent pour martirs que ceux qui ont eu tel choix, & deſquels le procés monſtre, qu'il n'y a que le ſeul point de la creance qui les face mourir. Suivant cette regle ils n'ont pas voulu dans le gros livre de leurs martirs mette ceux qui ſont morts pour leur religion, avans le ſang eſchauffé a la defenſe, mais ſeulement ceux qui n'avoyent autres armes que la priere; comme les 17. mil Albigeois eſgorgés en un jour, & trente ou quarente mil ames deſpeſchées a la feſte & aux feries, ou furies de la Saint Barthelemy. Pour nous, qui avons meilleure veüe, je ne ſuis point, d'advis que nous y regardiōs de ſi prés, mais que nous enrollions, par faute d'autres, en noſtre martirologe tous ceux qui ſont morts aux batailles, aux ſieges, aux eſcarmouches, & aux duels; ſi ca eſté contre les hereticques, & puis tous ces Yrlandois leurs femmes

mes & leurs enfants, qui meurent de faim par les ruës de nos villes. Et ceux la ſont victimes du grand ſacrificateur Sandoras, & autres docteurs, qui apres & nonobſtans pluſieur pardons, leur ont fait prattiquer la bulle du S. Pere Pie V. comme recite Bellarmin, & ſelon cela n'ont pas fait difficulté de rompre la Foy à leur Reine. Et quant à ceux la qui ſe logeoyent dans les niches du point neuf, lors non acheué, & qui au ſoir & la nuict prenoyent par un pied ceux qui paſſoyent ſur le pont, & les ayants precipités & deſpoüillés les jettoyent dans l'eau, & ceux la ſi on a fait quelque difficulte de ſes ſanctifier, il faut avoir eſgard s'ils preſuppoſoyent, ne faire mal qu'a des heretiques. Il y en a qui croyent que les Eveſques les deuroyent nourir; mais je croy que la plus part ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des ſacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre: & cede rang pourroient bien eſtre tant pauvres, que fit bruder l'Eveſque de Mayence, a bonne intention auſi, pour eſpargner les bleds. Si les Huguenots refuſent ceux cy a la monſtre, ſi ferons nous paſſer malgré eux pour martirs ceux que nous avons allegués morts a la guerre. Nous en avons bons tiltres; car les peres de ſocieté, de Bordeaux s'en ſont tres-doctement adviſés, & eſcrit par le menu au traitté qu'ils firent du maſſacre de Coutras, & deſquels eſcrits Paris fut remply. Toutes les bonnes perſonnes

nes ont crû que les Huguenots eſtans forces a la bataille, l'ont gaignée par trahiſon, parce qu'ils avoyent caché leur canon ſous terre, & ainſi firent ſauter vos gens en l'air. Par cette eſchelle nous montons a des martirs bien plus nobles que ceux des heretiques. Sainte Foy a eſté fait Eveſque de Senlis, pour avoir mis le Roy Charles au rang des Martirs. Il me fraudroit bien quelque Eveſché pour tant de martirs que j'enrolle icy. Suivant mon propos, le Roy, dit le bon preſcheur, eut tant de peine a maſſacrer les Huguenots, qu'il en mourut de deſplaiſir, pour ne les pouvoir tous acheuer, & eux diſent qu'il mourut blaſphemant de rage. C'eſt une gentille phraſe que nos docteurs prattiquent aujourdhuy: pour le pont aux meuſniers envers quelques uns, je dis meſmes Catholiques bigots, qui croyent que Dieu ait abiſmé ce pont, commençant par les deux maiſons qui touchoyent a la vallée de miſere, leſquelles eſtoyent l'eſchaffaut de la tuerie, le jour propre que les enfants des deux Maiſons ſe marioyent enſemble, & que cela a eſte une notable vengeance du ciel. Nous diſons au contraire, que ce n'eſt pas pour les cruauté exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & la nous renforcons de ſept ou huit cens martirs d'eau douce. Mais faut il chercher de ceux, qui ſon morts de ſang froid, l'aſtre le plus luiſant de nos maritis c'eſt la Reine d'Eſcoſſe, qui avoit fait ſauter ſon

ſon mary, conſtamment reſolue a ce faire, contre toutes les mignardiſes & humilités d'amour qu'il luy monſtroit. Ie ne puis paſſer ſous ſilence ce que me reſpondit un heretique, à qui j'alleguois cette ſaincte : malheureuſe religion, dit il, qui n'a point de martire ny plus chaſte que celle la ny plus pure qu'un parricide. C'eſt tout un : a la verité elle s'entendoit un peu aux artifices du feu. Mais elle eſt canoniſée, & ſera dans l'Almanach, a la barbe des heretiques, logée aupres de St. Marie Egyptienne, & pour la diſtinguer elle ſera appellée St. Marie de la faulciſſe. Nous mettons, a ſes pieds Pierre Edmond & ....avec leur compagnie de cent & dix, ſelon le compte de Baronius. La plus part de ceuxcy eſtoyent braves ſoldats, bons petardiers du ſeminaire de Maurevel & de l'ancien de la Montagne, qui pour une legere ſomme vous desfaiſoyent d'un homme qui vous faſchoit, ayans tousjours l'intention contre l'hereſie. De ceux la il faut croire que leurs ames ſont ſauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous ſcauez ce qui eſt dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. Maurevel fut Catholique ſi zele, qu'en haine des meſcreans, avec un peu d'argent que la Reine luy avoit promis, ayant manque a Montcontour de tuer l'admiral, il fit pourtant un ſacrifice ſanglant, & de bonne odeur a la dite Reine, en tuant a ſes affaires Moſny, qui de longtemps le nour-

nourroiſſoit, le montoit, & luy donnoit des chauſſes. Il fut martiriſé par Moſny le fils, qui y mourut auſſi. Quant au veillard de la Montagne, c'eſtoit un habillehomme, & ſoit dit en paſſant, qu'il fut le patriarche des Jeſuiſtes : car enfermant dans ſon paradis contrefait les aſſaſſins zelez il les envoyoit apres tout joyeux de mourir tuer les cheſs des Chreſtiens. Ce paradis fut le prototype de la chambre des meditations. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de crucifix, de ſaints & de ſaintes, encore qu'ils fuſſent de pierre ou de bois, à qui les Huguenots, comme dit Bellarmin, ont craché au viſage, les ont foulé aux pieds en la boüe, arraché les yeux ; je dis les yeux, parce que nous avons veu qu'ils les renvoyent comme des perſonnes, coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps ſaints, qu'ils ont martiriſés comme St. Clude, qui fut bruſlé avec l'abbaye l'an 1564. Il eſt vray qu'un bon Chreſtien du lieu mit en ſa place un corps, qu'on avoit pendu à Dortail, & voila un bonne compagnie de martris. Apres entre les ſenſibles marcheront ſervant, le pitoyable Montferrat, duquel les ſœurs prenoyent la peine d'en forger, & quelques fois gehenner les priſonniers Huguenots. Nous avons des plus nouveaux Cheſſé & Maillé Bercharde, Vendoſme, & cette autre belle liſte de Pleſſis de Cone, Fontenelle. Si ne faut il

il pas oublier nos matirs de Blois, de qui le pere fut aussi martir canonisé à Rome, sous le nom de St. François le pistolier lez Orleans. Leur posterité sera canonisée de mesme; sçavoir S. Henry des barricades, & St. Denis Capitaine & Cardinal. D'une autre bande nous mettrons M S Clement, & M. S. Sponde; l'un martirifé par le procureur general, l'autre par sa femme. Ces deux zelés personnages, que je mets ensemble par dépit des Huguenots, lesquels jeloux dequoy l'un ut canonisé, & l'autre pres de la, les ont mariés en l'epigramme suivante:

Qui modo Clementem voluisti jungere Divis,
Et Spondam Divis annumerare potes.
In vitas Regum fuit insidiator uterque:
Ille annimum Regis sustulit hic animam.

Toy qui as voulu caniser Clement, tu peus bien aussi canoniser Sponde, l'un & l'autre a dressé des embuches à la vie des Rois. L'un a osté la vie au Roy, l'autre luy a osté l'ame. Que deviendront St. Chastel, St. Bourgoing, S. Guinan, S. Barriere, S. Jean Nilhet, S. Garnet? Encore y aura il place pour le President Brisson, pour les cinq martirs & le S. Boureau, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le feu Admiral, faisant pendre aux secondes guerres douze Saincts Cordeliers de Chausteau-Villain, qui n'avoyens point assommé des sains, mais des malades de l'armée, les pauvres martirs eurent ce deplaisir, que deux de leurs freres briguerent la commission

miſſion de faire cet officie. Sur ce debat ambitieux, leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir le quel des deux ſeroit le plus habille à ſucceder. Iamais Retiaires, laqueaires ne firent plus de tordions contre Secuteurs & Mirmillons, que firent ces deux paillards deſquels enfin l'un fut empoigné, comme il vouloit faire un paſſe-deſſous. Le victorieux ayant fort bien eſtranglé ſon compagnon, pendit en ſuitte tout le reſte. Le pendeur & les pendus eſtoyent tous d'une meſme livrée. Ce rejetton de St. Francois, tant que la guerre dura ne changea ny d'office ny d'habit, & ſcahant en quelque lieu un grand jeune novice, qui s'eſtoit ſauvé du convent, l'envoya querir pour eſtre ſon vallet. Ils faiſoyent apres la beſogne bien joyeuſement, & ſervoyent moult à la police de l' armée, quand on crioit aux goujats, gare le cordelier. Il me ſouvient que ce vilain ſe plaignoit, quand il n'avoit point de beſogne. Voicy les Neoteriques, S Pere Henry d'Anvers, & S .... de Saumur, qui fucent bruſlés pour eſtre Catholiques Romains, ſelon l'interpretation du Comte de la Rochefort, ils confeſſerent un exercice de leur pieté fort eſtrange, mais familier à cette ſorte de ſaints, & ſans cette confeſſion on n'euſt ſceu faire bruſler le dernier. Car l'eſcolier & le Sergent ne furent que foüettés, pour avoir eſſayé devotement d'aſſaſſiner l'hereſiarque du Pleſſis. Icy prend ſa place M.S. Biron qui ayant veſcu

eu en meſpris de toute religion, devint tout à coup ſi bigot, que quand il trouvoit en ſon chemin quelque relique d'une croix caſſée, mettoit pied à terre, & cheminoit de genoux quatre vingts ou cent pas, pour baiſer la pierre toute ſangeuſe, juſques la que pres de Bretigmy en Bourgogne il en baiſa une entre deux eſtrons. Ce fut une grande perte pour l'Egliſe, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en France contre les Huguenots. C'eſtoit une belle fin d'homme, & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en Huguenot, non plus que Coton, quand il receut un coup d'eſpée a la feſſe gauche. Vous avez un notable martir en M. S. Boſnier, duquel ce meſchant Feneſte nous a deſrobé l'hiſtoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas ſceu en la deſcrivant, la difference qu'il y eut entre ſa femme & la Comteſſe de Norton, ſur la robbe & los cotillons que gagna la medicine, en faiſant & ne faiſant point: & la Comteſſe ayant declaré a ſon mary, qu'elle avoit fait un vœu de chaſteté pour quatre jours la ſepmaine, ſon mary en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de deplaiſir, & c'eſt un martir a la mode.

Chap. IX.

Corollaire.

Un jour qu'il tonnoit, M. le Convertiſſeur me vint voir, & me trouva fort eſton-

eſtonné, peu de temps apres ma converſion. Je n'avois pas bien dormy la nuict ; & ſans mentir j'euſſe voulu ma conſcience couchée apart. Ce qui m'avoit piqué au ſoit c'eſtoit l'amas de ſottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau que donnoyent les Huguenots à leur affaires. Ce badin de Luat m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma converſion le Roy ne ſe fioit point en moy : au contraire, que Roſny, qui demeuroit ferme heretique, gaignoit un grand païs en faveur vers le Roy, & en autorité en France. A ces penſées j'adjouſte les faſcheuſes mots de Sponde, deſfavoriſe du Roy auſſi toſt qu'il fut converty : de Morlas, ne faiſant que commencer à faire profiter ſa revolte, pour le mettre à ſon aiſe : de Clairuille, regrettant à la mort de s'eſtre damné pour acquerir quelque choſe, ſaus toutesfois avoir gouſté le plaiſir d'en jouir. Du Fay mort desfavoriſé, & deſeſperé au poinct qu'il diſputoit publiquement que l'Egliſe Romaine eſtoit l'Egliſe de Chriſt. Barreilliere comme il commençoit à cõpoſer ſes Theſes. Sallettes entrant en meſme trein, & ayant appris de ſa femme, que quiconque crint beaucoup Dieu craignoit auſſi les hommes, elle qui ne craignoit & ne refuſoit homme du monde, eſtoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la penſée avec pluſieurs autres de meſme farine. Comme j'eſtois en cette agonie j'apperceus M. Cahier ſe promenãt en la
baſſe

basse cour. Ie cours luy demander qu'estoit devenu le ministre de Vaux. Monsieur, dit il, ce malheureux, apres les belles promesses qu'il avoit faites a M. d'Eureux, & Argent receu pour les executer, il luy prit une fiéure poltronne, & s'en alla d'icy en son païs? criant & braillant que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & cinq de ses compagnons, lesquels il designoit sans nommer. Il adjoustoit a cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit a sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussi tost qu'il seroit a Millaud. Il s'offrit cependant d'escrire des lettres a M. d'Eureux les qu'elles portoyent creance pour quelque habille homme, & sur lesquelles M. d'Eureux descouvriroit la prevarication de la dispute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan & de Serres, que vous scavez avoir promis leur perfide entremise de bonne heure. Les Huguenots furent si simples que de refuser son offre; disans que le regne de Christ ne s'establit point par ruses. Ie rompis le propos de Cahier, & luy demanday, mais qu'est devenu de Vaux; Peu de temps, dit il, apres qu'il fut arrivé a Meillaud, il continua ses regrets, & ses cris, & notamment le jour de sa mort, auquel jour il se promena hors la Ville avec ses amis, soupa bien, & si tost qu'il fut au lit appelle sa femme, luy dit qu'il falloit mourir, prononca le couplet du Psalmiste:

Ie sçay aussi que tu aimes de fait
Vraye equité dedans la conscience,
Ce que n'ay eu moy, a qui tu as fait
Voir les secrets de ta grand sapience.

Et a ce mot il exspira. Apres y avoir resué, je repris la parole, & demanday comment se peuvent aujourd'huy couvrir Rotan & Serres & les autres. Ces deux la, respond Cahier, n'ont que faire de couverture ; car ils sont couverts de terre. Ie vous diray comment. Si tost qu'ils eurent sceu la confession de Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, se font eslire pour le Synode National de Montpellier, avec resolution de passer le Rubicō, & avant faire retraitte essayer de gagner quelque chose avec les confederés. Mais le malheur fut si grand, qu'ils sont tous deux morts a l'ouverture du Synode. J'ay grand regret a l'Argent que Serres avoit porté a sa femme ; car elle mourut le mesme jour que son mary : ainsi qu'Ananias & Sapphira, & cet Argent eut esté bien employé pour moy. Monsieur s'il vous plaisoit me faire ordonner quelque somme, & prendre les rescriptions, que. Je ne luy donnay das le loisir d'achever. Ie m'en vais souspirant, & redousse ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lit, nou au repos. Au point du jour mes gens ayans adverty M. le Convertisseur de mes inquietudes & exclamations la nuit ; le voicy entrer en ma chambre. Il prend luy mesme un siege, & commença

ces

ces paroles douces. Monsieur j'ay sceu par vos gens, & deshier au soir par M. Cahie, que vostre ame est agité de quelques terreurs paniques : j'en cognoy aussi quelque chose a vostre poulx ; mais je vous prie de gouster mes paroles, comme remedes lenitifs & palliatifs pour vostre playe exterieure *Nulle violence de dehors, nulle promesse*, esperance ny crainte ne peuvent changer l'interieur des opinions. La raison seule qui les esmeut est celle qui les attache. Aussi sa puissance est la faculté des esperances & des craintes. Quand je parle de craintes & de desespoir, je l'entens des affaires de ce siecle : car a la verité quand il y va du siecle a venir, lors l'esperance du bien & la crainte du mal s'exercent sur l'une & sur l'autre. Les retraittes du cœur, vos pensées vous affligent. N'estes vous pas bien heureux de ne sentir que le doux regne & la puissance naturelle de vos pensées & non pas la violence des necessités. Scachez que presque tous les hemmes en sont reduits a ce point, ou d'estre en mauvais mesnage avec la conscience, ou avec les affaires du siecle : mais par ce qu'il n y a point de felicité parfaite, les sages voyans persecuter la liberté de leurs pensées, s'en fuyent aux cachettes du cœur, & quãd vostre cõscience ne se peut unir aux conditions du temps, fuyez a ces cachettes de sages, asservissant a vous mesmes les choses, dont vous estes le juge, & aux autres, celles qui tombent sous le jugement.

Nos actions exterieures peuvent eſtre jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la cognoiſſance, vous ne pouvez empeſcher que cette partie ne ſoit de leur gibier, & qu'ils n'exercent ſur elles la recompenſe ou la punition, mais ils ne peuvent executer ſur vos penſées, aux quelles ils ne peuvent faile le procés. Ie dis ces choſes pour vous & pour moy Monſieur, pour vous prier que les combats de nos conſciences ne ſortent point dehors, & ſi la conſcience pique pour eſclatter, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. Cahier m'a dit que vous vous eſtonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de Salignac & moy ſommes encore en vie. Les femmes de luy & de Sallete, de Spõde, & de Morlas, & autres ne ſont pas mortes non plus. La raiſon en eſt facile : Ceux qui ſont morts ont voulu laiſſer vivre leurs conſcience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon eſcient, comme je me vante d'avoir fait, ou lendormir par ſtupidité, comme le Baron, ou comme ſa femme & les autres par mil petits paſſetemps d'amour. Tenez je vous donne un petit contenu que je deſrobay à Lucain hier au ſoir en me couchant. Pluſieurs ſont faits coulpables par leur bon droit. La loyauté quoy que louée eſt punie, quand elle ſouſtient ceux qui ſont preſſés par la fortune. Il faut ſuivre la faveur. Honnorer ceux qui ſont heureux, fuir

fuir les miserables : Car jamais homme sage n'a choisy pour amis les malheureux. Il faut changer selon les affaires, & abandõner le party sur lequel on ne se peut plus appuyer. Suy le victorieux, & te laisse emporter au courant des affaires. n Importe avec qui que ce soit que tu trebuches. Il y a autant de difference de l'utilité avec le droict que du ciel a la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maisons periroyent si l'on y vouloit faire estat de la justice. Le respect de ce qui est honneste est pour renverser cités & les chasteaux. La liberté de commettre toute meschãceté maintient les Royaumes. Quoy que haïs ne tenir aucune mesure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait Que celuy sorte de la Cour qui veut estre pieux. La verité & la haute puissance ne s'accordent point. Tousjours sera en crainte qui aura honte du mal Pourquoy est-ce qu'un sage aura honte de suiure l'exemple de son Roy? La meschanceté rend esgaux ceux qui en sont soüillés. Ce n'est pas petite loüange que de plaire aux princes. La probité, qui n'est accompagnée de l'heur, est tousiours mesprisée. La miserable pauureté n'a rien de plus miserable que ce qu'elle rend les hommes ridicules, & la vertu est bien malheureuse de ce que loüée elle souffre les mocqueries du vulgaire. J'en rapporterois davantage, tous desrobés de differens auteurs, mais on me vint appeller

pour reconcilier un mariage desbauché. Enfin Monſieur voyla a quoy j'ay paſſé le temps a voſtre contemplation, m'aſſeurant que vous en ferez voſtre profit, comme eſtant cette medecine propre a voſtre naturel. Car au lieu d'eſlire des amis miſerables, vous inſultez aux affligés, comme vous fiſtes bravement a Compiani, lequel eſtant matté de trois ans de priſon, ayant veu tant de fois les voix my-parties, la moitié a ſa mort, l'autre moitie à une vie pire que la mort; quand vous viſtes que la longueur eut adoucy le procés, comme il advient aux criminels, vous priſtes le temps de ſa frayeur, pour avoir de luy dix mil frans, deſquels vous vous rendiſtes garand envers vos collegues: mais vous corrompiſtes tout les autres de paroles, & vous de la ſomme. Bien fiſtes vous une feinte de bailler un memoire du partage eſcrit de voſtre main, qui fut difficile a recouvrer. Je remerciay M. le Convertiſſeur, & prenant ſon propos luy dis, je vous ay dit ces choſes en confeſſion. Je vous recommende mon honneur. Mais pour vous monſtrer que vos enſeignements ſont ſemés en bonne terre, tant s'en faut que je me vueille embrener de l'amitié des affliges, j'ay appris de vous Monſieur, qu'il faut manger les viandes lors qu'elles ſont mortifiées, & profiter ſur les hommes quand ils ſont attendris par leurs miſeres. Et ce propos je vous conteray un brave trait que je fis a ma ſeconde conver-

ſion.

sion. Nous estions a Orleans l'Abbé du . . .
. . . & moy, quand le massacre se fit. l'Abbé me conseilla de sortir en ruë l'espée a la main & faire le massacreur, pour sauver ma vie. Voyant que ce conseil avoit succedè, & que pour avoir mis mon espée dans le corps d'un pauvre chapelier mort, j'estois le bien venu parmy les tueurs, il me va souvenir du sire a qui je devois encore ma nourriturs pour quatre mois. Je m'en vais a la porte avec . . . . & autres compagnons. Ce bon homme estoit a genoux dedans sa chambre, se preparant a la mort, quand il ouit ma voix a la porte. Il y accourut soudain, me receut plein de joye, & s'escria tournant les yeux au Ciel: O Dieu, tu m'as envoyé cet amy comme un ange, pour me secourir en mes peines. Ce fut bien pour l'en oster: car je luy fourre quand mon espée dans le corps, & le fis bien achever. Ie sauvay la vie a sa femme, qui fut accoustrèe par moy & . . . . . . avec les autres compagnons, qui me la tenoyent. Puis apres elle se va presenter a des battelliers, qui tuoyent en cette rue, & se fit pour le deplaisir du violement assommer a eux. Je faillis a tuer un vallet Huguenot, qui ne voulut jamais faire comme moy, & pour n'avoir des gens a ma poste je ne gaignay que quatre vingt escus, & un habit de camelot verd, & c'est ce que vous m'avez ouy reprocher en paroles ouvertes a . . . . qui s'en revindrent a Paris avec moy. Volla dit le Convertisseur, un

brave trait, & c'est presque en mesme monnoye que vous avez payé le Sr. de Gennes, qui vous importunoit de cent mil escus: mais c'a esté sans faire saigner la gorge. Tels propos me regaillardissoient pour un temps. Je me deliberay de m'endurcir en pareilles resolutions, penser peu au passé, souvent a l'avenir. Il ne me reste que deux petites craintes; l'une d'estat & l'autre de religion. La premiere est que si les Huguenots se ravisoyent en leurs affaires, suivant le discours de chapitre precedent, je voy que la meilleure part de la France suyeroit entre leurs bras; en ce cas nous sçavons, Dieu mercy, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en retourner. Quitte pour contrefaire Eubolius, & me veautrer dans un sac a la porte de S. Jon de la Rochelle, en criant Chrestiens foulez moy aux pieds, qui suis sel sans saveur. *Calcate me, sal insipidum Christiani.* La crainte de conscience est qu'une fieure chaude me promene, & me trompe, comme Morlas: au fort peut-estre que Dieu me pardonnera; si je puis, a l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds a un saint renversé, en signe de repentance.

FIN.

SYL-

SYLLOGISME

Expositoire sur la controverse, si l'Eglise est des esleus seulement, a Cahier, qui l'impugne.

HUguenots, qui croyez qu'au doux sein de l'Eglise,
Nous disons que parmy les agneaux, les esleus
Elle embrasse les boucs & les loups favorise,
Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les verolès perdus :
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il poursuit encor son entreprise :
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux
l'Advocat des putains, Sindic des Marqueraux.
Elle ouvre ses genoux, l'accolle tres-humaine
Honteux, banny, puant, verolè, ladre vert.
Huguenots confessès que l'Eglise Romaine
Tient son giron paillard à tous venans ouvert.

SONNET

Promis au chap. 5. du 1. livre que portoit au col le chin du Roy.

Sire, vostre citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lict sacrè, couche ores sur la dure,
c'Est ce fidele chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traistres le choix.

c'Est luy qui les brigands effrayoit de sa voix
Des dents les meurtriers, d'ou vient donc qu'il endure.
La faim, le froid, les coups, les desdains & l'injure,
Payement coustumier du service des Rois?

Sa fiertè, sa beautè, sa jeunesse agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos lasches ennemis par sa deux ertè.

Courtisans qui jettez vos desdaigneuses veuës
Sur ce chien delaisse, mort de faim par les ruëes,
Attendez ce loyer de la fidelitè.

Sont

Sont nourris & sauvès des fidelles sans plus, sur l'apotheose du Cardinal

S. CHARLES BORROME.

NE pensz plus choses estranges
d Estre logè parmy les anges,
De voir comme Dieu estimé,
Mais admirez pour belle chose
La sacrosainte apotheose
Du S. Charles Borromé.
s'Il falloit par la persidie
Faire la guerre a l'heresie,
Dispenser d'un serment formè,
Et faire tomber dans le piege
Ceux qui n'adoroyent le siege,
On employoit S. Borromè.
Quand il falloit sans conscience
Allumer le feu de la France
Et l'entretenir allumè,
Mettre la ligue a la campagne,
Perdre tout pour servir l'Espagne,
c'Estoyent coups de S. Borromè.
Pour changer la paix a la guerre,
Mettre au sang les Rois de la terre,
Et les armer a poinct nommè,
Pour profiter de leur discorde,
Qui scavoit toucher cette corde
Comme S. Charles Borromè?

Si

Si un Cardinal hipocritè
Avoir honte de ſa marmite,
Et conſentoit au reformè,
Ou s'il opinoit pour la France,
Une pillule de Florence
s'Appreſtoit par Borromè.
Ou bien ſi quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Apres un Eſpagnol nommè,
On luy abregoit ſes annèes,
Par les ſacroſaintes menèes
De l'hipocrite Borromè.
Quand on fit aller à Veniſe
Les ſaints aſſaſſins de l'Egliſe
Rendre frere Paul aſſommè,
Qui fit cette infame menèe,
Et qui a payè leur journèe
Si non S. Charles Borromè.
Voila les œuvres meritoires
Des œuvres ſupererogatoires,
Voila pourquoy eſt reclamè
Des S^ts parmy la compagnie,
On chante dans la Litanie,
Le bon ſant Charles Borromè.

Diſcite juſtitiam moniti.

